### Préfecture du Nord

### Enquête publique

Projet de restructuration du réseau de transports collectifs de l'agglomération dunkerquoise, baptisé « DK'Plus de mobilité » comprenant : L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Tétéghem-Coudekerque-Village.



### Enquête publique menée du jeudi 18 février

au lundi 21 mars 2016

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille N° E16000002/59 du 13 janvier 2016

### Rapport de la Commission d'Enquête

### Siège de l'enquête : Communauté Urbaine de Dunkerque

### <u>Commission d'Enquête</u>:

Michel DUVET: Président Gérard GUILBERT: Titulaire Roger FEBURIE: Titulaire Christian MAJCHEREK: Suppléant

### **Sommaire**

I – <u>PRESENTATION DU DOSSIER</u>	page 6
I-1 Objet de l'enquête	page 6
I-2 Cadre juridique	page 6
I-3 Le projet DUP - Caractéristiques	page 8
I-3-1 Faiblesse de l'offre des transports collectifs de la CUD	page 9
I-3-2 Le réseau futur : Projet soumis à enquête publique	page 9
I-3-2-1 Objectifs majeurs	page 9
I-3-2-2 Le projet soumis à enquête	page 9
I-3-2-2-1 Interventions majeurs	page 11
I-3-2-2 Interventions ponctuelles	page 11
I-3-2-2-3 Ouvrages concernés et impactés par le projet DK' plus de mobilité	page 11
I-3-2-2-4 Stationnement des voitures en centre ville	page 12
I-3-2-2-5 Coût du projet	page 13
I-4 L'enquête parcellaire	page 13
I-5 Le parcours de concertation	page 17
I-5-1 Concertation du public	page 17
I-5-2 Bilan de la concertation	page 17
I-5-3 L'avis de l'Autorité environnementale	page 18
I-5-4 Réunion publique	page 18
I-5-5 Les personnes publiques associées	page 18
II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	page 18
II-1 Désignation de la Commission d'enquête	page 18
II-2 Arrêté de mise à l'enquête publique	page 19
II-3 Pièces constituant le dossier	page 19

II-3-1. Pièces communes	page 19
II-3-2. Dossier préalable à la déclaration d'utilité publique	page 20
II-3-3. Enquête parcellaire	page 20
II-4 Réunions de la commission d'enquête	page 20
II-4-1. Rencontre avec le maître d'ouvrage	page 20
II-4-2. Réunions de travail	page 21
II-5 Visite des lieux – Remise des registres – Vérifications	page 21
II-6 Publicité de l'enquête	page 22
II-6-1. Publicité légale	page 22
II-6-2. Affichage	page 22
II-6-3. Autres publicités	page 23
II-7 Prolongation de l'enquête	page 24
II-8 Modalités de l'enquête	page 24
II-9 Clôture de l'enquête	page 26
III – <u>LA CONTRIBUTION PUBLIQUE</u>	page 26
	naga 26
III-1 La relation comptable des observations	page 26
III-1 La relation comptable des observations III-2 Les thèmes abordés	page 28
III-2 Les thèmes abordés III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du	page 28
III-2 Les thèmes abordés III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête	page 28 page 30
<ul> <li>III-2 Les thèmes abordés</li> <li>III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP &amp; Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête</li> <li>III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche</li> </ul>	page 28 page 30 page 30
<ul> <li>III-2 Les thèmes abordés</li> <li>III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP &amp; Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête</li> <li>III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche</li> <li>III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque</li> </ul>	page 28  page 30 page 30 page 33
<ul> <li>III-2 Les thèmes abordés</li> <li>III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP &amp; Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête</li> <li>III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche</li> <li>III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque</li> <li>III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque</li> </ul>	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157
<ul> <li>III-2 Les thèmes abordés</li> <li>III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP &amp; Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête</li> <li>III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche</li> <li>III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque</li> <li>III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque</li> <li>III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck</li> </ul>	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe  III- 3-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183 page 184
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe  III- 3-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël  III- 3-10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183 page 184 page 199
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe  III- 3-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183 page 184
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe  III- 3-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël  III- 3-10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer  III- 3-11 - Registre de la Mairie de Tétéghem – Coudekerque-Village	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183 page 184 page 199 page 213
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe  III- 3-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël  III- 3-10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer  III- 3-11 - Registre de la Mairie de Tétéghem – Coudekerque-Village	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183 page 184 page 199 page 213
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe  III- 3-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël  III- 3-10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer  III- 3-11 - Registre de la Mairie de Tétéghem — Coudekerque-Village  III-4 Analyse qualitative des observations dans le cadre de l'enquête parcellaire  & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 4-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183 page 184 page 199 page 213
III-2 Les thèmes abordés  III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la DUP & Avis du Maitre d'œuvre et de la Commission d'enquête  III- 3-1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche  III- 3-2 - Registre de la Communauté Urbaine de Dunkerque  III- 3-3 - Registre de la Mairie de Dunkerque  III- 3-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck  III- 3-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe  III- 3-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke  III- 3-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains  III- 3-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe  III- 3-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël  III- 3-10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer  III- 3-11 - Registre de la Mairie de Tétéghem – Coudekerque-Village	page 28  page 30 page 30 page 33 page 157 page 161 page 164 page 170 page 177 page 183 page 184 page 199 page 213

III- 4-4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck	page 222
III- 4-5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe	page 224
III- 4-6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke	page 224
III- 4-7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains	page 227
III- 4-8 - Registre de la Mairie de Petite-Synthe	page 227
III- 4-9 - Registre de la Mairie de Rosendaël	page 228
III- 4-10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer	page 228
III- 4-11 - Registre de la Mairie de Tétéghem – Coudekerque-Village	page 228
III-5 Observations de la commission d'enquête & Avis du Maitre d'œuvre	
et de la Commission d'enquête	page 228
III- 5-1 – Enquête D.U.P.	page 228
III- 5-2 – Enquête Parcellaire	page 229
III-6 Pièces jointes aux réponses des observations par le Maître d'œuvre	page 230
IV – <u>CLOTURE DU RAPPORT DE L'ENQUETE</u>	page 311

### **Lexique**

Sigles Définition

BHNS Bus à Haut Niveau de Service

CUD Communauté Urbaine de Dunkerque

CE Commissaire Enquêteur

DK Dunkerque

DUP Déclaration d'Utilité Publique

PAMR Personne A Mobilité Réduite

PLU Plan Local d'Urbanisme

PLUC Plan Local d'Urbanisme Communautaire

PPA Personne Publique Associée

TA Tribunal Administratif

THNS Transport à Haut Niveau de Service

### <u>I – PRESENTATION DU DOSSIER</u>

### I-1 Objet de l'enquête

La communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a conçu dans les années 70 un réseau de transports en commun. Au fil des années, le réseau a évolué avec l'agrandissement du territoire de la CUD (18 communes et 200000 habitants). Toutefois, à ce jour, ce réseau de transport présente des lacunes et un manque d'efficacité. Il n'est pas toujours adapté à la configuration de l'agglomération et aux besoins des habitants de l'agglomération dunkerquoise. Il y a une baisse constante de l'usage collectif des transports : 6% en 2003, 5% en 2015 alors que les déplacements en voiture particulière augmentent : 62% en 2003, 66% en 2015.

Cette problématique devait être étudiée sur un territoire très étendu (30km de long et 5km de large) et une densité de population relativement faible au centre de la ville de Dunkerque. La CUD, autorité organisatrice des mobilités urbaines, a élaboré un projet d'aménagements liés à la restructuration du réseau des transports collectifs de l'agglomération dunkerquoise baptisé « **DK' Plus de mobilité** ». Le projet a pour ambition de construire un nouveau réseau de transports en commun mais aussi de réaménager un ensemble d'espaces publics de l'agglomération. Cette démarche requiert en application de l'article L123-1 du Code de l'environnement la procédure d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique dans la mesure où elle est soumise à la réalisation d'une étude d'impact.

Le projet nécessitant l'acquisition de parcelles appartenant à des collectivités ou à des particuliers, l'enquête comporte un second volet nommé enquête parcellaire au sens de l'article L131-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Il s'agit d'une enquête unique : enquête préalable et enquête parcellaire pour les communes de Coudekerque – Branche, Dunkerque, Grande Synthe, Leffrinckoucke et Téteghem - Coudekerque Village.

### I-2 Cadre juridique

Cette enquête unique est régie par de nombreux codes et les références aux lois, articles, directives, décrets, circulaires, conventions sont très nombreuses.

Codes : le Code de l'Environnement dans son ensemble mais plus particulièrement :

- L122-1 et suivants : Avis de l'autorité administrative de l'état
- L123-1 et suivants : DUP soumis à enquête car il y a réalisation d'étude d'impact
- L214-1 et suivants : régimes d'autorisation et de déclaration
- L350-1 à L350-2 : sites et paysages
- R350-1 à R350-15 : sites et paysages

- L582-1 : pollution visuelle
- Circulaire n°95-24 : contrats sur les paysages

### Le Code de l'Urbanisme dans son ensemble et principalement :

- L'article L123-13-1 et 2 notification de ce projet au préfet et aux personnes publiques associées
- L'article L123-18 notification aux maires des communes concernées
- Articles L130-1 et L130-6 espaces boisés classés
- Articles R130-1 à R130-26 espaces boisés classés

### Le Code de la voierie routière

Le Code de la route en vigueur

### Le Code du Patrimoine

Le Code général des politiques publiques

### Le Code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de l'enquête parcellaire, d'autres codes et textes ont une grande importance :

### Le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

- L'article L1 pour cause d'utilité publique
- L'article R.131-14 réalisation de l'enquête parcellaire et l'enquête d'utilité publique en même temps : « lorsque l'expropriant est en mesure, avant la Déclaration d'Utilité Publique, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires. »
  - Articles L132-1 et suivants : cessibilité et droits réels
  - Articles L220-1 et suivants : transfert de propriété
  - Articles L231-1, L311-5, L321-1 : les indemnités

### Le Code Civil

• L'article 545 : « Nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. »

### Le Code général de la propriété des personnes publiques

La déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen (valeur constitutionnelle)

« La propriété est un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

L'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2016 prescrivant l'enquête unique DUP et parcellaire et en fixant les modalités.

La délibération du 15 octobre 2015 du conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque prescrivant d'arrêter le projet relatif au futur réseau de transport collectif.

L'ordonnance N°E16000002/59 du 13 janvier 2016, de Madame la présidente du Tribunal Administratif de Lille désignant une commission d'enquête composée comme suit :

Président : Monsieur Michel DUVET, technicien agricole retraité

Membres titulaires : Monsieur Gérard GUILBERT, géomètre du cadastre retraité

Monsieur Roger FEBURIE, officier de gendarmerie retraité

Membre suppléant : Monsieur Christian MAJCHEREK, retraité de la gendarmerie nationale

### I-3 Le projet DUP - Caractéristiques

Comparativement à d'autres agglomérations françaises de même taille, 200000 à 300000 habitants, la CUD est un des territoires où l'on utilise le plus la voiture individuelle. L'usage des transports collectifs urbains représente seulement 5%.

Depuis 2003, les modes doux de déplacements, aménagements de voies cyclables et vélos en libre service ont fait légèrement évoluer les choses.

### I-3-1 Faiblesse de l'offre des transports collectifs de la CUD

- Il existe 3 niveaux dans le réseau actuel :
- 4 lignes essentielles
- 4 lignes locales
- 4 lignes de proximité

Ces tracés sont complexes et il y a une totale illisibilité de ce réseau collectif de transport

- Très peu de lignes sont en « forte fréquence », de plus les ménages à revenu faible ou moyen sont les moins bien desservis.
- L'offre de transport n'est pas très bien adaptée aux travailleurs locaux.
- Des problèmes de priorisation des autobus existent dans certains secteurs de la Communauté.

- Le manque de compétitivité par rapport à la voiture particulière est bien perceptible.
- La gare SNCF est l'arrêt le plus fréquenté et les infrastructures ne sont pas à la hauteur des mouvements de véhicules et du nombre de passagers qui y transitent.
- La sécurité aux niveaux des quais n'est pas toujours assurée pour faciliter la correspondance.

### I-3-2 Le réseau futur : Projet soumis à enquête publique

### I-3-2-1 Objectifs majeurs

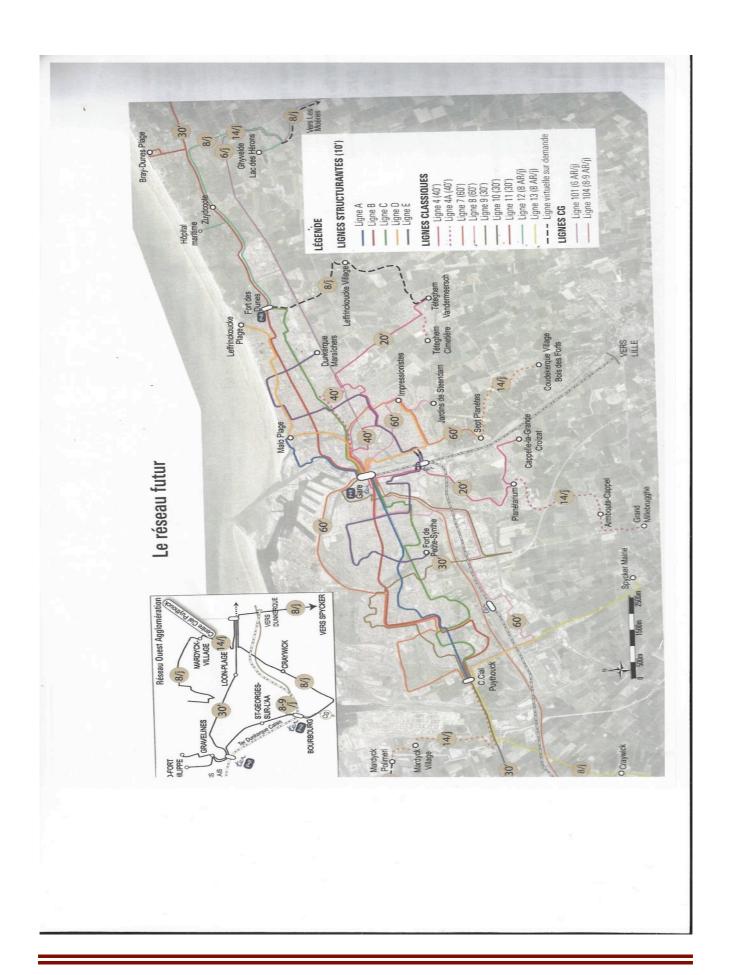
- « DK'plus de mobilité » s'est fixé quelques objectifs majeurs :
- D'ici 2020, l'ambition est de doubler la part du transport collectif dans les déplacements en la portant au-delà de 10%,
- Construire un réseau plus rapide, mettre la majorité des habitants à moins de 20mn du centre ville,
- Réseau avec une fréquence de 10mn entre chaque bus,
- Faciliter les déplacements travail domicile,
- Horaires réguliers et fiables,
- Adapter l'offre aux besoins,
- Prendre en compte les besoins des habitants des communes périphériques de la CUD,
- L'embellissement de l'espace public doit être de qualité,
- La gratuité des transports à l'horizon 2018.

### I-3-2-2 Le projet soumis à enquête

Les études préalables avaient élaborés deux scénarios : - 1 grand axe

- 5 grandes lignes

C'est le scénario « 5 grandes lignes » qui a été retenu à l'issue de la concertation préalable. La finalité de ce projet est d'irriguer l'ensemble du territoire avec 5 lignes à haut niveau de service et à forte fréquence (10 minutes)



Des interventions sont prévues dans différents secteurs de la CUD

### I-3-2-2-1 Interventions majeurs

- La station de correspondance Ouest : Puythouck Echange fluide entre les lignes urbaines et les lignes suburbaines (Bray Dunes, Ghyvelde, Zuydcoote).
- La voie express pénétrante RD601 et les quais du canal de jonction : voie « tout voiture » à reconfigurer en voies réservées pour les bus, voie verte pour les cyclistes et les piétons, plus de place à la nature.
- La rue de la République à Saint Pol sur Mer, rue étroite à sécuriser et à restructurer pour permettre le passage des bus dans le respect des piétons.
- La gare de Dunkerque et les rues avoisinantes : lieux de passage de nombreux usagers, chacun doit y retrouver sa place : le bus, le cycliste, le piéton dans ce qui ressemble aujourd'hui à une gare routière.
- Le centre ville : il s'agit de faciliter la circulation des bus et de créer des voies réservées.
- Les quais : facilitent le passage des bus pour accéder plus rapidement au centre ville.
- Boulevard de la république François Mitterrand à Dunkerque : trafic très important sur ce boulevard et présence de nombreux feux tricolores. Il est prévu des voies « remonte fil » pour les bus.
- Concorde banc vert Dunkerque : chaussée très large qui permettra de prioriser le passage des bus et de donner la place à de nouvelles plantations.
- Grande Synthe / Saint Nicolas : rond point « des parapluies » avec un flux routier important, la priorité sera donnée aux bus qui franchiront le giratoire de part et d'autre.

### I-3-2-2-2 Interventions ponctuelles

- Mise en place de systèmes de détection et de priorisation des bus.
- Interventions pour avoir une bonne fiabilité des horaires, gestion des feux, des voies, aménagement des giratoires, ...etc.
- Interventions sur les voitures : revoir les aménagements sur la chaussée des Darses (2 x2 voies) ainsi que d'autres aménagements ponctuels de carrefours ou giratoires.

### I-3-2-2-3 Ouvrages concernés et impactés par le projet DK' plus de mobilité

	Ouvrages
RD601	Canal de Mardyck → aménagement de berges, couverture par dalle, reprise des palplanches, réalisation de passerelles de franchissement (environ une tous les 200 mètres)
	Cheminement piéton et cyclable sous les voies ferrées, le long de la rue de Calais → démolition du mur et des escaliers et aménagement d'un accès piéton le long du canal de jonction (rive sud)
	Pont RD601 du canal de Bergues (pont Rouge) → élargissement à deux voies du pont actuellement utilisé par les bus.
	Mur de soutènement rue de Cahors → mise en place des murs de la future rampe permettant à la ligne C de rejoindre les voies réservées de la ligne A
	Mur de soutènement Trystam → mise en place des murs
	Mur de soutènement Bateliers → mise en place des murs
	Pont canal de l'Ile Jeanty → suppression des glissières existantes et mise à niveau de la piste cyclable et du trottoir
	Mur de soutènement rue du Pont de Fer → démolition des murs existants e mise en place des ouvrages permettant aux bus de rejoindre la rue du Pont de Fer depuis le quai de Mardyck
Quai De Mardyck	Pont-bus rue du Pont de Fer → remplacement des dispositifs de retenue pour une transformation en passerelle réservée aux piétons et cycles
	Mur de soutènement rue de Saint-Pol → démolition des murs existants et mise en place de talus végétalisés
	Pont Saint-Martin → dépose des glissières existantes et mise en place de garde-corps
	Pont de l'Europe → création d'une passerelle piétons et cycles accolée, côté ouest

### I-3-2-4 Stationnement des voitures en centre ville

	Aujourd'hui	Avec le projet
Place du Lion d'Or	28	18
Boulevard Alexandre III – stationnement le long du trottoir	83	52
Place Jean-Bart, en surface	12	0 .
Place Jean-Bart, en sous-sol	192	192
Place Jeanne d'Arc	51	35
Place de la République	71	71
Rue des Fusiliers Marins (Parc Marine 1)	105	0
Square Guynemer + Parking sous- préfecture	95	95 + 250
TOTAL	606	697

### I-3-2-5 Coût du projet

Les chiffrages établis en juin 2015 et hors TVA sont les suivants :

Grands secteurs d'aménagements 52 540 000 €

Petits secteurs d'aménagements 2 030 000 €

Stations et éclairage 4 930 000 €

Etudes 4 300 000 €

Acquisitions foncières 1 200 000 €

Coût total estimé du projet 65 000 000 €

### I-4 L'enquête parcellaire

Le tableau ci-joint reprend l'ensemble des parcelles, parties de parcelles impactées par le projet et les noms des propriétaires (selon les données cadastrales)



## Projet DK Plus de Mobilité

# Parcelles et parties de parcelles impactées par le projet

			. Etat p	Etat parcellaire		
Réf dossier	Indice	Nº d'emprise	Propriétaire	Commune ou commune associée	Parcelle	Contenance
Géomètre	du plan	repris sur plan	(selon serveur professionnel de données cadastrales)	(et secteur le cas échéant)	ou partie	graphique
		1			AA 126	1 a 75 ca
16661.01	~	2	A sound Head	GB ANDE SYNTHE	AA 132	26 ca
10-10001	<	3	Auchan Flance	ONAINDE-STINITIE	AA 136 partie	6 a 02 ca
A STATE OF PARTY AND ADDRESS OF		4			AA 141 partie	29 a 55 ca
					sous-total	37 a 58 ca
15551-04	0	5	S.A d'H.L.M "Maison Flamande"	DUNKERQUE (Petite-Synthe)	460 AC 351	77 ca
15551-04	O			DUNKERQUE (Petite-Synthe)	460 AC 352	1 a 88 ca
18881	×				AO 151	24 ca
18881	×	20	Commune de Dunkerdue	DUNQUERQUE	AO 153	8 ca
[555]	K		Control Comment of the Control of th		AP 40 partie	2 a 72 ca
					sous-total	4 a 92 ca
15551-02	D			CAINT DOT STIP MED	540 AS 636	12 a 34 ca
15551-02	D	*	, Etat Ministère de la Mer	SAUNT-FOL-SON-MEN	540 AS 637	18 a 49 ca
15551-06	-	R.		DUNKERQUE	AO 94 partie	12 a 85 ca
					sous-total	43 a 68 ca
	D				540 AS 648	4 a 28 ca
00.15551	D	01	Commune associée de	SAINT POT STIP MED	540 AS 694	4 a 02 ca
***************************************	D		Saint-Pol-sur-Mer	Name of the state	540 AS 329	4 a 21 ca
Special supplemental	Ь		A STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	540 AP 659 partie	26 a 76 ca
		The state of the s			sous-total	39 a 27 ca
16661.00	п	12	Camina das Domoinas	SAINT POLICIE MER	540 AP 293 partie	12 a 96 ca
70.10001	1	13	Selvice des Domanies	SAINT-FOR-SON-MEN	540 AP 236	40 ca
					sous-total	13 a 36 ca
16661.00	L	14	M at Mma Brancois I IBED	SAINT POL STIP, MEP	540 AM 74	6 a 32 ca
10001	1	15	M. et Mille I taliyois Libin	SAINI-FOE-SON-MEN	540 AM 90	2 a 08 ca
					sous-total	8 a 40 ca
Cabinet BOGAERT ET 62, rue Henri Terquem 59140 DUNKERQUE Tel : 03.28.66.79 Fax: 03.28.66.18.71 Mall : Acid cacymeter@	Cabinet BOGAERT ET ASSOCIES 62, rue Henri Terquem 59140 DUNKERQUE 1741: 03.28.68.76,79 Fax: 03.28.68.18.71	OCIES Thorset fr	Dressé le 27	Dressé le 27 Novembre 2015		Page 1/8
	9000					



### Projet DK Plus de Mobilité

Parcelles et parties de parcelles impactées par le projet

TONK PAGE			Etat	Etat parcellaire	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	The second secon
Willer dossier	Jossier Indice	N° d'emprise	Propriétaire	Commune ou commune associée	Parcelle	Contenance
Original Confidence	SSeomètre du plan	a repris sur plan	(selon serveur professionnel de données cadastrales)	(et secteur le cas échéant)	ou partie	graphique
	00.000	92		CONTRACTOR AND	540 AM 28 partie	18 a 07 ca
20-10022	31-02 51-02	12	D.D.E	SAIN1-POL-SUK-MEK	540 AM 65	2 a 07 ca
90-168-81	I 90-16	26		DUNKERÔUE	AO 89 partie	68 a 47 ca
The state of the s					sous-total	88 a 61 c
		18			540 AP 338 partie	2 a 95 ca
1 1595551-02	51-02 F	19	CARCOOP	SAINT-POL-SUR-MER	540 AP 658-partie	3 a 89 ca
- Consultan		20			540 AP 698 partie	1 a 53 ca
The same of the sa					sous-total	8 a 37 ca
1 1535551-02	51-02 G	22	S.C.I de l'Ecluse de Bergues	SAINT-POL-SUR-MER	540 AN 211 partie	1 a 07 ca
1 15 15 35 1-02		200	MIle Christine MOLAS	SAINT-POL-SUR-MER	540 AO 372 partie	5 a 13 ca
18/168		24	Mme Huguette MOLAS	SAINT-POL-SUR-MER	540 AY 69	7 a 58 ca
1 15351-06		50	M. Franck GAUDOU	DUNKERQUE	AO 119 partie	93 ca
351	15551.00		Caisse Primaire d'Assurance Maladie	DUNKERQUE	AO 104 partie	4 a 97 ca
		200			AP 304	7 a 23 ca
1.15.15551-07	51-07 J	30	ICF NORD EST SA d' HLM	DUNKERQUE	AO 68 partie	10 ca
					AO 233 partie	51 ca
					sous-total	7 a 84 ca
115:45551-07	J 191-07	32	M. et Mme FISCHETTI	DUNKERQUE	AP.332	19 ca
143.15551-07	51-07 J	12	Les copropriétaires de l'Immeuble	DUNKERQUE	AP 330	13 08
		34			AO 149-partie	12 a 18 ca
		35		TITOGENINE	AO 232 partie	5 a 05 ca
	15551 K	36	SNCF MOBILITES	DONNERGUE	AO 232 partie	6 a 94 ca
		37			AO 148 partie	22 ca
BOARD CO.					sous-total	24 a 39 ca
	K K	Œ	Ville de Dunkerque et société Dunkerquoise	DUNKERQUE	AP 283	\$ = 60 cm



### Projet DK Plus de Mobilité

Parcelles et parties de parcelles impactées par le projet

			Etat p	Etat parcellaire		
Réf dossier	Indice	Nº d'emprise	Propriétaire	Commune ou commune associée	Parcelle	Contenance
Géomètre	du plan	repris sur plan	(selon serveur professionnel de données cadastrales)	(et secteur le cas échéant)	ou partie	graphique
15551	×	42	M. Jean SOPHYS	DUNKERQUE	AP 13	73 ся
15551	×	43	Copro de la parcelle AP 15	DUNKERQUE	AP 15 partie	1 a 32 ca
15551	Ж	44	De l'ensemble immobilier résidence Sq Guynemer	DUNKERQUE	AP 338 partie	10 ca
15551.00		46	M. et Mme Pierre BLANCHON	DUNKERQUE (Rosendaël)	510 AK 758 partie	1 a 70 ca
16661.00	1	46	M. Jean INGELAERE	DUNKERQUE (Rosendaël)	510 AK 754 partie	1 a 23 ca
16661 06	N	47	Commune de	TACITO ACIMATICA	AB 903 partie	56 a 22 ca
10001-00	M	48	LEFFRINCKOUCKE	LEFFRINCROUCKE	AC 654 partie	95 ca
10011-00	TAI	2			sous-total	57 a 17 ca
					TOTAL	3 ha 62 a 04 ca

Dressé le 27 Novembre 2015

Rappel de l'article L1 du Code de l'expropriation

« L'expropriation, en tout ou partie, d'immeubles ou de droits réels immobiliers ne peut être prononcée qu'à la condition qu'elle réponde à une utilité publique préalablement et formellement constatée à la suite d'une enquête et qu'il ait été procédé, contradictoirement, à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées. »

« Elle donne lieu à une juste et préalable indemnité. »

### I-5 Le parcours de concertation

### I-5-1 Concertation du public

La concertation préalable réglementaire (article L300-2 Code de l'Urbanisme) sur ce projet de transport à haut niveau de service piloté par la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est déroulée du 28 janvier au 30 mai 2015.

Le dispositif mis en œuvre été le suivant :

- Dix réunions publiques,
- Des registres présents dans les communes,
- Un site internet: information et expression,
- Neuf articles dans le MAG mensuel de la CUD 83400 exemplaires,
- Dossier de concertation de 56 pages consultable sur le site internet, en mairies et en réunions publiques,
- Document de synthèse de 6 pages consultable sur le site internet et diffusé dans 42000 boîtes à lettres,

### I-5-2 Bilan de la concertation

Voici les éléments chiffrés de la participation du public

- 663 personnes présentes aux dix réunions et 208 interventions du public
- Registres d'expression en mairies : 33 dépositions écrites, une pétition de 108 personnes
- site internet : <a href="http://www.dk-mobilité.fr/">http://www.dk-mobilité.fr/</a> 3545 visites, 61 avis ou questions ont été postés de janvier à mai 2015

Au cours de cette concertation, de nombreux thèmes généraux mais aussi spécifiques à l'agglomération dunkerquoise ont été abordés. Les services de la CUD maître d'ouvrage en ont retiré des enseignements et ont modifié le projet initial qui a évolué pour soumettre à l'enquête publique l'actuel projet.

### I-5-3 L'avis de l'Autorité environnementale

L'Autorité Environnementale a, le 2 novembre 2015, accusé réception du dossier relatif au projet de transports à haut niveau de service DK'plus de mobilité sur les communes de Coudekerque Branche, Dunkerque, Grande Synthe, Leffrinckouxcke et Téteghem – Coudekerque Village.

Par courrier en date du 2 janvier 2016, cette autorité a donné son avis sur ce projet,

- en mettant l'accent sur l'insertion paysagère des nouvelles stations,
- en laissant dans ce projet une place aux liaisons douces et principalement les vélos,
- en réduisant au maximum les impacts sur la biodiversité.

La CUD, dans son mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, a pris en compte les différentes remarques et les intégrera lors de la réalisation de ce projet.

### I-5-4 Réunion publique

Il n'a été prévu, dans le cadre de ce projet durant les 33 jours de l'enquête publique, aucune réunion publique. La commission réunie à mi enquête et au vu des observations, en a décidé ainsi.

### I-5-5 Les personnes publiques associées

Le maître d'ouvrage a déposé le dossier concernant le projet « DK'plus de mobilité » le 2 décembre 2015 aux trois PPA suivantes :

- DREAL ( (Mme GOUIFFES)
- DDTM (Mme PLACEK)
- DRAC (M. Denis MAGNOL)

### II – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### II.1 – Désignation de la commission d'enquête

Par décision n° E1600002/59 en date du 13 janvier 2016, madame la présidente du tribunal administratif de Lille a désigné la commission d'enquête composée comme suit :

Président: monsieur Michel DUVET, demeurant à Hazebrouck.

Membres titulaires: monsieur Gérard GUILBERT, demeurant à Hazebrouck;

monsieur Roger, FEBURIE, demeurant à Zegerscappel.

Membre suppléant : monsieur Christian MAJCHEREK, demeurant à Merville. (annexe n°1)

### II.2 – Arrêté de mise à l'enquête publique

Arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2016 de monsieur le Préfet du Nord portant l'ouverture d'une enquête publique unique, présentée par la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral ayant pour objet le projet de restructuration du réseau de transports collectifs de l'agglomération dunkerquoise, baptisé « Dk'Plus de mobilité » comprenant : l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire, sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Tétéghem-Coudekerque-Village.

Enquête publique durant 33 jours, **du jeudi 18 février au lundi 21 mars 2016 inclus**, concernant le territoire des communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Tétéghem - Coudekerque-Village.

### II.3 – Pièces constituant le dossier

Le dossier du projet de restructuration du réseau de transports collectifs de l'agglomération dunkerquoise, baptisé « Dk'Plus de mobilité » comprenant : l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Tétéghem-Coudekerque-Village comprenait les pièces suivantes :

### II.3.1 Les pièces communes aux deux dossiers

- L'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2016 de monsieur le Préfet du Nord portant l'ouverture d'une enquête publique unique, présentée par la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral ayant pour objet le projet de restructuration du réseau de transports collectifs de l'agglomération dunkerquoise, baptisé « Dk'Plus de mobilité » comprenant : l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire, sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Tétéghem-Coudekerque-Village. (annexe n°2)
- L'avis de mise à l'enquête publique. (annexe n°3)

### II.3.2 L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

- Un registre d'enquête publique par commune
- Un dossier de déclaration d'utilité publique avec une étude d'impacts réalisé intégrant :
  - L'expertise faune, flore, milieux naturels & ses annexes;
  - L'évaluation des incidences Natura 2000 ;
  - L'avant projet nouveau réseau ;
  - La note sur les principes de gestion des eaux pluviales ;
  - Le bilan de la concertation ;
  - Les mesures de bruits et de vibrations en état initial ;
  - L'impact acoustique et vibratoire ;
  - L'étude des effets du projet sur la santé et la qualité de l'air.

Les études ont été réalisées par :

- la Société MEDIATERRRE pour l'étude d'impact ;
- Alfred Petre Paysagiste Urbaniste pour l'élaboration de l'AVP;
- le CERE pour l'étude faune, flore, habitats ;
- la société ACOUPLUS pour l'étude acoustique,
- la société INGEROP pour l'étude hydraulique et les relevés pédologiques.

### II.3.3 L'enquête parcellaire

- Un registre d'enquête publique par commune
- Un dossier d'enquête parcellaire comprenant :
  - Objets de l'enquête
  - Plan de situation
  - Concertation préalable, information et dialogue avec le public
  - Plan général des travaux
  - Appréciation sommaire des dépenses
  - Avis sur l'étude d'impact de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse aux observations de l'autorité environnementale
  - Etude d'impact
  - Evaluation économique et sociale
  - Dossier d'enquête parcellaire
  - Annexes Délibérations

Les dossiers complets étaient consultables à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral, dans les 5 mairies concernées ainsi que dans les mairies de Fort-Mardyck, Saint-Pol-Sur-Mer et les mairies de quartier de Malo-les-Bains, Petite-Synthe et Rosendaël aux jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture au public durant toute l'enquête publique.

### II.4 – Réunion de la commission d'enquête

### II.4.1 Rencontre avec le maître d'ouvrage

Le 20 janvier 2016 la commission d'enquête s'est réunie à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral en compagnie de Monsieur Xavier DAIRAINE, Chef de Projet à la Direction Générale de la Ville et Environnement (CUDGL) et Madame Sylvie LUCIDARME représentant la Sous-préfecture de Dunkerque. (PV de réunion – annexe n° 17)

Une présentation des projets a été faite par Monsieur DAIRAINE, qui a de suite précisé qu'il y avait une modification importante par rapport à la demande faite auprès de la préfecture. En effet, à l'origine, il était prévu une enquête unique comprenant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- une enquête parcellaire;
- une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- une demande de permis d'aménager;

sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Téteghem - Coudekerque-Village.

Certains dossiers n'étant pas finalisés, l'enquête concernant la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est reportée sine die. Idem pour la demande de permis d'aménager.

L'enquête unique portera donc sur l'enquête préalable et sur l'enquête parcellaire pour les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Téteghem - Coudekerque-Village.

Un exemplaire du dossier d'enquête a été remis à chaque membre de la commission.

Les services de la CUD ont fourni un tableau récapitulatif des propriétaires pour les estimations des dépenses foncières et le suivi des notifications individuelles (date d'envoi lettre recommandée et retour des avis de réception) (annexe n° 9)

### II.4.2 Réunion de travail

Le 7 mars 2016, de 9 heures à 12 heures, une réunion de travail a eu lieu à Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Large pour faire le point à mi-enquête sur les observations formulées depuis le 18 février 2016 et pour l'organisation du ramassage et de l'exploitation des registres à la fin de l'enquête publique.

Le 22 mars 2016, à 8 heures 45, la Commission d'Enquête s'est réunie pour faire le point sur le ramassage et la clôture des registres, la réception des certificats d'affichage et sur les observations formulées. Il a été convenu de se réunir le 29 mars 2016 afin de remettre le procès-verbal de synthèse des observations émises lors de l'enquêté publique.

Le 29 mars 2016, à 8 heures 45, la Commission d'Enquête s'est réunie pour finaliser et remettre le PV de synthèse des observations émises lors de l'enquêté publique ainsi que celles émises par cette commission.

Le 6 avril 2016, à 8 heures 30, la Commission d'Enquête s'est réunie pour examiner les réponses du maitre d'œuvre.

Le 12 avril 2016, à 8 heures 30, la Commission d'Enquête s'est réunie pour finaliser les conclusions aux enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Le 20 avril 2016, à 8 heures 30, la Commission d'Enquête a présenté son rapport et ses conclusions au maitre d'œuvre. (PV de réunion – annexe n° 17)

### II.5 – Visite des lieux - Remise des registres – vérifications

Le 20 janvier 2016, de 14 heures 30 à 17 heures 40, une réunion a eu lieu à Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Large, pour la présentation du projet et la remise des dossiers d'enquête aux commissaires enquêteurs. Nous avons été reçus par M. DAIRAINE Xavier, Chef de Projet à la Direction Générale de la Ville et Environnement (CUD). Mme LUCIDARME Sylvie, représentant la Sous Préfecture de Dunkerque était présente. (PV de réunion – annexe n° 17)

Le 26 janvier 2016, de 9 heures à 12 heures 15, une visite des lieux a été organisée à notre demande par M. DAIRAINE Xavier. Nous avons parcouru le tracé des nouvelles lignes. Sur l'itinéraire nous avons découvert les terrains et bâtiments touchés par l'enquête parcellaire, ainsi que les emplacements d'affichage public. (PV de réunion – annexe n° 17)

Le 5 février 2016, de 9 heures à 12 heures 00, les membres de la commission ont paraphés les dossiers qui étaient présents et complets. Ils ont côtés et paraphés les registres d'enquête. (PV de réunion – annexe n° 17)

Le 17 février 2016 un vadémécum a été remis dans les mairies afin d'attirer l'attention des personnes en charges de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique. La liste des coordonnées des intervenants sur l'enquête publique est annexée. Les présences des dossiers d'enquête publique et des registres d'enquête ont été vérifiées. (annexe n° 17)

### II.6 – Publicité de l'enquête

### II.6.1. Publicité légale

Conformément aux textes en vigueur, l'enquête a fait l'objet des publications suivantes :

- <u>Premières parutions :</u>
  - \* La Voix du Nord, éditions 59 (Dunkerque, Hazebrouck, Lille), du samedi 30 janvier 2016.
  - \* Le Phare Dunkerquois du mercredi 3 février 2016.
- Secondes parutions :
  - \* La Voix du Nord, éditions 59, du 19 février 2016.
  - \* Le Phare Dunkerquois du mercredi 24 février 2016.

(annexe  $n^{\circ}$  4)

Mentionnons que la publication légale a été effectuée dans l'Indicateur des Flandres des mercredis 3 février 2016 et 24 février 2016

### II.6.2. Affichage

A la diligence des maires, l'affichage réglementaire prescrivant la mise à l'enquête publique le projet de restructuration du réseau de transports collectifs de l'agglomération dunkerquoise, baptisé « Dk'Plus de mobilité » comprenant : l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et

l'enquête parcellaire sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Tétéghem-Coudekerque-Village a été effectué sur les panneaux d'affichage habituels des mairies concernées.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral, il a été réalisé au moins quinze jours avant le début de l'enquête, soit le 3 février 2016, et durant toute l'enquête dans les mairies ainsi que les mairies de Fort-Mardyck, Saint-Pol-Sur-Mer et les mairies de quartier de Malo-les-Bains, Petite-Synthe et Rosendaël. Les photographies l'attestent. (annexe n° 6)

Des certificats d'affichage ont été délivrés par les maires. Ils sont annexés au présent rapport. (annexe n° 18)

Lieux	Date	Affichage e	n Mairie	Affichage sur la Commune
		extérieur	intérieur	
1. <b>C.U.D.G.L.</b>	03/02/2016	oui	oui	non
2. Coudekerque-Branche	03/02/2016	oui	non	non
3. Dunkerque	03/02/2016	oui	non	non
4. Fort-Mardyck	03/02/2016	oui	non	non
5. Grande-Synthe	03/02/2016	oui	non	non
6. Leffrinckoucke	03/02/2016	non	oui	non
7. Saint-Pol-sur-Mer	03/02/2016	oui	non	non
8. Teteghem- Coudekerque-Village	03/02/2016	oui	non	non
9. Malo-Les-Bains	03/02/2016	oui	oui	non
10. Petite-Synthe	03/02/2016	oui	non	non
11. Rosendaël	03/02/2016	oui	oui	non

### Un affichage sur le site a également eu lieu :

- D601 Grande-Synthe Face au Centre commercial du Puythouck Sur le candélabre ;
- D601 Dunkerque En sortie du rond-point du Kruysbellaert vers Dunkerque Centre Sur le poteau de signalisation directionnelle Grande Synthe ;
- Gare de Dunkerque Face au bâtiment voyageur et aux quais bus ;
- D60 Leffrinckoucke- A l'entrée du Fort des Dunes Sur le poteau de signalisation directionnelle (annexe n° 5)

### II.6.3. Autres publicités

L'avis de mise à l'enquête a été publié sur le site Internet de la CUD à l'adresse suivante : mobilite@cud.fr.

- Sur le MAG publié par la CUD,

- Des fascicules de 6 pages, une information enquête publique « DK'plus de Mobilité Inventons ensemble la ville de demain » ont été déposés dans les mairies et à la C.U.D.(annexe n°7)
- Il a été publié sur le site internet de la Préfecture du Nord à l'adresse suivante : <a href="http://www.nord.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/information-et-participation-du-public/déclarations-d-utilité-publique">http://www.nord.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/information-et-participation-du-public/déclarations-d-utilité-publique</a>

Des articles en référence à l'enquête publique ont été publiés :

- Le 24 février 2016 dans le Phare « Les commerçants contre la piétonisation » (annexe 13)
- Le 27 février 2016 dans la V.D.N. Secteur Dunkerque « Un gros dossier pour tout savoir sur le futur réseau de bus « « Des commerçants affichent leur opposition à la place Jean Bart piétonne » (annexe 14)
- Le 9 mars 2016 dans le Phare Couverture : « Poussés dehors par le tracé Dk'Plus » « Le tracé a tranché, ils devront quitter leur propriété » « Une expropriation bénéfique pour Leffrinckoucke » « Des infos à glaner » « Nous collecterons tous les témoignages » (annexe 15)
- Le 13 mars 2016 « Leffrinckoucke Village : les bus ne passeront plus qu'à la demande » « Grandes lignes du futur » (annexe 16)

### II.7 Prolongation de l'enquête

La commission d'enquête a décidé de ne pas demander de réunion publique et de prolongation au vu de l'importance de la publicité qui a été faite et au regard du peu d'observations au 7 mars 2016.

### II.8 Modalités de l'enquête

Elle s'est déroulée du jeudi 18 février au lundi 21 mars 2016 inclus, soit 33 jours.

Le siège de l'enquête a été fixé à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Large.

Les observations formulées au cours de cette enquête unique : enquête préalable et enquête parcellaire pour les communes de Coudekerque – Branche, Dunkerque, Grande Synthe, Leffrinckoucke et Téteghem- Coudekerque Village pouvaient être adressées par courrier à la commission d'enquête à l'adresse :

« Monsieur le président de la Commission d'Enquête, Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine, BP 5.530 – 59386 DUNKERQUE Cedex. »

Le 24 février 2016 l'Etat parcellaire / Documents rectifiés : plan K et état parcellaire / Ville de Dunkerque / Secteur Gare / Sections AO ET AP / Création d'un indice n° 43 Bis ont été remplacés par un nouveau document (4 pages). Le courrier daté du 02/02/2016 de la SNCF sur la demande d'adaptation du projet pour des raisons techniques (11 pages) nous a été transmis.

(B.E. des pièces ajoutées au dossier - annexe n°20).

La clôture des registres d'enquête a été réalisée par le Président de la commission d'enquête pour l'enquête DUP, et par les maires des communes concernées pour les registres de l'enquête parcellaire.

Lors des permanences, la commission d'enquête a pu vérifier et constater que le dossier d'enquête proposé au public était toujours complet.

La commission d'enquête a pu recevoir le public dans des lieux corrects, adaptés à la confidentialité, et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un incident a été déploré lors de la permanence du vendredi 18 mars 2016 à la mairie de FORT-MARDYCK. Le registre de l'enquête parcellaire n'a pu lui être remis et de ce fait sa présence en permanence n'a pu être actée. L'importance de retrouver ce registre a été soulignée par le commissaire enquêteur du fait de la proximité de la clôture. Ce dernier a été retrouvé le 21 mars 2016.

Le 24 mars 2016 à 16 heures 59, (soit 2 jours après la clôture de l'enquête publique) le Président de la Commission d'Enquête a reçu un mail de la mairie de Leffrinckoucke qui a retransmis un mail de Laurent FAUCON qui datait du 21 mars 2016 à 18 heures 46. L'heure de fermeture de la permanence à la mairie du siège de l'enquête était 17 heures 30. Ce mail n'a donc pas été pris en compte du fait de la concordance avec son courrier du 19.03.2016 (LEF-C2D).

Les permanences prévues étaient :

Date	Horaire	Commissaire Enquêteur	Mairies - Cud
Jeudi 18 février 2016	08H30 à 12H00	Michel DUVET	Cud Dunkerque
Jeudi 18 février 2016	09H00 à 12H00	Gérard GUILBERT	Coudekerque-Branche
Vendredi 19 février 2016	09H00 à 12H00	Roger FEBURIE	Grande Synthe
Lundi 22 février 2016	14H00 à 17H00	Gérard GUILBERT	Leffrinckoucke
Mercredi 24 février 2016	14H00 à 17H00	Roger FEBURIE	Teteghem
Jeudi 25 février 2016	09H00 à 12H00	Michel DUVET	Malo-les-Bains
Vendredi 26 avril 2016	09H00 à 12H00	Michel DUVET	Petite Synthe
Mardi 1 <sup>er</sup> mars 2016	09H00 à 12H00	Gérard GUILBERT	Saint-Pol-sur-Mer
Jeudi 3 mars 2016	09H00 à 12H00	Roger FEBURIE	Fort-Mardyck
Samedi 5 mars 2016	09H00 à 12H00	Michel DUVET	Dunkerque
Mardi 8 mars 2016	14H00 à 17H00	Roger FEBURIE	Grande Synthe
Mercredi 9 mars 2016	14H00 à 17H00	Gérard GUILBERT	Coudekerque-Branche
Vendredi 11 mars 2016	09H00 à 12H00	Gérard GUILBERT	Leffrinckoucke
Lundi 14 mars 2016	14H00 à 17H00	Michel DUVET	Rosendaël
Mercredi 16 mars 2016	14H00 à 17H00	Gérard GUILBERT	Saint-Pol-sur-Mer
Jeudi 17 mars 2016	09H00 à 12H00	Roger FEBURIE	Teteghem
Vendredi 18 mars 2016	14H00 à 17H00	Roger FEBURIE	Fort-Mardyck
Lundi 21 mars 2016	14H00 à 17H30	Michel DUVET	Cud Dunkerque

### II.9 – Clôture de l'enquête

Cette enquête a été close le 21 mars 2016 à 18 heures 00.

Le 22 mars 2016, les membres de la commission d'enquête ont récupéré les registres DUP qui ont été clôturés conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral.

Les registres parcellaires ont été clôturés par les maires le 21 ou 22 mars 2016.

### **III – CONTRIBUTIONS PUBLIQUES**

### III-1 La relation comptable des observations

Sur les registres d'enquête mis à la disposition du public, 61 dépositions ont été rédigées et 20 courriers y ont été annexés. Mentionnons que deux courriers portaient sur les deux enquêtes. La commission d'enquête a émis 4 observations.

Les dépositions ont été codifiées : 3 premières lettres de la commune – E (écrit sur le registre), C (courrier), O (oral) – Numéro d'ordre

### Observations recueillies dans le cadre de la DUP

Communes	Dépositions Ecrites	Courriers	Dépositions Orales Non transcrites sur les registres	Mails	Total
Coudekerque Branche	COU-B-E1D COU-B-E2D COU-B-E3D COU-B-E4D COU-B-E5D				5
Communauté Urbaine de Dunkerque	CUD-E1D CUD-E2D CUD-E3D CUD-E4D CUD-E5D CUD-E6D CUD-E7D	CUD-C1D CUD-C2D CUD-C3D CUD-C4D	CUD-O1D CUD-O2D	CUD-M1D CUD-M2D CUD-M3D CUD-M4D CUD-M5D CUD-M6D	19
Mairie de Dunkerque	DUN-E1D	DUN-C1D	DUN-O1D DUN-O2D DUN-O3D DUN-O4D DUN-O5D		7
Fort Mardyck	FOR-M-E1D FOR-M-E2D	FOR-M-C1D			3
Grande Synthe	GRA-S-E1D GRA-S-E2D GRA-S-E3D GRA-S-E4D GRA-S-E5D	GRA-S-C1D			6
Leffrinckoucke	LEF-E1D LEF-E2D LEF-E3D LEF-E4D	LEF-C1D LEF-C2D			6

Malo-les-Bains	MAL-B-E1D	MAL-B-C1D MAL-B-C2D	MAL-B-O1D MAL-B-O2D		5
Petite Synthe	PET-S-E1D		PET-S-O1D		2
Rosendaël	ROS-E1D ROS-E2D ROS-E3D ROS-E4D ROS-E5D ROS-E6D	ROS-C1D ROS-C2D	ROS-O1D ROS-O2D		10
Saint-Pol-sur-Mer	S-P-S-M-E1D S-P-S-M-E2D S-P-S-M-E3D S-P-S-M-E4D S-P-S-M-E5D S-P-S-M-E6D	S-P-S-M-C1D S-P-S-M-C2D S-P-S-M-C3D			9
Tétéghem – Coudekerque-Village	TE-CV-E1D TE-CV-E2D TE-CV-E3D	TE-CV-C1D			4
Total 11 registres	41	17	12	6	76

### Observations recueillies dans le cadre de l'enquête parcellaire

Communes	Dépositions Ecrites	Courriers	Dépositions Orales Non transcrites sur les registres	Total
Coudekerque Branche				
Communauté Urbaine de Dunkerque		CUD-C1D		1
Mairie de Dunkerque			1 DUN-O1P (non recevable)	1
Fort Mardyck		FOR-M-C1D		1
Grande Synthe				
Leffrinckoucke		LEF-C1P		1
Malo-les-Bains				
Petite Synthe	PET-S-1EP			1
Rosendaël				
Saint-Pol-sur-Mer				
Tétéghem – Coudekerque-Village				
Total 11 registres	1	3	1	5

### III-2 Les thèmes abordés

N°	THEMES	NB	CODES OBSERVATIONS
1	Fréquence de passages des bus		CUD-C3D / FOR-M-E2D / GRA-S- C1D / GRA-S-E5D / LEF-E1D / ROS- C1D / TE-CV-E1D / TE-CV-E2D / GRA-S-C1D
2	Piétonisation de la Place Jean Bart		CUD-E3D / CUD-C1D / CUD-C2D / DUN-C1D / GRA-S-C1D / LEF-E4D / LEF-C2D / ROS-C2D /
3	Articulation entre Station Vélos et bus Place du vélo dans la ville		CUD-E3D / CUD-E6D / CUD-C1D / CUD-C2D / LEF-E4D / LEF-C2D /
4	Les voies vertes		CUD-E7D / CUD-C2D / CUD-M3D / LEF-E4D / LEF-C2D / S-P-S-M-E6D
5	Parkings en silo		CUD-E3D / CUD-C1D / CUD-C3D / GRA-S-C1D / S-P-S-M-C1D
6	Zones non desservies		CUD-M2D / CUD-M6D / ROS-E6D / S-P-S-M-C1D
7	Préserver les arrêts / dessertes actuelles ( Uxem, Coudekerque village, Leffrinckoucke village, Mardyck, Craywick). Pas de système de réservation préalable. Pas de lignes « virtuelles ».		CUD-C1D / LEF-E3D / LEF-C2D / TE-CV-E3D
8	Information sur horaires et correspondances	4	COU-B-E1D / FOR-M-E1D / FOR-M- E2D / GRA-S-C1D
9	Parkings en périphérie avec navette		GRA-S-C1D / LEF-E4D / LEF-C2D / GRA-S-C1D
10	Piétonisation du centre ville / centre plus attractif		CUD-E6D / GRA-S-E4D / ROS-C2D
11	Ligne et Gare Adinkerque / La panne		COU-B-E5D / CUD C1D / LEF C2D
12	Pollution air et bruit		CUD-E4D / GRA-S-C1D / S-P-S-P- C2D
13	Plus de « nature » en ville		CUD-C1D / LEF-C2D / S-P-S-M-C2D
14	Chaussée des Darses		CUD-C1D / CUD-C2D / CUD-C3D
15	Service public de transport urbain pour tous	2	GRA-S-C1D / ROS-E1D
16	Personnes à mobilité réduite / handicap moteur/ auditif / mental		CUD-E3D / S-P-S-M-E3D
17	Gratuité du réseau de bus		DUN-C1D / S-P-S-M-E5D
18	Bus qui roulent trop vite		COU-B-E2D / ROS-C1D ( 2 observations de la même personne )
19	Problèmes de vibrations des maisons		LEF-E1D / ROS C1D

20	Dessertes des hôpitaux et cliniques très tôt le matin.  Pas d'arrêt direct à l'entrée de la clinique Vilette		COU-B-E3D / COU-B-E4D	
20				
21	Stations vélos DK Vélo		LEF-C2D / S-P-S-M-C1D	
22	Système de bus « à la carte »		FOR-M-E1D / GRA-S-E2D	
23	Station terminus sur le terrain de Auchan / Concurrence		ROS-E2D / ROS-E3D	
24	Maintien à sa place de l'arrêt de bus « Schweitzer » à Leffrinckoucke		CUD-E5D / LEF-E2D	
25	Couloirs de bus		CUD-E7D / CUD-C3D	
26	Pistes cyclables		GRA-S-E2D / GRA-S-E3D ( 2 observations de la même personne )	
27	Pas de création de ligne passant par l'Avenue de la Mer à Dunkerque		CUD-E2D / MAL-B-E1D	
28	Accès au Quai Wilson		S-P-S-M-E2D / S-P-S-M-E4D	
29	Rue de la République à St Pol sur Mer / trottoirs plus larges / suppressions du stationnements		S-P-S-M-E6D / S-P-S-M-C3D	
30	Pas de bus le soir ( 22h30 ) après fin des spectacles		COU-B-E1D	
31	Impact des travaux sur chiffre d'affaires / indemnisation		CUD-C3D	
32	Circulation pendant les travaux sur la pénétrante		DUN-O4D	
33	Risque inondations canal de Mardyck / pénétrante		S-P-S-M-E6D	
34	Sécurité piétons / autopont rue de fer et passerelle		S-P-S-M-C1D	
35	Pas de parking relais avec la station bus		S-P-S-M-C1D	
36	Articulation bus / train à renforcer		CUD-E3D	
37	Parc de l'étoile à Grande-Synthe : beaucoup de flux de personnes à prendre en compte		CUD-E3D	
38	Position de la station bus à Leffrinckoucke	1	LEF-C2D	
39	9 Cas particuliers évoqués		CUD-E1D / CUD-C4D / CUD-M1D / CUD-M4D / CUD-M5D / CUD-O1D / CUD-O2D / DUN-E1D / DUN-O5D / DUN-O2D / DUN-O3D / DUN-O5D / FOR-M-C1D / GRA-S-E1D / LEF-C1D / MAL-B-C1D / MAL-B-C2D / MAL-B-O1D / MAL-B-O2D / PET-S-E1D / PET-S-O1D / ROS-O2D / ROS-C1D / ROS-E4D / ROS-	

Remarque: Plusieurs observations abordent différents thèmes.

Les observations du registre parcellaire n'étant que des cas particuliers, il n'a pas été réalisé de tableau à thèmes pour ce domaine.

### III-3 Analyse qualitative des observations dans le cadre de la D.U.P. & Avis du Maître d'Œuvre et de la Commission d'Enquête

Les observations ont été retranscrites « in extenso » sans rectification orthographique.

### III – 3.1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche

<u>Déposition Ecrite COUB-E1D</u> - Le 18 février 2016, Madame ROMMELAERE Brigitte, demeurant 78 rue Jules Guesde à COUDEKERQUE-BRANCHE-59210, a déposé comme suit :

« Pas de livret horaire (c'est fiche par fiche, pas pratique dans le sac à main), le bus 5 ne passe plus pour aller de Coudekerque-Branche à Saint-Pol. Pas de bus pour les lieux culturels : Dany Boom – Bray-Dunes – Decaestecker – Gravelines – Palais du Littoral – François Mitterrand, pas du bus à la sortie de ces lieux à la fin du spectacle (vers 22h30). Pour l'arrêt du carré de la vieille (pas d'abribus pas de passage piétons, pas d'éclairage), l'arrêt est sur le bord de la route, la navette ne correspond pas avec le bus de Bray-Dunes. A Auchan, quand le bus s'arrête en face, pas de signal pour traverser. Dans le carnet pas indiquer tous les arrêts (exemple : arrêt poste de Bray-Dunes. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Ces observations concernent le réseau et les services actuels.

Le livret horaire a été supprimé en septembre 2015 au profit de fiches horaires par ligne. En effet, lorsqu'un horaire était modifié en cours d'année pour une ligne, le livret devenait obsolète et n'était pas réédité. Le fonctionnement par fiche horaire permet une mise à jour de l'information aux usagers. La ligne 5 existe toujours et son trajet permet d'aller de Saint-Pol-sur-Mer à Coudekerque-Branche. Cette ligne comportait deux tracés avant septembre 2015, les tracés 5 et 5A, sur une bonne partie de l'itinéraire, avec, sur ces parties une fréquence de 40 minutes en journée. Pour améliorer la fréquence un tracé unique a été dessiné avec une fréquence de 30 minutes. Certains arrêts ne sont donc plus desservis mais des alternatives équivalentes existent, ce qui suppose des changements d'habitude. Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité une ligne E – violette à 10 minutes de fréquence en journée permet d'assurer la liaison entre Saint-Pol-sur-Mer et Coudekerque-Branche.

L'amplitude du service de bus à Dunkerque est particulière puisque la desserte commence relativement tôt (premier départ vers 5h30) et s'achève relativement tôt (dernier départ vers 21h30). Elle est liée à la forte activité industrielle de l'agglomération. Un service de bus existe le soir pour le dernier train à la gare de Dunkerque. Il dessert les arrêts des principales lignes. Ensuite, un service NOCTIBUS sur réservation est offert pour organiser son déplacement entre 22h et minuit et entre 4h et 6h. Il n'est pas prévu de changer les amplitudes et ce service dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité.

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il est prévu de mettre des abribus à tous les arrêts sauf les 3 derniers d'une ligne qui sont plutôt des arrêts de descente, et d'équiper les arrêts d'un éclairage efficace. Dans certains cas, la largeur des trottoirs et des arrêts ne permet pas de mettre en place des abribus.

L'arrêt devant le centre commercial de Grande-Synthe (magasin Auchan) sera profondément modifié dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité et permettra aux usagers qui se rendent au centre commercial de ne pas avoir à traverser la D601. Le futur arrêt est décrit en page 33 de la pièce A du dossier d'enquête publique.

La reprise de tous les arrêts sur les fiches horaires les rendrait encore plus difficile à lire. Le site internet <a href="www.dkbus.com">www.dkbus.com</a> permet de connaître les horaires à tous les arrêts. Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il est prévu de desservir près de 120 000 habitants avec des lignes à 10 minutes de fréquence. Cette fréquence soutenue permet d'éviter de se référer à des horaires : on prend le bus comme on prend le métro ou le tramway.

### Avis de la commission d'enquête :

Le livret horaire est obsolète du fait de la mise en place des fiches plus précises et plus complètes et dont la mise à jour est plus aisée. Par ailleurs les nouvelles technologies permettent la consultation et la transmission des renseignements plus rapidement. Le projet « DK'Plus Mobilité » permet la mise en place de lignes à la fréquence de passages réguliers toutes les10 minutes. Le service NOCTIBUS sur réservation gratuite prend en compte l'organisation des déplacements entre 22h00 et 24h00 et entre 4h00 et 6h00.

• <u>Déposition Ecrite COU-B-E2D</u> – Le 9 mars 2016, Monsieur et Madame **DEMOULIN**, demeurant 17 Rue des Peupliers à COUDEKERQUE-BRANCHE-59210, ont déposé comme suit

« Lignes de bus concernées : 4 et E Rue des Peupliers / arrêt Walker

Nous allons faire une lettre à M. Duvet Michel président de la commission d'enquête (déposée en mairie de Coudekerque - Branche avant le 21 mars ou directement à M. Duvet )

Dans cette lettre nous allons détailler les problèmes suivants :

- Rue dans laquelle se trouvent une école et un béguinage
- 2 lignes avec bus souvent vides
- Bus qui roulent trop vite et font vibrer les maisons.

Nous demandons 1 seule ligne de bus.

M. Le Maire s'engage à mettre un " 30 km / h" mais sera-t-il respecté? »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Une réunion publique a été organisée par le Maire de Coudekerque-Branche avec les habitants de cette rue le 24 février 2016.

Il est apparu lors de cette réunion que les habitants perçoivent le bus comme une nuisance (vibration, impression d'une vitesse excessive). Les mesures de vitesse qui révèlent assez peu de dépassement de la limite autorisée n'ont pas convaincu les habitants et de nouvelles mesures seront réalisées.

Une réfection du revêtement de la rue est prévue avant la mise en service du projet Dk'Plus de mobilité. Cela permettra de supprimer les aspérités du revêtement actuel qui peut provoquer de légères vibrations lors du passage de véhicules lourds.

Le tracé de la ligne E – violette par cette rue est tout à fait justifié par la desserte d'un quartier d'habitat dense à l'extrémité est de la rue.

### Avis de la commission d'enquête :

Voir réponse **ROS-C1D**.

- <u>Déposition Ecrite COU-B-E3D</u> Le 9 mars 2016, Madame **DEVRIENDT Nicole** 155 Rue Buffon COUDEKERQUE-BRANCHE-59210, a déposé comme suit :
- « Accès polyclinique de Grande-Synthe : 45 minutes pour y accéder / difficile pour une personne de plus de 80 ans
- ligne 9 : pas assez de bus (fréquence 45 minutes actuellement )
- ligne 9 : plus de bus en partant de St Pol ( très tôt le matin 6 h 30 ) et le soir pour retour à Coudekerque Branche ( service terminé pour Coudekerque Branche au départ de Dunkerque ).
- Pas assez de bus pour l'hôpital de Dunkerque. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Ces observations concernent le réseau et les services actuels.

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité la desserte de la polyclinique de Grande-Synthe et du Centre Hospitalier de Dunkerque est très nettement améliorée puisque ces deux établissements seront desservis chacun par deux lignes à 10 minutes de fréquence en journée :

- Les lignes B rouge et C verte pour la polyclinique de Grande-Synthe
- Les lignes C verte et E violette pour le Centre Hospitalier de Dunkerque.

La ligne C – verte créera un lien entre les deux établissements et la ligne B – rouge comporte un arrêt sur le boulevard de la République – François Mitterrand à Dunkerque relativement proche du Centre Hospitalier de Dunkerque (environ 600 mètres).

### Avis de la commission d'enquête :

La desserte des lignes de bus des établissements hospitaliers dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité s'est améliorée et la fréquence de passages toutes les 10 minutes sera respectée. Les arrêts de bus sont situés à environ 300 mètres de ces établissements.

• <u>Déposition Ecrite COU-B-E4D</u> – Le 9 mars 2016, Monsieur **NEUVILLE Guy** 26 Rue Jules Verne à COUDEKERQUE-BRANCHE-59210, a déposé comme suit :

« Je voudrais des bus démarrant plus tôt le matin et terminant plus tard le soir pour desservir les services hospitaliers.

- Pas d'arrêt direct à la clinique Vilette. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Lors de la concertation autour du projet, la CUD a rencontré les responsables des établissements de santé les plus importants (polyclinique de Grande-Synthe, Centre Hospitalier de Dunkerque et clinique Villette). Ces rencontres ont permis de noter que l'amplitude du service actuel permettait d'assurer une desserte pour les différents horaires de postes hospitaliers, avec les trois lignes

principales. Mais il convenait d'adapter les horaires de la ligne 4 pour le Centre Hospitalier de Dunkerque et la clinique Villette. C'est ce qui sera fait sur le futur réseau.

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, comme dit plus haut, la desserte des établissements de santé est améliorée. L'arrêt le plus proche de la clinique Villette, desservi par la ligne 7 se trouve à moins de 200 mètres de l'entrée. L'arrêt le plus proche desservi par la ligne C – verte et la ligne 4A se trouve à moins de 400 mètres.

### Avis de la commission d'enquête :

Voir réponse ci-dessus.

• <u>Déposition Ecrite COU-B-E5D</u> - Le 9 mars 2016, Madame **ROMMELAERE Brigitte** 78 Rue Jules Guesde à COUDEKERQUE-BRANCHE-59210, a déposé comme suit :

« Le bus pour aller à La Panne, c'est à dire le « 2 » Gare d'Adinkerke ne s'arrête plus à LIDL, il s'arrête à la Gare d'Adinkerke donc une demi - heure de marche pour aller à La Panne à cause que les Français ne respectent pas (saletés, etc).

Quand on va à Bray-Dunes la navette est en même temps que l'horaire du bus. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Ces observations concernent le réseau et le service actuels.

Concernant l'arrêt « à Lidl », le bourgmestre de La Panne a interdit les arrêts intermédiaires des bus urbains de la CUD entre la frontière et le terminus de la gare d'Adinkerque, pour des raisons de sécurité routière et de propreté.

### Avis de la commission d'enquête :

Pour des raisons de sécurité et de salubrité, le bourgmestre de La Panne a interdit les arrêts entre la frontière et la gare d'ADINKERQUE. Ces mesures évitent aussi les troubles à l'ordre public liés à la consommation abusive d'alcool.

### III – 3.2 - Registre de la Communauté Urbaine

• <u>Déposition Ecrite CUD-E1D</u> - Le 18 février 2016, Madame **SETTE Liliane**, demeurant à Saint-Pol-sur-Mer, a déposé comme suit :

« Demande aux chauffeurs de bien s'arrêter au bord du quai. Merci. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Les arrêts de bus sont conçus pour permettre l'arrêt le plus proche possible du quai : forme des bordures, hauteur du quai. Le plancher des bus est quelques centimètres au-dessus du niveau du quai, afin de permettre de déployer la rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant.

### Avis de la commission d'enquête :

Un rappel sur les mesures de sécurité auprès des conducteurs pourra être fait.

• <u>Déposition Ecrite CUD-E2D</u> – Le 18 février 2016, Monsieur CORROGG Jean-Marc, demeurant Dunkerque –Malo-les-Bains, a déposé comme suit :

Rapport – Piéce D – page 10 – Ligne E

« Demande à arbitrer sur un itinéraire ne passant pas par la portion de l'avenue de la Mer entre l'avenue Kléber et le Boulevard de la République étant donné que les bus ne continuent pas par l'avenue **Gembloux** de Rosendaël. De plus impossibilité de créer un arrêt coté impair de l'avenue de la Mer au carrefour République/Mer (maison avec garage) et difficultés pour les bus de tourner à gauche avec la circulation Boulevard République. Il suffit de reprendre le tracé et les arrêts de la ligne 9 actuelle Boulevard Kléber vers Europe. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Suite à la concertation de 2015, l'itinéraire de la ligne E – violette a été modifié. Ce point est clairement précisé dans la pièce C du dossier d'enquête (page 12).

Mais, afin d'assurer une bonne desserte de la digue de Malo-les-Bains, il est proposé dans le cadre du dossier un tracé de la ligne E – violette passant par le boulevard du 8 mai 1945. La partie nord de l'avenue de la Mer entre l'avenue Kleber et le boulevard du 8 mai 1945 reste donc concernée par le tracé. Un quai est à créer sur le côté Est de l'avenue de la Mer, juste au nord du carrefour avec l'avenue Kleber. A cet endroit, la création du quai est possible et n'obstrue aucune entrée de garage.

### Avis de la commission d'enquête :

L'évolution des tracés des lignes a tenu compte de la phase concertation. Toutefois tout changement impose une période d'adaptation, l'utilité publique primant sur l'intérêt personnel.

• <u>Déposition Ecrite CUD-E3D</u> – Le 18 mars 2016, Madame **SANTHUNE Myriam**, domicilié 226 quai de la Cunette Apt 210 DUNKERQUE , a déposé comme suit :

« Projet très intéressant avec 5 lignes rapides et la reconversion de la pénétrante en voie multimodes de transport.

Cependant <u>l'articulation</u> entre les stations Vélo et le bus a-t-elle été prévue partout ?

Gratuité des transports : très positif. L'organisation d'un vote pour la piétonisation de la place Jean Bart légitime le processus.

Il est prouvé grâce à des exemples dans d'autres villes que la piétonisation dynamise le centre. Donc choix qui va dans le bon sens.

Refus de parkings en silo au centre de la ville. Préférence pour des parkings à l'extérieur avec une navette.

Les personnes en situation de handicap moteur et visu ont-elles été prises en considération dans l'aménagement ? (sans oublier aussi bien sur le handicap auditif et mental).

Parc de l'Etoile Grande Synthe : beaucoup de flux de personnes à prendre en compte. <u>Articulation</u> bus-train à renforcer afin de prendre en compte les trajets Calais DK et DK – Belgique avec une augmentation des transports en commun.

### Réponse du maître d'ouvrage :

Dans le cadre du projet, l'articulation entre le bus et le vélo a été prise en compte, comme précisé en page 7 de la pièce F du dossier d'enquête (mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale).

Tous les aménagements de l'espace public réalisés dans le cadre du projet intègrent tous les modes de déplacement :

- voies réservées aux modes actifs (vélos et piétons), en particulier le long de la D601 entre Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque Petite-Synthe ;
- organisation d'une connexion entre les lignes de bus structurantes et la véloroute du littoral en plusieurs points (Dunkerque Petite-Synthe Saint-Nicolas, Leffrinckoucke...)
- arceaux vélo aux stations de bus ;

stations vélo sécurisées aux principaux pôles d'échange ou en centre-ville des communes (page 26 de la pièce A du dossier d'enquête).

Les orientations de la politique de mobilité et de stationnement dans le centre-ville de Dunkerque consiste à mettre à disposition des usagers du centre-ville en périphérie de la zone commerciale et à moins de 500 mètres de la place Jean-Bart centrale, des parcs de stationnement au départ desquels ils peuvent marcher jusqu'aux commerces. Il s'agit là de favoriser la marche à pied pour les personnes qui se rendent dans le centre en voiture. Mais le projet permet aussi un accès plus facile par le bus.

Les aménagements de l'espace public prennent en compte les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. La Communauté Urbaine de Dunkerque a élaboré un référentiel d'aménagement des espaces publics en ce sens. Pour les transports, la Communauté Urbaine de Dunkerque a élaboré un Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé qui a été approuvé par les services de l'Etat en charge de son instruction.

Le parc de l'Etoile à Grande-Synthe bénéficie dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité d'une desserte fréquente par la ligne C – verte, ce qui n'est pas le cas dans le réseau actuel.

### Avis de la commission d'enquête :

La requérante adhère au projet Dk'plus mobilité. L'harmonisation entre les différents moyens de transports a bien été prévue notamment avec le vélo. Celle-ci fera l'objet d'une enquête publique prochainement. Ces aménagements prennent bien en compte les Personnes à Mobilité Réduite et en Situation d'Handicap.

• <u>Déposition Ecrite CUD-E4D</u> – Le 21 mars 2016, Monsieur **DECOOL Léon**, domicilié 8 rue Wisse Horne à DUNKERQUE a déposé comme suit :

« Le projet DK plus de mobilité, par l'amélioration des transports en commun et leur meilleur accès par les populations éloignées, la prise en compte de la nature dans la ville, la lutte contre les pollutions de l'air et le bruit, est <u>très positif</u>. L'usage des personnels doit être favorisé par des lieux de parkings aménagés, sécurisés et bien signalés, répartis dans les secteurs commerciaux, administratifs et hospitaliers de l'agglomération.

### Réponse du maître d'ouvrage :

Sans observation.

### Avis de la commission d'enquête :

Le requérant adhère complètement au projet et en souligne les points positifs.

• <u>Déposition Ecrite CUD-E5D</u> – Le 21 mars 2016, Madame **MEVAERE** domiciliée 112 Boulevard Trystram à Leffrinckoucke a déposé comme suit :

« Demande de maintien de l'arrêt d'autobus de la ligne actuelle n° 3 Schweitzer par commodité de fait de mon handicap : problème de vue et de mobilité ».

### Réponse du maître d'ouvrage :

L'arrêt Schweitzer à Leffrinckoucke est légèrement déplacé dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, et le quai est rendu accessible aux personnes à mobilité réduite.

### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

• <u>Déposition Ecrite CUD-E6D</u> – Le 21 mars 2016, Monsieur **BRUNEEL** domicilié 27 rue des poilus à Dunkerque a déposé comme suit :

« Je suis très favorable à une piétonisation du centre-ville de Dunkerque, comme l'ont fait les villes de Saint-Brieuc, Bordeaux et Rennes, dans lesquelles les commerçants et les citoyens sont très satisfaits. Je souhaite également qu'une plus grande place soit faite pour les transports en commun et les vélos, en reconnaissant le coté positif de ce qui a déjà été réalisé (Dk Bus et DK Vélo)

### Réponse du maître d'ouvrage :

Sans observation.

### Avis de la commission d'enquête :

Ce citoyen est satisfait de la piétonisation et indique sa préférence pour les transports en commun et le vélo.

- <u>Déposition Ecrite CUD-E7D</u> Le 21 mars 2016, Monsieur DEPRET Claude domicilié 31 Boulevard Verley à Dunkerque a déposé comme suit :
- « A Bd Paul Verkey ; La création de couloirs de bus rapides sera un inconvénient pour les piétons. D'autre part l'erreur commise entre Saint-Pol-sur-Mer et Petite Synthe en séparant les deux villes sera répétée. Alors que des commerces viennent s'installer à Carnot Nord et Carnot Sud, les couloirs d'autobus vont crée une frontière infranchissable.
- B-Ne pas abattre la station autobus de la gare (qui a couté cher) La place est en plein vent, glaciale. Utiliser au contraire l'ouvrage pour couper le vent. L'architecture de la gare ne casse pas des briques.

*C* – *Pourquoi dépenser autant d'argent pour végétaliser la route express.* 

Les bus vont gagner de plus, sur le tronçon incriminé 2 minutes d'après le spécialiste-technicien. Pourquoi créer encore et toujours des voies vertes (vélo-route/piétons). Les sols sont artificialisés un maximum (Roskov-Kiev = 7000 mille kms de béton sur 3,50 m de large). Alors que d'après un écologiste T. Champagne il n'y aura plus de pétrole dans 30 ans ?

Il faudrait donc penser à utiliser les infrastructures existantes : chaussées, routes déjà asphaltées et limiter la vitesse des véhicules. Avec la digue de Malo-les-Bains et Dunkerque, qui aura l'idée d'aller se promener le long d'un petit ruisseau ; situé en contre-bas, encaissé dans l'ancien lit du canal ?

# Réponse du maître d'ouvrage :

A- Les aménagements sur le boulevard Paul Verley tendent à améliorer le confort des piétons en diminuant les longueurs de traversées des voies routières. C'est le cas notamment au niveau de la place de la Victoire (page 50 de la pièce A du dossier d'enquête publique). En dehors de ces aménagements, les aménagements consistent simplement en la réaffectation des voies de circulation dont certaines seront réservées aux bus. Les traversées des piétons restent protégées par des passages aménagés et des feux spécifiques.

Au contraire de ce qui est écrit, l'aménagement de la D601 dans sa partie en voie express vise à améliorer les liens piétons entre Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque – Petite-Synthe. Comme le montrent les plans des pages 37 à 40 de la pièce A du dossier d'enquête publique, il est prévu de créer 8 liens piétons entre les deux secteurs, en plus des 3 ponts existants. C'est donc une véritable amélioration de la situation actuelle avec une voie express infranchissable par les piétons en dehors des 3 ponts.

- B- Dans le projet présenté dans l'enquête l'auvent sur les quais de bus de la gare est maintenu. Mais, dans la suite des études, la Communauté Urbaine de Dunkerque n'exclut pas de le déplacer pour d'autres fonctions. Il est en très mauvais état et ne constitue pas un véritable abri vis-à-vis des vents.
- C- Actuellement, en dehors de la ligne A dite « express » entre Grand-Fort-Philippe, Gravelines et Dunkerque, aucune ligne n'emprunte la voie express D601 dans sa partie limitée à 90 km/h. On ne peut donc pas parler de gain de temps pour la ligne A bleue du projet Dk'Plus de mobilité qui suivra la D601. Néanmoins le tracé proposé pour cette ligne et les aménagements le long de la D601 permettent de garantir, quelle que soit l'heure de la journée, un temps de parcours de moins de 15 minutes entre le centre-ville de Grande-Synthe et la gare de Dunkerque, ce qui constitue un gain de 5 minutes minimum par rapport à la situation actuelle, soit plus de 20 % du temps.
- D- Les aménagements de la pénétrante réduisent les surfaces dédiées à la voiture et « renaturent » le canal de Mardyck.

Tous les aménagements proposés dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité le sont sur des voiries existantes. L'aménagement de la D601 – voie express en boulevard urbain permettra d'apaiser la vitesse des véhicules dans ce secteur urbain et offrira une meilleure desserte de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer et du quartier de Dunkerque – Petite-Synthe.

# Avis de la commission d'enquête :

L'aménagement des couloirs de bus permettent de respecter la fréquence annoncée des passages soit 10 minutes. Le respect des piétons est l'affaire de tous. La ligne transversale permettra de mettre les stations terminus à 10 minutes de la gare SNCF. La végétalisation de la « pénétrante » s'inscrit dans le programme de « la nature en ville » dans les zones urbaines.

 <u>Déposition Orale CUD-O1D</u> – Le 21 mars 2016, Madame CROCKEY, Conseillère municipale de Rosendaël a déclaré ce qui suit :
 « Elle souhaite consulter le dossier »

# Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

# Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte. »

• <u>Déposition Orale CUD-O2D</u> – Le 21 mars 2016, Madame MICHAUD Annick, Voix du Nord de Dunkerque a déclaré ce qui suit :

« Elle souhaite voir le déroulement fin d'enquête!! »

# Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

# Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte. »

• <u>Courrier CUD-C1D</u> – Le 18 mars 2016, Monsieur VILAIN Xavier, domicilié 90 rue du Maréchal Joffre à Dunekerque, a déposé comme suit :

« Les remarques que je souhaite formuler sont reprises sur le feuille volante ci-jointe, datée du 18-3-2016 et signée par moi-même (1 page A4 avec 6 paragraphes)

# Réponse du maître d'ouvrage :

Le parc de stationnement souterrain de la place Jean-Bart est propriété de la Ville de Dunkerque et gérée par la société INDIGO dans le cadre d'une délégation de service public. Par délibération du 3 mars 2016, la Communauté Urbaine de Dunkerque a acté la reprise de la propriété des parcs de stationnement publics en ouvrage et en enclos sur son territoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dont le parc souterrain de la place Jean-Bart. Parallèlement la ville de Dunkerque a dénoncé le contrat de délégation de service public avec la société INDIGO.

Dans les principaux secteurs d'intervention, le projet Dk'Plus de mobilité s'attache à remettre de la nature et du végétal en ville, avec notamment la renaturation du canal de Mardyck

Le projet Dk'Plus de mobilité ne prévoit pas la création de parc de stationnement en ouvrage. Le projet de parc de stationnement sur le square Guynemer est cité dans le dossier parce qu'il s'agit d'un projet connu et qu'il est prévu de réaliser dans la même temporalité que le projet Dk'Plus de mobilité (pour la rentrée 2018). Ce parc de stationnement comportera un rez-de-chaussée commercial qui permettra de créer une continuité urbaine entre le secteur de la gare et le centre-ville, sur un axe suivant la rue du Chemin de Fer et le boulevard Alexandre III, et le réaménagement de ce secteur aujourd'hui très routier facilitera le cheminement des piétons entre la gare et le centre-ville de Dunkerque.

Le projet Dk'Plus de mobilité accompagne la politique cyclable de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui comporte trois grands axes :

- Amélioration de la sécurité et de la circulation des cyclistes (par exemple : voies réservées et voies vertes) ;
- Amélioration des conditions de stationnement (par exemple : abris vélo sécurisés et arceaux) ; Animation du territoire (par exemple : subvention à l'association Droit au Vélo et mise en valeur des actions autour du vélo)

Les aménagements du projet Dk'Plus de mobilité participe aux deux premiers axes en créant des voies réservées sur un linéaire important et notamment le long de la D601 et en créant 7 abris vélo sécurisés (cf. carte page 26 de la pièce A du dossier d'enquête publique).

Comme le précise le dossier d'enquête publique (page 20 de la pièce A), un des objectifs du projet Dk'Plus de mobilité est d'offrir aux habitants un réseau de transport en commun dont la performance est optimisée. Il importe en effet de proposer un service soutenable pour le citoyen de l'agglomération. C'est pourquoi, pour les lignes les moins fréquentées desservant des zones peu denses de l'agglomération, le choix s'est porté sur des lignes dites « virtuelles », c'est-à-dire avec des arrêts et des horaires mais dont le service n'est activé qu'à la demande. Il ne s'agit pas de réduire l'offre mais de proposer un service adapté en évitant des circulations inutiles. C'est aussi un fonctionnement qui offre plus de souplesse. Si le service est systématiquement demandé, il peut être activé de manière régulière.

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité la liaison vers la gare d'Adinkerke est nettement améliorée puisqu'elle sera assurée avec une fréquence de 30 minutes en journée alors qu'elle est assurée toutes les heures sur le réseau actuel.

# Avis de la commission d'enquête :

Ce requérant souligne le lien doux prévu dans le projet DK'Plus mobilité avec une priorité donnée aux piétons, cyclistes et aux moyens de transport collectifs. Il insiste sur le fait de ne pas créer de parkings « silo » et de favoriser les dessertes des « môles » comme actuellement. Il souligne le retour de la nature en ville.

Xavier VILAIN

90 rue du Maréchal Joffre - 59240 DUNKERQUE (06.70.65.93.29.)

CUD-CID. 18-03-7016

Voici mes remarques, suggestions quant au projet "DK'Plus de mobilité" (bus, piétons, autos, vélos) :

#### 1) la place Jean Bart:

- la piétonnisation validée par les citoyens (votation) est une excellente décision, qui permettra de réduire considérablement la circulation de voitures personnelles en hyper-centre ville.
- le parking VINCI (société privée décriée) doit devenir un parking Ville de Dunkerque ouvert uniquement aux proches riverains, aux commerçants, aux salariés du secteur "hyper-centre".
- la place libérée et les travaux envisagés doivent comporter un volet "ré-introduction de la nature en ville", par ex. avec lancement d'un appel à projets pour créer une espèce de "ligne verte" (étroite) partant du Centre Marine, passant Rue de la Marine, Place Jena Bart, jusqu'au pied du beffroi.

#### 2) le secteur Place Guynemer :

- la place Guynemer et l'espace arboré (avec Mémorial) ne doivent pas se transformer en vastes parkings pour automobiles (non aux parkings-silos). Cette entrée de ville doit devenir agréable et piétonnisée au maximum, et constituer un "lien doux" (nature en ville, priorité aux piétons) entre la Place de la Gare réaménagée et le Rue Thiers amenant directement à la Sous-Préfecture, au Palais de Justice, à la Place de la république (réaménagée), à la Rue Albert 1er
- 3) Nature en ville, et parkings-silos:
- le projet Dk'Plus doit mieux préciser comment il permet une politique de retour de la nature en ville (dans la mesure du possible).
- à cet égard, il n'est vraiment pas souhaitable d'envisager la construction de parkings-silos, qui ne font qu'inciter à l'utilisation de la voiture en ville, et qui sont tout simplement destructeurs du cadre de vie.
- 4) la ligne "desserte des môles" :
- ce projet de ligne-navette "desserte des môles" est esentiel et très bien conçu.
- 5) la place du vélo en ville : le projet Dk'Plus de mobilité n'intégre pas une politique "vélo" ambitieuse :

En plus du volet "stations Dk vélo" (plus de stations, coordonnées avec le nouveau réseau), il faut encourager l'utilisation du vélo personne en ville, par :

- l'installation d'enclos à vélos à accès contrôlé, et avec un agent de surveillance.
- l'installation de petits équipements répartis dans l'agglo pour faciliter la vie du cycliste : points "gonflage" dans les rues (comme à Rouen), points "petites réparations".
- encourager et aider l'ouverture d'un café citoyen associatif, qui serait aussi un café-vélo (avec soutien MDE)
- 6) le réseau en bouts de ligne :
- il faudrait préserver les arrêts et dessertes existant actuellement, dans les villages plus éloignés de l'agglo (Uxem, Coudekerque-Village, Leffrinckoucke-Village, Mardyck, Craywick ...) sans système de réservation préalable (pas de lignes virtuelles, donc).
- il faudrait préciser et conforter la ligne permettant aux dunkerquois d'arriver en gare d'Adinkerke-LaPanne. La future ligne 11 doit être parfaitement connectée à la ligne B pour éviter toute rupture dans le parcours. C'est essentiel pour les étudiants se rendant en Belgique (ils sont nombreux) et pour tous les dunkerquois qui souhaitent voyager en Belgique en transports en commun. (penser au trajet Adinkerke-Bruxelles Airport).

Xavier Vilain

# • Courrier CUD-C2D – Le 21 mars 2016, l'ADELFA a remis un courrier

CUD.C2 D



Fédération d'associations de l'environnement Dunkerque le 18 mars 2016

Messieurs les membres de la commission d'enquête publique « DK' plus de mobilité » Communauté urbaine de Dunkerque 59 140 Dunkerque

Objet : contribution à l'enquête publique « DK' plus de mobilité »

Messieurs les commissaires enquêteurs,

En tant que représentant d'une fédération d'associations agréée au titre de la protection de l'environnement, je souhaite apporter cette contribution à l'enquête publique sur le projet « DK' plus de mobilité ». Globalement, nous nous réjouissons de cette remise à plat du plan de déplacements qui souhaite redonner toute sa place aux transports en commun, visant par la même à réduire la place de la voiture en ville.

Ainsi la piétonisation d'un tronçon de voirie donnant sur la place Jean-Bart à Dunkerque va selon nous contribuer à rendre le centre-ville plus attractif, ce projet ayant remporté l'adhésion de la population lors de la dernière votation. Beaucoup de villes ailleurs en France et en Europe ont rendu l'espace public aux piétons et en ont tiré beaucoup d'avantages sur le plan de l'attractivité et du développement commercial.

Par ailleurs, ce plan de déplacements devrait davantage développer des aspects de politique cyclable et favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien. Ainsi la liaison avec la vélo-route voie verte aurait pu être davantage soulignée et des aménagements utiles aux cyclistes auraient certainement conforté ce schéma de mobilité. Par exemple, un projet de « Maison de la Voie Verte » actuellement porté par une association aurait pu être davantage soutenu par la collectivité et intégré à ce plan. Des aménagements cyclables pourraient être revus également afin de mieux sécuriser la pratique du vélo en ville, ainsi le boulevard de la République – François Mitterrand entre Malo-les-Bains et Rosendaël aurait pu être repensé dans le cadre de la restructuration des grands axes de déplacements.

Adelfa : 106, avenue du Casino

59240 DUNKERQUE

Tél: 03 28 24 13 21 ou 03 28 20 30 40 email: nicolas.fournier48@orange.fr

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la situation de la Chaussée des Darses qui traverse la zone industrialo-portuaire et qui se situe dans les zones d'aléas du PPRT. En augmentant la fréquentation sur cet axe, on risque d'exposer encore un peu plus la population aux risques technologiques vu la présence de sites industriels classés Seveso seuil haut.

L'étude du projet « DK' plus de mobilité » démontre toutefois que des avancées significatives sont faites en matière de déplacements dans l'agglomération dunkerquoise, l'ADELFA exprime donc un avis favorable au projet et souhaite que les remarques énoncées dans ce courrier soient prises en compte.

En vous remerciant de votre écoute, veuillez croire, Messieurs, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président de l'ADELFA,

Nicolas Fournier

# Réponse du maître d'ouvrage :

La Communauté Urbaine de Dunkerque précise que le projet Dk'Plus de mobilité ne constitue pas à lui seul le plan de déplacement urbain de l'agglomération qui comporte de nombreux volets et notamment une politique de développement de l'usage du vélo décrite ci-avant.

Dans son mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, la Communauté Urbaine de Dunkerque précise les liens entre le projet et la véloroute du littoral (page 7 de la pièce F du dossier).

Sur la question de la chaussée des Darses et du PPRT dit « multi-site de la zone industrielle portuaire », approuvé le 28 décembre 2015, la Communauté Urbaine de Dunkerque précise qu'en réalisant les aménagements décrits en page 31 de la pièce A du dossier d'enquête publique (petites interventions pour les voitures), elle réduit les temps d'attente aux feux de la chaussée des Darses et contribue donc à réduire l'exposition aux risques technologiques des usagers de cette voie portuaire.

# Avis de la commission d'enquête :

L'association ADELFA est favorable au projet qui va rendre le centre-ville plus attractif et qui a emporté l'adhésion de la population lors de la dernière votation. La vélo-route voie verte du littoral va dans le sens de l'avis de l'Autorité Environnementale. L'aménagement des feux tricolores de la chaussée des darses va permettre une meilleure fluidité de la circulation. On ne peut pas éviter d'exposer des personnes aux risques technologiques, car les bénéficiaires de ces lignes sont majoritairement les personnes travaillant sur ces sites de type SEVESO .

• <u>Courrier CUD-C3D</u> – Le 21 mars 2016, dépôt d'un dossier de l'association Dunkerque Ambition Centre par trois commerçants représentants cette association.

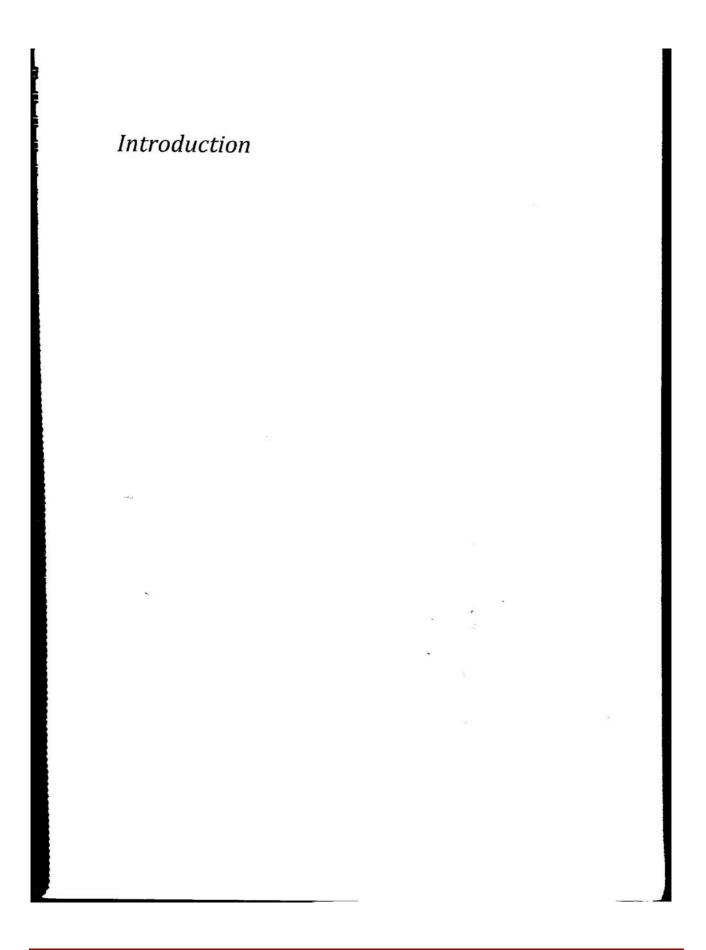
Analyses des commerçants du Centre Ville de Dunkerque sur le projet et l'étude d'impact du BHNS de la Communauté Urbaine de Dunkerque

# Sommaire

Introduction Note Dynalogic Statuts Associations Exemple de la Ville de Belfort Exemple de la Ville de Douai Exemple de la Ville de Maubeuge (parking silo) Votation commerçants Centre Ville de Dunkerque

Association Dunkerque Ambition Centre

Siège: Grand Morien 35 place Jean Bart 59140 Dunkerque 03 62 08 10 33 - contact@association-dac.com



Dans le document de l'enquête publique et notamment dans l'étude d'impact, il n'est pas question de places de stationnement. Aucune étude sur l'impact de suppression des places de parking n'a été faite.

L'étude d'impact mentionne un parking silo mais ce point n'est validé par aucune étude de faisabilité.

Il y a plus de places de parking supprimées que l'on en crée... quel impact ? (voir note dynalogic)

L'étude de circulation concernant la pénétrante, n'étudie qu'une seule solution, celle du report des voitures vers la chaussée des darses.

Nous savons que les véhicules se dirigeant vers le centre ville via cette pénétrante viennent de l'ouest et du sud de l'agglomération et qu'elles pourront aussi bien aller vers le centre ville par l'échangeur du Pont Loby n°58, par l'échangeur n°60 route de Bergues ou encore par l'entrée de Dunkerque centre (Clinique Villette sortie n°62).

Ces scénarii n'ont à aucun moment été étudiés dans l'étude d'impact.

Pourquoi dépenser 65 millions d'euros en promettant une amélioration alors qu'à la page 17 du document intitulé « Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique » et établi par la Communauté urbaine, on reconnaît que le réseau ne manque que de peu de vitesse commerciale!

De plus, certaines lignes comme la  $n^8$  qui dessert la plus grosse zone d'activité de l'agglomération, verra son trafic revu à la baisse pour passer de 1 bus toutes les demiheure à un bus toutes les heures.

La question « Où doit passer le bus dans le centre ville » n'a jamais été posée aux commerçants du Centre Ville.

Nous savons, et la note jointe du cabinet Dynalogic le montre, que les achats effectués en Centre Ville de Dunkerque sont des achats d'impulsions, donc non réfléchis. Nos clients aiment se déplacer en voiture et se garer au plus près de leur lieu d'intérêt.

Aujourd'hui, en hyper centre de Dunkerque, des places de parking en silo sont accessibles gratuitement. Les chiffres démontrent que le taux d'occupation est en dessous de 50 % avec un taux de rotation de moins d'une heure – cf parking du Centre Marine.

Dernier point, les indemnités que l'on nous promet en cas de baisse de chiffre d'affaire, qui pourront aller de 15 à 50 %. Pour pouvoir en bénéficier, il va falloir que l'on mesure l'impact que les travaux auront eu sur notre activité.

S'il n'y a pas de travaux dans la rue du commerçant ou devant chez lui, pas d'indemnisation.

S'il est indemnisé, il ne le sera que par rapport à la marge qu'il aurait dû faire (voir critère des CRA ci-joints).

En conclusion, nous insistons sur le fait que notre démarche n'est ni contre le bus, ni contre sa gratuité mais contre une utilisation des couloirs de bus qui permettraient l'obtention de subventions de l'état nécessaires à la réfection des trottoirs et voiries du centre ville.

De surcroît, cette situation risque de provoquer de nombreux licenciements dans une ville (Dunkerque) où le taux de chômage atteint déjà 19,5 %.



Association des commerçants du centre-ville de Dunkerque

Projet de BHNS "DK'Plus de mobilité" Enquête publique

Analyse des impacts sur le commerce de centre-ville 18 mars 2016



39, rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS

tél : +33 1 40 34 31 13 fax : +33 1 40 34 31 93 www.dynalogic.fr

SARL au capital de 50.400 € RCS Paris B 399 044 577 NAF 5829C TVA FR-95399044577 SIRET 399 044 577 00035

# Présentation de la société

DYNALOGIC est un bureau d'études circulation et stationnement indépendant. Il intervient en études de trafic et de déplacements, de fonctionnement d'infrastructures routières, urbaines et de transports en commun, de stationnement, de régulation, de simulation dynamique 2D et de visualisation 3D. Il a réalisé en France plus de 800 études depuis près de 20 ans d'activité sur l'ensemble du territoire.

Ses compétences regroupent la modélisation et l'ingénierie des déplacements, ainsi que la simulation et l'analyse de la circulation. Ses préconisations seront ainsi toujours issues d'une réflexion à deux niveaux : vision globale d'ensemble des déplacements et du trafic, et analyse locale des conditions de circulation et de stationnement.

Ses principaux secteurs d'intervention sont :

- les infrastructures routières (aménagement de giratoires et de carrefours à feux, dimensionnement d'échangeurs et de péages autoroutiers, étude d'itinéraire et de contournement d'agglomération, étude de plans de déplacement à l'échelle prhaine)
- les infrastructures de transport (études d'insertion de transports en commun, lignes BHNS, tramway, étude / conception / validation des carrefours et programmations de feux TC, études d'exploitation de ligne de transports en commun)
- les parkings (dimensionnement des besoins de stationnement, étude du plan d'aménagement des parkings, validation des systèmes d'information aux usagers, études de circulation et d'accessibilité en CDAC et CNAC)
   les infrastructures portuaires (simulation ferroviaire et fluvial, aide à la conception de programmes de journée des
- les infrastructures portuaires (simulation ferroviaire et fluvial, aide à la conception de programmes de journée des mouvements ferroviaires et fluviaux, analyse des mouvements de triage, optimisation des manoeuvres, interactions multi-modales)
- les gares et stades (validation des principes de desserte, exploitation normale, évacuation d'urgence, dimensionnement des-circulations horizontales et verticales, validation des plans masse)

Pour plus d'informations, consultez le site www.dynalogic.fr.



Note technique - 2/2

Associations du Centre Ville Statuts de Dunkerque Ambition Centre Statuts de l'Apacad



#### STATUTS DE L'Association Dunkerque Ambition Centre

# Article 1 - Dénomination - Siège - Durée

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, dénommée **L'association DAC** – *Liste des adhérents en annexe* 1

Au travers de L'association DAC, les commerçants et activités économiques de Dunkerque Centre forment un groupement d'animation et de défense d'intérêts économiques et commerciaux.

Son siège est fixé au restaurant Le Grand Morien, 35 Place Jean Bart à Dunkerque. Il pourra être transféré sur décision du conseil d'administration de l'association.

La durée de l'association est illimitée.

#### Article 2 - Objet social

- Développer l'activité économique et commerciale du centre ville de Dunkerque,
  - ✓ Collaborer et participer aux études liées à la promotion et l'animation du centre ville,
  - ✓ Organiser des actions communes permettant la dynamisation du commerce (d'une manière générale toutes manifestations à caractère commercial)
- Prendre une part active aux élections :
  - De la CCI,
  - Du Syndicat d'initiative de la ville de Dunkerque,
  - Des organisations professionnelles,
  - ✓ De la fédération des groupements commerciaux ∪ Qe la CALH
- Défendre les intérêts des commerçants :

  - Actions auprès des élus,
     Démarches amiables ou contentieuses destinées à préserver l'animation commerciale du centre ville et la diversité de l'offre.

L'association DAC se compose :

- D'un conseil d'administration élu à l'assemblée générale,

#### Article 3 - Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est composé au minimum de 13 membres. Le C.A est élu pour 3 ans ; lors d'une AG; à la majorité relative des votants (présents et pouvoirs).

Il élit le bureau de Direction.

Il est garant de l'observation des clauses du présent statut et a tout pouvoir de décision quant aux actions et orientations présentées par le bureau.

Le CA discute et vote le budget, il est seul habilité pour trancher les questions non prévues aux statuts. En cas d'empêchement majeur tout membre du CA peut se faire remplacer par un autre membre du CA dûment mandaté par lui.

Tout membre du CA qui aura manqué 3 séances consécutives sans excuse valable sera considéré comme démissionnaire et remplacé.

Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an.

Les fonctions du Conseil d'administration ne sont pas rémunérées. Toutefois, les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat leur seront remboursés au vu des pièces justificatives.

#### Article 4 - Le Pureau

Le bureau est composé au minimum d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint et d'un Trésorier et est issu du Conseil d'Administration, par élection à mains levées à la majorité relative des votants (présents et pouvoirs).

Le bureau est élu pour 3 ans. Tout membre sortant est rééligible. Il se réunit au moins 1 fois par mois.

Le bureau élabore la politique et les programmes d'action qu'il soumet au CA pour décision. Il est chargé de faire exécuter les décisions prises par le CA.

Il agit au nom du groupement dans le cadre des directives du CA. Il rend compte régulièrement de la situation administrative et financière du groupement.

Il réunit les commissions de travail.

Il statue sur tous les différends et en informe le conseil d'administration.

Le Président a toute qualité pour représenter le groupement mandaté mais ne peut agir que sur décision du bureau.

Le Président dirige toutes les réunions.

Il signe tous les actes, délibérations et correspondances et ordonnance les dépenses fixées par le CA et assure l'exécution des décisions.

Il fait connaître à l'autorité compétente les changements intervenus dans la composition du CA.

Le Vice-Président assiste et remplace le Président en cas d'absence ou par délégation de ce dernier.

Le Secrétaire Général rédige les procès verbaux des séances et les écrit dans le registre spécial. Ils sont signés par lul et contresignés par le Président. IL est chargé de la correspondance sur les indications du Président, des convocations et des écritures administratives.

Il assure la garde et la conservation des archives du Groupement.

Le Secrétaire Général Adjoint assiste et remplace le secrétaire général en cas d'absence ou par délégation.

Le Trésorler est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine du groupement L'association DAC Il perçoit ou fait percevoir les cotisations et ressources de toute nature sous le contrôle du Président. Il doit déposer les fonds dans une banque désignée par le CA. Le Président et le trésorier ont les pouvoirs pour ouvrir le ou les comptes en banque et les faire fonctionner. Ils sont les seuls à posséder la signature.

Le Trésorier n'effectue que les paiements après visa du Président. Le Trésorier tient constamment à jour un registre contenant les noms, professions et adresses de tous les membres du groupement. IL tient une comptabilité régulière par recettes et dépenses sur journal visé par le Président et le secrétaire général. Il soumet tous les ans au CA puis à l'Assemblée Générale la situation financière du groupement.

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire.

Les commissions de travail sont formées en fonction des nécessités. Les membres des commissions sont issus du CA, elles sont responsables du travail confié par le Bureau.

Elles ont un rôle de recherche et toutes les études et idées seront transmises au Bureau qui les soumettra au CA.

TE TA SEE NF SOV

) C

2

- 1 / Circulation, parkings, aménagement urbain et cadre de vie,
- 2 / Périmètre d'action, parcours clients, animation,
- 3 / Numérique, ville connectée, fichiers clients,
- 4 / Identité commune au centre ville, communication.

#### Article 5 - Assemblée Générale

Il y a obligation pour l'association d'organiser au moins une fois par an une assemblée générale de tous les

Elles peuvent être ordinaire ou extraordinaire.

Les assemblées générales se composent de tous les membres à jour de leurs cotisations. Ils sont convoqués en AG ordinaire une fois par an pour entendre et approuver s'il y a lieu le rapport du CA et délibérer sur les questions qui leur sont soumises.

Toutes les décisions sont prises à la majorité relative des votants.

Tout membre du groupement peut déléguer son pouvoir à l'adhérent de son choix dans une assemblée générale. Un membre ne peut cumuler plus de trois pouvoirs.

#### Article 6 - Admission, radiation, démission

#### Admission

Pour être membre actif du groupement il faut :

- être inscrit au registre du commerce ou au répertoire des métiers en tant que personne physique ou morale.
- se conformer aux présents statuts et aux règlements du groupement,
- être admis par le CA,
  acquitter la cotisation annuelle.

#### Radiation et démission

Perdent la qualité de membre du groupement

- · les membres décédés,
- les membres ayant donné leur démission volontaire par lettre adressée au CA,
- les membres ayant été radiés pour défaut de paiement de leur cotisation, pour motif grave c'est à dire manquement aux statuts, préjudice moral ou matériel porté à l'association,
- les radiations ne peuvent intervenir qu'après avoir entendu l'intéressé convoqué par lettre recommandée. A défaut de comparution il sera passé outre.

#### **Article 7 - Cotisations**

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration. Cette cotisation est due pour une année entière sans fractionnement et à compter du 1er janvier de chaque année.

L'association est habilitée à recevoir les dons et subventions accordées soit par des particuliers soit par des collectivités ainsi que le produit des manifestations qu'elle organise (fêtes, galas, quinzaines...)

Les biens de toute nature acquis par l'association sont sa propriété, mais les membres de celle-ci n'ont rien à prétendre individuellement sur les dits biens.

# Article 8 - Modification, Dissolution, liquidation

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Les statuts sont modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du bureau ou sur proposition de la moitié au moins de ses membres.

Pour modifier les statuts, le quorum de l'Assemblée générale est fixé à la moitié des membres.

Lorsque le quorum n'est pas réuni, l'assemblée est convoquée de nouveau, à six jours d'intervalle, au moins. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

La modification des statuts requiert la majorité des deux tiers des membres présents et représentés à l'assemblée générale.

En cas de dissolution de l'association le CA fixera la destination à donner aux biens et fonds disponibles toutes dettes acquittées.

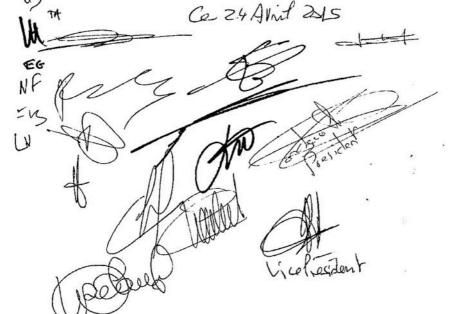
En aucun cas les biens de toute nature ne pourront faire l'objet d'une répartition entre les membres.

Si le groupement n'était pas actif pendant une période de cinq ans les biens de toute nature devront obligatoirement être transmis sur décision de cinq anciens membres à une association identique, en cas d'impossibilité, aux œuvres de bienfaisance.

Publications, Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Groupement au nom de celui-ci pour effectuer toutes formalités afférentes à la présente refonte des statuts.

Le dépôt et la publication des présents statuts seront faits conformément à la loi.



### STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU CENTRE DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE

TITRE 1: OBJET - DENOMINATION - SIEGE - DUREE

#### ARTICLE 1

Il est formé entre les soussignés adhérents aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

#### ARTICLE 2

Elle a pour objet :

- de contribuer à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre de l'agglomération dunkerquoise,
- de promouvoir et d'animer le centre-ville autour de son activité commerciale, touristique et culturelle,
- de proposer une bonne gestion du centre-ville en partenariat avec la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque, les commerçants ainsi que tous les décideurs et acteurs locaux,
- d'appuyer toutes actions permettant la dynamisation du commerce.

#### ARTICLE 3

L'Association prend la dénomination de "Association pour la promotion et l'animation du centre de l'agglomération dunkerquoise".

# ARTICLE 4

Son siège est fixé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque.

# ARTICLE 5

La durée de l'Association est illimitée.

TITRE II: COMPOSITION DE L'ASSOCIATION - COTISATIONS

### ARTICLE 6

L'Association se compose de membres de droit et des membres associés.

#### Membres de droit :

- la ville de Dunkerque,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque,
- le monde économique représenté par l'union des commerçants de Dunkerque centre et l'Association du site "Marine".

#### Membres associés:

Toutes personnes physiques ou morales contribuant à la réalisation des objectifs de l'Association, et à jour de colisation.

#### ARTICLE 7: CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission des membres associés est prononcée par le Conseil d'Administration lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

#### ARTICLE 8: RADIATION

#### La qualité de membre se perd :

- par démission,
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, soit pour nonpaiement de la cotisation, soit pour motif grave, l'intéressé ayant été invité, au préalable par lettre recommandée, à se présenter devant le Conseil d'Administration pour fournir des explications.

# ARTICLE 9 : COTISATION ET RESSOURCES

Les ressources de l'Association se composent :

- des cotisations, dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration,
- des subventions et participations accordées par des organismes publics ou privés,
- et de toutes autres ressources autorisées par la lol.

### TITRE III : ADMINISTRATION

# ARTICLE 10 : ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée est composée de tous les membres de l'Association.

L'assemblée générale se réunit chaque année sur convocation du président ou sur demande de la moitié de ses membres. Elle peut en outre être convoquée extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration, soit à la demande de la moitié de ses membres.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour prévu et sont faites par lettres individuelles adressées aux membres, huit jours au moins à l'avance.

La présidence de l'Assemblée Générale appartient au président de l'Association ou, en son absence, à un Vice-Président, assisté des membres du Conseil d'Administration.

#### ARTICLE 11 : ASSEMBLEE ORDINAIRE

Chaque membre de droit et membre associé désignera ses représentants à l'Association de la manière suivante :

La Ville de Dunkerque

: 4 représentants

La Chambre de Commerce et d'Industrie : 4 représentants

Les associations de commerçants

: 4 représentants : 1 représentant

Les membres associés Chaque représentant disposera d'une voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, notamment sur la situation morale et financière de l'Association.

Les membres, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuvent les comptes de l'exercice clos, votent le budget de l'exercice suivant et délibèrent sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Les représentants à l'Association sont désignés par chaque membre, lors de chaque renouvellement de leur représentation.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

En cas d'absence, les membres peuvent donner mandat de représentation à d'autres membres de l'Association.

# ARTICLE 12: ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un, des représentants des membres, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les formalités prévues à l'article 10.

Pour la validité des décisions, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des représentants des membres. Si cette proportion n'est pas atteinte, elle est convoquée, à nouveau, à quinze jours d'intervalle, elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Les délibérations sont prises obligatoirement à la majorité des 2/3 des représentants des membres présents ou représentés.

#### ARTICLE 13: CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins 6 représentants des membres de l'Association, élus par l'assemblée générale pour

Les représentants au Conseil d'Administration sont désignés par chaque collège de la manière suivante :

- La ville de Dunkerque

: 2 représentants

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque : 2 représentants

Les associations de commerçants

: 2 représentants

- Les membres associés

: 1 représentant

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres suivant les dispositions énoncées dans le même article. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée

Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre les conseils et avis de toute personne morale ou privée compte tenu de sa compétence.

# ARTICLE 14: REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par écrit par son Président ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres et au moins 3 fois

Pour une bonne délibération de la part du Conseil d'Administration, la moitié de ses membres doivent être présents ou représentés par un autre membre du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

# ARTICLE 15 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'Association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale. Notamment, il nomme et révoque les agents et employés de l'Association, fixe leurs traitements, autorise toutes acquisitions et ventes de rentes, valeurs, meubles et objets mobiliers et statue sur l'admission ou l'exclusion des sociétaires.

Pour répondre à l'ensemble de ses objectifs, le Conseil d'Administration pourra nommer un ou plusieurs coordinateurs qui devront animer les groupes de travail par rapport aux orientations et objectifs définis par le bureau de l'Association.

Ils seront amenés à rapporter auprès du Conseil d'Administration l'état d'avancement de leurs différentes actions.

Le Conseil d'Administration pourra élargir leurs mandats ou mettre fin à tout moment, à tout ou partie de leur mandat et, le cas échéant, pourvoira à leur remplacement.

#### ARTICLE 16: REMUNERATION

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérées. Toutefois, les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat leur sont remboursés au vu des pièces justificatives.

#### ARTICLE 17 : DIRECTION

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, lors de chaque renouvellement :

- un Président
- un Vice-Président
- un trésorier
- un secrétaire

Son Président est obligatoirement désigné parmi les personnes morales de droit.

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil et le fonctionnement régulier de l'Association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il peut se faire suppléer par un mandataire pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Vice-Président seconde le Président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

Le Secrétaire est chargé des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et de la tenue du registre prévu par l'article 5 de la loi de 1901.

Le Trésorier tient les comptes de l'Association et effectue ses recettes; il procède, après autorisation du Conseil, au retrait, au transfert et à l'aliénation de toutes rentes et valeurs, en touche le remboursement et donne quittance à tous titres et sommes reçues.

# TITRE VI : DISSOLUTION - PUBLICATION

#### ARTICLE 18: REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

# ARTICLE 19 : DISSOLUTION

La dissolution est prononcée à la demande du Conseil d'Administration par une Assemblée Générale Extraordinaire tenue selon les modalités de l'article 12.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture du siège social.

#### ARTICLE 20 : FORMALITE ET PUBLICATION

Le Conseil d'Administration remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi du 1º juillet 1901 et par le Décret du 16 août suivant. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil.

Fait à Dunkerque, le

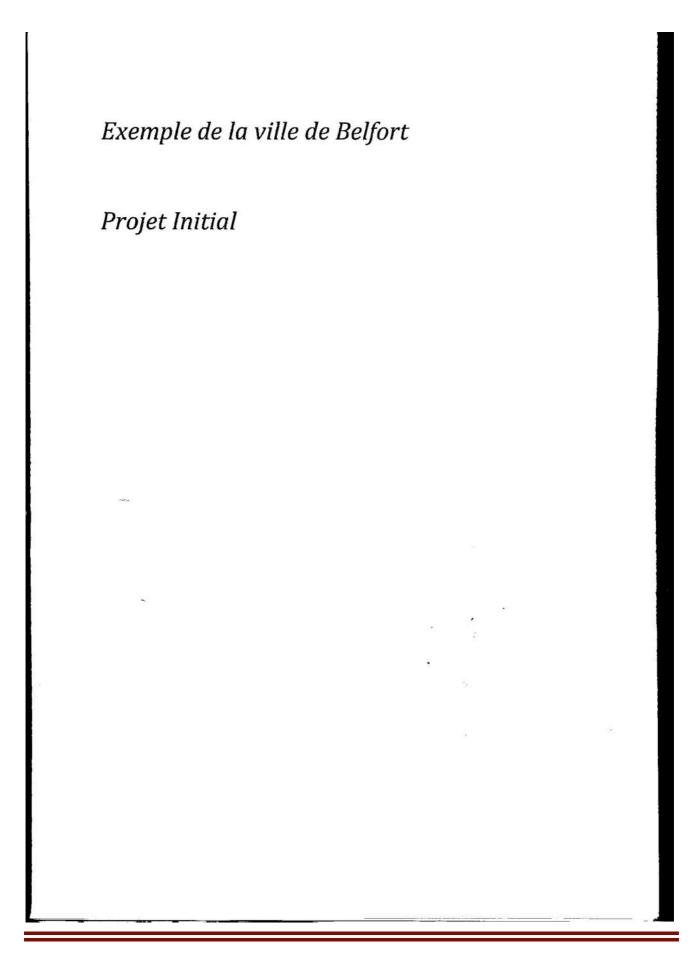
Le Président

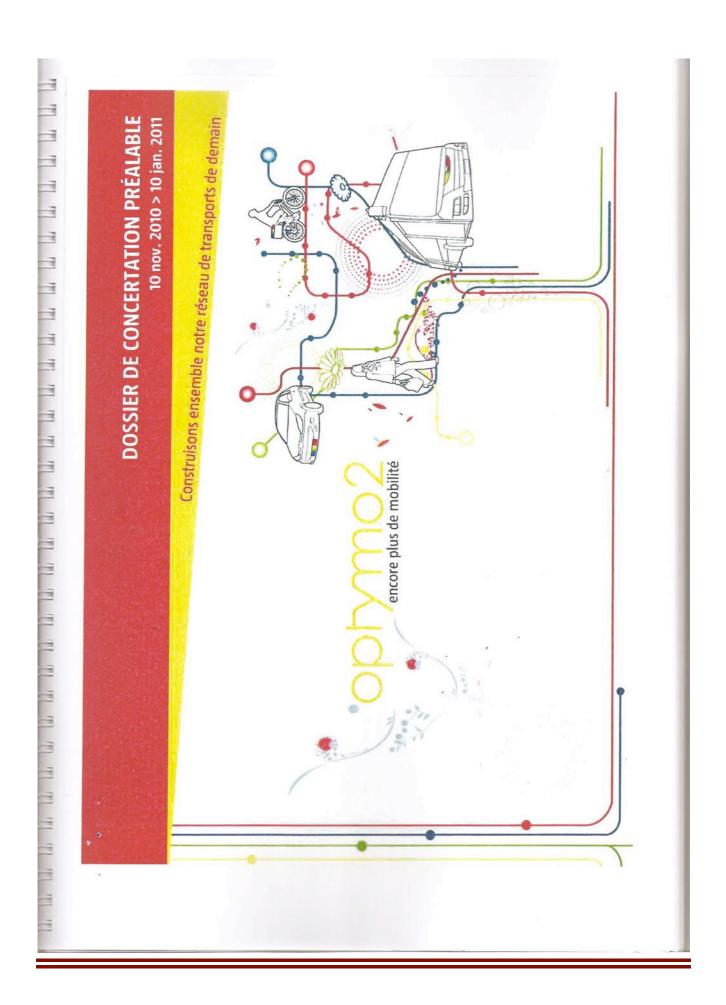
Le Vice-Président

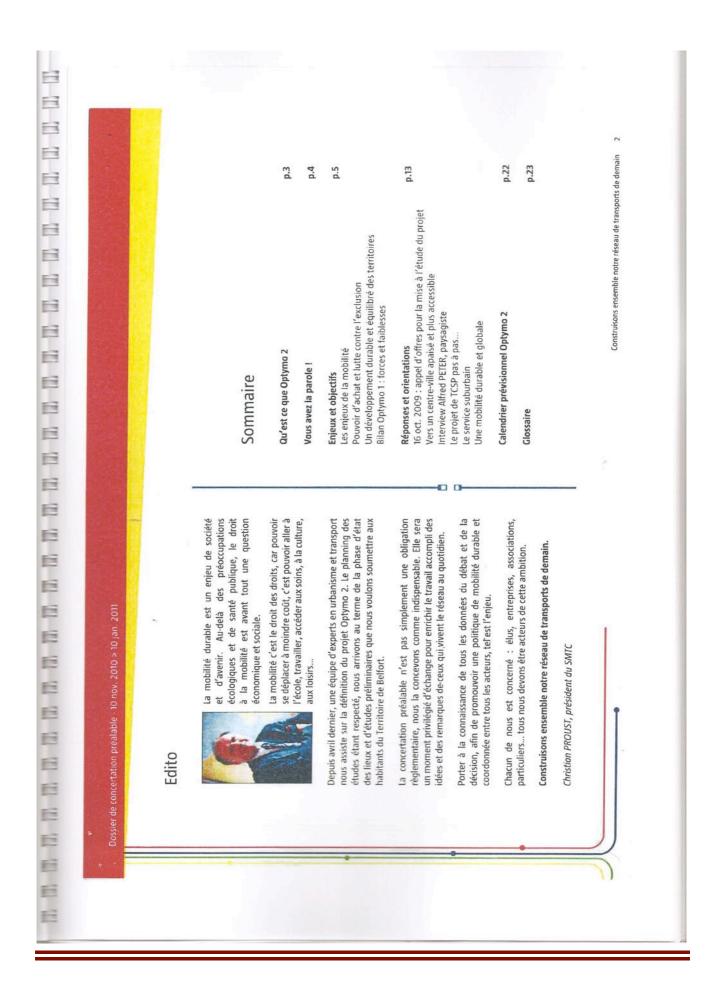
Le Secrétaire

Le Trésorier

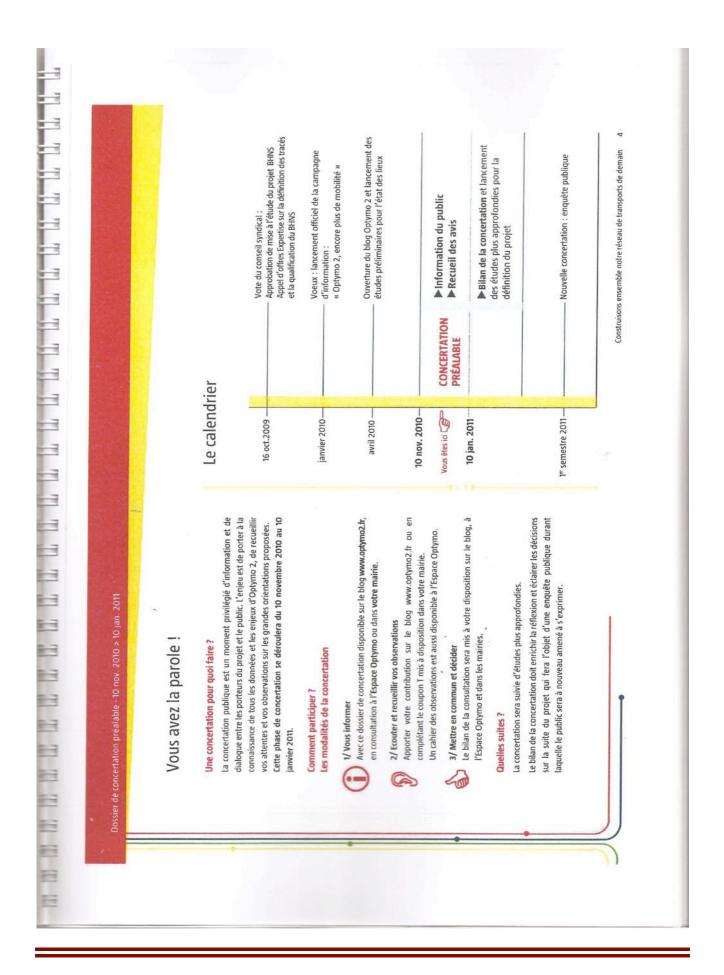
Exemple de la ville de Belfort **Projet Initial** Articles de Presse Note de la ville de Belfort Critères de la C.R.A

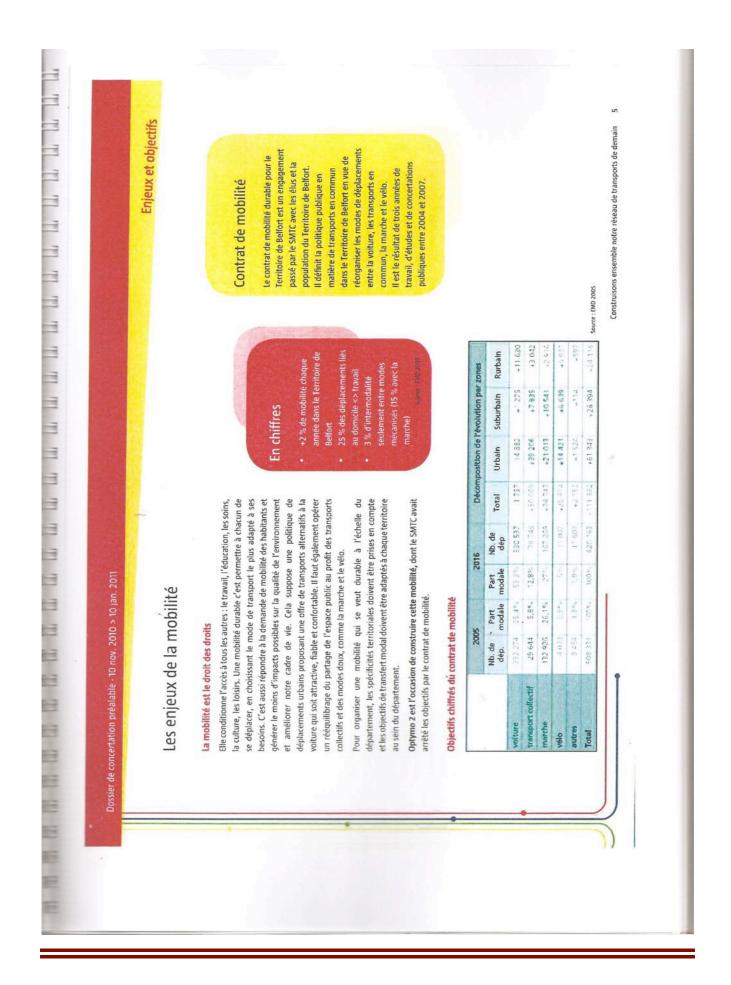




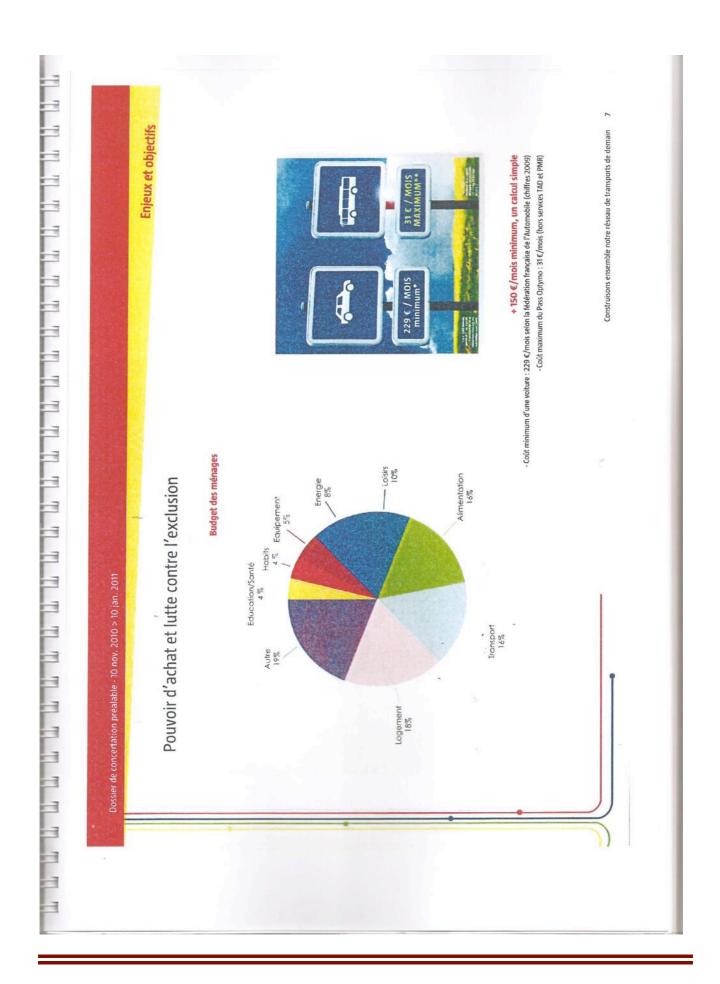


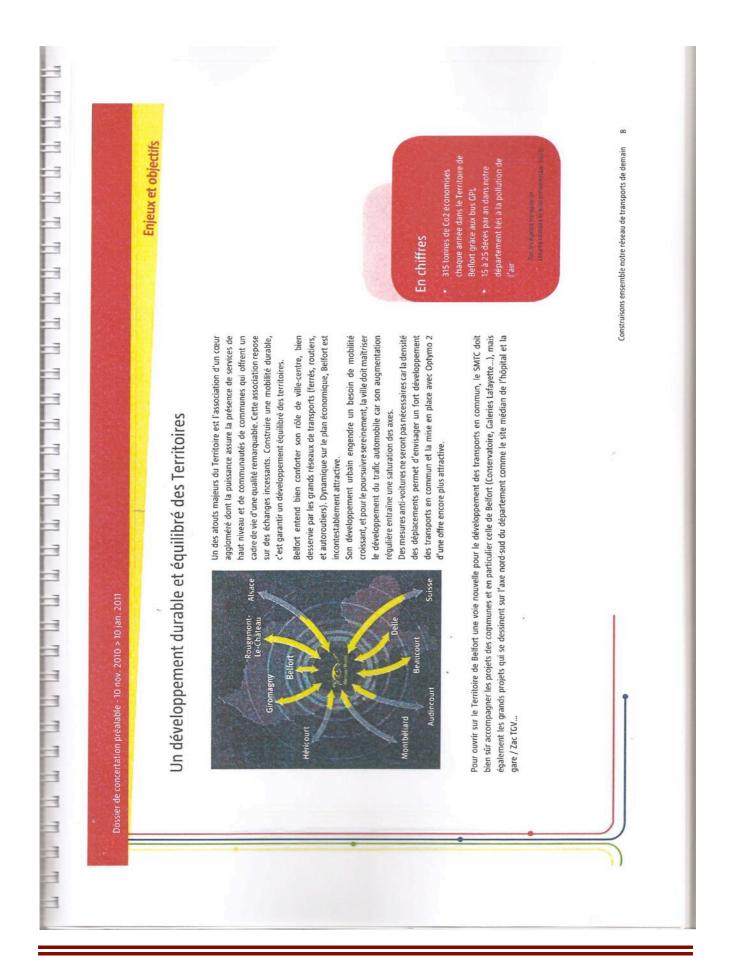
# -3 Construisons ensemble notre réseau de transports de demain 1 dans le Territoire de Belfort, créateur et gestionnaire d'Optymo. Le SMTC décide La ville de Belfort et la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB), qui Le Conseil Général, les communautés de communes et les communes du des projets de développement des transports collectifs et détermine l'offre de détiennent la compétence urbanisme dans l'agglomération, travaillent en lien ferritoire de Belfort, tous représentés au sein du SMTC, participent à l'émergence Les fonds propres du SMTC grâce au versement transport (VT) à 1,5 % depuis Une demande de subvention à l'Etat et à la Communauté Européenne dans Les recettes supplémentaires engendrées par le succès de fréquentation Tous les concitoyens sont invités à se prononcer sur ce projet de mobilité durable pour le Territoire de Belfort. Le périmètre de concertation est à l'échelle du la conduite du projet est assurée par le SMTC, autorité organisatrice des transports le cadre des financements sur les projets d'utilité publique. -3 étroit avec le SMTC sur la question des infrastructures. 1 1 3 service ainsi que la tarification. 1 Qui est concerné? Il sera assuré par : Le financement automobile ». La finalité est de développer les transports en commun dans la modes de déplacements doux comme le vélo ou la marche à pied. De nouveaux Une visibilité nationale pour Belfort, ville moyenne qui saura se construire continuité des résultats et des avancées d'Optymo 1 mais aussi favoriser les services pour les habitants du Territoire de Belfort sont au programme : bus à et parkings à vélos, auto-partage et parking-relais, renforcement des fréquences de mobilité pour le Territoire de Belfort. L'ambition est d'atteindre le seuil des 15 Optymo continuera d'être un terrain d'expérimentation et d'innovation, pour Optymo 2 vise à donner à chaque citoyen une réelle alternative au « touthaut niveau de service dont deux lignes fortes à une fréquence de 5 min, location Renforcer les solidarités territoriales entre l'agglomération et l'ensemble Offrir à tous le droit à la mobilité et notamment favoriser l'accessibilité pour Un centre-ville apaisé et attractif avec des espaces requalifiés (commerces, une mobilité semblable aux grandes agglomérations avec des tarifs bas, sans hausse de l'imposition locale pour les particuliers ou un endettement Optymo 2 permettra de respecter les engagements pris en 2008 dans le contrat millions de voyages annuels (7 millions actuellement) et de placer le Territoire Augmenter le pouvoir d'achat des ménages : + 150 €/mois minimum. sur les lignes suburbaines, amélioration du transport à la demande. administrations, équipements culturels...), plus accessibles. de Belfort parmi les meilleurs réseaux de transport français. les personnes handicapées (schéma directeur). levenir un modèle au niveau national et européen. Qu'est-ce que Optymo 2 ? Les objectifs d'Optymo 2 fourd de la collectivité. du département encore plus de mobilité

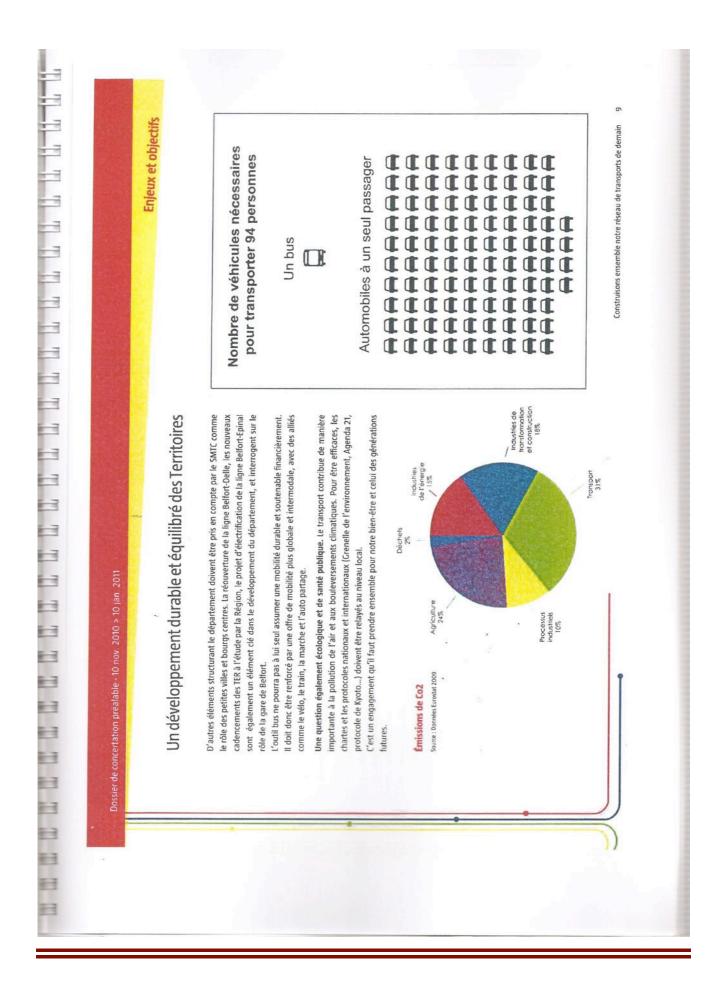


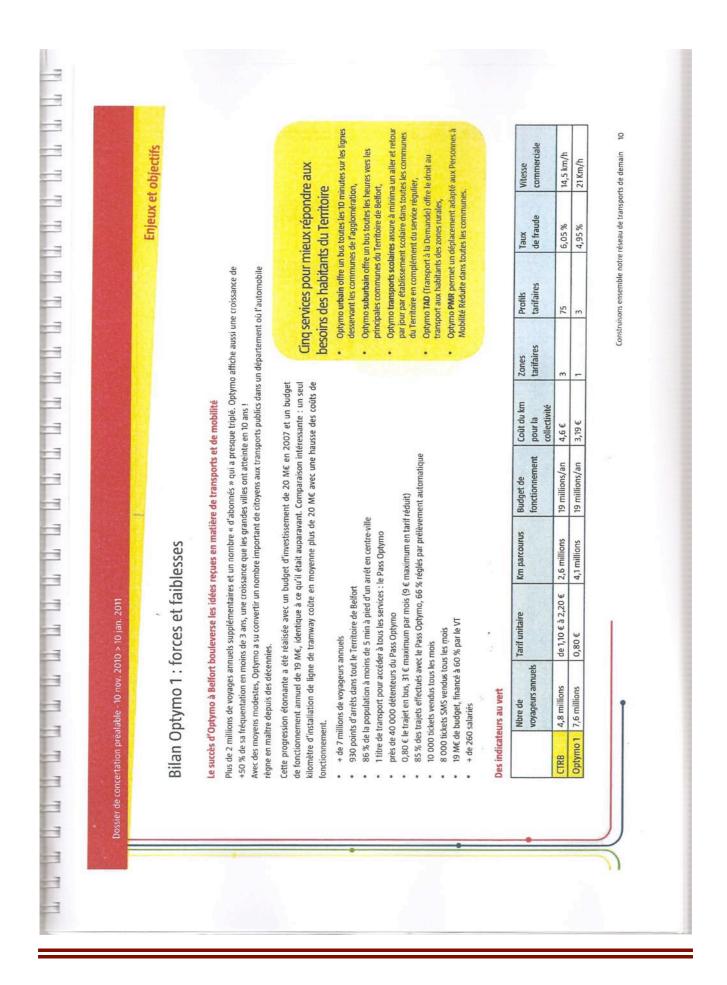


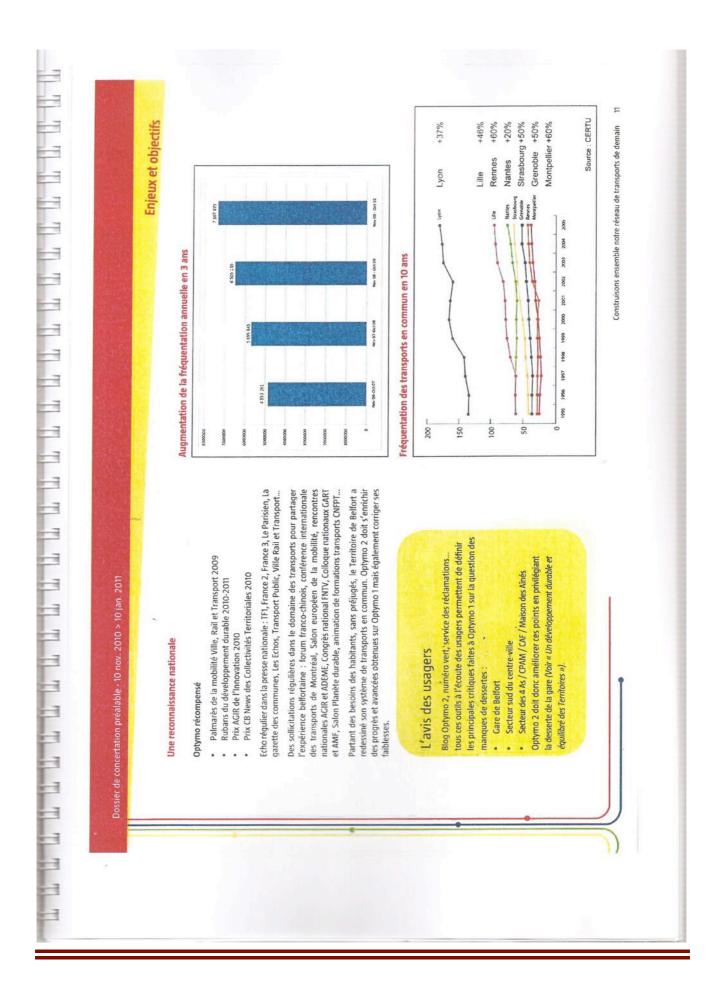




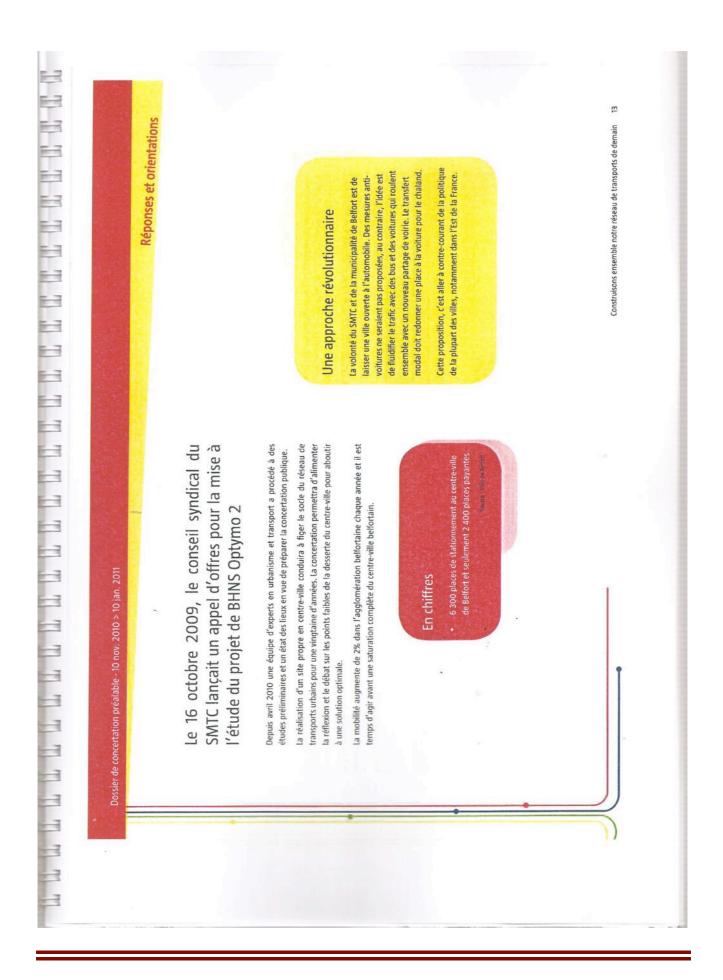




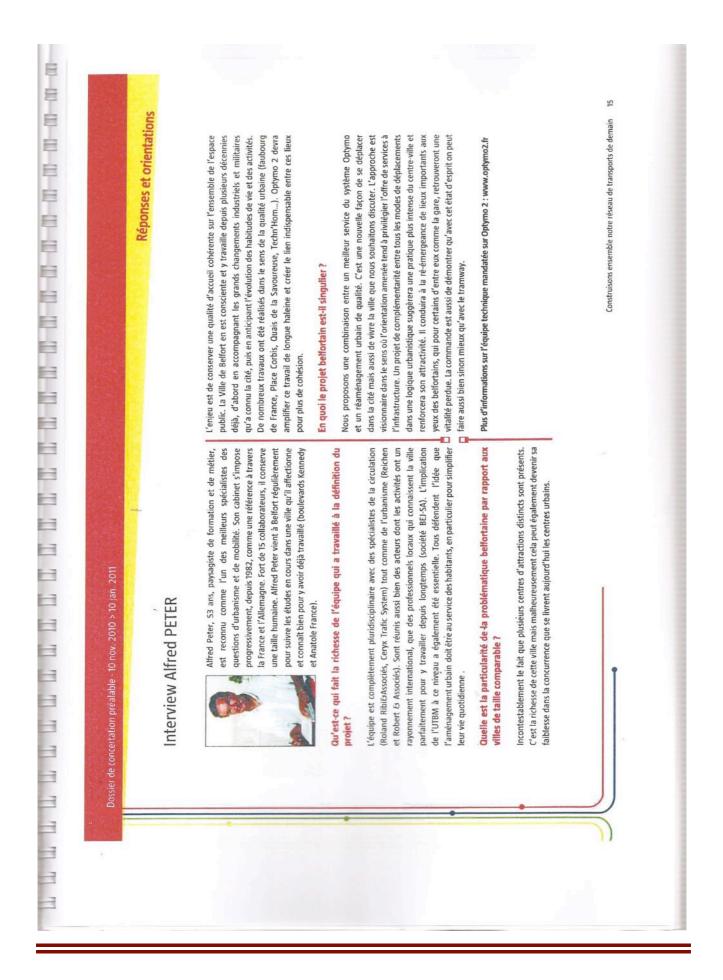


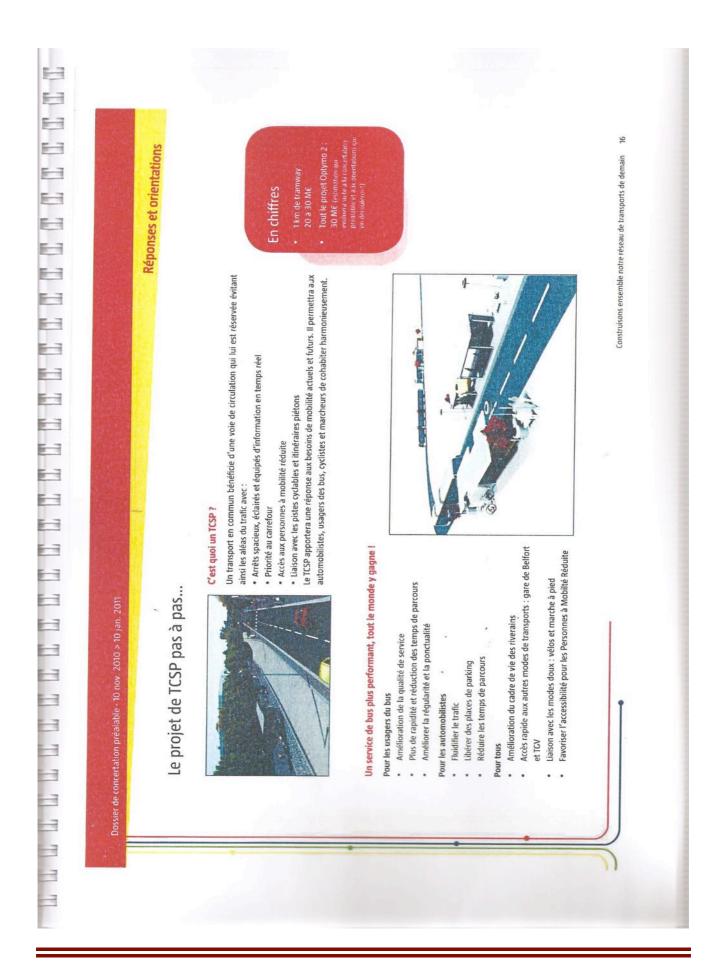


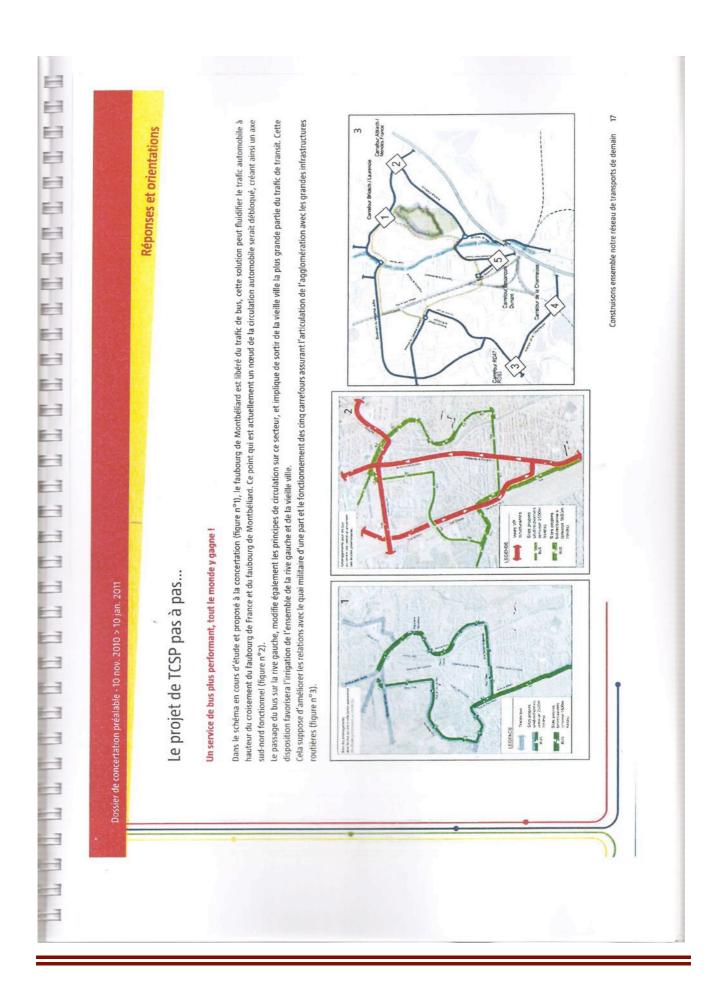


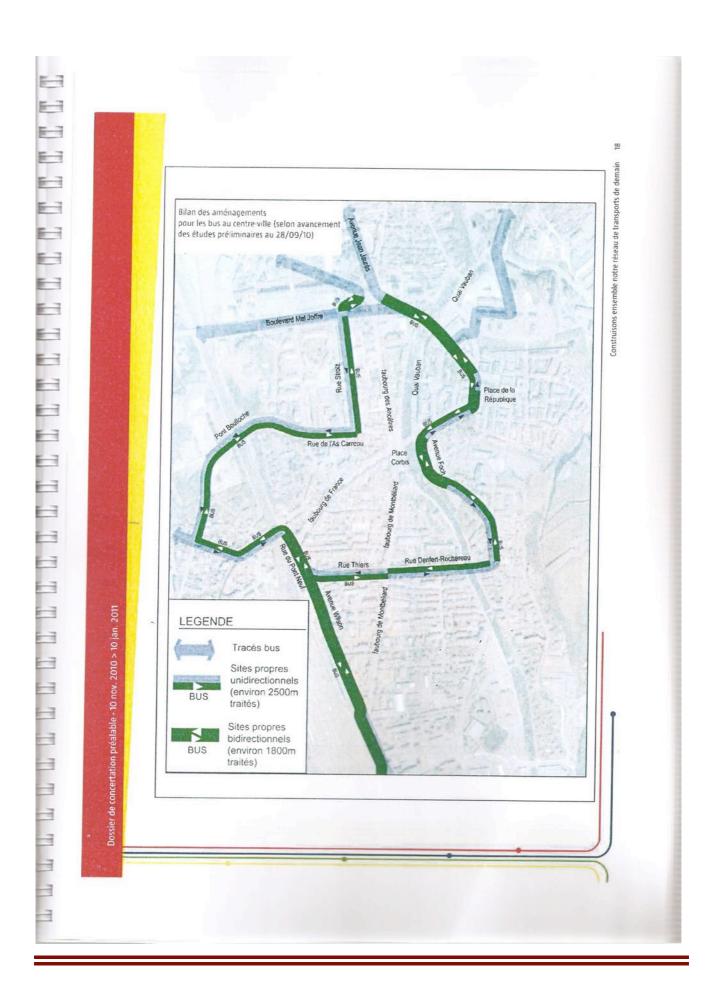


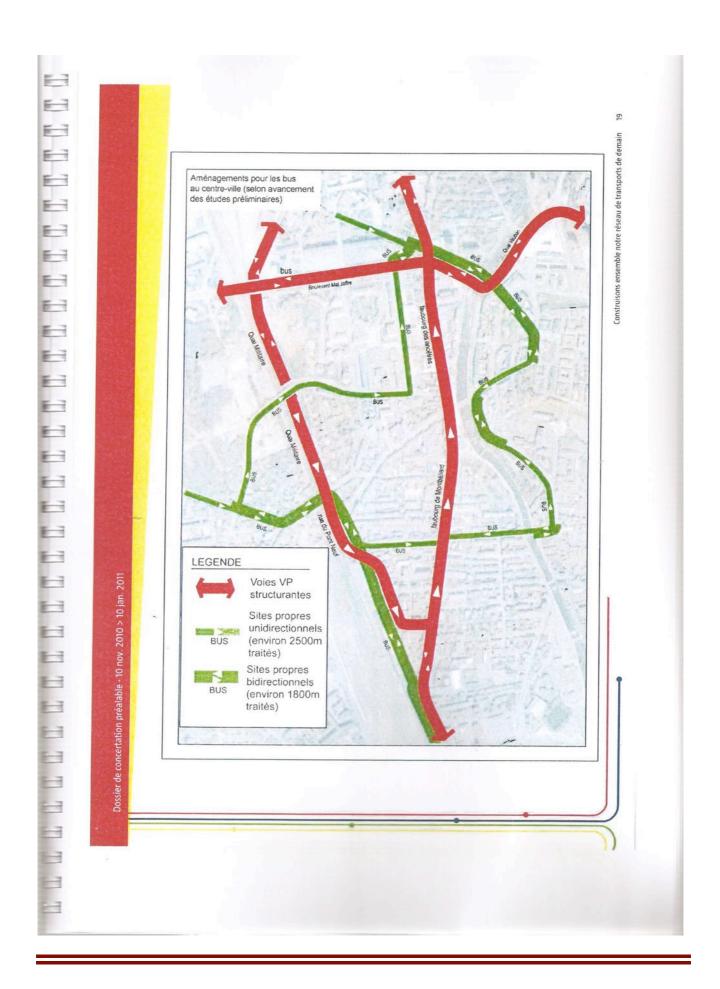
#### 14 Réponses et orientations Construisons ensemble notre réseau de transports de demain 59 % des deplacement + de fréquence sur En chiffres Pour envisager une augmentation de la fréquence sur ces lignes, le SMTC doit impérativement assurer une amélioration de ses performances et une stabilisation de ses temps de parcours. Cela implique des aménagements de voirie, de carrefours, un traitement des contraintes locales Les propositions de dessertes qui suivent et qui seront au cœur du débat, ont été construites à partir d'éléments qui sont les conséquences directes d'Optymo 1, de son succès mais également des faiblesses du système. Le réseau Optymo connaît une progression constante de sa clientèle et du nombre de voyages réalisés. Cette progression se retrouve dans tous de la fréquentation du réseau de bus compte bien des avantages, mais elle commence à générer pour certaines lignes une baisse de la qualité du service car les véhicules sont saturés (voir tableau). La progression de la fréquentation nécessite de doubler la fréquence pour les deux lignes Le SMTC souhaite cependant rester fidèle à sa démarche de base, et pense service avant de penser infrastructures. Les sites propres bus seront les résultats, que se soit une comparaison annuelle, mensuelle, ou l'évolution du nombre de voyages par journée. Optymo atteint lors des meilleures journées une fréquentation de plus 36 000 voyages par jour, et ce résultat se répète plusieurs fois dans le mois. Cette augmentation 6,82 Total 3,67 Voyage/km produit 17:01 61'6 4,40 16:01 7,95 11,8 4,9 3,6 2,5 2,2 32 9 15:01 9,33 4,64 14:01 4,60 Fréquence Moyenne 13:01 Évolution du nombre de voyages par kilomètre en fonction de la fréquence de l'offre 8,78 3,75 10, 15, 30, ò 6 12:01 6,79 4,32 Vers un centre-ville apaisé et plus accessible et une priorité aux carrefours : en d'autres termes de la création de sites propres. 11:01 principales, ligne 1 et une partie de la ligne 4 entre les Glacis et la Pépinière. 2,26 2,97 Km produits/ longeur de ligne 10:01 4,60 1,69 29 000 89 335 24 775 44 192 23 231 15 524 7 221 10:00 2,42 4,51 réalisés là et uniquement là où cela s'avère nécessaire. 08:01 4,20 2,14 Réseaux de Bus Haut Niveau de Service 00:00 8,48 4,72 Réseaux bus de 250 à 500 000 hab. Réseaux bus de 100 à 250 000 hab. Réseaux bus + de 500 000 hab. réseaux bus de - 100 000 hab. Saturation des lignes 1 et 4 1 Ligne 4Glacis-Gare Voyageurs/Km ram Province Métro Paris Réseau 3

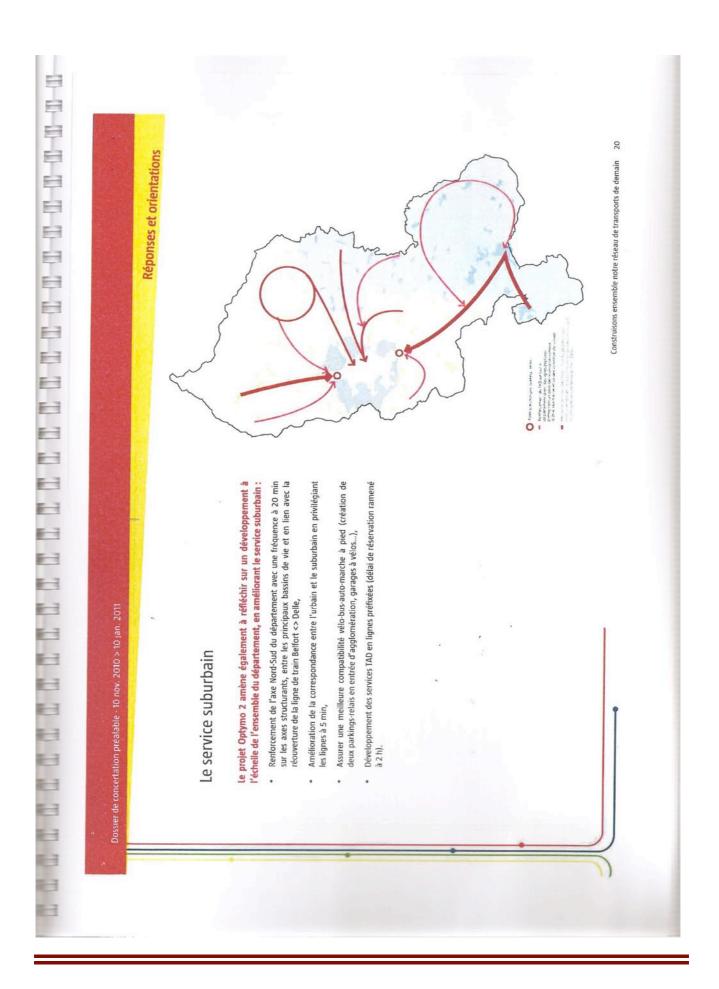




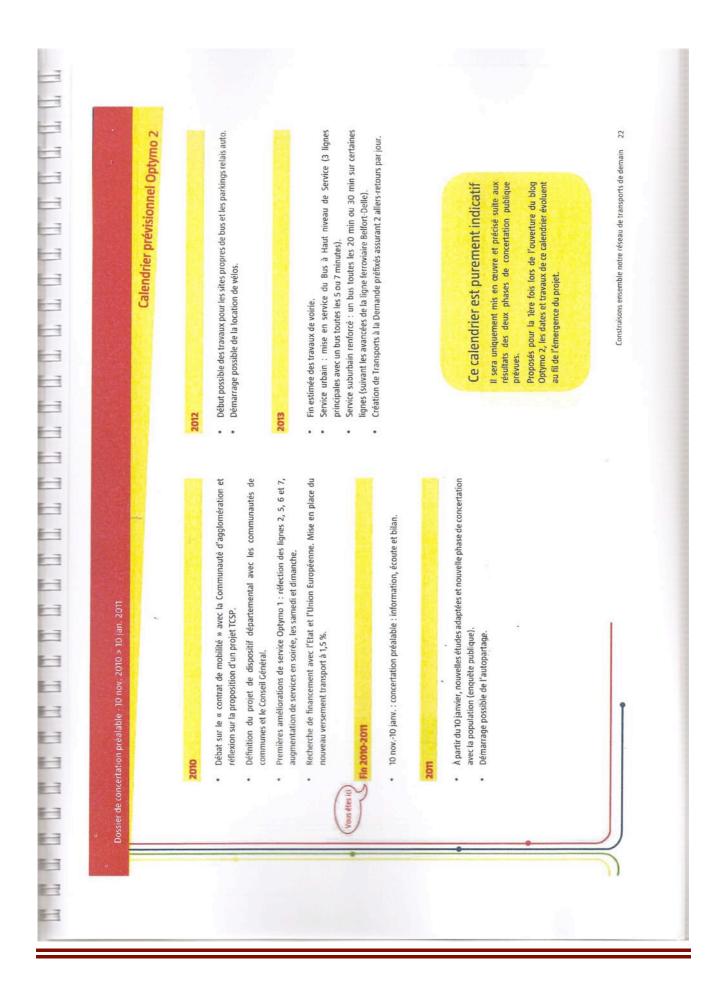


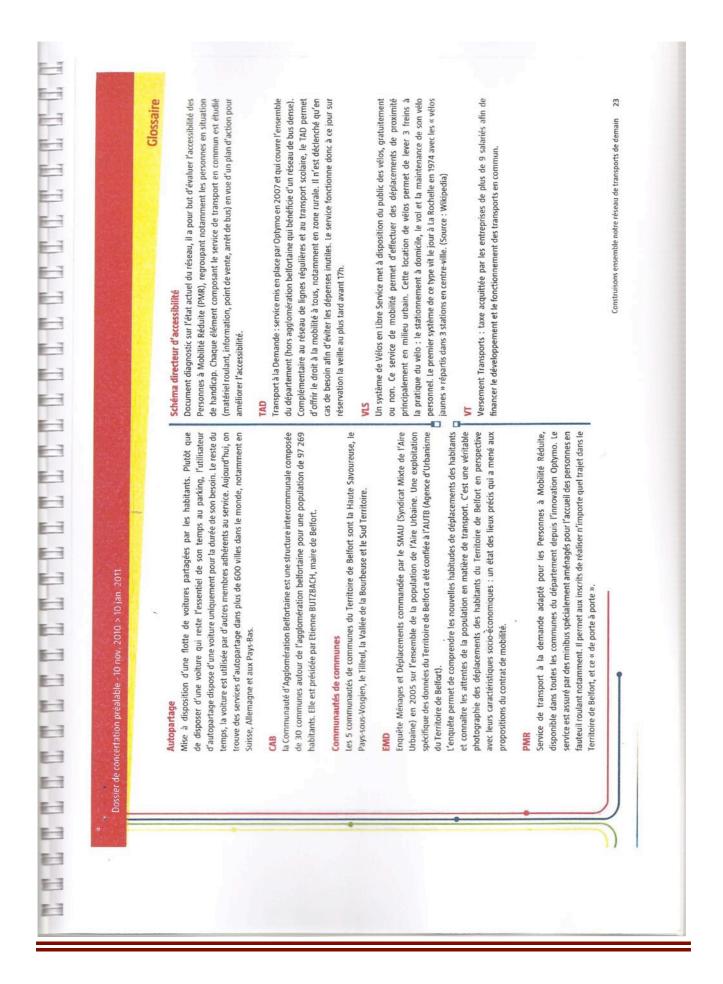






#### 21 Réponses et orientations Construisons ensemble notre réseau de transports de demain favoriser leur utilisation et en faire une réelle alternative à L'autopartage, connu ailleurs sous le nom de car-sharing est développé en Suisse, Allemagne ou Canada, plus récemment en Belgique et quelques villes françaises ainsi identifiés et s'acquitteraient d'une cotisation Pour utiliser une voiture à toute heure du jour ou de la à la seule condition de le ramener où il l'a pris au plus tard à l'heure convenue lors de la réservation. Il n'a pas à La voiture est alors disponible pour un autre utilisateur, l'autopartage et des services vélos sur la même facture Quelle politique tarifaire ? Des tarifs bas, car pour 'automobile, ces services doivent être accessibles à tous. C'est aussi une nouvelle conception de la mobilité intelligente qui est proposée, une mobilité dans laquelle il n'est plus nécessaire d'être propriétaire de son mode de Le système d'autopartage et de vélos en libre service fonctionnerait avec le Pass Optymo. Nos clients seraient nuit, l'abonné pourra réserver par téléphone ou Internet, Il est alors libre d'utiliser le véhicule à sa convenance, et ce jusqu'à quelques minutes avant la prise du véhicule décompte d'utilisation s'occuper du carburant, l'offre est « tout compris ». ocomotion mais de le mettre en commun. mensuelle qui leur donne accès au service. L'abonné recevra son elle est partagée. que celle du bus. pionnières. L'est une offre globale de mobilité qui doit être déployée sur l'ensemble de 'agglomération avec de nouveaux outils de mobilité comme le vélo libre service offre est actuellement sous dimensionnée. C'est un frein pour la pratique du vélo et l'auto-partage qui appuieront le renforcement de l'offre de transports en bus, permettent de favoriser l'usage des modes doux dans les milieux ruraux. Le stationnement est un maillon essentiel dans la chaîne de déplacement, et son L'autopartage c'est avant tout la possibilité d'avoir l'usage de la voiture sans les contraintes de la possession, c'est le maillon manquant de notre chaîne de la mobilité urbaine moderne aujourd'hui et donc multimodale. Pour dire les choses simplement, c'est un service de location de courte durée, accessible en libre Malgré un regain de la pratique depuis 2005, le vélo a encore du mal à trouver sa place dans l'espace urbain. Le lancement des systèmes de Vélos en Libre Service (VLS) a créé une véritable révolution, en donnant une place plus importante au essentiel. Pour amplifier la pratique du vélo, un système de location de vélo longue durée pourrait répondre à un besoin dans les zones urbaines et dans les stationnements. La crainte de se faire voler son vélo est toujours et partout importante, réduisant l'envie de l'utiliser. Il faut donc des solutions permettant à tout cycliste de sécuriser son vélo. Ces dispositifs, en complémentarité avec le une création systématique de places de stationnements à proximité des arrêts et a surtout permis de mettre en évidence que l'offre de services joue un rôle les zones périurbaines. Accompagner l'essor du vélo c'est également sécuriser Cette pratique a également apporté une image plus fraîche et moderne du vélo, Développer les services vélo c'est relever le défi de l'image, du vol, stationnement, du périurbain et de l'intermodalité vélo + TC. Une mobilité durable et globale ervice 7j/7 et 24h/24, pour des déplacements occasionnels. de bus est utile pour la réussite du projet. vélo dans le paysage urbain.





© L'Est Républicain, Vendredi le 21 Septembre 2012 / Ouverture Belfort Droits de reproduction et de diffusion réservés

## Commerçants en colère



Le week-end, le SMTC s'est engagé à rétablir le passage entre le passage de France et les 4 As. Photo ER

Depuis le début des travaux au centre-ville, ils constatent une baisse conséquente de leur fréquentation.

«Oh! Nous avons le sentiment d'être sur une île ».

Sandrine Cassin, la gérante de 17e Avenue, dans le centre commercial des 4 As souffre, depuis le début des travaux au centre-ville, de la désaffection de sa clientèle. Elle n'est pas seule dans ce cas. D'autres de ses collègues constatent que ces effets se sont ajoutés à ceux de la crise économique. De la Fnac aux Galeries Lafayette (faubourg de France), en passant par Monoprix, les Fleurs Blanc (avenue Foch) ou encore l'opticien Afflelou

ou le Bowling (4 As), tous ont noté une baisse de la fréquentation allant de 24 à 40 %, avec des conséquences sur les chiffres d'affaires. Et la désaffection atteint 30 % pour la clientèle venant du Pays de Montbéliard.

« Nous avons évoqué nos difficultés à des réunions à la CCI », explique Christophe Boillot, président de l'association des commerçants des 4 As. « Nous avons souligné que si rien n'est fait, des commerces qui sont déjà sur le fil du rasoir, baisseront le rideau. Mais on ne nous entend pas ».

C'est notamment le cas aux 4 As, où Christophe Boillot note la désaffection du centre depuis la fermeture de la rue Strolz. « Le chantier de cet axe devait débuter à la fin des travaux de la rue de l'As-de-Carreau », rappelle-t-il. « C'est ce que j'ai lu dans la plaquette Info riverain. Il est précisé que le 10 septembre les travaux seront terminés devant les 4 As et que ceux de la rue Strolz débuteront! ».

Mais un responsable du SMTC a expliqué, hier, que les travaux connaissaient des retards rue de l'As-de-Carreau après la découverte de réseaux qui n'étaient pas signalés sur les plans.

« Alors nous avons deux chantiers en même temps et des barrières partout », déplore M. Boillot.

Selon le gérant du bowling, elles rendent compliqués l'accès direct aux 4 As depuis le passage de France.

Selon le SMTC, ces barrières visent à sécuriser les chantiers. Mais elles obligent les piétons à des détours par le carrefour avec la rue Plumeré ou par l'entrée du parking des Galeries Lafayette.

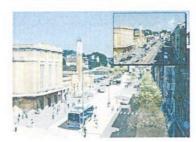
« Et nous ne bénéficions plus du passage des automobilistes qui se garent au premier étage du parking souterrain des 4 As », soutient M. Boillot. « Ce parking tout comme celui de la rue Rossel sont à moitié vides en journée. Ces aires sont mal ou pas indiquées rue de l'As-de-Carreau ».

D'où le souhait des commerçants d'obtenir une meilleure signalétique des parkings du centre commercial et leur gratuité. Certains évoquent même la nécessité d'une aide financière de la ville

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201209&num=20394&journal... 08/03/2016

© Le Pays, Jeudi le 19 Janvier 2012 Droits de reproduction et de diffusion réservés

# Travaux Le chantier Optymo 2 va entrer en février dans sa phase active



Le quartier de la gare sera le premier à connaître de grands travaux. Document SMTC Il faudra 17 mois de chantiers pour réaliser le projet Optymo 2. Les différentes phases ont été présentées mardi soir aux commerçants de Belfort.

Le projet Optymo « phase 2 » va profondément changer Belfort. Si la majorité des Belfortains semblent favorables au projet, les commerçants peuvent être inquiets de la gêne occasionnée par des mois de chantier.

La direction de la compagnie de bus met en oeuvre une considérable campagne d'accompagnement destinée à éviter un rejet massif. Premier acte mardi soir, la présentation devant le « club Optymo 2 » mis en place par la chambre de commerce et d'industrie du Territoire. Devant une cinquantaine de commerçants, Christian

Proust, président du Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), Étienne Butzbach, maire de Belfort et Alain Seid, président de la CCI, ont détaillé les différentes phases du projet.

« Globalement, les commerçants sont plutôt favorables au projet Optymo 2, si l'on en croit Clément Dietrich, directeur du développement commercial du SMTC. Ils sont conscient des nuisances que vont occasionner les travaux mais estiment pour la plupart que c'est un mal pour un bien, et qu'il faut en passer par là pour renforcer l'attractivité de Belfort. À nous de tout mettre en oeuvre pour les aider à passer au mieux les mois de travaux ».

Pour ce faire, le SMTC et la Ville ont édicté trois principes : « commencer par les travaux qui amélioreront la fluidité du trafic, donner rapidement des capacités supplémentaires de stationnement et démarrer par le secteur gare et le secteur Rabin, en amont des travaux place d'Armes et faubourg de France. »

Quelques aménagements vont également être mis en oeuvre pour fluidifier la circulation aux principaux carrefours d'entrée de ville, au pont-canal à Bavilliers, rue de la Charmeuse et au carrefour du faubourg de Besançon notamment.

Le SMTC ne dispose pas encore d'un calendrier précis des chantiers. Ce sont donc des grandes lignes qui ont été dévoilées mardi. La première opération visible sera le passage de la partie nord du quai militaire à double sens. Puis la création d'un peu moins de 400 places de parking sur l'ancienne Sernam, près de la gare. Les travaux d'aménagement des rues vont débuter au printemps, en, commençant par la rue Thiers qui devrait être coupée deux mois.

En septembre, une partie du réseau sera mise en place et la piétonnisation du bas du faubourg de France pourra démarrer. Il faudra encore un an jusqu'en septembre 2013 pour que le réseau soit achevé.

Pascal Lainé

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammij=201201&num=10328&journal... 08/03/2016

-

© Le Pays, Jeudi le 26 Juillet 2012 Droits de reproduction et de diffusion réservés

## Optymo 2 Travaux : les commerçants entre inquiétude et agacement



Les commerçants du faubourg de France s'inquiètent de l'impact des travaux d'Optymo 2 sur leur clientèle. Photos Téa Bazdarevic

Depuis le lancement des travaux d'Optymo 2 le 16 juillet dernier, les réactions fusent. Notamment du côtédes commercantsde l'avenue Foch etdu faubourg de France. Des rues où les boutiques foisonnent. Agacés, compréhensifs. inquiets. Les réactions divergent mais personne ne reste indifférent faceà la gêne occasionnée.

Rues fermées, changement de sens de circulation, interdiction de stationnement. La phase II des travaux d'Optymo est synonyme de galère pour les Belfortains. Mais aussi pour les commerçants de l'avenue Foch et du faubourg de France, directement impactés. Dans les deux rues, des scènes similaires. Des trous béants séparent les trottoirs en deux parties, les pelleteuses grouillent et les passants se font de plus en plus rares. Face aux perturbations, l'inquiétude s'empare des commerçants, impuissants. « Il faut faire avec » ou « on n'a pas le choix » sont des phrases qu'ils prononcent chaque jour.

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201207&num=15501&journal... 08/03/2016

F

## Baisse de fréquentation

Après dix jours de travaux, les commerçants se plaignent déjà d'une baisse de fréquentation de l'ordre de 20 % à 30 %. « C'est psychologique, les gens ont peur des travaux. Ils ne veulent plus venir à Belfort car ils ne savent pas où se garer et ils sont perdus dans les sens de circulation », se désole un commerçant de l'avenue Foch (qui a souhaité garder l'anonymat). La majorité de sa clientèle se déplace en voiture. Avec l'arrivée de la voie réservée au bus, le commerçant craint de perdre encore davantage de client et de devoir fermer sa boutique.

Pour pallier la situation, le magasin Amplifon, spécialiste des audio prothèses n'a pas attendu avant de prendre les choses en main. Disposant d'une clientèle essentiellement composée de personnes âgées, son gérant a demandé le maintien d'une zone dite « dépose minute » à l'entrée du eommerce Mais en attendant la fin des travaux, prévu pour mi-octobre, l'avenue Foch reste inaccessible aux voitures et les personnes à mobilité réduites sont contraintes de rejoindre le magasin à pied. Valérie Huguenel, vendeuse chez Amplifon se montre dubitative quant à l'utilité des travaux d'Optymo 2. « Tous ces désagréments juste pour des bus, je trouve ça disproportionné », soupire-t-elle. « Mais bon on va positiver », rajoute-t-elle dans un sourire crispé.

### Des clients agacés

Son voisin, Olivier Bloch, propriétaire de la boutique Pri ka do est plus conciliant que ses homologues. Même s'il avoue que les travaux sont actuellement en train de lui

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201207&num=15501&journal... 08/03/2016

日日

coûter de l'argent, il se réjouit de la mise en place d'une route destinée aux transports en commun. « Les troisquarts des acheteurs qui viennent nous voir se déplacent en bus alors c'est une bonne nouvelle pour nous. En attendant je me montre patient », rapporte-t-il.

Au-delà des problèmes inhérents à tous travaux : poussière, nuisance sonore, ligne téléphonique perturbée, beaucoup de commerçants belfortains ressentent l'agacement des consommateurs. « On ne va pas se voiler la face, les travaux exaspèrent les clients, ils tournent en rond pour trouver une place de parking, on les sent tendus », souligne une salariée (qui a préféré garder l'anonymat) de Roger Bernard, enseigne de linge de maison, située dans le faubourg de France.

La longue durée des travaux fait également craindre un report des acheteurs sur les grandes zones commerciales situées en dehors du centre-ville.

Pour ne rien arranger, les désagréments provoqués par les travaux interviennent en pleine période estivale, déjà morne en temps normal. Difficile donc pour les commerçants de savoir si les clients désertent en raison des vacances scolaires ou à cause des travaux. « Il est trop tôt pour dresser un bilan », estime Pascal Kleiber, patronne de la boutique de thé et de café Joko du faubourg de France. Son leitmotiv : prudence et patience. Comme elle, certains commerçants attendent des jours meilleurs et tournent d'ores et déjà leur regard vers les mois de septembre et d'octobre.

Téa Bazdarevic

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201207&num=15501&journal... 08/03/2016

1

8 3

H

© L'Est Républicain, Mercredi le 08 Aout 2012 / Belfort et le Territoire Droits de reproduction et de diffusion réservés

Commerce les travaux du projet Optymo 2 inquiètent les commerçants du centre-ville

Le client en voie de disparition



Les travaux font chuter la fréquentation des boutiques. Photo Christine DUMAS

Les travaux Optymo 2 bouleversent le centre-ville. Les sens de circulation sont modifiés, les chemins piétonniers déviés, et certaines rues sont même fermées à la circulation. La fréquentation des commerces situés dans les rues en chantier a chuté en conséquence, de quoi inquiéter bon nombre de commerçants.

L'avenue du maréchal Foch est par exemple envahie par les travaux et le passage pour piétons a été décalé, rendant les commerces moins visibles et plus difficiles d'accès. Rare sont les piétons s'aventurant derrière les pelleteuses. « Nous avons dû installer un panneau informant que le magasin est ouvert, même pendant les travaux » précise Sylvie Bloch de la boutique Prikado.

Depuis le début des travaux, Prikado observe une nette baisse de la clientèle. « Nous allons bientôt devoir rentrer les portants avec l'avancée des travaux, ce qui rendra le magasin d'autant moins visible depuis la place Corbis. » Toutefois, c'est un mal pour un bien pour Sylvie Bloch puisque « les trois-quarts de nos clients viennent en bus et les lignes principales d'Optymo 2 passeront juste devant la boutique ». Reste à patienter dix-huit mois dans le bruit avant de pouvoir en profiter!

La rue Denfert-Rocherau fermée à la circulation

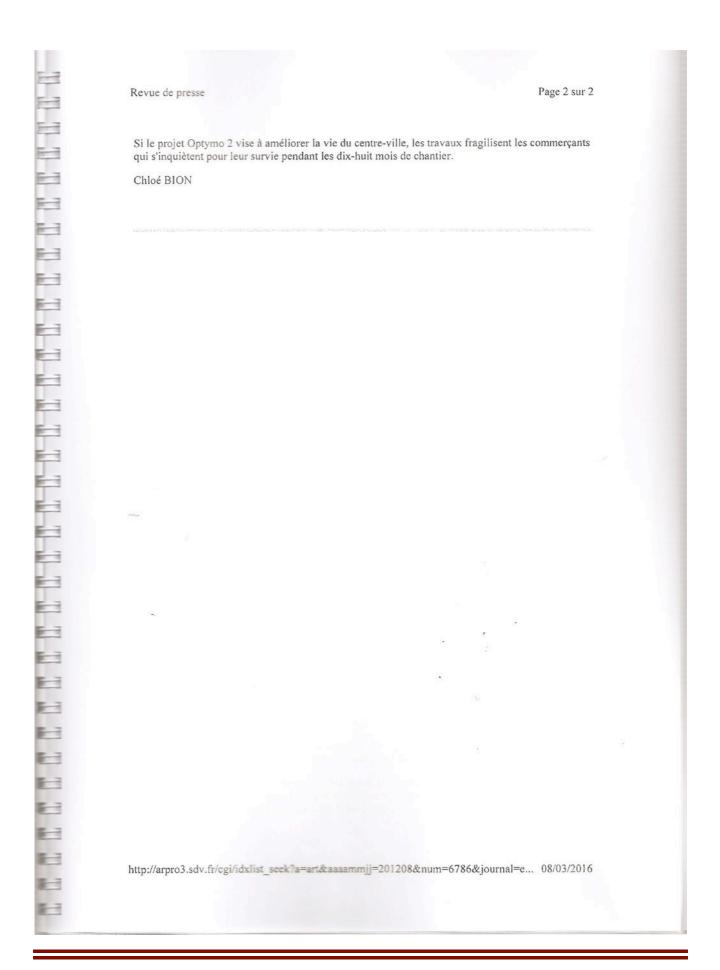
Aucune voiture ne circule dans la rue Denfert-Rocherau. Les commerçants souffrent grandement de l'absence de passage, l'impossibilité de se garer et l'accès difficile à la rue en travaux.

« La fréquentation est toujours en baisse en période estivale, mais depuis que la rue est fermée à la circulation, c'est radical » explique Isabelle Willemin au laboratoire d'analyses médicales Gay-Deher. Et pour cause, le parking réservé à la clientèle est vide, bloqué par les travaux. La plupart des patients du laboratoire sont des personnes âgées qui ont du mal à se déplacer. L'impossibilité de se garer constitue donc un véritable problème. « Les patients se plaignent toute la journée de la difficulté à se rendre au centre d'analyses » souligne Isabelle. Conséquence : « Les gens se dispatchent sur les autres laboratoires ». Les travaux sont également une contrainte majeure pour les livraisons. « Les camions arrivent au bout de la rue et les coursiers doivent porter les colis jusqu'au laboratoire. » Tous les commerçants sont concernés par la désertification de la rue et le mécontentement des clients. La coiffeuse Méléna a même affiché un message de protestation envers le projet Optymo 2 dans sa vitrine.

Affaire à suivredevant la gare

Si les commerces devant la gare ne sont pas encore autant touchés par les travaux, l'inquiétude reste présente. « Pour l'instant nous n'avons pas de souci mais si le chantier avance et vient à boucher notre parking, ce serait problématique », explique Ted, à l'hôtel Best Western. Affaire à suivre.

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201208&num=6786&journal=e... 08/03/2016



© L'Est Républicain, Dimanche le 10 Novembre 2013 / Aire Urbaine Droits de reproduction et de diffusion réservés



## Le commerce en récession



Les commerces et services ont enregistré une baisse de 3 % de leur chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de l'année sur le bassin de Belfort-Montbéliard. Document CRGA-FC.



Didier De Paoli, directeur du centre régional de gestion agréée. Photo ER-Le Pays

Selon le centre régional de gestion agréée, les commerces et services ont particulièrement souffert à Belfort et Montbéliard en 2013.

Pas très encourageante, l'étude sur l'évolution du commerce dans le bassin de Belfort et Montbéliard. Elle a été réalisée par le centre régional de gestion agréée de Franche-Comté, association qui regroupe 4.800 entreprises en Franche-Comté. Son directeur, Didier De Paoli, en présentait les conclusions mardi soir à l'hôtel Ibis de Danjoutin.

En 2011, les commerces et services, tous secteurs confondus, avaient enregistré une évolution positive de leur chiffre d'affaires de 1 %, sur le bassin de Belfort-Montbéliard, soit un peu moins que le + 1,4 % constituant la moyenne régionale. A cette époque, les trois autres secteurs étudiés (Doubs hors Montbéliard, Haute-Saône, Jura) étaient eux aussi en positif.

En 2012, la tendance s'est radicalement inversée, tous les secteurs étant en négatif, sauf le Jura. La plus forte baisse (- 1,9 %) était enregistrée dans le bassin de Belfort-Montbéliard.

Pour les neuf premiers mois de l'année 2013, la récession s'est encore accrue, tous les secteurs sans exception étant en négatif. Mais celui de Belfort-Montbéliard détient une fois de plus le record de la baisse avec - 3 %, contre seulement - 1,5 % pour la moyenne régionale.

Par secteurs d'activités, c'est celui de l'équipement de la personne qui souffre le plus avec une diminution du chiffre d'affaires de 5,9 % en 2013, alors que la baisse avait déjà atteint - 5,3 % l'année précédente. Sur l'ensemble de la Franche-Comté, la baisse en 2013 est de - 5,6 % faisant suite à celle de - 2,2 % en 2012.

Le secteur de l'alimentation, qui marquait une évolution positive de + 0,7 % en 2011 comme en 2012 accuse désormais une chute de - 2 % (la moyenne régionale est de + 0,9 %).

La baisse n'épargne pas le secteur de la beauté (- 1,9 %), déjà sur la pente descendante en 2011 (- 1,1 %) et en 2012 (- 2 %). Moyenne régionale 2013 : - 1 %

Enfin, les cafés, hôtels et restaurants font aussi grise mine avec - 1,1 % de chiffre d'affaires (moyenne régionale : - 0,5 %). Le secteur avait accusé une hausse de 4,6 % en 2011 grâce à la réduction de la TVA et une baisse de - 1,5 % en 2012.

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201311&num=9647&journal=e... 08/03/2016

© L'Est Républicain, Samedi le 25 Mai 2013 / Belfort / Placé Droits de reproduction et de diffusion réservés

Conseil municipal Mise en place d'une commission de règlement amiable

## Dédommagement commercial



Le périmètre de la place d'Armes est concerné, de même que celui du faubourg de France en voie de piétonnisation. Photo ER La mise en place d'une commission de règlement amiable à l'intention des commerçants touchés par l'impact des travaux, a été avalisée par le conseil municipal, jeudi soir. Elle concerne le périmètre de la place d'Armes et de ses abords, ainsi que le faubourg de France en cours de piétonnisation. Le but est d'accompagner financièrement, le temps du chantier, les commerçants qui souffrent d'une perte de clientèle, liée notamment à la diminution temporaire de l'accessibilité piétonne.

#### Un plafondde 10.000 EUR

Le but de cette CRA (commission de règlement amiable) est d'étudier la recevabilité des demandes, de déterminer la réalité du préjudice subi et de proposer un montant

d'indemnisation. La CRA sera présidée par Alexis Pernot, représentant le tribunal administratif. La Ville de Belfort, la chambre de commerce, la chambre de métiers, la direction générale des finances publiques, l'association Plein Coeur et l'ordre des experts comptables ont chacun un représentant. C'est la CCI qui recevra les dossiers de demande d'indemnisation.

Le périmètre retenu concerne une centaine de commerçants et d'artisans. Pour le secteur de la place d'Armes, il s'étend à la place de l'Arsenal et aux rues du Quai, du Canon d'or, Lecourbe, Metzger, des Quatre-Vents, des Nouvelles, de la Porte-de-France et du Repos. Pour celui du faubourg de France, il englobe également l'avenue Wilson (entre la rue Stractman et la rue Thiers), la partie de la rue Michelet concernée par les travaux, la rue des Capucins, les rues Stractman et de la Suze.

Une première enveloppe de 150.000 EUR

Le dédommagement, d'un plafond individuel de 10.000 euros, tiendra compte de la variation réelle du chiffre d'affaires pendant les travaux. Une première enveloppe a été budgétisée à 150.000 EUR. Cette démarche a été adoptée à l'unanimité, à l'exception de Jean-Marie Pheulpin (Lutte ouvrière) qui estime que « le système retenu est source d'inégalité, favorisant les gros commerçants qui vendent des produits chers ».

Pour l'UMP, Florence Besancenot a cependant émis plusieurs critiques : « Beaucoup de commerçants auront besoin de ce dédommagement, même si pour certains il est déjà trop tard. Pourquoi ne pas faire siéger les deux associations de commerçants de la vieille ville dans cette commission et pourquoi ne pas mettre en place un stationnement gratuit, de trente minutes par exemple, le temps des travaux ? ».

La conseillère régionale demande en outre l'indulgence pour les PV de stationnement : « Pendant le week-end du FIMU, un commerçant du boulevard Carnot a récolté cinq PV! ». Pour le groupe

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201305&num=23894&journal... 08/03/2016

Revue de presse Page 2 sur 2 Nouveau souffle, Julie de Bréza s'est réjouie de l'extension du périmètre initial et a déploré que les travaux effectués sur les réseaux ne soient pas pris en compte. Hubert Belz, Bertrand Chevalier et Maurice Schwartz, respectivement adjoints à l'urbanisme, à la voirie et au personnel, ont défendu le travail d'accompagnement effectué auprès des commerçants, mettant en cause la généralisation du stationnement gratuit, générateur de voitures-ventouses « qui tueraient le commerce ». Ils ont également rappelé « la tolérance zéro en matière de stationnement » mais aussi « le discernement demandé à la police municipale ». Un décrochage général Défendant le choix de « Belfort plein coeur » en tant qu'association de référence, Samia Jaber, adjointe au commerce, a livré un argumentaire implacable pour dissocier les difficultés des commerçants de la dimension des chantiers en cours : « L'enquête de la Banque de France sur le commerce de détail de 2006 à 2013 montre un décrochage général à partir de 2011, essentiellement dans l'habillement et l'alimentation. Et les chiffres du centre régional de gestion agréé sont éloquents : 80 % des commerçants indépendants sont en difficulté aujourd'hui contre 50 % en 2012. Depuis trois mois, leur chiffre d'affaires est de -16 % à Belfort, de -20 % à Besançon, de -19 % à Montbéliard et de -12 % à Luxeuil ! ». Le maire a embrayé avec un appel solennel : « Arrêtons ce pilonnage contestataire qui salit notre ville. Si elle ne se transforme pas, elle meurt ». François ZIMMER

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201305&num=23894&journal... 08/03/2016

© Le Pays, Samedi le 25 Mai 2013 Droits de reproduction et de diffusion réservés

B

B

B

## Conseil municipal Commerce et travaux s'invitent dans les débats



La rue de la Porte-de-France sera bientôt libérée du chantier. Mais l'accès à la rue continuera-t-il d'être obstrué par des véhicules qui ont tendance à utiliser l'argument des travaux pour s'installer n'importe où ? Photo Karine Frelin L'un des trois dossiers sur le commerce présentés au conseil jeudi soir a été âprement discuté par les élus. Une question reste en suspens :le commerce belfortain souffre, mais quellesen sont les véritables raisons ?

Inévitable et attendu, à voir quelques commerçants attentifs parmi le public dans la nouvelle salle de conseil inaugurée par les élus jeudi soir à l'ancien Mess.

Le commerce, c'est désormais une habitude depuis quelques sessions, s'est invité dans le débat, à mi-chemin des travaux que réalise la Ville - on ne parle pas d'Optymo II. Les élus ont ainsi décidé de soutenir plusieurs initiatives. Les deux premières participations de la Ville à des temps forts dans l'automne souffrent d'ailleurs peu de discussions : cette dernière participerat par une mise à disposition du centre de congrès Atria, le

7 octobre, au Forum Pro-Est. Ce dernier doit proposer des solutions innovantes pour le commerce, au moment où celui-ci est en évolution radicale, avec le changement des habitudes de consommation. Ce forum concernera tout le Grand Est. Belfort participera également, et pour la première fois, à la Journée nationale du commerce de proximité le samedi 12 octobre. Elle apportera un soutien technique et une subvention de 5000 EUR au salon Talents d'artisans organisé par la Chambre de métiers les 26 et 27 octobre à l'Atria.

Une responsabilitédu citoyen en voiture

Aucun élu n'a remis ces rendez-vous en question, bien au contraire. Mais lorsqu'il s'est agi d'évoquer la création d'une commission de règlement amiable (CRA) relative aux travaux de la place d'Armes et de la piétonnisation du faubourg de France (lire l'encadré), on a sonné l'hallali. D'abord, Samia Jaber, adjointe en charge du Commerce, l'a bien précisé : « Nous n'avons aucune obligation de mettre en place cette commission mais nous devons accompagner les commerces. Seulement, les critères sont très précis et les périmètres pris en compte pour les rues en travaux ». Autrement dit, tous les commerçants ne peuvent prétendre à monter un dossier. Florence Besancenot n'est pas, avec son groupe Tous ensemble pour Belfort, défavorable à cette commission. « Mais pour certains, il faut reconnaître qu'il sera trop tard », ajoute-t-elle. Et donne ses propositions : il aurait fallu « travailler plus en amont et plus en concertation ». Revient sur les stationnements : « Maintenant que les trottoirs sont montés, comment allez-vous faire des places minute ? » ; « Pourquoi ne pas instaurer un parking gratuit dans les rues impactées pendant quelques mois ? » Dans les rangs de la majorité, les élus montrent leur impatience : « Donnez-moi la liste des commerces qui ont fermé pendant les travaux, ça commence à bien faire ! » lance Hubert Belz, adjoint à l'Urbanisme. « Dans ce débat, il ne faut pas confondre les mesures simples et les mesures simplistes », recadre Bertrand Chevalier, adjoint à la voirie. Samia Jaber démonte alors, un à un, les arguments de son opposante.

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201305&num=16069&journal... 08/03/2016

E

En trame de fond, chacun évoque la responsabilité du citoyen, qui a tendance, quand tout est gratuit, à se garer où il l'entend, pour la durée qu'il souhaite et qui allègue souvent la raison des travaux pour discuter de la pertinence d'une contravention.

Le débat dure jusqu'à ce que Samia Jaber sorte des chiffres de la Banque de France : les travaux ne sont pas les seuls responsables de la situation du commerce belfortain, qui a perdu 16 % de son chiffre d'affaires depuis le début de l'année. Il faut compter avec les inénarrables crise économique et météo catastrophe. 150 000 EUR seront donc finalement débloqués pour épauler les commerçants qui rendront un dossier. Tout le monde a fini par voter, sauf Jean-Marie Pheulpin, pour Lutte ouvrière, qui s'est positionné contre.

#### Karine Frelin

Elle est créée dès après ce conseil municipal. Elle est présidée par le représentant du Tribunal administratif Alexis Pernot, la CCI90 se charge du secrétariat et elle est composée par des représentants de la Ville de Belfort, de la CCI, de la CMA90, de la direction générale des Finances publiques et de l'association Belfort Plein coeur, « la plus représentative de la ville ».

Les commerçants concernés doivent travailler dans un périmètre défini des travaux - pour la place d'Armes, ont été incluses les rues du Général-Roussel et de la Grande-Fontaine -, et le dossier monté court pour la période de travaux uniquement. Une centaine de commerçants sont concernés.

Les candidats doivent présenter, entre autres, au moins trois exercices clos et justifier, par divers documents, de la perte de chiffre d'affaires. Le calcul de l'indemnité sera effectué par rapport à la variation du chiffre d'affaires et de la marge brute, et il sera plafonné à 10 000 euros par dossier « pour permettre une maîtrise des deniers publics », indique la Ville de Belfort.

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201305&num=16069&journal... 08/03/2016

INI INI

自

目

B

自

自

© L'alsace, Vendredi le 06 Septembre 2013 Droits de reproduction et de diffusion réservés

## Bus scolaires : Optymo propose des solutions



Depuis la rentrée, tout le Territoire de Belfort se plaint du réseau Optymo. Photo Christine Dumas

Pourquoi avoir changé quelque chose qui fonctionnait parfaitement, se demandent les parents d'élèves, qui rencontrent des difficultés avec le nouveau système de transports scolaires. Parce que c'était le corollaire à la mise en place d'un meilleur réseau de bus suburbain au même tarif que le réseau urbain, répond Christian Proust.

Entouré de ses vice-présidents, le président du Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) a fait le point, hier, sur le lancement d'Optymo 2, qui provoque depuis la rentrée une vague de mécontentements dans tout le Territoire de Belfort. Un collectif de villages a notamment été créé dans le sud du département pour faire remonter les problèmes de transports scolaires. « Il

y a des ajustements à faire, c'est indiscutable », indique Christian Proust. Un certain nombre de modifications ont déjà été effectuées ou vont l'être dans les prochains jours.

Page 25

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201309&num=3572&journal=a... 08/03/2016

© Le Pays, Mercredi le 04 Septembre 2013 Droits de reproduction et de diffusion réservés

### Sud Territoire : des couacs dans le réseau de bus



Rentrée des classes compliquée hier au collège de Morvillars (photo Philippe Piot). La faute au nouveau réseau de transport en commun Optymo 2. Car là où la liaison régulière par bus entre Morvillars et Grandvillars prenait cinq minutes l'an passé, elle en nécessite désormais quarante. Le syndicat mixte des transports en commun cherche une solution. Par ailleurs, dans d'autres communes du Sud Territoire, parents et élus se plaignent d'une absence des bus et

parlent de « flou total ».

Page 27

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201309&num=2395&journal=a... 08/03/2016

© Le Pays, Lundi le 02 Septembre 2013 Droits de reproduction et de diffusion réservés

# Bus Morvillars-Grandvillars : quarante minutes au lieu de cinq

« C'est un truc de dingue ! » À la veille de la rentrée scolaire, Katia Sparaventi, une habitante de Grandvillars, est un peu affolée. Ses deux filles, qui vont entrer l'une en cinquième et l'autre en troisième, sont scolarisées au collège de Morvillars, à quelques kilomètres de leur domicile. Pour aller en classe le matin et revenir le soir pas de problème : même avec le nouveau réseau Optymo, le bus scolaire existe toujours et mettra moins de dix minutes pour emmener et ramener les enfants.

Mais si la plus jeune fille de Katia Sparaventi est demi-pensionnaire, son aînée est externe. Or, il n'y a pas de bus scolaire à midi. La jeune fille doit donc emprunter les lignes classiques. Auparavant, une ligne directe permettait de faire le trajet en cinq minutes, explique la maman. Mais aujourd'hui, pour aller d'une commune à l'autre, il faut prendre deux lignes de bus (la M et la D), en passant par... Meroux Gare TGV, qui se trouve au nord. Soit quarante-cinquante minutes de trajet. Impossible à faire entre midi et deux heures.

Du côté du syndicat mixte des transports en commun (SMTC), on indique que des usagers ont fait remonter le problème dès le 26 août et qu'une solution devrait être trouvée « assez rapidement ». Elle consisterait en la création d'un point de jonction entre les deux lignes à Morvillars, pour éviter le trajet jusqu'à Meroux.

En attendant, les élèves externes devront visiblement emporter leur sandwiche...

Émilie Brotel

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201309&num=1110&journal=a... 08/03/2016

© L'Est Républicain, Dimanche le 03 Mars 2013 / Belfort et le Territoire / Belfort Droits de reproduction et de diffusion réservés

1

Commerce De nombreuses enseignes sont fermées place de la Commune

#### Désertification commerciale



Plusieurs commerces situés côte à côte attendent un repreneur.

Photo Dominique LHOMME

Les avis divergent sur la cause des fermetures de commerces, place de la Commune. Pour Élisabeth Blanc de l'association Belfort Plein Coeur, c'est une situation dommageable, même si, à première vue, elle ne trouve pas d'explications rationnelles. Les commerces qui ferment, puis qui rouvrent avec la même ou une autre activité, c'est fréquent à Belfort, mais que cinq magasins aient fermés en même temps, c'est du jamais vu au centre-ville.

« Je ne sais pas du tout les raisons de ce phénomène, indique Élisabeth Blanc. C'est en tout cas un sujet qui inquiète, surtout au coeur de ville. La vacance des locaux, on ne peut que la déplorer ». La manager de centre-ville pour Belfort Plein Coeur se demande s'il ne faut pas chercher les causes de ces fermetures dans

l'habitude des gens, dans leur façon de circuler sur cette place. « On observe que, quand on vient du faubourg de France, les gens circulent plus à droite. Même chose dans le sens inverse », indique-t---elle.

Jean-Pierre Viotti, président de l'association des commerçants, invoque d'autres paramètres, même si, comme il dit, « il n'a pas encore d'avis tranché sur la question ». « Dans certains cas, on peut penser que la baisse du chiffre d'affaires a fait couler ces commerces, explique-t-il. Elle est peut-être due aux travaux d'Optymo 2, la non-desserte de la rue des 4-As par les bus, mais plus certainement à la crise en général. On la ressent à tous les niveaux et, hélas, on ne peut pas faire grand-chose. Ce que l'on entend le plus, c'est la difficulté de stationner et de circuler. Des clients le disent franchement et préfèrent aller faire leurs courses à Bessoncourt ».

#### Des fermeturesinéluctables ?

Lorsque l'on interroge les commerçants de la zone, ils n'ont pas tous le même avis. Pour certains, ce n'est pas fini. D'autres commerces fermeront dans les prochaines semaines, c'est inéluctable. Par contre, le fleuriste, lui, donne d'autres pistes : « Pour chaque commerce fermé, il y a des explications. Et elles ne sont pas identiques. Nocibé est parti et serait en litige avec le propriétaire. Donc, le temps que cela soit réglé, le commerce ne sera pas reloué. Sinon, je vois régulièrement des personnes intéressées pour ces locaux, pratiquement chaque jour. La semaine dernière, c'était pour vendre des lunettes. À côté de chez moi, la propriétaire ne semble pas pressée de relouer, donc ça traîne ».

Le commerçant évoque aussi des commerces dont l'activité n'était pas pérenne, comme la boutique qui vendait des objets dérivés du cinéma, inspirés des grands films ou des séries comme Star Wars et qui était trop concurrencée par la vente en ligne. Mais il n'écarte pas les effets de la crise : « On

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201303&num=2578&journal=e... 08/03/2016

Revue de presse Page 2 sur 2 m'achète de plus en plus une rose à la place d'un bouquet. Les pauvres sont encore plus pauvres et les riches veulent passer pour des pauvres ! ». Concernant sa boutique de fleurs, le commerçant ne se plaint pas et ne déplore pas une baisse de chiffre d'affaires. Dans le secteur, rue Jules-Vallès, le commerce de restauration rapide Nooï vient de fermer. Là, le propriétaire, qui tient aussi Rapid Flore, a des projets dans le midi de la France. Et la galerie Fontaine? Reste la galerie Fontaine, où ne subsistent que deux commerces, un d'informatique, un de vêtement. Cette galerie offre une triste image, car sale, mal entretenue. « Les problèmes ne datent pas d'hier, souligne Élisabeth Blanc. En principe les galeries commerciales sous la forme de mail de circulation en dessous de logements ne fonctionnent pas. C'est également le cas pour la galerie Jules-Vallès. Pour Jean-Pierre Viotti, ces galeries ont perdu leur caractère commercial et les locaux libérés pourraient servir aux associations belfortaines. Selon Maurice Schwartz, adjoint au maire, la fermeture de cette galerie avait été évoquée par le passé, mais aucun consensus n'avait pu être obtenu entre les différents propriétaires des cellules commerciales. « Cela est déjà arrivé que les services municipaux nettoient la galerie, alors que nous n'y sommes pas obligés, explique-t-il. C'est un espace privé. La police y fait des rondes fréquentes, mais dès qu'elle a le dos tourné, les gens y reviennent ». Dominique LHOMME

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammjj=201303&num=2578&journal=e... 08/03/2016

Revue de presse

Page 1 sur 2

© L'Est Républicain, Mardi le 26 Novembre 2013 / Belfort Droits de reproduction et de diffusion réservés

Commerce Aude Langlet, de la boutique Jade, rue Thiers, cherche un financement pour se remettre à flot

# Les chiffres remontent, pas le moral



Aude Langlet propose depuis des années, chez Jade, des vêtements, tentures ethniques et de l'artisanat du monde, sans se départir de son sourire. Photo Xavier GORAU « J'EXERCE depuis neuf ans, il y a eu quatorze mois de travaux et je suis dans la m... » Aude Langlet, gérante de la boutique Jade à Belfort, ne mâche plus ses mots, depuis qu'elle a reçu une fin de non-recevoir de son banquier, qui lui a refusé un prêt de 5.000 euros pour lui permettre de se remettre à flots et pouvoir acheter un petit stock pour les fêtes.

Jade existe depuis huit ans et demi exactement, toujours installée rue Thiers, d'abord près du parking Janet, puis, depuis avril, dans le local plus grand laissé vacant par un chausseur, plus proche de la gare. Entre les deux, Aude Langlet a vécu... de longs travaux, de concessionnaires et du réseau Optymo puisque la rue a été totalement rénovée pour permettre la descente et la montée des bus.

« J'ai ma place et c'estpour ça que je me bats »

Les clients avaient d'abord cru que la boutique était fermée, la rue étant restée bloquée durant quelques mois. Après qu'Aude a multiplié les démarches, notamment sur les réseaux sociaux, ils reviennent, « mes chiffres ne font que remonter mais il me manque aujourd'hui l'équivalent de la perte, par rapport à l'année dernière, pour pouvoir vivre comme avant », assure Aude Langlet, qui avoue avoir l'habitude de se contenter de peu. Sa comptabilité est « simple », assure-t-elle, et la gérante, qui a fait l'impasse sur sa rémunération depuis quelques mois, additionne « les petites sommes » qui grèvent son budget. Elle est pourtant persuadée que sa boutique au style à part, ethnique, dans le commerce belfortain a lieu d'être et « c'est encore pour ça que je me bats, j'adore mon activité ».

Sauf que... Aude ne digère pas ces mois où l'entrée de la boutique a été bloquée par des tuyaux, « il fallait se battre pour les faire déplacer ». La difficulté, aujourd'hui encore, de se faire voir depuis la gare... « J'ai contacté d'autres gérants de la rue Thiers, ils m'ont dit qu'ils avaient préféré partir avant les travaux ou qu'ils avaient fermé parce qu'ils ne supportaient plus la situation. »

Aujourd'hui, Aude Langlet en appelle à « un généreux donateur, un organisme, une collectivité qui pourraient me faire un prêt à taux zéro », alors qu'elle a déjà frappé à beaucoup de portes, mairie, CCI... « Je travaille cinquante heures par semaine et je suis au RSA », lâche la commerçante qui fourmille encore, malgré tout, de projets pour Jade.

Karine FRELIN

Pour contacter Aude Langlet, Tél.: 06.46.02.37.15.

http://arpro3.sdv,fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammij=201311&num=27363&journal... 08/03/2016

Revue de presse Page 1 sur 2

© L'Est Républicain, Lundi le 27 Octobre 2014 / Belfort Droits de reproduction et de diffusion réservés

Centre-ville Circulation rétablie des voitures et stationnements minute avenue Foch

# Le retour des automobiles



L'amorce d'un nouveau plan de circulation se poursuit. Photo ER LE PAYS

« JE SUIS PERSUADÉ qu'un de mes clients ne m'aurait jamais acheté sept chrysanthèmes en pot, s'il n'avait pas pu se garer devant mon magasin. »

Frédéric Blanc a assisté, lundi, au traçage de cinq places de stationnement minutes au niveau de sa jardinerie et des boutiques voisines dans l'avenue du Maréchal-Foch. Elles sont accessibles depuis mercredi par la rue de la République et la rue de Cambrai. En fait, la borne qui se trouve devant le CIC a été abaissée.

Ces aménagements légers se sont accompagnés d'un nouveau traçage dans l'avenue Foch. Dans le sens rue Carnot-rue Gaulard, il matérialise la voie réservée aux bus. Une signalisation existe dans l'autre sens mais avant

l'intersection avec la rue de Cambrai. En clair, la portion d'avenue Foch entre le CIC et la rue Carnot est accessible à tous les usagers. Comme le sous-entend un stop fixé sur un poteau face au CIC.

# Mesures provisoires

- « La possibilité de circuler et la matérialisation des places de stationnement sont provisoires », indique Florence Besancenot, adjointe au commerce. « Ils resteront en vigueur le temps que les services achèvent la réflexion sur un nouveau plan de circulation au centre-ville. En attendant, nous voulions honorer une promesse faite aux commerçants, au printemps. Dans l'avenue Foch, ils demandaient du stationnement et la possibilité pour leurs clients de s'approcher de leurs boutiques. Nous voulions répondre à leurs doléances avant la Toussaint. Ces commerçants n'ont que trop souffert de l'absence de passage devant leur boutique. Et cela entre aussi dans notre politique de redynamisation du commerce. » Les mesures ont été appréciées des commerçants.
- « Depuis les travaux », rappelle Sylvie Bloch, la mère du gérant de Pri Ka Do, « des clients ont perdu l'habitude de venir dans l'avenue Foch ou s'en sont détournés. L'absence de circulation a eu un impact direct sur notre activité depuis les travaux. Nous avons perdu 50 % de notre chiffre d'affaires. Par exemple, l'absence de stationnement interdisait la visite de clients à mobilité réduite et de personnes âgées. Il fallait chaque fois demander à la police municipale de descendre la borne. Elle le faisait mais ce n'était pas pratique. Sans oublier que le déchargement de nos livraisons ne pouvait se faire qu'après des allers et retours entre la rue devant la CIC et notre magasin. »

# Pétition

Pour régler leurs problèmes et difficultés, les commerçants ont adressé plusieurs demandes à la municipalité pour des stationnements minutes et un retour de la circulation de tous les usagers. Mme Bloch a même lancé une pétition avant les élections municipales.

http://arpro3.sdv.fr/cgi/idxlist\_seek?a=art&aaaammij=201410&num=28330&journal... 08/03/2016

les estates de la longueur. Si j'avais bien compris, on attendait qu'au trau a la longueur. Si j'avais bien compris, on attendait qu'au trau a la longueur.

# Que fait Marc Hemez ?

Le maire, Marc Hemez, a eu quelques mots de compassion pour les commerçants au cours de ce conseil (« Ils souffrent », etc.). Mais depuis des mois, Marc Hemez se contente de paroles de ce genre, peu en rapport avec son caractère énergique. Il sait quelles sont les difficultés de commerçants, on n'en doute pas une seconde. La situation du commerce de proximité à Aniche n'était pas brillante avant les travaux. Après il y a un risque qu'elle soit catastrophique. Cela exige autre chose que des paroles!

## AILLEURS SUR LE WEB



Un énorme rat découvert dans une rue de Londres France 3

Photos - Gigi Hadid dévoile un sein en plein défilé - Gala

Réalise ta vidéo personnalisée de la nouvelle Alfa Romeo #fuelyourinstinct -We are Giulietta

Valérie Trierweiler méconnaissable à la Une de «VSD» - La Parisienne Une source d'énergie nouvelle chez soi - EDF ENR

# A LIRE SUR LAVOIXDUNORD.FR



Valenciennes : il brutalise son ex-petite amie en plein restaurant

Raismes : un jeune homme de 23 ans décède dans un accident de scooter

Maubeuge : à près de 90 km/h rue d'Hautmont, il provoque un accident et insulte les policiers

Roubaix : lassé d'être cambriolé, il piège ses voleurs avec une caméra

Athlé : Renaud Lavillenie sacré champion du monde de saut à la perche en salle pour la deuxième fois de sa carrière

Recommandé par

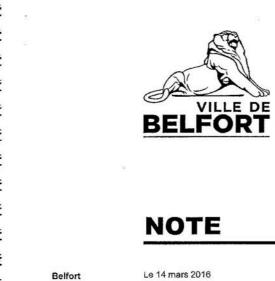
Forfait B&You 3Go Sans engagement













Belfort Référence Objet

Optymo

Le projet Optymo a été dévoilé en 2012. Il était le fruit de la réflexion de la précédente majorité municipale et était porté à la fois par le Ville de Belfort et par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), qui gère tous les transports en commun sur le département du Territoire de Belfort.

Dès 2012, les responsables politiques de l'époque annonçaient 17 mois de travaux et la volonté du projet était déclinée selon les points suivants :

- Améliorer la fluidité du trafic en ville
- · Augmenter les capacités de stationnement
- Dynamiser la ville

Seulement, la réalisation des travaux et les résultats obtenus n'ont pas répondu aux attentes.

# 1. Du stationnement supplémentaire ;

Certes, la municipalité de l'époque a tenu ses engagements en termes d'offre globale de stationnement sur l'ensemble de la ville de Belfort. Seulement, cette offre a consisté à créer des parkings à l'extérieur de la Ville tout en supprimant des places de stationnement en centre-ville.

Des navettes gratuites pour rejoindre le centre-ville avait été prévues. Malheureusement, cette mesure témoigne d'une faible connaissance du territoire. En effet, Belfort est une petite ville de 50 000 habitants et le département est très rural; la voiture est donc le quotidien pour la quasi-totalité des habitants du Territoire de Belfort. Les travaux et leur réalisation ont donc abouti à la désertification des voitures en centre-ville et donc à la baisse de fréquentation des commerces. Cela, dans un contexte économique mondial et national difficile...

Hôtel de VILLE DE BELFORT et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine Place d'Armes - 90020 Belfort Ceciex Tél. 03 84 54 24 24 - Fax 03 84 21 77 71 www.ville-belfort.fr

# 2. Fluidité du trafic ;

Le but recherché n'a jamais été atteint. En effet, comme cela a été rappelé précédemment, la voiture est incontournable dans un département rural comme l'est le Territoire de Belfort. Dès lors, la réduction forte des espaces de circulation pour les voitures au profit de nombreux couloirs de bus a eu pour effet, non pas de fluidifier le trafic, mais bel et bien d'engorger les axes de communications principaux et secondaires à chaque entrée de Belfort. Jamais les difficultés de circulation n'avaient été aussi fortes à Belfort.

# Dynamisme de la ville :

La Ville de Belfort fait face à un chômage de plus en plus important. Le besoin de revitalisation de la ville est fort et la municipalité se devait de prendre des décisions en la matière. Seulement, les réseaux de transports en commun, avec l'arrivée du nouvel Optymo, ne sont pas performants. En effet, le réseau suburbain a vu son efficacité détériorée. A titre d'exemple, là où il fallait 40 minutes pour rejoindre la Ville de Belfort depuis une commune située à la périphérie du département, le temps de trajet est passé à 2 heures avec le nouvel Optymo. La fréquentation du réseau suburbain a donc chuté

Ainsi, avec des bus n'attirant plus d'usagers, avec une ville fermée à la circulation et au stationnement des véhicules, l'économie locale a été durement affectée. Le dynamisme attendu n'a pas eu lieu.

Enfin, après plusieurs mouvements de grogne des commerçants, la municipalité a consenti à mettre en place une Commission de Règlement Amiable (CRA). Seulement, les conditions d'attribution d'aides en dédommagement du préjudice subi, définies par la loi, sont tellement rigides que la municipalité n'a pas pu verser les sommes voulues (64 742 € sur une enveloppe de 150 000 € et qui se voulait être une première enveloppe de compensation).

# 4. Les solutions apportées par la nouvelle majorité ;

Dès avril 2014, la nouvelle municipalité a rendu à nouveau praticable aux voitures des rues interdites. Cela a eu pour effet de réduire les bouchons.

Des places de stationnement supplémentaires, créées notamment sur les anciens couloirs de bus ou trottoirs beaucoup trop larges, a eu pour effet de redynamiser le commerce tout en mettant en place des actions de soutien aux commerçants ciblées.

MOTE en date du 15/03/2016 Objet : Optymo

2

# SYNTHESE DES DIFFERENTS CRITERES DES CRA Version 2 en vigueur du 28/05/2013

Critères	Proposition du TA	SMTC		VIIIe	
		- Qui informe les commerçants / transmet / reçoit les dossiers de demande d'indemnisation ?	CCL/CMA	- Qui informe les commerçants / transmet / reçoit les dossiers de demande d'indemnisation ?	CCI / CMA
		- Qui instruit les demandes pour le passage en CRA ?	CCI / CMA	- Qui instruit les demandes pour le passage en CRA?	CCI / CMA
Qui fait quoi		- Qui tient le secrétariat de la CRA (convocation par mail, CR.) ?	100	- Qui tent le secrétariat de la CRA (convocation, CR)?	J)
		Qui informe l'entreprise de la décision de la CRA (dossier non éligible, rejet de la demande d'indemnisation, accord d'une indemnité)?	Président de la CRA sur la base d'un modèle type	- Qui informe l'entreprise de la décision de la CRA (dossier non éligible, rejet de la demande d'Indemnisation, accord d'une indemnité)?	Président de la CRA sur la base d'un modèle type
		- Qui signe et rédige le protocole transactionnel ? Qui verse l'indemnité ?	SMTC	- Qui signe et rédige le protocole transactionnel ? Qui verse l'indemnité ?	Ville
Le périmètre géographique ouvrant droit à indemnisation	Non prise en compte du changement de sens de circulation	Rues avec travaux Optymo inscrites à la DUP	OUP	Ruos en traveux liées directement à l'aménagement de la Place d'Armes Rues en traveux liées directement à l'aménagement du Faubourg de France.	la Place d'Ames du Faubourg de
Date de début de		Date effective de début des travaux concernés sur la durée totale des travaux considérés	durée totale des	Date effective de début des travaux concernés sur la durée totale des travaux considérés	durée totale des
l'indemnisation / perioce de dominage pris en compte		Ne seront pas pris en compte les périodes de travaux d'aubaine réalisées par les concessionnaires.	d'aubaine réalisées	Ne seront pas pris en compte les périodes de travaux d'aubaine réalisées par les concessionnaires	aubaine rėalisées
	Exclusion de principe de certaines activités possible mais attention aux	Pas d'activité exclue de la procédure, mais la CRA se faisse le droit de juger au cas par cas ou de fixer un montant maximum d'indemnisation	alaisse le droit de n d'indemnisation	Pas d'activité exclue de la procédure, mais la CRA se laisse le droit de juger au cas par cas ou de fixer un montant maximum d'indemnisation	d'indemnisation
Exclusion de la procédure d'indemnisation	assurances et aux risques de recours devant le TA pour discrimination ou traitement non égalitaire. Sinon possibilité de fixer un max ou de laisser à la CRA	La perte de valeur d'un local commercial	is in the second	La perte de valeur d'un local commercial	ē
	de juger au cas par cas  Oui sur 2 ans d'ancienneté avec exclusion des activités s'installant après la date de la  DUP	2 ans d'exercice clos à la date d'ouverture du chantier y compris les activités reprises qui préexistaient avant les travaux	ntier y compris les	2 ans d'exercice clos à la date d'ouverture du chantier y compris les activités reprises qui préexistaient avant les travaux	lier y compris les s traveux
Critères d'ouverture du droit à Indemnité Ancienneté de l'activité	Prise en compte de manière informelle des efforts du commerçant pendant les	Perte de 10 % du CA par rapport à la même période de l'année précédente	riode de l'année	Perte de 10 % du CA par rapport à la même période de l'année précédente	ode de l'année
Critère économique	travaux  Non indemnisation des commerces dont la marge brute n'acue pas diminué pendant les travaux mais où			La prise en complet ces advirles à rèyari pas 2 exercices dos et complets reste possible sous réserve d'apporter les éléments permettant d'éclairer la décision de la CRA avec un minimum d'un an d'ancienneté	tercices dos et les éléments minimum d'un an
	ie CA a augmenté				

9000

SYNTHESE DES DIFFERENTS CRITERES DES CRA Version 2 en vigueur du 28/05/2013

Critères	Proposition du TA	SMTC	Allle
Période de dépôt des dossiers de demande d'indemnités		Cuverfure des dossiers de demande d'indemnisation è la fin de chaque tranche de travaux + 6 mois pour vérifier le réel effet travaux	Ouverture des dossiers de demande d'indemnisation à la fin de chaque tranche de travaux svec inscription dans le protocole transcritonnel de donner le CA à 6 mois et 1 an pour vérifier le réel effet travaux.  Pas de commission d'urgence
Détal max pour réception dossier		1 an après la date de fin constatée des travaux pour la tranche concernée	1 an après la dalle de fin constatée des travaux pour la tranche concernée
Calcul de l'indemnité : Application d'un abattement forfaitaire	20%	Oui, 20 % sur le montant de l'indemnité	Oui, 20 % sur le montant de l'indemnité
Prise en compte de l'effet conjoncture	Oui tel que proposé dans la méthode de calcui (prise en compte uniquament des balses) + proposition pour los activités seisonnières de regarder par rapport aux mêmes mois des années précadentes.  Pas d'abaissement par tranche de CA car frob	Oui tel que proposé dans la méthode de calcul	Oui tel que proposé dans la méthode de calcui
Application d'un seuil mini /	hasadeux Possible mais mortant à diderminer Seul mini nécessaire si frais comptable Comptable Inscrire dans le réglement l'inscrire dans le réglement L'inscrire dans le réglement au Cas par cas par	Pas de minimum Maximum de 10 000 euros	Pas de minimum Maximum de 10 000 euros

# SYNTHESE DES DIFFERENTS CRITERES DES CRA Version 2 en vigueur du 28/05/2013

Critères	Proposition du TA	SMTC	Ville
Délai de traitement des dossiers réputés complets ?	Manual Ma	Dossiers traités dans l'ordre d'artivée avec un maximum de 3 mois pour passer en commission	Dossiers traités dans l'ordre d'anivée avec un maximum de 3 mois pour passer en commission
Délai de versement de l'indemnisation après décision CRA et signature du protocole transactionnel			
Composition du dossier	Difficultés potentielles pour certains demandeurs qui ne pourront pas fournit de comples certifiés (par exemple auto-entrapreneur, entreprise unipersonnelle) car non obligatoire. Proposition donc soit d'assouplir la règle sur les documents comptables en laissant la commission jugée (+ risque de fraude faible étant donnée la présence de la DGFIP dans la CRA). Soit remboursement des frais comptables (en plus de l'indemnité)	<ul> <li>Dossier düment complèté</li> <li>Détail du chiffre d'affaires HT par mois sur les 2 dernières années certifié par un complable sauf acception que la CRA appréciera.</li> <li>Toulafols, pour les activités ayant plus de 2 ans d'ancienneté, obligation de fournir le détail sur les 3 dernières exercices con searchées mais au minimum less deux dernièrs exercices clos sauf exception que la CRA appréciera.</li> <li>Cople des déclarations mensuelles de TVA pour les périodes postérieures aux dernièrs exercices clos.</li> <li>Cople des déclarations mensuelles de TVA pour les périodes postérieures aux dernièrs exercices clos.</li> <li>Copies des dettes an cours (impayés de loyer, factures fournisseurs)</li> <li>Toute pièce de nature à justifier les conditions particulières d'exploitation qui auvaient un impact sur l'évaluation du préjudice et qui pourraient de maulère générale échainer la CRA (photos)</li> <li>Extrait K-bis ou extrait d'immatriculation au répertoire des méliers ou certificat d'immatriculation fiscale et sociale.</li> <li>Relevé d'Identité Bancaire (RIB)</li> <li>Documents justifients de la mise en œuvre d'une stratégie commerciale ayant permis de limiter la baisse du CA (le cas échéant).</li> </ul>	<ul> <li>Dossier d\u00fcment complètée</li> <li>Détail du chiffre d'affaires HT par mois sur les 2 dernières années cerfifié par un comptable sauf exception que la CRA appréciera. Toutefois, pour les activités ayant plus de 2 ans d'ancienneté, obligation de fournir le délaif sur les 3 demiers exercices.</li> <li>Liasses fiscales sur pusieurs années mais au minimum les deux dernières exercices sur pusieurs années mais au minimum les deux dernières sercices clos copie des déclarations mensuelles de TVA pour les périodes postérieures aux dernières exercices clos.</li> <li>Copies des détles en cours (impayés de loyer, factures fournisseurs)</li> <li>Toute pièce de nature à justifier les conditions particulières d'exploitation qui auraient un impact sur l'évaluation du préjudice et qui pourraient de mainère générale éclairer la CRA (photos)</li> <li>Extrait K-bis ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers ou certificat d'immatriculation fiscale et sociaie.</li> <li>Attestation comptable de la situation fiscale et sociaie.</li> <li>Relevé d'identité Bancaire (RIB)</li> <li>Documents justifiants de limiter la balisse du CA (le cas échéant)</li> </ul>

# Travaux du SMTD à Aniche : les commerçants haussent le ton

PUBLIÉ LE 09/05/2015

PAR JEAN-LOUIS BECART (CLP)

« Nous sommes en train de mourir dans l'indifférence de tous ! » Les commerçants anichois ne se contentent plus des discours. Face aux difficultés rencontrées à cause des travaux menés par le syndicat des transports, ils sont passés à

Partian en blanuant re lundi matin la lione de hue du SMITT

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookes pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. Plus



A lire également :

Aide aux commerçants: l'impasse, (http://www.lavoixdunord.fr/region/aide-rapide-aux-commerces-ecrases-par-les-travaux-duia16b12084n2697319)

Une quarantaine d'artisans commerçants s'était donné rendez-vous au carrefour du boulevard Vaillant-Couturier et de l'avenue des Frères-Fache. Il faut dire que <u>le centre-ville est complètement paralysé depuis huit mois, que les travaux de la rue Barbusse sont en stand-by, que plusieurs commerces ont déjà mis la clé sous la porte et que d'autres sont aux abois.</u>

Outre les nombreuses malfaçons et les erreurs stratégiques quant au choix des priorités et des aménagements, les commerçants dénoncent le déroulement du chantier : « Il y a plus de monde dans les bureaux d'études que sur le terrain ». Et d'évoquer les erreurs passées avec des politiques qui n'auraient tiré aucune leçon : « Sur le premier tracé Guesnain-Douai, il y a eu une perte de l'ordre de 73 % de l'activité commerciale ». Malgré cette expérience douloureuse, rien n'a été fait, selon eux, pour arrêter l'hémorragie.

Par la voix de son président, le collectif a donc interpellé vigoureusement le maire, Marc Hemez. Il était pourtant venu soutenir les manifestants en tentant d'apporter des réponses, tout en sachant qu'il n'est pas en capacité de tout changer seul.

Ses explications n'ayant pas réussi à apaiser les esprits, la tension est vite montée. Et si la courtoisie est restée de mise, des questions parfois embarrassantes lui ont été posées. Comme celle concernant l'installation de la fête foraine, alors que le stationnement manque cruellement en centre-ville. Marc Hemez a donné comme justification l'intervention du préfet.

Christian Hatu, président du SMTD, a lui aussi été mis en cause par le président de l'union du commerce et un des manifestants, pour avoir dit « Qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que tont allait s'arranger... »

Au final, les manifestants ont libéré vers 10 h 30 les quelques bus qui n'avaient pas été préalablement déroutés. Mais la tension semble loin d'être retombée. Et de nouvelles actions pourraient suivre, quant à Marc Hemez, il a conclu en expliquant rien ne se serait passé comme cela, s'il avait été élu six mois plus tôt : « J'aurais exigé que la ligne passe par le boulevard, et non par le centre-ville ».

# Travaux du SMTD : les commerçants devraient obtenir une avance sur indemnisation

PUBLIÉ LE 12/03/2015

PAR FRANÇOISE TOURBE

Les commerçants souffrent des travaux d'extension de la ligne A du bus à haut niveau de service, à Aniche notamment. La communauté de communes Cœur d'Ostrevent veut débloquer une enveloppe de 100 000 € pour les aider à ne pas fermer boutique. La proposition sera soumise au vote en avril.



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. Plus



# A lire également :

Deux exemple de commerces impactés. (http://www.lavoixdunord.fr/region/extension-de-la-ligne-a-a-aniche-avec-les-travauxia16b0n2541964)

Les commerçants haussent le ton. (http://www.lavoixdunord.fr/region/travaux-du-smtd-a-aniche-les-commercants-haussent-le-ton-ia16b12084n2702254)

Lundi matin, des commerçants désespérés bloquaient les bus du syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD), boulevard Vaillant-Couturier, à Aniche: « Nous sommes en train de mourir dans l'indifférence », accusaient-ils. En cause, les travaux d'extension de la ligne A du bus à haut niveau de service (l'ex-tram) et les perturbations qu'ils engendrent, éloignant les clients des boutiques qui bordent les artères empruntées. Particulièrement impactée: la rue Henri-Barbusse à Aniche...

La loi prévoit que le SMTD pourra indemniser les commerçants, mais seulement sur la base d'un bilan, une fois les travaux terminés : « D'ici là, nous aurons définitivement baissé le rideau! », font-ils observer.

Du coup, Christian Hatu, président du SMTD, a fait une démarche auprès de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent pour qu'elle consente une avance aux commerçants en détresse. « À charge pour le SMTD de nous rembourser après la fin des travaux », explique Frédéric Delannoy, le président de Cœur d'Ostrevent. Sans cacher toutefois que la com de com ne peut être certaine de récupérer ses billes, au cas par exemple où l'estimation des pertes de chiffre d'affaires aurait été mal évaluée ou si le commerce a quand même dû mettre la clef sous la porte... « Mais nous ne pouvons attendre sans rien faire que les commerces ferment les uns après les autres », affirme Frédéric Delannoy.

Une réunion a eu lieu mercredi. Y participaient – outre Frédéric Delannoy et Christian Hatu – Marc Hemez, le maire d'Aniche, Joël Pierrache, le vice-pésident au développement économique de Cœur d'Ostrevent, la CCI et Douaisis Initiative. Elle a arrêté le principe qu'une enveloppe de 100 000 € serait débloquée par Cœur d'Ostrevent pour soutenir les commerçants en difficulté. Le conseil communautaire devra bien entendu voter cette proposition lors de sa prochaine réunion, en avril. « Mais d'ici là, les commer-

# Douai : le magasin de prêt-à-porter Symphonie en attente d'un repreneur

PUBLIÉ LE 03/07/2015

VICTORINE GAY

Depuis environ cinq ans, Thérèse Peset souhaite vendre son pas-de-porte du magasin Symphonie au 284 rue de Paris.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. Plus



Mille couleurs éclairent le magasin de prêt-à-porter Symphonie de la rue de Paris. Avona, Saint-Charles, Jean Gabriel, Jean Delfin ou encore Gévana. Des marques que Thérèse Peset, propriétaire du fonds de commerce, sélectionne pour leur qualité. À 76 ans, elle souhaite trouver un repreneur et prendre sa retraite.

Il y a trente ans, elle fait l'acquisition du pas-de-porte d'un marchand de légumes. Depuis, Thérèse a rénové le commerce : installation de portes coupe-feu, nouvelle vitrine, nouveau carrelage, etc.

# 35 000 euros le pas-de-porte

Un local de 60 m² qui figure désormais dans les offres de deux agences immobilières de Douai, à hauteur de 35 000 euros. Un prix plus faible qu'à l'époque où Thérèse en fait l'acquisition. Malgré cette réduction, aucune demande n'a encore été formulée. Or sa retraite est trop faible pour qu'elle se sépare du pas-de-porte sans repreneur.

Un cas fréquent selon Sylvie Debreyne, présidente de l'Union du commerce de Douai (UCD). « la vente des pas-de-porte est mise en difficulté depuis une dizaine d'années avec la multiplication des ventes sur Internet ». Nombre de commerçants, à l'âge de la retraite, se retrouvent piégés.

« Je ne sais pas où j'irais quand vous ne serez plus là », s'inquiète Josette, une cliente régulière. Demeurant à Douai, elle côtoie le magasin depuis une quinzaine d'années. « C'est l'un des derniers endroits où les vêtements sont solides. Faire lés soldes ici vaut vraiment le coup. Et puis je ne veux pas m'habiller comme une grand-mère! ». Forte de sa réputation, Symphonie attire des clientes des communes alentours. Mais Josette voit la différence depuis quelques années. « Au commencement, c'était l'idéal ». Les travaux du tramway ont participé à la baisse du nombre de ses clients. La circulation des bus perturbée et la multiplication des sens interdits à Douai ont amené à ses yeux certaines clientes de villes voisines comme Vitry, Auby ou encore Lille à éviter les déplacements vers le cœur de la cité de Gayant













En pour suivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. Plus LACETISTOTI de la ligne A a ATTICLE : "AVEC LES LI AVAUX, J at LOUL perdu» Extension de la ligne A anticle : « Avec les travaux, j at Loui

PUBLIÉ LE 09/12/2014

PAR JEAN-LUC ROCHAT

Les travaux d'extension de la ligne A du syndicat des transports continuent à récolter leur moisson de mécontents au sein du commerce anichois. Exemples avec un café et une boulangerie-pâtisserie. Des commerces qui ferment, des emplois perdus, des gens qui souffrent. Triste bilan.



Serge Merliot et son épouse Cathy, propriétaires du café Le Memphis, à l'angle de la rue Gambetta et de la rue Wambrouck, se désespèrent, en ce samedi matin, de n'avoir qu'un client dans leur café. Mais après tout se disent-ils, ce n'est peut-être pas plus mal. Avec la somme d'ennuis qu'ils ont eue avec les travaux, il pourrait bien leur en arriver un dernier, que M. Merliot annonce en plaisantant, d'un ton désabusé : que le café, fissuré un peu partout, avec des murs qui commencent à se désolidariser du reste du bâti, s'écroule. « Si cela arrive, autant qu'il n'y ait pas de clients à l'intérieur... »

« Les travaux devant le café ont commencé en avril. Une tranchée a été creusée qui suivait la façade, rues Wambrouck et Gambetta, précise M. Merliot. Les premières fissures sont apparues en mai-juin, des petites fissures, un peu partout. Puis le linteau d'une des fenêtres, à l'étage, s'est écarté. Après d'autres fissures sont apparues, d'autres se sont agrandies. Je suis allé à la mairie, cela n'a servi à rien. À la mairie on me disait Ce sont les entreprises ; les entreprises me disaient C'est la mairie. Chacun se renvoyait la balle. » M. Merliot sort et montre une fissure contre le mur côté rue Gambetta : « Regardez, j'arrive à y entrer la moitié de la main. Les fondations ont paraît-il bougé. On a du mal à ouvrir et fermer les portes. »

Si M. Merliot est propriétaire du fonds de commerce, il ne l'est pas des murs. Mais l'agence immobilière lui a signifié qu'il n'avait aucun secours à attendre de ce côté-là : « Les dégradations apparues en façade suite aux travaux ne peuvent être supportées par l'assurance du propriétaire » lui a-t-elle écrit.

M. Merliot fait ses comptes: « Avec les travaux j'ai tout perdu. La fréquentation s'est effondrée. Le marché a été déplacé place Fogl. Chaque vendredi matin, je faisais 300 à 400 euros de recettes. Tout l'argent qu'on a mis de côté sert à payer les charges. En octobre je ne vais pas renouveler le bail. Je vais mettre la clé sous la porte. »

# L'avenir angoissant d'À la bonne brioche

Chez Corinne et Bernard Pollet, qui tiennent la boulangerie-pâtisserie À la bonne brioche, rue des Frères-Fache, sur la RD 645, le début des ennuis a commencé en mai 2013. « Pour réaliser les travaux d'assainissement, ils ont mis la route en sens interdit, au rondpoint. On travaillait beaucoup avec les gens d'Auberchicourt, puisqu'on est situé à la limite. Depuis on en voit beaucoup moins. Des personnes ont
aussi abîmé leur voiture, d'autres sont tombées., etc. Puis le chantier s'est déplacé au trottoir d'en face, avec un feu alterné de 4 minutes... »

Elle a précisé ces propos à la presse, après la séance : « Il était prévu que les travance rue Henri-Barbusse commencent en été. Ils ont en fait débuté en octobre, avec les inconvénients que l'on voit pour les commerçants du centre-ville. Il était annoncé aussi un travail par tronçons de 300 m, où les rues ne seraient jamais fermées puisque les entreprises procéderaient par tiers, dans le sens de la longueur. Si j'avais bien compris, on attendait qu'un tronçon soit terminé avant d'en commencer un autre. Là, des chantiers sont ouverts partout. »

### Que fait Marc Hemez?

Le maire, Marc Hemez, a eu quelques mots de compassion pour les commerçants au cours de ce conseil (« Ils souffrent », etc.). Mais depuis des mois, Marc Hemez se contente de paroles de ce genre, peu en rapport avec son caractère énergique. Il sait quelles sont les difficultés de commerçants, on n'en doute pas une seconde. La situation du commerce de proximité à Aniche n'était pas brillante avant les travaux. Après il y a un risque qu'elle soit catastrophique. Cela exige autre chose que des paroles!

### AILLEURS SUR LE WEB



Photos - Gigi Hadid dévoile un sein en plein défilé - Gala

Réalise ta vidéo personnalisée de la nouvelle Alfa Romeo #fuelyourinstinct - We are Giulietta

Valérie Trierweiler méconnaissable à la Une de «VSD» - La Parisienne Une source d'énergie nouvelle chez soi - EDF ENR

# A LIRE SUR LAVOIXDUNORD.FR



Valenciennes : il brutalise son ex-petite amie en plein restaurant

Raismes : un jeune homme de 23 ans décède dans un accident de scooter

Maubeuge : à près de 90 km/h rue d'Hautmont, il provoque un accident et insulte les policiers

Roubaix : lassé d'être cambriolé, il piège ses voleurs avec une caméra

Athlé : Renaud Lavillenie sacré champion du monde de saut à la perche en salle pour la deuxième fois de sa carrière

Recommandé par

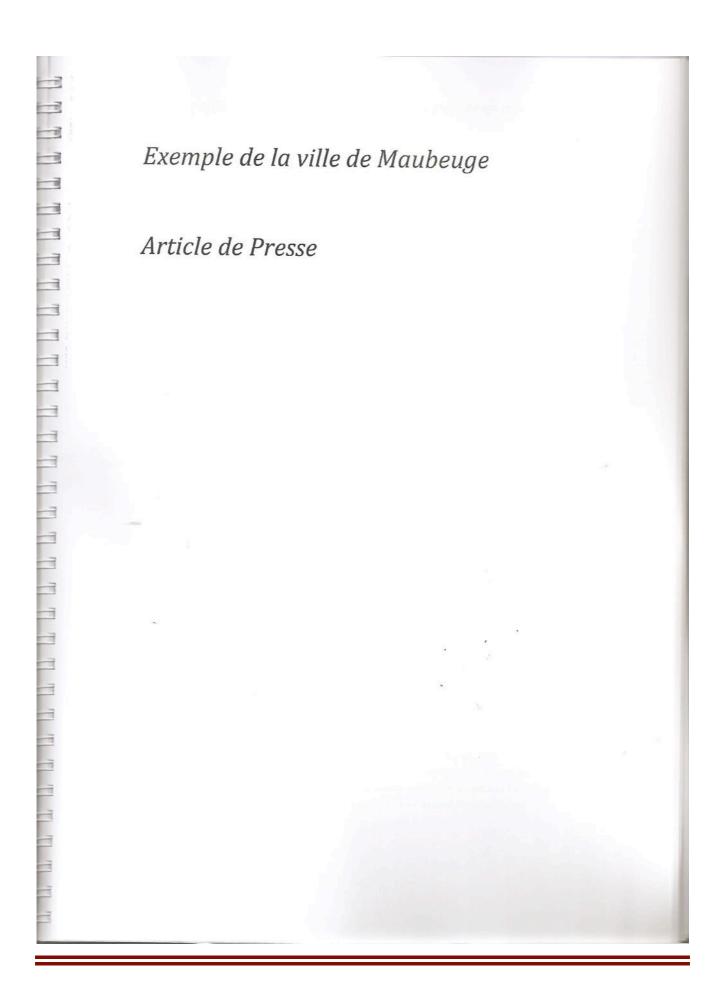
Forfait B&You 3Go Sans engagement



19€99







# Maubeuge: parking silo recherche voitures désespérément

PUBLIÉ LE 31/10/2015 - MIS À JOUR LE 31/10/2015 À 16:06

PAR BÉATRICE FRÈRE

Inauguré en grande pompe il y a deux semaines, vendredi 16 octobre, le parking silo, situé avenue de la Gare, à Maubeuge, est loin de faire le plein. Ce samedi, à 14 h, nous y avons trouvé neuf voitures. Il faudra faire mieux pour justifier l'investissement de près de 5 millions d'euros.

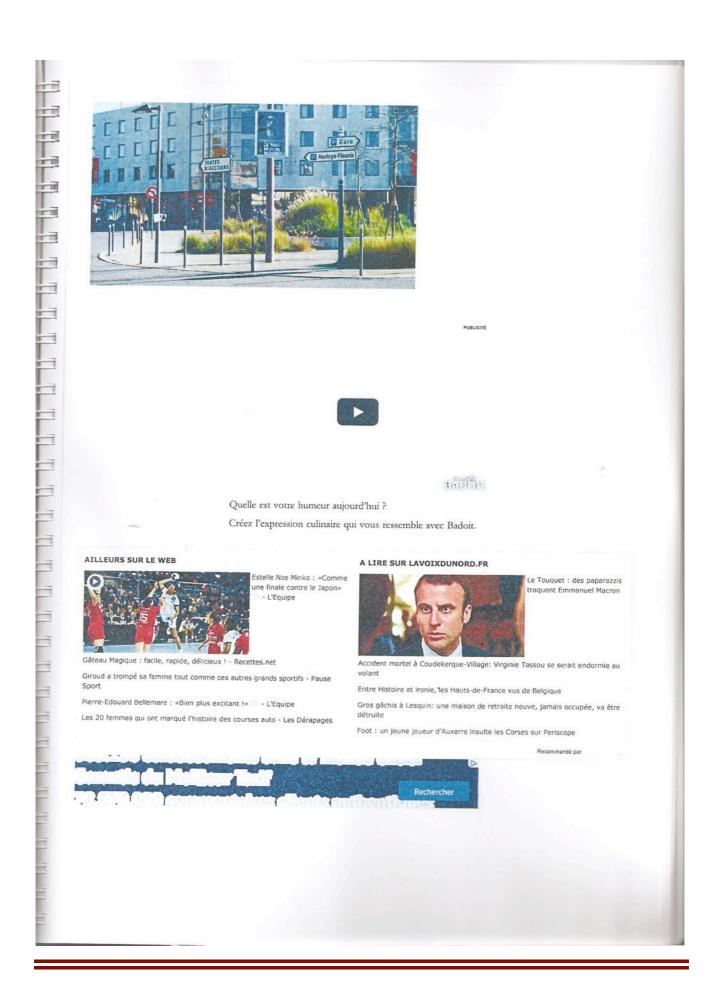


Neuf voitures. C'est le nombre de véhicules stationnés ce samedi 31 octobre, à 14 heures, au niveau 0 du tout nouveau parking

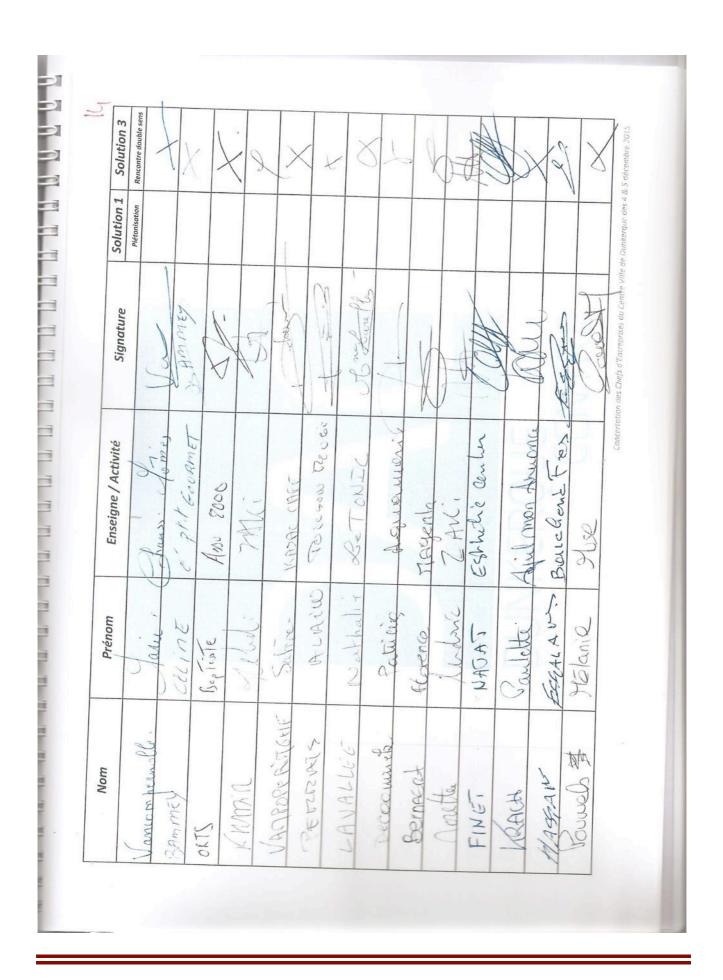
En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. Plus



Les trois autres étages étaient vides. Neuf voitures dans un bâtiment capable d'en accueillir 301 très exactement, soit un taux d'occupation de 3 %. C'est peu, très peu. Ne soyons pas de mauvaise foi, cette faible affluence peut sans doute trouver son explication : nous sommes en période de vacances scolaires, alors que le soleil quasi-printanier incite plutôt à aller se promener qu'à s'enfermer dans les salles obscures toutes proches et que les déjeuners familiaux se prolongent. Soit. Mais la question de la pertinence de l'équipement, qui a coûté près de 5 M € de fonds publics se pose. D'autant que l'aménagement du reste de la zone de l'Horloge fleurie et de la gare est loin d'être acté après l'abandon du projet Eurasambre quand bien même le maire de Maubeuge a récemment réuni de potentiels investisseurs. Pour l'heure, les uns et les autres en sont au stade des négociations.



#MANCH STATES SOUTH SIGNATURE SIGNATURE  SROCKS CARCLINE RADIONE HUMANIS  VON - THEORY  DIVIDOS  TOHANN HOWE SIGNATURE  THOUGHT  TOP  DENVE HUMANIS  SECTION OF THEORY  TOP  DENVE HUMANIS  SECTION HOWE SIGNATURE  TON SECTION HOWE SIGNATURE  TOP  SECTION OF THE CONTRESS BUILT  HUGUE  TOP  SECTION HAVE  SECTION HAVE  TOP  SECTION HAVE  SECTION HAVE  TOP  SECTION HAVE  SECTION HAVE  SECTION HAVE  SECTION HAVE  SECTION HAVE  SECTION HAVE  TOP  TOP  SECTION HAVE  TOP  SECTION HAVE  TOP  SECTION HAVE  TOP  SECTION HAVE  TOP  TOP  SECTION HAVE  TOP  TOP  TOP  TOP  TOP  TOP  TOP  TO	
THOTHS SOUND MOSEUM.  THOTHS SOUND Ruger Hower.  SLEEUN Rubic Robic Robic.  Showed Shinters Bout Bout Boundarie Corni Dengame Boutheau Boundaries Aris Hitelesu Ann Afflebou Agent Featon Planeaus Myce.  Soussiin Ann Afflebou Boundaries Agent Featon Boundaries Anni Afflebou Agent Featon Planeaus Myce.	Solution 1 Solution 3
THOMAS SOUTH BUNGEN HOWER THOME SOUTHERN RUBIE CPNIC ZEO MONE SOUTHERN Howe of North Jee Bunk School PROPER PROPERTY AMIN MELLON PROPERTY OF TEXT OF SOUTHERN PROPERTY OF TEXT OF SOUTHERN PROPERTY OF TEXT OF	Piétonisation Rencontre double sens
SLEEUN RUBIE HUMANIS OF THE STATE HUMANIS OF THE STATE HUME STATEMENT OF THE STATEMENT OF T	X
Jakien  Forillie  JOHANN  Slephone  Olingani  Christian  Leusin	× .
Slephone Slephone Obingini Christian Lessin	2.
Slephone Slephone Olinjami Mean prenze Christian Szzzie Asariia	X;
Slephone Olingini Christian Lessin	X
Olingmi Mean prope Christian Sensiin 57 Lie tahine	
Christian Leusian Jeonsian 57 Lie Ashine	<b>X</b>   <b>X</b>
Christian Sessiin 57 Lie tarrici	
Sy Lye Sy Lye Halvier	\\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\
52 Lie tatuini	X
tablicie.	X
Parlin	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
	1
Concertation des Chills L'Antreprises du Courre Ville de Dunkerque des 6 & 5 decembre 2015	de Dunkergus des 4 & 5 decembre 2015



Solution 1 Solution 3
Re
X
* '
8
X
8
X
t
×
<b>X</b>
8
×
IX I
mue Bry
Johnne Berg

Solution 1 Solution 2	Re	1	×	5	2		3		×				
	Signature	B	X							7.9			
	Enseigne / Activite	Fruit-Prince	of Rue du Sac	Baldene		3			MAC DOS-				3
0	rienom	WERDIN que	Vame						lawent		•		
Fruits & Legumes	7, rue du Sud - 59146 Prinz	STREET STATE THE TREET OF THE YEAR OF THE TREET OF TREET.	Au lat o history	ACHTE & FUS	Siège Social: 15, rue du Sud 59140 DUNKERQUE	S.A.S. LE RELAX	au capital de 80 000 € 17, Rue du Sud בייאח אווגרבים וב	MAC DUF	9, Rue du Sud - 59140 DUNKERQUE	and the court of t			

O	Solution 3	9	A	3	Was a series of the series of							s 4 & 5 décembre 2015
	Solution 1				N							llte de Dunkeraue de
	Signature	7		7			1					Concertation des Chefs d'Entreprises du Centre VIIIe de Dunkerque des 4 & 5 décembre 2015
	Enseigne / Activité	XAM - DAM - DAX	JA0513	Institut Oceane.	ost que Desmante	Sphique Desisarto					) ·	Concertat
	Prénom	Franch ,	Jean Daviel	Montine	3007.48	Sandaire				,		
	Nom	VERSCHAVE	VarlenorR	Catrix	-) ESWANG	HETTE						

Nom	C			Calitina	
MOM	Prenom	Enseigne / Activité	Signature	Solution 1	Solution 3
Cartier	Marjodie,	Cafe Tabac	A		
GALLERG MARIE		Bar Bart			8
Shauter Coch	ay chile	Thomas Cook			
ST. OX	Con	ALIGANS			X
TEROL	Freek	LE MILORD	1		X
BEAREZ-	Henough	pharmacia		X	
BRicit P	Heter	touchaug	A Swall		S
COELBUSIA	J. D. euc	FAMY	A		X
recuest	Veronigue	LABORATOIRE RELARD	- Sedoull		X
VERHOEVEN	Evil	VERMOEVEN			X
		7	- AULI		
		J,			

	Frenom	Enseigne / Activité	Signature	Solution 1	Solution 3
) a sould also	Outle,	Comptin des cotonines		Piétonisation	Rencontre double sens
383	DWA	J. Company			8
CAGESIN	Source	(San Council)	A		2
Opision M	0000	1010 har 10176			7
1015	JENAY ING	Undie	MORNESS		×
Pletoix	Julie	Gernel of 1 6	P.CO.		
SAison	Versonique	Un Joile A. Marine	S. Carlotte		
Ciulling	Oraziotta	Start Store	Newscar.		X
Glocksman	12		R		X
	Filc	FIITE	A		×
Kychelymch.	Venouitue	Rango.			
Top	Sylvie	Texh			X
100	-		7		×
10000	מושה המוש	トXHZ			X
HEGERAN	Tel sucure	Wes Rober			12
Juna .	Pedelph .	Mansisse	18		
Der Ison	0				5
KUSSEL	Mappine	Panlashap.	3		1

1	Piètonisation Rencontre double sens	< <u>&gt;</u>	spure .	15	X	8	8	)	>	X X	X	)	)	
Signature		N DROCELL Minister Wilson	PRETA PARTER HOMME HAIT DE GAMME  PRETA PARTER HOMME HAIT DE GAMME  PRETA PARTER HOMME HAIT DE GAMME  PRETA PARTER HOME HAIT DE GAMM	03 66 61 01 57	ACHOSE SHOSE	4	Oes Care contract	7 his rue Wilson	SARL BPAN/SIERN: 600 051 525.	1313	A STANDARD 38	45 FASSAGORACH	4 学年 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	* I KKS HES DUNKEHUUE *
Enseigne / Activité	WHITE IN BLACK	Atelier of Councills	I homore adeal box		AUTIC (HOSE	Rumer Pathy	le Per Scerr	Gaspard	filmee Sport	LE PETIT AUTOCHOSE	これがいち	Christine dam	MIN Ster	TKKS MEN
Prénom	fasi	Tulli	Julut		AGUES	ylonaliza	Warden	Rigen	leila	Hobeal	Unsine	, 5	0.00	Swilling.
Nom	BENHADIA	BUS Tulle	Bus Tutue		DECLEAUX AGNES	Marke Chambrer	Mark	Phones	BOUGUERN	Deuzauk	Mytherbour	7	My Heller	UNTESTED

Assurances Courtuge et Agence 13, Rue de l'Amiral Ronarc'h 59140 OUNCERQUE	
10 10 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	Vincen F. 13, Rue de 1 Anna Marie
ANAT 960 387.348 NAF 673.2.	Tel. 03.2
21, Rue Arried montending and Bue Personn Wilson SAPL PRING TO THE SAPE CONTENT TO THE SAPE TO THE SAP	Nather Same Same Same Same
25, Rue de l'Amira Ronarc'h 50140 h Mairanarc'h	HAL
Tél. 03 28 27 46 19 SINET 502 892 128 00013 - APE 47712	
LNW	Regis MNT
270	275
Cellins	Celtin
Cellimoss	in Celti
1	1
Les Strains Constitution Consti	Sylpine Service Servic
Service DUNIKEROUE Tell : 03 28 29 98 66	
Trail : 03 28 29 98 66	741 03 28 29 98 66
Solution BISTROTT  Class Settle  20 The Rober Salengio  This to 32 29 29 88 66	. m
SAFIL RESKINS 25. Rue de l'Amiral Ronarc'h 5c140 DUANERRUE Tél. 03 28 27 46 19 8 PET 502 892 129 00013 - APE 47712  W W T  CELLLIM SET 129 00013 - APE 47712  W W T  CELLLIM SET 129 00013 - APE 47712  STATE OLIMEROUE THE STATE OLIMER SET 98 56 17 17 13 28 29 98 56 6	144 S 25.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.
	1 3 1 -   3 3 1

Solution 1 Solution 2	Re	*	2	X		4	4-1	4 1 4	totyx	448	4 4 8 8	4 4 8 8 X	toty x 88 x x	toty x 88 x x	4 4 8 8 X X
	Signature	7		County .	100 PM										
Consisted / Autilia	Liseigne / Activite	godicienia eminan	3 chillen (mach	cleart Jasellene Enwarel	(Omptod des cocleurs		1		A Alleria			lancy.	lancy	lancy lancy	lancon Coec
		NicorAs.	Sylvie				y .	0	a cle	ا او	2 2	y le l	ع الله الله الله الله الله الله الله الل	Taile is	La cle
		ENN A ENT	WATTE2	WEGSCHEIDER	SENO! L		Lent.	solet	Society Society Juthin	Solet Solet Julin	South South Jullin Hessiant Source-IE	Schler Schlin Hessiant Schoole	Schlis Sullin Marchie Marchie Marchie	Scrift  Jullin  Hessiant  Scholfe  Scholfe  MOREEWS	Scholar Jullin Marchie Marche

Nom	Prénom	Enseigne / Activité	Signature	Solution 1	Solution 3
11.00	4000	0/11/1		Piétonisation	Rencontre double sens
MOTHE	Seles 1/2:	to symble seglos			X
Musica	Walter	aux Billem S	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		X
(AUP)	- Nichail	Latelier de huntre	N O		2
robert	Carllen i	Vie L Lag	3		1
BRANGA	St. chure.	Jamos 2 Fords			L
EVERBRID	Chrolelle.	Novelle Ambune	1		$\rangle$
EKERARA	Lauren	SCI-TRIBLES	METERON		X
ROCHIES	Bootna	Vic 22Ag			X
Coupenties	PASCED	YSK Causine	The state of the s		X
Holbund	Kin	HIK Caising	- tataoning		X
VERLEY	- Inichil.	Flexande	- 11/4/fate		X
lectere	Takrica	Juste un buiser	Lectors		X
レイ	Carolin	Ly the Sangen	Children		2
Mersymen	J. Christinic	Lyllle Soligen	and a series		٨

Solution 1 Solution 3	Piétonisation Rencontre double sens	X	X	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	5	4						
Signature Solu		theret	(0)	4								
Enseigne / Activité S	7	士	Refortence ROBITAIL	Festy Varly	Harm led was ,	ToTem St Bande					H COU	3
Prénom		res /c		Markine	q	Patwick				,	Ž	
Nom	(	MAG181	MOBISAILLE	COM BRES	URCICAIT	Falewei						

Solution 3	Rencontre double sens									4 & 5 decembre 2015
Solution 1	Piétonisation									Ille de Dunkeraue des
Signature	A								Mark	Concertation des Chefs d'Entraprises du Centre VIIIe de Dunkeraue des A & 5 décrembre 2015
Enseigne / Activité	OGA A	I -							3,	Concertat
Prénom	Chistole							)		
Nom	JH-4						6			

# • Réponse du maître d'ouvrage :

# Impact sur le stationnement :

Contrairement à ce qu'affirme l'association Dunkerque Ambition Centre, le dossier d'étude d'impact comporte un volet relatif au stationnement et à l'impact des aménagements sur celui-ci, que ce soit dans le centre commerçant de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer (rue de la République) ou dans le centre-ville de Dunkerque :

- Un premier paragraphe expose l'état des lieux du stationnement dans l'agglomération (pages 31 et 207).
- Dans le paragraphe relatif à la méthodologie de réalisation des travaux (page 47), il est précisé que « les travaux dans les zones commerciales, dans les centres urbains ou près des pôles commerciaux seront réalisés en tenant compte des activités et en aménageant des accès provisoires aux commerces et du stationnement de proximité pour les commerces de temps d'achat court. »
- Les mesures prises pour éviter ou réduire les impacts des travaux sont décrites en pages 50 du dossier et au chapitre 5.
- Les mesures prises pour éviter ou réduire les impacts des aménagements sur le stationnement sont décrites en page 54 du dossier et au chapitre 5.
- Les nouveaux plans de circulation et de stationnement sont détaillés en page 282 du dossier.
- Un chapitre est consacré au stationnement dans le centre de Saint-Pol-sur-Mer (rue de la République), aux pages 305 et 306.

De plus, en page 47 de la pièce A du dossier d'enquête publique, un tableau montre, qu'avec la création d'un parc de stationnement en ouvrage, non compris dans le projet mais qui est projeté dans la même temporalité (parc de stationnement sur le square Guynemer), le nombre de places de stationnement dans le centre-ville de Dunkerque n'est pas diminué.

Le projet Dk'Plus de mobilité ne supprime pas globalement de place de stationnement dans le centreville. Il contribue à la nouvelle politique de stationnement projetée par la ville de Dunkerque qui modifie l'organisation de celui-ci pour favoriser dans l'hyper-centre le stationnement de courte durée (20 minutes gratuites) et en périphérie proche de l'hyper-centre (moins de 500 m de la place Jean-Bart), le stationnement de longue durée (deux heures gratuites) pour les chalands. Toutes ces dispositions, accompagnées de mesures particulières pour les résidents, permettent de faciliter le stationnement pour les usagers du centre-ville.

Enfin, sur cette question, la Communauté Urbaine de Dunkerque porte à la connaissance de la commission d'enquête le document joint (<u>pièce jointe n°1</u>), établi par un groupe de commerçants à l'origine de la création de l'association Dunkerque Ambition Centre et remis au Maire de Dunkerque il y a quelques mois. Ce document précise en page 42 : « Dunkerque c'est 42 000 m² de surface commerciale au centre-ville ; le ratio pour un centre commercial étant de 1 place de parking pour 20 m², il nous faut donc 2 100 places, que nous avons... ». Le nombre de places de stationnement dans le centre-ville est actuellement de l'ordre de 4000, il est effectivement bien supérieur et le sera toujours après la réalisation du projet Dk'Plus de mobilité.

# Etude de circulation:

L'étude Dynalogic annoncée dans les observations se réduit à une note de présentation de cette société et ne comporte aucun élément permettant de justifier les observations formulées.

Le dossier d'enquête comporte en plusieurs endroits le principe du nouveau plan de circulation qui accompagne le projet avec un schéma très clair qui montre les reports de trafic de la rue de la République vers la D601 transformée en boulevard urbain et de la D601 vers la chaussée des Darses et l'A16:

- En page 25 de la pièce A
- En pages 40 et 282 du dossier d'étude d'impact
- En page 10 de l'annexe au dossier d'étude d'impact relative au nouveau réseau. Cette annexe présente également le principe des reports de trafic et l'étude de circulation réalisée sur l'agglomération avec un focus particulier sur le secteur « Europe Guynemer » près de la gare de Dunkerque et dans le centre-ville de Dunkerque (analyse des origines destinations du trafic).

Cette carte montre qu'il est prévu d'apporter des améliorations à certaines sorties d'A16 vers Dunkerque, notamment la sortie n°58 en venant de l'ouest. Ces aménagements ont fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation déposé auprès des services de l'Etat qui gèrent le réseau routier national et donc l'A16 (Direction Interdépartementale des Routes Nord). Ces services ont émis un avis favorable. La Communauté Urbaine de Dunkerque a également déposé un dossier de demande de modification du schéma directeur de signalisation directionnelle auprès de ces mêmes services, afin que l'indication « Dunkerque – Centre » sur cette voie en venant de Lille soit orientée vers l'A16 est et non vers la D625 et la D601, comme c'est le cas aujourd'hui. Les services de l'Etat ont émis un avis favorable.

Les observations formulées par l'association montrent que ces éléments n'ont pas été vus ou analysés.

# Objectifs du projet et choix d'investissement

Sur la question des objectifs du projet, la Communauté Urbaine de Dunkerque les détaille et les justifie pleinement dans le dossier d'enquête (pièce A). Le diagnostic de l'offre de transport collectif urbain actuel est détaillé dans cette même pièce A. Ainsi, la bonne vitesse commerciale (vitesse moyenne sur l'ensemble des lignes) du réseau actuel cache le manque d'efficacité du réseau, tant en termes de desserte que de fiabilité.

« Si la vitesse commerciale est globalement élevée, en raison notamment du peu de congestion et de la forme distendue du territoire, on distingue clairement des secteurs à enjeux bien localisés pour lesquels une priorisation des bus pourrait être nécessaire. Ces secteurs à enjeux qui ressortent se situent :

- au niveau de la gare, de la traversée du centre-ville de Dunkerque et au niveau des quais ;
- à l'est du centre-ville au niveau de l'Avenue de la Libération, du Bd de la République et du Bd Sainte-Barbe, voies principales de connexion avec Malo et Rosendaël;
- au sud du centre-ville rue du Fort Louis et Bd Jean Jaurès, axe principal de connexion avec Coudekerque- Branche ;
- à l'ouest du centre-ville au niveau de la rue de la République et de l'avenue de Petite-Synthe, voies principales de connexion avec Saint-Pol-sur-Mer et Grande-Synthe.

Les interventions en faveur des bus pourraient se concentrer prioritairement dans ces secteurs à enjeux. »

L'investissement de 65 M€, dont un peu moins de 60 M€ de travaux est consacré entièrement à l'aménagement de ces secteurs à enjeux et à l'amélioration du cadre de vie.

## La ligne 8

Contrairement à ce qu'affirme l'association, la ligne 8B qui dessert actuellement la zone industrielle dite « des deux Synthe », au sud de l'A16 propose un service avec 11 allers/retours par jour (fréquence approximative de 1 heure) et des horaires adaptés aux déplacements des personnes travaillant dans les entreprises de cette zone. La concertation menée par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec les acteurs économiques du territoire a montré qu'il était difficile de répondre à toutes les demandes, dans la mesure où les rythmes de travail et les horaires des entreprises de cette zone industrielle étaient très différents.

Comme le montre la carte des lignes en page 24 de la pièce A du dossier d'enquête publique, dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il est prévu un tracé unique pour une ligne 8 qui parcours plusieurs communes de l'agglomération entre la station « Les Jardins de Steendam » à Coudekerque-Branche et la station de correspondance ouest du Puythouck. Cela permet à cette ligne de desservir la totalité des établissements de cette zone industrielle et de connecter cette ligne avec les différentes lignes structurantes (A – bleue, B – rouge, C – verte) et les lignes à destination des communes de l'ouest de l'agglomération. La partie est de la zone industrielle est également desservie par une ligne 9 dont la fréquence est de 30 minutes en journée. Le projet Dk'Plus de mobilité améliore donc la desserte de cette zone industrielle et le lien avec les différents communes de l'agglomération est assurée aux deux grandes stations de correspondance de la gare de Dunkerque et du Puythouck.

#### Le choix des tracés des lignes de bus et la concertation

Le principe du réseau proposé dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité et les tracés des lignes de bus ont été débattus avec l'ensemble des habitants de l'agglomération, lors de la concertation préalable menée du 28 janvier au 30 mai 2015. Cette concertation s'est poursuivie au-delà du 30 mai 2015 en associant les acteurs économiques du territoire, comme précisé dans la pièce C du dossier d'enquête. Les réunions publiques étaient ouvertes à tous et de nombreux acteurs économiques ont été consultés : 1 rencontre a eu lieu avec un élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie du littoral Côte d'Opale (20 juillet 2015), une rencontre a eu lieu avec un élu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (1er septembre 2015), une rencontre a eu lieu avec les présidents des « clubs de zone » de l'agglomération dunkerquoise, clubs de la CCI (22 septembre 2015), plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants des commerçants, dans le cadre de l'Office du Commerce de Dunkerque (15, 22 et 29 juin 2015), une rencontre a eu lieu avec le président du Syndicat des taxis (28 septembre 2015). Cette large concertation a permis de faire évoluer le tracé de certaines lignes, comme précisé au chapitre 3 de la pièce C du dossier d'enquête publique.

#### Les effets du projet sur la dynamique commerciale

L'étude Dynalogic annoncée n'est pas fournie. L'étude d'impact (pièce G du dossier d'enquête) présente une analyse très détaillée de l'activité commerciale en centre-ville de Dunkerque (pages 165 à 166).

<u>Indemnisation des préjudices économiques liés aux travaux du projet Dk'Plus de mobilité</u>
Les affirmations de l'association sur cette question sont déduites de documents fournis en annexe qui concerne la Ville de Belfort dans laquelle, d'après les articles de presse fournis, la municipalité a mis en place une « commission de règlement amiable », alors que les travaux étaient bien engagés.

Nous ne comprenons pas pourquoi l'association développe son argumentaire à partir de l'exemple d'une commune dont la dimension et la configuration sont assez éloignées de celles de

l'agglomération dunkerquoise. Dans le dossier d'enquête (page 12 de la pièce A), la configuration de l'agglomération dunkerquoise est comparée à Dijon et Reims, villes qui ont été réaménagées dans le cadre de projets de transport.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a voté lors de son conseil du 26 novembre 2015, bien avant le démarrage des travaux prévu en septembre 2016, la mise en place d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet Dk'Plus de mobilité (pièces jointes n°2-1 et 2-2 – Délibération et son annexe). Cette commission sera présidée par un vice-président du Tribunal Administratif de Lille et composée notamment de représentants des acteurs économiques désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie et par la Chambres des Métiers et de l'Artisanat. Joint à la délibération soumise au vote, un projet de règlement de la commission était fourni. Ce projet précise dans son article 10 les conditions de dépôt des demandes : « Le dossier du demandeur doit démontrer que son établissement enregistre une perte de chiffre d'affaires en relation directe avec les travaux d'aménagement liés au projet Dk'Plus de mobilité. Cette baisse doit excéder la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire.

La jurisprudence des juridictions administratives admet que le préjudice d'un établissement situé dans le périmètre défini à l'article 1 ci-dessus est indemnisable lorsque les travaux génèrent une baisse significative de son chiffre d'affaires ou sont susceptibles de porter atteinte à la pérennité de l'entreprise. »

A aucun endroit il n'est dit que seuls les travaux dans la rue ou devant l'établissement commercial font l'objet d'indemnisation. C'est bien l'impact des travaux du projet sur la perte de chiffre d'affaire de l'établissement demandeur qui est examiné.

Dès sa mise en place la commission précisera ce règlement et l'arrêtera définitivement.

#### Conclusion

L'originalité du projet Dk'Plus de mobilité, par rapport aux autres projets dits de « BHNS » (bus à haut niveau de service), est de concentrer les interventions aux endroits où c'est nécessaire pour assurer un fonctionnement optimal du réseau de bus. Ainsi, des aménagements lourds sont prévus avec la création de voies réservées dans les secteurs où la configuration de l'espace public le permet et de nombreuses petites interventions sont prévues pour faciliter la circulation des bus et améliorer le partage de l'espace entre les différents modes de déplacement. Dans le futur réseau, aucune ligne ne bénéficiera de voies réservées de bout en bout.

Les 65 M€ d'investissement du projet Dk'Plus de mobilité sont dédiés aux aménagements de l'espace public. Sur certains axes comme la D601 dans sa partie en voie express (pénétrante), ces aménagements consistent à réaliser des voies réservées aux bus. Mais dans le centre-ville, aucune voie réservée aux bus qui n'existe déjà n'est créée, à l'exception d'une voie d'approche d'environ 100 mètres de longueur à l'extrémité du boulevard Alexandre III vers la gare. Elle permettra aux bus en provenance du centre-ville de remonter la file d'attente aux feux pour aller vers la station de correspondance de la gare de Dunkerque.

Les voies réservées qui existent déjà sur le boulevard Sainte-Barbe sont maintenues telles qu'actuellement et la voie réservée qui existe dans le prolongement, au droit de la place Jean-Bart, est même supprimée.

La suppression du carrefour de la place Jean-Bart du fait de l'extension de la zone piétonne bénéficiera aux bus comme à tous les autres véhicules.

Dans le cadre du projet, les arrêts République, Jean-Bart et Hôtel de Ville sont améliorés et rendus plus lisibles en ne comportant à terme qu'un seul quai par sens et le plus possible en « face à face ». En effet, l'arrêt République est peu lisible aujourd'hui parce que les quais sont distants de plus de 100 mètres ; l'arrêt Jean-Bart comporte quatre quais, ceux de la ligne 3 et ceux des autres lignes ; l'arrêt Hôtel de Ville comporte quatre quais, ceux de la ligne 3 rue Jean Jaurès et ceux des autres lignes sur le quai des Hollandais.

Ainsi, les aménagements du centre-ville ne sont que des améliorations de l'espace public pour favoriser la déambulation des chalands dans les espaces commerçants.

L'enquête ménage déplacements réalisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque début 2015 montre que la part des déplacements en bus n'est que de 5 % dans l'agglomération. Mais elle montre aussi que la part des achats en centre-ville par des clients venus en bus est de 8 %.

En effet, il ne faut pas négliger le fait que, dans l'agglomération dunkerquoise, près de 20 % des ménages ne possèdent pas de voiture.

Dans le centre-ville de Dunkerque et sur la place Jean-Bart, les aménagements consistent tout d'abord à rendre plus facile la circulation des piétons dans cet espace commerçant de la ville. Aujourd'hui la partie centrale de la place Jean-Bart est peu utilisée au quotidien parce qu'elle est enclavée. En effet, les traversées piétonnes vers le boulevard Alexandre III et la rue de la Marine mesurent plus de 12 mètres de longueur et ne sont pas réellement protégées par des feux. Les piétons doivent se lancer sur la chaussée dans un carrefour géré par des priorités à droite où l'attention des automobilistes se concentre plus sur les voitures et cette priorité que sur les piétons qui constituent pour eux un obstacle supplémentaire. D'ailleurs, les automobilistes qui traversent régulièrement ce carrefour disent souvent que « le problème de la place Jean-Bart se sont les piétons, il faudrait un passage souterrain pour les piétons. » C'est oublier qu'un tel aménagement irait à l'encontre du confort des piétons que sont les chalands du centre-ville.

D'après les chiffres de la dernière enquête ménages déplacements, 49 % des chalands du centre-ville sont venus à pied de leur lieu de départ, qu'il soit leur domicile ou leur lieu de travail.

Sur la place Jean-Bart, il s'agit également de supprimer ce carrefour identifié comme « névralgique » du centre-ville. C'est un point de conflit pour les piétons, on vient de le décrire, mais aussi pour les voitures, les bus et les cyclistes. La surface de bitume du carrefour, sans aucune signalisation au sol, favorise les comportements « anarchiques », voire accidentogènes. Les bus venant du boulevard Sainte-Barbe peinent à quitter leur quai situé sur la place, juste avant le carrefour, pour rejoindre le boulevard Alexandre III et la gare. Cela ajoute à la perturbation des automobilistes qui souhaitent rejoindre la rue Clémenceau.

Enfin, il s'agit de dissuader le trafic de transit dans l'hyper-centre. En effet, les comptages réalisés montrent qu'environ 30 % du trafic qui traverse la place Jean-Bart est composé de véhicules qui ne s'arrêtent pas dans le centre-ville mais qui ne font que le traverser soit sur un axe est – ouest entre Rosendaël et les quais des bassins, soit sur un axe nord – sud entre Malo-les-Bains et la gare. Des itinéraires périphériques proches du centre-ville existent pour ces véhicules qui entravent la circulation des usagers en provenance ou à destination du centre. Ainsi, dans la trame viaire du centre-ville, on distingue les quais des bassins, la rue du Jeu de Paume, la rue Royer, la rue de l'Esplanade, les quais des canaux et le boulevard Paul Verley qui constituent des alternatives simples et lisibles pour les usagers qui doivent se déplacer entre les différents quartiers de l'agglomération et pour lesquels l'hyper-centre n'est qu'un point de passage.

Cela libère le centre-ville pour les véhicules dont c'est la destination. Mais il faut l'accompagner d'une signalisation claire et complète des parcs et poches de stationnement du centre-ville. C'est ce qui est prévu dans le projet. Le plus vite possible, les parcs et poches de stationnement seront

jalonnés depuis les entrées de ville avec à terme une information dynamique sur le nombre de places disponibles.

## Pétition pour une troisième solution d'aménagement de la place Jean-Bart

Le document présenté comme une « votation » pour une troisième solution d'aménagement de la place Jean-Bart consistant à créer une zone de rencontre entre le boulevard Alexandre III et la rue Clémenceau, avec deux sens de circulation, montre qu'environ 130 personnes sont favorables à cette solution contre 2 favorables à l'extension de la zone piétonne choisie par les habitants lors de la votation organisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque en décembre 2015 sur le territoire des communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque y compris communes associées, Grande-Synthe et Leffrinckoucke.

Nous notons que certaines personnes s'expriment deux fois. Mais le nombre d'expression favorable à cette troisième solution est sans comparaison avec le choix des 13 876 habitants qui se sont exprimés en faveur de l'extension de la zone piétonne (56,74 % des expressions).

#### • Avis de la commission d'enquête :

## **Impact sur le stationnement :**

Le problème de stationnement est évoqué à plusieurs reprises dans l'étude d'impact. Le projet Dk'plus de mobilité réorganise plus le stationnement qu'il ne le supprime. Il repousse le stationnement en périphérie au profit d'un centre-ville plus propre, plus compact et plus agréable à vivre. Il tend vers un stationnement de durée raisonnable (20' gratuites) au cœur de la ville alors que celui en périphérie (2 heures gratuites) incitera les usagers à emprunter les transports collectifs but de ce projet.

Ces dispositions sont bénéfiques aux résidents du centre-ville mais aussi aux commerçants notamment pour la livraison de leurs marchandises (fini les doubles-files).

Le document remis par les commerçants à la création de l'association Dunkerque Ambition Centre (pièce jointe n° 1) fait effectivement état en sa page 42, d'un ratio d'une place de parking pour 20 m², ce qui pour Dunkerque, nécessite l'emplacement de 2100 places puisque la ville dénombre 42 000 m² de surface commerciale au centre-ville. Le projet Dk'plus de mobilité n'ambitionne pas de réduire le nombre de places de stationnement sous un tel seuil, puisqu'il permettra encore 4000 places environ.

Il est souhaitable de renforcer les parkings môle plutôt que des parkings «silos » qui trainent souvent des véhicules « ventouses »

Dans un environnement agréable, adapté et confortable, il est plus facile d'accepter de se garer à quelques centaines de mètres des commerces pour utiliser les transports collectifs à partir de chez soi ou depuis un parking relais à la périphérie.

#### **Etude de la circulation :**

L'étude des déplacements (Dynalogic) objet des observations est succincte.

La priorité donnée à la chaussée des Darses apparaît comme un choix judicieux et permet de renaturer la « pénétrante ».

Il est à noter que la DIR Nord a donné un avis favorable à ce projet.

# Objectifs du projet et choix d'investissement :

L'objectif du projet est de supprimer les transit des véhicules qui congestionnent le centre sans s'y arrêter, de diminuer le flux automobile, de rendre plus compact le centre-ville, d'accroître l'attractivité de la ville mais aussi de redonner le goût aux personnes d'utiliser les transports en commun.

La commission d'Enquête n'a pas à se prononcer sur la question financière du coût du projet.

# La ligne 8:

Les horaires adaptés aux usagers de la ligne 8 ont fait l'objet d'une concertation toutefois à la fin il faut trancher et satisfaire toutes les demandes est impossible en fonction des rythmes et des créneaux horaires de travail différents. Cette zone voit une amélioration des dessertes toutefois elle ne peut satisfaire tout le monde. Elle est connectée à d'autres lignes.

# Le choix des tracés des lignes de bus et la concertation :

Le réseau proposé dans le projet Dk'Plus mobilité a fait l'objet d'une large concertation auprès de la population et des acteurs économiques concernés. Cet échange a permis de faire évoluer et peaufiner le tracé.

# Les effets du projet sur la dynamique commerciale :

L'étude d'impact présente effectivement une analyse détaillée de l'activité commerciale au centreville de Dunkerque. S'il est vrai que les clients aiment se garer au plus près de leur lieu d'intérêt, il convient de leur proposer des alternatives pour changer ces habitudes.

Les transports collectifs sont nécessaires pour acheminer une partie de la clientèle vers les zones « à priorité piétonne » dont l'attractivité séduit toujours. Ils sont les partenaires des modes actifs : des marcheurs depuis toujours et maintenant des cyclistes, dans les cas de plus en plus nombreux où ils acceptent les vélos à leur bord. Cette complémentarité fait des transports collectifs un acteur de la dynamique des centres-villes

La présence d'un réseau de transports collectifs d'agglomération favorise la dynamique commerciale : il permet de rabattre sur les pôles urbains des « captifs » qui ne feraient pas d'achats dans les centres sans cette aide. Il s'agit notamment des jeunes, des personnes qui ne conduisent plus, par choix ou en raison de leur âge, et des habitants des quartiers sociaux qui sont souvent peu motorisés. La desserte par les transports collectifs permet à certains ménages de faire l'économie de la seconde voiture. Elle facilite l'accès aux zones à priorité piétonne en évitant le détour par le parking, souvent complet. Elle permet de visiter plusieurs commerces ou services dans la même demi-journée sans avoir besoin de chercher une place de parking à chaque arrêt. Il est donc

nécessaire de faciliter la complémentarité avec la marche en donnant aux usagers le confort nécessaire en matière d'accès aux commerces : points d'arrêt protégés du vent et de la pluie, cheminements sécurisés, éclairés et signalés.

# Indemnisation des préjudices économiques liés aux travaux du projet DK'Plus de mobilité :

La mise en place d'une Commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés au projet semble une bonne chose. Par ailleurs elle sera neutre du fait de sa composition.

Il sera important d'évaluer la perte de chiffre d'affaire notamment durant la phase des travaux.

## **Conclusion:**

Le projet DK'Plus de mobilité bien qu'il donne la part belle aux transports en commun ne lui donne pas pour autant une exclusivité en instaurant des couloirs de bus sur tout le réseau. Dans la mesure où le but est d'inciter les citoyens à utiliser ce mode de transport, il faut faciliter son passage afin de maintenir une certaine cadence et d'assurer une régularité dans les horaires de passage.

La piétonisation d'une partie de la place Jean Bart bénéficiera en effet à tous. Cet espace piétonnier agréable, sécurisé rendra le centre-ville plus compact. Elle permettra la convivialité, le dynamisme en favorisant l'animation et créera un effet « vitrine » valorisant le centre. Elle s'inscrit dans la politique cohérente de déplacements qui vise à réduire la pollution et le bruit autant de risques pour la santé.

La réduction des pollutions et nuisances liées à l'automobile va dans le sens de l'amélioration des conditions environnementales et contribue aux différentes mesures prises par les collectivités pour tendre vers une ville avec moins de carbone.

Il ne faut pas oublier que l'accessibilité des séniors et des Personnes à Mobilité Réduite doit être un objectif central. La conception des aménagements qui favorise la fréquentation de l'ensemble des piétons et des cyclistes, principale clientèle des commerces, doit en tenir compte. Les acheteurs consomment plus en situation de loisirs, notamment lorsqu'ils flânent, ils sont plus attirés par les vitrines.

Les effets de la dégradation de l'environnement et des conséquences du changement climatique ont fait émerger un début de prise de conscience de notre responsabilité collective. A ce titre, les changements de comportement attendus, notamment en matière de mobilité, rentrent lentement dans les mœurs, à condition toutefois que les conditions matérielles le permettent. Dans le domaine de la marche à pied, la redécouverte de ce mode de déplacement passe par une meilleure communication sur ses avantages (trajets directs et gain de temps en ville, exercice physique...), par la mise en place de secteurs aménagés pour la pratique piétonne et par le développement d'un mode complémentaire pour les longs trajets. Les transports collectifs sont indissociables de la marche.

C'est à propos du stationnement que les arbitrages entre développement durable et dynamique commerciale sont les plus controversés. D'une part, si on autorise la population motorisée à stationner dans une zone de rencontre, ou à proximité immédiate, on ne pourra pas dissuader ces usagers de se servir de leur automobile et les inciter à utiliser les transports collectifs : le bilan carbone n'en sera pas amélioré. D'autre part, si on ne crée pas une offre de stationnement suffisante,

la fréquentation des commerces sera inappropriée pour certains types d'achats : biens lourds ou volumineux (sauf mise en place d'un système de livraisons), clientèle de passage, achats aux heures de pointe...Il est donc utile d'évaluer les besoins, de hiérarchiser les catégories de stationnement et de sites d'accueil, de créer une offre bien dimensionnée, et de proposer des alternatives pour les principales contraintes.

<u>Courrier CUD-C4D</u> – Le 21 mars 2016, Lettre Recommandée avec Accusé de Réception de **Mc Donald France** sis 1 rue Gustave Eiffel à GUYANCOURT-78045

# Réponse du maître d'ouvrage :

Dans le cadre de la concertation sur le projet, trois réunions ont été organisées avec les responsables du restaurant McDonald's de Grande-Synthe : le 10 décembre 2015, le 16 février 2016 et le 9 mars 2016.

Lors de ces réunions, des adaptations de l'aménagement autour de ce restaurant ont été débattues et la Communauté Urbaine de Dunkerque a finalement proposé un schéma qui répond aux observations formulées dans ce courrier (plan joint – pièce jointe n°3).

Concernant les incidences des travaux sur l'activité du restaurant, les responsables du restaurant McDonald's ont été informés de la mise en place de la commission d'indemnisation amiable.

## Avis de la commission d'enquête :

Un accord devrait être trouvé entre les deux parties. La commission d'Enquête n'a pas à se prononcer pas sur la partie financière 1, rue Gustave Eiffel 78045 Guyancourt Cedex Téléphone: +33 1 30 48 60 00

www.mcdonalds.fr



CHD. CGD

MICHEL DUVE?

Communauté Urbaine de Dunkerque Pertuis de la Marine BP 5530 59386 DUNKERQUE Cedex 1

Monsieur Le Président de la Commission d'enquête

Guyancourt, le 14 mars 2016

Lettre recommandée avec AR 2C 092 093 2450 4

N/Réf.: # 425 - GRANDE SYNTHE

<u>Objet</u> : Restructuration du réseau de transport collectif de l'Agglomération dunkerquoise Projet DK' Plus de mobilité

Monsieur le Président,

La société McDonald's France est propriétaire sur la commune de Grande Synthe (59760), à l'angle de boulevard des Flandres et de la D 601 de parcelles cadastrées section BC, n° 227 d'une superficie totale de 4.830 m², sur lesquelles est implanté un immeuble commercial à usage de restaurant comportant un service au volant.

Nous comprenons le souhait de l'agglomération dunkerquoise d'améliorer la desserte en transport collectif du quartier de Grande Synthe où est implanté notre établissement et notamment aux abords de celui-ci.

Néanmoins, nous entendons porter à votre connaissance les éléments suivants qui sont indispensables à une exploitation normale de notre restaurant :

#### 1) Voie de sortie vers la D 601

Nos véhicules de livraison (camions de 35 tonnes) et plus de 90% des véhicules clients quittant l'établissement utilisent cette sortie.

Le fait de la supprimer obligerait ces véhicules à n'emprunter que les accès existants boulevard de Flandres, ce qui engendrerait à l'intérieur du site de graves problèmes de circulation, notamment aux heures où la fréquentation est la plus forte (le midi et le soir).

En effet, les places de stationnement situées en façade de la D 601 deviendraient de facto quasi inutilisables et l'encombrement autour du bâtiment remettrait sérieusement en cause le fonctionnement du service au volant qui pour ce restaurant représente 57 % environ de son chiffre d'affaires.

En terme économique, la suppression de cette sortie se traduirait très probablement par une diminution du chiffre d'affaires du restaurant qui est actuellement de l'ordre de 3.256.000 € HT/an.

De ce fait, il pourrait y avoir une réduction du personnel de celui-ci.

4

McDONALD'S FRANCE - SAS - au Capital social de 27.450.000 Euros - 722 003 936 RCS Versailles



#### 2) Entrée et sortie à partie du boulevard de Flandres

Nous ne serions pas opposés au principe de supprimer l'entrée au restaurant située sur le rond-point actuel, à condition que si celui-ci disparaisse, un nouvel ouvrage de même type soit créé sur le boulevard de Flandres au niveau de l'entrée/sortie existante de notre établissement.

Les dimensions de cet ouvrage devront être adaptées d'une part au flux de circulation sur le boulevard de Flandres et d'autre part au nombre de véhicules se rendant à notre restaurant et sortant de celui-ci.

Dans l'hypothèse où la sortie vers la D 601 serait définitivement interdite, nous vous signalons que les camions de livraison ne pourraient sortir qu'en marche arrière sur le nouveau rond-point. Ceci provoquerait vraisemblablement des accidents sur le boulevard de Flandres.

Par ailleurs, devront être nécessairement prises en considération les conséquences financières et le cas échéant sociales, de la durée des travaux réalisés par la CUD, sur l'exploitation de notre restaurant.

Il est donc essentiel que la société McDonald's France soit associée à l'élaboration du projet DK Plus définitif, pour la partie la concernant.

Nous restons à votre disposition à cet effet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération respectueuse.

Thierry CHERPITEL

Directeur du Patrimoine

McDONALD'S FRANCE - SAS - au Capital social de 27.450.000 Euros - 722 003 936 RCS Versailles

# OBSERVATIONS POSTÉES SUR LE SITE INTERNET DK-MOBILITE.FR

## (Mentionnons que les observations ont été copiées telles que mentionnées sur le site)

• Mail CUD-M1D – Le 8 mars 2016 à 11 heures 22, SAGAWE Sonia a envoyé :

#### Ref: 83 - Titre: Luminosité.

#### « Bonjour,

En attendant d'avoir un jour le quartier soubise propre - trottoirs...

Est il possible d'avoir un tarif préférentiel de stationnement pour ma deuxième voiture? Est il techniquement possible d'avoir un éclairage avec temporisation quand des piétons traversent? car l'hiver à 7h30 avec la nuit et la pluie, je trouve qu'on voit trop souvent à la dernière minute les piétons.

Peut être si un éclairage temporaire s'allumait pour alerter de la proximité de piétons, cela pourrait aider ??

C'est une suggestion.

Merci beaucoup »

• Mail CUD-M2D – Le 9 mars 2016 à 11 heures 30, GHYS Amélie a envoyé :

## Ref: 84 – Titre: Desservir l'université

#### « Bonjour,

Je travaille à l'ULCO et suis surprise de constater que l'université ne soit pas desservie directement. Beaucoup d'étudiants prennent le train et viennent à pieds de la gare à la citadelle ou prennent le bus et doivent s'arrêter au pole marine. Pourquoi n'y aurait-il pas quelques arrêts de bus au niveau de l'université (place de l'yser, place des nations et au niveau du rond point qui mène au mole 1), la nouvelle ligne A pourrait passer par là ?

L'université compte 4000 étudiants ! Ce public me semble suffisamment important pour ne pas le négliger.

Je vous remercie. Cordialement »

• Mail CUD-M3D – Le 11 mars 2016 à 12 heures 11, DURIEUX Ludovic a envoyé :

#### Ref: 85 – Titre Piste cyclable

« Bonjour Je vois la voie verte réalisé en partie sur Rosendael et plus rien qui avance sur le projet initial vers brays dunes au départ de dunkerque, alors qu'on parle du projet Dk plus fini pour 2018 avec de gros investissement financiers et ce que le projet de cette voie verte avec un cout moins importants les délais de livraison sur plus lent pourquoi on est plusieurs habitant a ce posés des questions ou est la vrai Dk mobilité pour tous. Peut on pensée a nous piétons et cyclables dans les déplacement urbains centre vers l'est de la communauté urbaine. Merci a vous pour ces enquetes. »

#### • Mail CUD-M4D – Le 11 mars 2016 à 12 heures 18 LECONTE Nadine a envoyé :

#### Ref: 86 – Titre Piétonisation

#### « Monsieur,

J'aimerais savoir si vous travaillé sur la cohabitation des piétons et des vélos du la Digue de malo les bains pour que chacun trouve ça place.

Parce que je vois les vélos ne pas savoir ou roulé sur le secteur de la digue faute de signalisation est ce que vous avez pensée dans le projet DK Mobilité Merci ayant témoins d'une dispute entre un cycliste et un piétons sur qui est sur la bonne voie. Est ce que vous pouvez délimité

• Mail CUD-M5D – Le 14 mars 2016 à 17 heures 58, TANGHE Anne a envoyé :

## Ref: 87 – Titre Passage des bus Avenue de la Cité

#### « Bonjour,

J'habite Avenue de la Cité et je voulais vous signaler un gros problème que nous rencontrons avec le passage des bus dans notre rue qui est certes une 'Avenue' mais qui n'est pas large. Je ne sais pas si dans le projet, vous compter encore faire se croiser les bus dans notre rue, mais je pense que ce n'est pas un bonne idée pour plusieurs raisons:

- d'une part, les bus ne peuvent matériellement pas se croiser au vu de la largeur de la route. Nous sommes parfois même obligé de laisser passer les bus car nous ne pouvons pas les croiser en voiture. Vous imaginez ce que cela entraîne comme désagréments au niveau notamment de la casse des rétroviseurs sur les voitures
- d'autre part la rue est tellement étroite, qu'elle est très accidentogène. Il y a déjà eu plusieurs accidents dont un avec un bus.
- Enfin: Le carrelage de notre maison est en train de se fissurer (posé sur du béton) à cause des fibrations dues au passage des bus.

Je tiens à préciser également que notre 'Avenue' est interdite au plus de 3.5 t sauf services publiques. Je souhaite donc vous faire part de mon souhait de voir passer moins de bus dans notre rue et si possible uniquement dans un seul sens.

En espèrant que mon souhait soit entendu.

Sincères salutations

• Mail CUD-M6D – Le 17 mars 2016 à 18 heures 23, FENAUX Amélie a envoyé :

#### Ref: 88 – Titre Ligne 8 réseau bus

#### « Bonjour,

Je participe à titre individuel mais par rapport à mon travail. En effet, je travaille dans la zone du Repdyck à Grande Synthe auprès de personnes handicapés mentales. Ces dernières, pour se rendre sur leur lieu de travail, utilisent la ligne 8 du réseau Dk'bus. Elles s'en plaignent déjà beaucoup puisque le chauffeur 'oublie' régulièrement leur arrêt (rue charles Fourier). Ils doivent donc marcher plus longuement pour arriver au travail.

Mon travail consiste à ce qu'ils soient mieux intégrer dans la société et la ville. Les transports en communs sont un bon moyen pour les autonomiser dans leurs déplacements et leur donner confiance pour bon nombre d'autres activités.

Je constate sur la (minuscule) carte mise à disposition sur ce site qu'il n'y aura plus de bus qui iront dans cette partie de Grande Synthe.

Je sais aussi que vous comptez réduire les handibus. Cela mettra donc encore plus de monde dans l'embarras, sans solution apparente.

Quelles seront donc les solutions pour ces personnes, qui sont des salariés comme les autres, pour venir au travail ?

Cordialement

## Réponse du maître d'ouvrage :

## Luminosité et stationnement :

Les questions soulevées sont de la compétence de la Ville de Dunkerque et ne relèvent pas du projet Dk'Plus de mobilité

#### .Desserte de l'université :

L'arrêt « Pôle Marine » sur la rue des Fusiliers Marins est situé à moins de 400 mètres de la rue de l'Université. La desserte du quartier de la Citadelle où se trouvent les bâtiments de l'université du littoral Côte d'Opale est relativement difficile par des lignes à fréquence soutenue. En effet, ce quartier au milieu des bassins du port est cerné par des ponts mobiles, fermés à la circulation lors du passage des bateaux du port de plaisance vers la mer. Les temps de manœuvre sont en moyenne de 7 minutes, ce qui ne permet pas de garantir le passage d'une ligne à 10 minutes de fréquence avec un bus toutes les 5 minutes, pour les deux sens. C'est pourquoi aucune ligne structurante ne passe par le rue de l'Université. Mais deux lignes structurantes (ligne A – bleue et B – rouge) passeront par les quais du côté du centre-ville de Dunkerque, avec des arrêts proches des accès au quartier de la Citadelle (Pertuis de la Marine et Minck).

Néanmoins, comme le montre la carte en page 69 de l'annexe à l'étude d'impact relative au nouveau réseau, la Communauté Urbaine de Dunkerque étudie le passage de ce que l'on appelle actuellement la « navette de centre-ville » par la rue de l'Université. Cette navette qui fonctionne dans un seul sens sur un circuit pourrait passer dans le quartier de la Citadelle, en coordination avec la gestion des ponts mobiles, avec une fréquence soutenue de 10 minutes.

#### Véloroute du littoral entre Dunkerque et Bray Dunes

La Communauté Urbaine de Dunkerque conduit les études pour le prolongement de la section qui traverse le quartier de Dunkerque – Rosendaël. Le projet fera l'objet d'une enquête publique en 2016 et devrait être réalisé en 2017.

#### Digue de Malo-les-Bains

La Communauté Urbaine de Dunkerque étudie le réaménagement de la digue de Malo-les-Bains. Les études vont démarrer prochainement et seront présentées à la population.

#### Passage des bus avenue de la Cité

Il est prévu que la ligne E – violette passe par l'avenue de la Cité, ainsi que la ligne 8, sur la partie Nord. Actuellement l'avenue de la Cité est empruntée par la ligne 8A sur sa partie Nord et par la ligne 9 sur tout son linéaire. La largeur de cette voie permet le croisement entre un bus et un véhicule. Le service sera organisé pour éviter le croisement de deux bus. Mais, alors que le stationnement n'est possible que d'un côté de la chaussée, on observe parfois du stationnement illicite des deux côtés, qui entrave le croisement des véhicules.

C'est un axe important entre Dunkerque – Petite-Synthe et Saint-Pol-sur-Mer, qu'il est difficilement envisageable de ne pas desservir. Mais c'est aussi un axe utilisé par des véhicules en transit entre

Saint-Pol-sur-Mer et l'A16 (entrées et sorties n°58). Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité des aménagements seront réalisés sur la rue du Banc Vert pour dissuader ce trafic de transit qui doit normalement emprunter l'avenue de la Villette.

## Desserte de la zone industrielle du Repdyck

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, la desserte de cette zone, aux heures d'entrée et sortie de l'établissement « ARPIH », est maintenue par une ligne appelée 8 dans le dossier d'enquête publique. Cette ligne est en connexion avec la gare de Dunkerque et la station de correspondance du Puythouck.

#### Avis de la commission d'enquête :

<u>Desserte de l'université</u>: l'implantation de l'université dans une zone portuaire comportant plusieurs ponts mobiles ne permet pas une desserte régulière et le respect du créneau de passage de 10 minutes. Deux lignes structurantes passeront à proximité et permettront des arrêts assez proches.

<u>Véloroute du littoral entre Dunkerque et Bray Dunes</u> : Le projet fera l'objet d'une enquête publique en 2016 et devrait être réalisé en 2017.

<u>Passage des bus avenue de la Cité</u> : des aménagements seront réalisés sur la rue du Banc Vert pour dissuader le trafic de transit entre Saint-Pol-sur-Mer et l'A16 qui devrait normalement emprunter l'avenue de la Villette.

#### III – 3.3 Registre de la Mairie de Dunkerque

• **Déposition Ecrite DUN-E1D** – Le 5 mars 2016, Monsieur **DECROOCQ Damien**, demeurant 47 rue Ghysel à Dunkerque, a déposé comme suit :

« Rue du Banc Vert : en face du Lycée de l'Europe entre friterie et arrêt de bus actuel, voir les aménagements prévus en vue de notre aménagement : possibilité à plus ou moins long terme de construction de garages et pour éviter d'avoir l'arrêt de bus en palissade. Sortie de garage actuellement rue du Banc Vert »

## Réponse du maître d'ouvrage :

L'arrêt de bus « Pitillion » rue du Banc Vert à Dunkerque – Petite-Synthe, face au Lycée de l'Europe sera modifié dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, afin de réduire la traversée piétonne des usagers se rendant au Lycée (cf. plan en page 55 de la pièce A du dossier d'enquête). Cet arrêt ne sera donc plus situé face à la friterie.

#### Avis de la commission d'enquête :

Ce changement devrait satisfaire le requérant.

• **Déposition Orale DUN-O1D** – Le 5 mars 2016, Monsieur **MERSSEMAN Francis** demeurant Coudekerque-Branche qui déclare ce qui suit :

« Il souhaite reconsulter le dossier : il établira un courrier qui sera déposé ultérieurement à COUDEKERQUE-BRANCHE »

# Réponse du maître d'ouvrage :

Sans observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

• **Déposition Orale DUN-O2D** – Le 5 mars 2016, Monsieur **GRIRARD Jean-Pierre** qui déclare ce qui suit :

« Il souhaite avoir des renseignements sur les aménagements du boulevard de la République à Dunkerque »

## Réponse du maître d'ouvrage :

Ces aménagements qui se feront dans la largeur de la chaussée actuelle sont décrits dans le dossier d'enquête (page 53 de la pièce A).

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

• **Déposition Orale DUN-O3D** – Le 5 mars 2016, Madame **LOUF Mélanie** du PHARE DUNKERQUOIS qui déclare ce qui suit :

« Elle souhaite connaître le rôle du commissaire enquêteur (article prévu mercredi prochain)

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte. »

**Déposition Orale DUN-O4D** – Le 5 mars 2016, Monsieur **MANIEZ** demeurant Dunkerque déclare ce qui suit :

« Il se pose des questions sur la circulation lors de la réalisation des travaux sur la Pénétrante »

## Réponse du maître d'ouvrage :

Les modalités précises de réalisation des travaux sur la pénétrante ne sont pas arrêtées. Elles le seront dans la suite des études de projet.

#### Comme le précise le dossier d'enquête :

- En page 25 de la pièce A : un nouveau plan de circulation accompagne les grandes interventions et notamment l'aménagement de la D601 appelée « pénétrante ». Cette route qui traverse la ville avec, pour les véhicules, une vitesse limite autorisée de 90 km/h sera transformée en boulevard urbain permettant de mieux desservir Saint-Pol-sur-Mer et le quartier de Dunkerque – Petite-Synthe. Pour l'accès au centre-ville de Dunkerque des aménagements seront réalisés pour favoriser les itinéraires par des grands axes routiers qui présentent moins de nuisance pour les riverains, l'A16 et la chaussée des Darses. Ces aménagements seront réalisés avant les interventions sur la D601, dans sa partie en voie express.

En page 58 de la pièce A : les travaux seront organisés pour limiter au maximum la gêne aux usagers des routes, des transports collectifs et des riverains.

#### Avis de la commission d'enquête :

Le calendrier des travaux de la « pénétrante » n'a pas encore été établi. Un nouveau plan de circulation sera mis en place afin de limiter au maximum la gêne des usagers et des riverains.

• **Déposition Orale DUN-O5D** – Le 5 mars 2016, Monsieur **KERBOUA Kamel** déclare ce qui suit :

« Il souhaite consulter le dossier et les arrêts de bus dans le secteur du Grand Large »

## Réponse du maître d'ouvrage :

Le tracé de la ligne A – bleue qui traverse le quartier du Grand Large est décrit dans le dossier d'enquête. La position des stations est également décrite sur la carte en page 28 de la pièce A. La position précise de l'arrêt sera définie dans la suite des études de projet, en lien avec la ville et en concertation avec les habitants. Mais les arrêts prévus le sont sur l'avenue des Bordées, axe central traversant le quartier.

#### Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - Courrier DUN-C1D Le 18 mars 2016, Monsieur GERARD Serge domicilié 7 place Calonne à DUNKERQUE a déposé le courrier /Une lettre daté du 12 mars 2016 (1 feuillet)

## Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

Cette personne soutient le projet.

Serge Gérard

DUNC / 1

7 place Calonne

APPT 17

59140 Dunkerque

Dunkerque, le 12/03/2016

**DEPhis va redessiner le visage de notre agglomération!** Le premier objectif de DEPhis, c'est rénover un réseau de transports en commun devenu obsolète... et donc de mains en moins utilisé. L'idée, c'est de se doter d'un véritable réseau enfin efficaca, tapada et fiable, qui réportée à nos besoins.

La gratuité sera un stout : elle est mise en place les week-ends depuis septembre, ca permet de se déplacer plus facilement et de laisser la voiture au garage. Mais Dk'Plus, c'est également un projet qui nous permet de dessiner ensemble la ville de demain, une agglomération plus belle, plus moderne et plus agréable à vivre.

Autre élément de satisfaction concernant ce projett cette enquêre publique est la 3 phase de concerntion. Les deux premières ont permis de recueiller les avis de nombreux habitants lors de técnions publiques organisées dans route l'agglomération.

Ce n'est pas un projet décidé par la CUD seule : il est concerté avec nous. On a donné nos avis, nos remarques, un a éré entendu er écouté.

La vocation sur la place Jean Batt est un dispositif inédit de consultation, il faut le souligner. Cela sièté un succès populaire : près de 25000 habitants des communes du centre de l'agglomération (à moins de 10 minutes du centre-ville donkerquois) y ont patticipé : à 56%, ils ont choisi l'extension de la pictonisation de la place Jean-Batt vers la rue de la Marine. Cet espace fera le lien avec les nouvelles boucles commerciales du parc de la Marine.

Pour routes ces raisons, je soutiens ce projet.

Serge Gérard

#### III – 3.4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck

• **Déposition Ecrite FOR-M-E1D** – Le 17 mars 2016, Madame LECOESTER Béatrice domiciliée 65 CD.1, rue du Fortelet à Mardyck a déposé comme suit :

« Actuellement pour la zone de Mardyck on a 14 allers, 15 retours le dimanche et jours fériés. Et pour Leffrinckoucke 6 allers et 2 retours (ou 1 pendant les vacances scolaires). C'est déjà pas si mal et ce sont des horaires réguliers. A Leffrinckoucke, il doit y avoir peu de salariés qui utilisent les bus pour le retour puisque votre dernier bus est à 17h20 à la gare. Ceux qui reviennent en train sont rarement de retour à cette heure là. Le système de « bus à la carte » existe déjà dans les communes lorsqu'on est en dehors des horaires de trajet de bus. Certains salariés s'en servent déjà (on est obligé d'être à 1 arrêt de bus et on arrive à 1 autres arrêt existant). Dans ce cas, il n'y a pas d'obligation de suivre un trajet de ligne de bus existant. Exemple on peut partir de Mardyck et arriver à Leffrinckoucke.

Donc il y a des utilisateurs et c'est intéressant pour un type d'usagers. Mais j'ai pris le bus tous les jours cette semaine dans des secteurs différents de Dunkerque-Ouest. Et franchement pour les non-initiés le système de tout faire par portable interposé n'est abordable (niveau financier mais aussi connaissance informatique) pour tout le monde. Celui qui a les moyens d'avoir 1 portable sur place et qui lui dit quel trajet prendre et les correspondances (comme 1 GPS voiture) s'en sert. Pour les autres c'est simplement l'infos sur les plans et les horaires qui les éclairent, ou l'amabilité des autres usagers, ou les carnets de bus pour les correspondances. Donc malgré mon envie de m'adapter à votre nouveau réseau, je ne comprends pas comment je serais censé savoir le trajet, les horaires ou réserver 1 bus 24h à l'avance sans savoir à quelle heure je quitte (ex les commerçants). Même votre plan de Fort-Mardyck n'est pas clair.

J'utilise ces lignes de bus depuis 35 ans, mais pour les portables et les ordinateurs. A force je connais donc des tas de correspondances sur les rues de Dunkerque, Malo, Rosendaël etc... Mais si vous modifiez tout, vous pourriez au moins éditer les nouveaux plans ou les horaires des lignes qui passeront devant chez les gens et disponible en mairie.

Pour la zone de Mardyck, vous faisiez remarquer dans une réunion l'année dernière que piur les services publics, (piscine, bus) peu d'utilisateurs sont contribuables à la CUD et que ces services devraient diminuer.

Pourtant les taxes professionnelles (y compris les gazoducs) que vous percevez (ou la Région) doivent compenser ces dépenses. Puisqu'à la base, les bus ou même la piscine ont aussi été crées pour les salariés de ces usines (venant parfois de Calais, Lille, Hondschoote etc... Faites le savoir aux nouveaux élus de la Région, ça permettra de compenser les dépenses. Merci »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Les observations concernent principalement le réseau et les services existants.

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque travaille à l'appropriation par les habitants et les usagers en général du futur réseau. Elle a, pour cela,

sélectionné un panel d'usager volontaires qui sont interrogés sur ces questions. Cela passe par une information claire sur les futures lignes, une appellation qui permettent aux usagers réguliers actuels de s'y retrouver et aux nouveaux usagers de comprendre le fonctionnement du réseau.

Dans le futur réseau les 5 lignes à 10 minutes de fréquence entre 7h et 19h permettent aux usagers de s'affranchir de la connaissance des horaires, le système fonctionnera avec l'information sur le temps

d'attente en station, dans celles qui sont le plus fréquentées. Le tracé et les origines et destinations de ces lignes est unique, contrairement à la situation actuelle pour les lignes principales. Cela rendra le réseau plus lisible et plus facile à utiliser.

## Avis de la commission d'enquête :

Le respect des 10 minutes de fréquence devrait permettre aux usagers de prendre un bus durant le créneau 7 heure – 19 heure sans avoir à connaître le temps de passage aux arrêts des transports en commun. Les nouveaux moyens de communication devraient renseigner « en instantanée » les usagers.

**Déposition Ecrite FOR-M-E2D** – Le 18 mars 2016, Madame **CAPPELAERE Hélène** domiciliée 52 rue de l'Amirauté à Fort-Mardyck a déposé comme suit :

« Ligne 7 très rapide pour rejoindre le centre ville, par contre, horaires d'amplitude insuffisante. Dernier bus vers 21 heures 30 à la gare ne permettent pas de rentrer chez soi après un poste d'après midi 18h-21h.

Respect des horaires aux arrêts de bus compliqué.

Information aux bornes des arrêts de bus inexistante ou ne fonctionnent pas.

Impossibilité de rejoindre le centre ville de Dunkerque le dimanche de Fort-Mardyck pour rejoindre Rosendaël à 8h (bus à 6h50 ou alors trop tard)

Freins des bus « très, trop » puissants »

## Réponse du maître d'ouvrage :

Ces observations concernent principalement le réseau et les services existants.

Il n'est pas prévu de modifier l'amplitude du service dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, la demande étant très faible. Des services tardifs et de nuit existent et il est prévu de les maintenir.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a engagé le changement des bornes d'information des voyageurs devenues obsolète et irréparables en cas de panne.

#### Avis de la commission d'enquête :

Voir supra

• Courrier FOR-M-C1D – Monsieur MARISSAL Xavier Asset Manager de CARREFOUR PROPERTY nous remet ce courrier.

Lettre à l'attention du Président de Commission d'Enquête –

Objet : DUNKERQUE – DK'Plus de mobilité – Enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire

FOR-M-CAD

FEBURIA Poger commissaize enquêteur



SAINT POL SUR MER

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marine

BP 85 530 - 59 386 DUNKERQUE CEDEX

A l'attention de Mr Michel DUVET,

Président de la Commission d'Enquête

Objet : DUNKERQUE- DK'Plus de mobilité - Enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique du projet de restructuration du réseau de transport, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos remarques.

Aujourd'hui, le schéma de circulation ne prévoit pas de sortie depuis notre centre commercial de St Pol sur Mer, vers le giratoire entre le centre commercial et la station service.

Le maintien d'un échange, en double sens, entre ce giratoire et le parking du centre est essentiel pour différentes raisons :

- Permettre aux clients qui viennent de faire leurs courses au centre commercial, d'accéder facilement à la station service.
- Supprimer le sens parking centre commercial vers la station service induirait un report du trafic vers le boulevard de l'Aurore où l'on retrouve de nombreuses traversées piétonnes, ce qui provoquerait un réel manque de sécurité pour les piétons.
- La création d'un véritable carrefour au niveau de l'actuelle sortie de la RD 601 pourra être utilisée en sortie par la clientèle du centre commercial, à condition que celle-ci puisse repartir facilement sur la RD 601. Il est important de conserver un sens de circulation du centre commercial en sortie, vers le giratoire à proximité de la station service qui desservira la RD 601.

Concernant la valorisation des terrains qui font l'objet de l'enquête parcellaire, nous attirons l'attention sur le fait qu'il s'agit de terrains situés en zone constructible. D'autre part, nous souhaitons que l'entretien des voiries soit effectué dès que nécessaire afin que les riverains et la clientèle du centre commercial ne subissent pas de dommages sur leurs véhicules.

Nous serions favorables à un échange de foncier afin de récupérer des délaissés de voirie jouxtant notre propriété foncière, situés sur les parcelles AP 337, AP 507, AP 653 et AR 124  $\dots$ .

Nous vous remercions, par avance, de la prise en compte de nos différentes observations, et vous prions de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

Livne MERCIER

Hypermarché Carrefour SAINT POL SUR MER - C.C.I St. Pol ZAC des Jardins - 59430 SAINT POL SUR MER - Tél : +33 (0)3 28 58 58 58 - Fax : +33 (0)3 28 61 88 23 Carrefour Hypermarchés S.A.S. au capital de 6 589 200 euros - Siège social : 1 rue Jean Mermoz - ZAE Saint-Guénault - 91002 Evry - RCS EVRY 451 321 335 N° Siren : 451 321 335 - N° TVA intracommunautaire : FR 90 451 321 335

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Dans le cadre de la concertation avec les propriétaires et exploitants du centre commercial des Jardins, la Communauté Urbaine de Dunkerque a déjà intégré la demande de maintien d'une sortie du parc de stationnement sur le rond-point permettant d'accéder à la station service. Elle a également demandé à Carrefour de préciser son projet de plan de circulation des voitures et des piétons dans le parc de stationnement afin de préciser son projet aux abords.

# Avis de la commission d'enquête :

Un accord semble avoir été trouvé entre les deux parties.

## III – 3.5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe

• **Déposition Ecrite GRA-S-E1D** - Le 19 février 2016, Monsieur **BRIFFAUT Damien**, domicilié 4 rue du Maréchal Foch, Résidence Vercingétorix, Appartement 9, a déposé comme suit :

« Quel type de véhicule mettez-vous sur la ligne E ? Déplacez-vous le magasin LEROY MERLIN sur la zone AUCHAN ? »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Sur la base de la fréquentation projetée, établie à partir des enquêtes de déplacement, il est prévu d'exploiter la ligne E – violette avec des bus classiques de 12 mètres.

Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu de déplacer le magasin Leroy Merlin dans le cadre du projet. La station de correspondance du Puythouck peut être réalisée en dehors de l'emprise de ce magasin.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

• **Déposition Ecrite GRA-S-E2D** - Le 15 mars 2016, Madame **LECOESTER Béatrice** domicilié 65 CD1, rue du Fortelet à Mardyck a déposé comme suit :

« J'en reviens à votre projet de transformation de réseau de bus, assez complexe et coûteux mais qui me semble essentiel pour diminuer la pollution causée par les voitures, et les inciter à découvrir les avantages d'un transport en commun que toute une partie de la société n'a même jamais utilisé. Même si, en lisant les plans de lignes que vous voulez modifiés, ça parait difficile à comprendre pour un utilisateur de voiture, les habitués du bus essayeront de s'y faire, car la solution de 5 lignes était la meilleure.

Par contre je trouve insensé que l'on veuille crée 1 « bus à la carte » sur notre zone (Mardyck) ou celle de Leffrinckoucke-Village.

Un bus est l'endroit idéal pour se sociabiliser avec toutes les populations (tous les âges, toutes les couleurs, tous les états, riches, pauvres, handicapés ou non). Ça apprend à s'ouvrir aux autres. Et

dans les villages, c'est l'endroit idéal pour que les jeunes, les voisins, les salariés sympathisent. Un bus à la carte provoque l'effet inverse. On se retrouve seul dans un « taxi-bus ».

Les salariés peuvent s'y adapter puisque ça existe déjà et ils ont des horaires fixes.

Ce n'est pas le cas des commerçants, des étudiants, des mères de famille, ou des malades, mais aussi des personnes qui font des courses en bus, car il y a beaucoup d'aléas sur le nombre de personnes par exemple. Comment voulez-vous réserver 24h à l'avance 1 bus si vous ne savez pas à quelle heure vous revenez.

Actuellement, si on a loupé 1 bus, on prend le suivant et on patiente (trop content que ça existe). Maintenant, on aurait la solution de revenir à Auchan et de rentrer à pied.

Dans ce cas mettez-nous une piste cyclable le long de la route de Mardyck, mais toutes les personnes ne sont pas capables de faire ce chemin et laissez quelques horaires sans pour autant changer la taille des routes (des camions ou des tracteurs y passent). »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet Dk'Plus de mobilité prévoit, dans les zones moins denses, où les besoins en transport collectif sont faibles, de mettre en place des lignes virtuelles. Ce n'est pas le cas de la desserte de la commune associée de Mardyck qui reste desservie par une ligne régulière, avec 14 allers / retours par jour (cf. carte page 24 de la pièce A du dossier). Mais c'est le cas du quartier de Leffrinckoucke – Village.

Pour le projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque a pris en compte, pour les communes ou quartiers périurbains, isolés de la zone agglomérée, une multiplication par trois de la fréquentation par les actifs. En effet, nous constatons que la part des déplacements en transport collectif pour ces habitants est de moins de 1 % (hors public scolaire), notre ambition est que l'amélioration du réseau la porte à 3 %. Ce sont à la fois la qualité et l'efficacité de l'offre et la gratuité d'accès qui permettront d'atteindre cet objectif.

Mais pour cela, nous devons proposer une offre soutenable parce que les habitants ne comprendraient pas que nous dépensions des sommes importantes pour des services peu voire pas du tout utilisés. Rien ne serait plus néfaste pour l'image de notre réseau de transport que des bus qui circulent à vide.

Ainsi, pour les communes périphériques, nous avons travaillé à une desserte en cohérence avec les usages d'aujourd'hui, augmentés selon notre objectif (multiplication par 3 pour les actifs). Le niveau de service dépend nécessairement de la densité de population.

Nous précisons qu'un service de renfort pour les usagers scolaires existe pour ces zones peu denses et qu'il n'est pas prévu de le modifier dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité.

#### Avis de la commission d'enquête :

Le projet DK'Plus mobilité de la CUD améliorera son réseau routier et envisage une augmentation raisonnable (de moins de 1% à 3%) du nombre d'usagers dans un premier temps ceci en assurant la gratuité du transport et en tenant compte de la densité de la population.

• **Déposition Ecrite GRA-S-E3D** - Le 16 mars 2016, Madame **LECOESTER Béatrice** domicilié 65 CD1, rue du Fortelet à Mardyck a déposé comme suit :

« J'ai oublié de préciser qu'en Novembre 2014, M. Damien Carême avait bien affirmé à la 1<sup>ère</sup> réunion publique de Grande-Synthe, que Mardyck était inclus dans Dunkerque et que comme on payait les mêmes impôts, on méritait d'avoir le service de bus qui passe régulièrement.

A l'époque les modifications de route pour les pistes cyclables (rte du Fortelet et rte de Mardyck) étaient envisageables, mais difficiles à certifier puisque le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) des zones Seveso du Dunkerquois n'était pas clôturé pour Mardyck.

Ce n'est plus le cas puisqu'en décembre 2015, M. le Sous-Préfet (Henri Jean) a bien modifié que ces routes resteraient utilisables autant par les habitants, les salariés et les entreprises sous-traitantes de ces zones.

Vous vous demandez peut-être pourquoi j'en reparle dans cette enquête : simplement parce qu'un Mardyckois qui a comme ligne de bus un terminus à Auchan ou à Arcelor parce qu'il ne savait pas à l'avance à quelle heure il quittait ; et qui rentre à pied, sera moins en danger sur des pistes cyclables par rapport à actuellement aucun trottoir.

Le coté route du Fortelet est même moins dangereux la nuit ou l'hiver car les routes sont illuminées avec les usines, et les camions roulent plus doucement (30 et 50 km/h de ce coté) par rapport à la RD601 puis la route de Mardyck (90km/h à certains endroits).

Merci d'essayer d'en tenir comte. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Cf. réponse précédente : dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, Mardyck reste desservie par une ligne régulière avec 14 allers / retours par jour.

#### Avis de la commission d'enquête :

Voir supra

• **Déposition Ecrite GRA-S-E4D** - Le 18 mars 2016, Madame **MP HOCQUET-DUVAL**, Présidente C.L.C.V. (habitante/utilisatrice des bus) a déposé comme suit :

« Dans les cas cités ci-dessus il y a aussi la solidarité entre voisins et le covoiturage.

Par contre, j'appuie la demande de trottoirs partout, ne pas avoir à choisir de marcher sur la route ou dans la boue.

Comme présidente de l'asso, je me permets de renvoyer aux contributions faites depuis le travail sur les PDU. Piétonniser les centres villes avec des navettes de la ville et entre les lignes principales (transversales).

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet Dk'Plus de mobilité contribue, par ses aménagements, à améliorer le confort des piétons, notamment dans les centres urbains.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

• **Déposition Ecrite GRA-S-E5D** - Le 18 mars 2016, Monsieur **HOCQUET Francis** habitant Grande Synthe, retraité a déposé comme suit :

« Il serait souhaitable de mettre plus de bus – minimum 5' entre passage – cela donnerait envie de prendre le bus sinon on va en voiture et crée plus de site propre au bus c'est la qualité du transport en temps qui est souhaitée.

## Réponse du maître d'ouvrage :

L'objectif du projet Dk'Plus de mobilité est de proposer une offre attractive mais soutenable pour les habitants.

#### Avis de la commission d'enquête :

Le délai de passage de 10 minutes entre chaque passage de bus semble très raisonnable.

• Courrier GRA-S-C1D - Le 18 mars 2016, Madame MP HECQUET-DUVAL, Présidente C.L.C.V. (habitante/utilisatrice des bus) a déposé le courrier :

Lettre (2 feuillets) à l'entête Consommation logement cadre de vie, place de l'Europe, allée des résistants Grande Synthe – Objet : Enquête publique.

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet Dk'Plus de mobilité propose 5 lignes à 10 minutes de fréquence, du lundi au samedi, entre 7h et 19h. C'est ce qu'on appelle une « offre plate » qui est constante à toutes les heures de la journée, et pas uniquement intense aux heures de pointe, pour les déplacements de la population active.

Le projet de voie verte le long du canal de Mardyck renaturé longe les voies réservées aux bus et est relativement éloigné des voies ouvertes à tous les véhicules.

Les autres observations de la présidente de la présidente de la CLCV concernent des projets qui impliquent d'autres autorités organisatrices des mobilités (Département et Région).

#### Avis de la commission d'enquête :

L'Association CLCV approuve globalement ce projet tout en émettant des réserves sur la renaturation de la « pénétrante ». Comme déjà indiqué, cette démarche s'inscrit dans un programme de végétalisation des zones urbaines.



# Consommation logement cadre de vie

place de l'Europe – allée des résistants 59760 Grande-Synthe elcvgrandesynthe@hotmail.fr - 06 20 64 15 48

Vendredi 18 mars 2016

Objet : Enquête publique DK plus

Bonjour,

J'interviens sur cette enquête comme présidente de la CLCV mais également comme habitante, utilisatrice ponctuelle des transports collectifs.

Le projet DK Plus et ambitieux. Il promet, enfin, un réseau de « déplacements » digne de ce nom.

Pour encourager les habitants a utiliser les transports collectifs il faut une offre plus importante et <u>régulière quelque soit l'heure et le jour</u> y compris pendant les vacances scolaire et les WE- Peut être moins de bus matin et soir mais *plus de bus dans la journée*. Il faut des lignes de bus jusque dans les nouveaux quartiers- prévus dès la création des dits quartiers.

Des abris bus dès le début des lignes

<u>Des horaires affichés</u> et les changements *annoncés* au plut tôt et surtout *affichés* des le premier jour des changements

Hors période de pointe, il faut des horaires qui nous permettent de ne pas attendre trop et avoir des possibilités de déplacement transversaux pour aller du nord au sud dans les villes et entre les villes sans devoir rallier la place de la gare.

Jusqu'à présent il y avait une attention pour les gens se rendant à l'école ou au travail. Maintenant il faut AUSSI penser aux personnes qui n'ont pas de voitures ou ne conduisent plus et donc sont tributaires des transports collectifs.

Aujourd'hui, nous subissons cette situation

Il faut faire en sorte que nous CHOISISSONS ce mode de transport MEME SI nous avons un véhicule personnel

TAXI-BUS - à faire connaître à améliorer

DK plus c'est aussi les déplacements a pieds. Il nous faut des bons trottéirs. La pietonisation des centres villes avec le passage de navettes nous amenant jusqu'à reseau des bus -

Place J Bart c'est un bon début, mais trop timide — il faut faire tout le quartier jusqu'à la mairie

Les commerçants se plaignent mais ...ils refusent les solutions qui pourraient rendre plus agréable nous donner envie de venir « EN VILLE »

Très souvent, trop souvent, il n'y a pas de place pour stationner et <u>nous sommes pollués</u> par ceux qui circulent en voiture et repartent faute d'avoir trouve une place.

Pour les personnes venant de l'extérieur, il faut des parkings silo, notamment à l'entrée de Dunkerque mais aussi pour les villes comme Leffrinckoucke Zuydcoote Bray-Dunes qui sont envahie par les voitures aux périodes de vacances. Cette solution permet de proposer des parkings sans trop d'emprise au sol.

Les humains sont ENTASSES dans des immeubles et les voitures ont à dispositions des hectares de terrains c'est un non sens. Ca serait bien d'inverser la tendance

Projet de la « pénétrante ouest – l'ancien canal . Je trouve que proposer une promenade dans le fond de canal à coté d'une voie de circulation de vehicules bonjour l'intoxication et les « mauvais air » respiré.

Ne peut-on pas mettre les piétons sur les bords des voies du haut où il y aura un peu plus d'air ????

Il faut dès aujourd'hui développer une information simple pour faire connaître ce qui existe déjà en plus de la gratuité du dimanche.

Les parkings, payant ou pas - lesquels quels jours -

Les lignes de bus les horaires les tarifs la carte pass pass ... – il y a eu des améliorations mais tout le monde ne le sait pas –

Les radios locales sont aussi un « vecteur » d'info, flash important

<u>LIAISONS BUS/TRAIN</u> vers Lille mais présenter aussi la ligne vers Calais et pourquoi pas rouvrir celle qui va jusqu'en Belgique ??

<u>Ca pour être un train tram</u> de Bourbourg/ Gravelines à Bray-Dunes en site propre permettant une régularité du service et une déserte des plusieurs établissement scolaires

Nous avons participés à plusieurs rencontres organisées sur ce sujet par la CUD ou Dk bus. Espérons que nos demandes et propositions, pour certaines formulées depuis de nombreuses années, seront prises en compte même si elle ne sont pas dans cette note...

Nous participons aussi à la diffusion des informations en organisant des rencontres dans nos quartiers pour encourager les habitants à utiliser les transports collectifs et les autres moyens de déplacements.

Mme Hocquet-Duval :
Presidente CLCV Flandre Maritime

Mme Hocquet-Duval
Habitante/utilisatrice des transports (bus/trains)
17, rue Arago
59760 Grande-Synthe
06 20 64 15 48mphocquet@hotmaail fr

#### III – 3.6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke

- Déposition Ecrite LEF-E1D Le 22 février 2016, Madame CLYTI domiciliée 29 square des Argousiers et Madame HAETERS domiciliée 206 boulevard de Trystram ont déposé comme suit :
- « Nous souhaitons que les bus ne passent plus toutes les 10 minutes: c'est beaucoup trop. Pourquoi ?
- parce que les bus roulent trop vite et font vibrer les maisons.
- ils ne respectent pas les priorités à droite, virage pris à vive allure...
- des personnes (côté cité usine des dunes) ont réclamé des bus supplémentaires et ils n'ont rien, alors que nous, nous en avons trop. »

## Réponse du maître d'ouvrage :

Cette observation concerne la ligne D – orange qui dessert la plage de Leffrinckoucke. Le choix du maître d'ouvrage a été d'avoir une bonne desserte de cette partie de la commune de Leffrinckoucke relativement dense et de la plage de Leffrinckoucke. Actuellement la ligne 3 emprunte le boulevard Jean-Baptiste Trystram à une fréquence d'environ 20 minutes.

Concernant la desserte de la cité dite « des Dunes », sur la commune de Leffrinckoucke, elle est améliorée par le projet Dk'Plus de mobilité. En effet, elle est aujourd'hui desservie par la ligne 2B à une fréquence de 30 minutes en journée. Elle le sera par la ligne 11 (entre la station de correspondance du Fort des Dunes et la gare d'Adinkerke) à une fréquence de 30 minutes en journée et par la ligne 12 (entre la station de correspondance du Fort des Dunes et Ghyvelde) avec 8 allers / retours par jour.

# Avis de la commission d'enquête :

Cette zone relativement dense et à proximité de la plage de Leffrinckoucke sera desservie suivant un créneau de passage raisonnable. La desserte de la cité des Dunes se voit renforcée et améliorée.

- **Déposition Ecrite LEF-E2D** Le 11 mars 2016, Madame **WALLON Simone**, domiciliée 135 Boulevard J-B Trystram 59495 Leffrinckoucke a déposé comme suit :
- « On va supprimer l'arrêt «Schweitzer pour le déplacer vers la plage (point jaune) ; cet abribus sera isolé et vandalisé vandalisé comme celui de la plage. Il n'y aura pas d'usagers alors que celui qui existe est emprunté. Le déplacement de la station entraînera un allongement du parcours à pied pour certaines personnes. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Comme le précise la carte de la pièce D du dossier d'enquête, l'arrêt Schweitzer situé sur le boulevard Jean-Baptiste Trystram à Leffrinckoucke ne sera pas supprimé mais déplacé de quelques mètres et mis en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il ne l'est pas aujourd'hui.

#### Avis de la commission d'enquête :

Voir infra

• **Déposition Ecrite LEF-E3D** – Le 18 mars 2016, Monsieur **PEDRETTI Mario**, a déposé comme suit :

« Il est important de ne pas délaisser le quartier du village. Or le projet actuel prévoit la mise en place d'une ligne « virtuelle « à la demande. De nombreux habitants des quartiers ont, par l'intermédiaire d'une pétition ( une centaine de familles ), demandé le maintien d'une ligne fixe et régulière. Il en va de l'égalité de tous face au service public des transports. Une motion allant dans ce sens a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 2 mars 2016. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Monsieur Pedretti a écrit au Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque à propos de cette ligne virtuelle. La réponse qui lui a été adressée est fournie en pièce jointe (pièce jointe n°4).

#### Avis de la commission d'enquête :

La mise en place d'un nouveau projet bouscule toujours les habitudes. La CUD devra suivre la situation du dispositif virtuel de Leffrinckoucke Village et adapter celui-ci en tenant compte de la fréquentation régulière des usagers.

• **Déposition Ecrite LEF-E4D** – Le 18 mars 2016, Madame **HENOCQ Virginie**, a déposé comme suit :

#### « - Place Jean Bart.

Circulation actuelle autour de la place complexe et accidentogène.

Le choix d'une piétonisation par rotation permettra une réduction de la circulation des véhicules à moteur en centre ville = moins de pollution, bruit, accident, doubles files gênantes.

Reconsidérer et donner une place plus importante à la nature en ville = amélioration de cadre de vie, du bien-être en ville. Circulation piétonne  $\rightarrow$ bon pour les commerces.

- <u>Privilégier les emplacements parking voitures en périphérie</u> avec système de navettes gratuites (dessertes des môles).

Eviter les parkings silos

## - Place du vélo en ville

Poursuivre et développer la politique du vélo en ville. Favoriser la circulation en toute sécurité, augmenter le nombre de stationnement DK.Vélo, création de plus de parkings à vélos prés des bâtiments les plus visités (écoles, administratifs, culturels, places, commerces...)

Soutenir les initiatives liées à l'utilisation du vélo : atelier de réparation ou vente de matériel, coursiers vélo etc... Poursuivre rapidement l'extension de la voie verte vers Bray-Dunes et la Belgique.

- <u>Ligne en direction de la Belgique</u> permettant aux usagers de s'y rendre facilement.. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

La requérante adhère complètement à la piétonisation d'une partie du secteur de la place Jean Bart, apprécie les navettes qui desservent les môles afin de lutter contre les parkings « silo ». Elle souhaiterait un développement plus rapide et plus conséquent du dispositif DK'Vélo.

- <u>Courrier LEF-C1D</u> Le 17 mars 2016, Monsieur WEISBECKER, Maire de la commune de Leffrinckoucke a envoyé ce courrier au Président de la Commission d'Enquête :
  - Lettre en deux feuillets.

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Les différents points ont été débattus avec les services de la mairie de Leffrinckoucke lors d'échanges régulier :

- La petite bâtisse sera déplacée à proximité dans le cadre du projet. La Communauté Urbaine de Dunkerque examine avec la ville la possibilité d'y adjoindre le local de pause en extrémité de ligne des conducteurs de bus.
- Comme précisé dans la lettre, le puits artésien sera préservé.
- Sur la base des éléments techniques fournis par la ville, des filets « pare ballon » seront mis en place en limite du parc de stationnement relais créé.
- La conception de la sortie permettra de conserver un stationnement le long du trottoir au sud de la rue du 2 juin 1940.
- La question relative à l'allée piétonne sera réexaminée avec la ville afin qu'elle précise sa fonction.
- L'aménagement des abords du parc de stationnement relais, du côté du Fort des Dunes sera examiné en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, s'agissant d'un ouvrage à proximité du site inscrit du Fort des Dunes.
- Les portails demandés sont prévus et leur position sera précisée en lien avec la ville de Leffrinckoucke.
- La demande d'un stationnement pour les cars est nouvelle. Elle sera examinée en lien avec la ville de Leffrincoucke, dans le cadre des études de projet.

#### Avis de la commission d'enquête :

La CUD s'engage à prendre en charge la démolition, la reconstruction de la petite bâtisse ainsi que les aménagements souhaités.

# ARRONDISSEMENT DE DUNK FRQUE



MAIRIE DE LEFFRINCKOUCKE

Jumelée avec la ville de WEGORZEWO (Pologne)

Monsieur le Président de la commission d'enquête Michel DUVET

LE MAIRE DE LEFFRINCKOUCKE

. . .

c - mail: urbanisme@ville-leffrinckoucke.fr

N/REF: BW/JS/BC 16 070

Objet : Enquête publique projet DK'PLUS DE MOBILITE

Affaire suivie par : SERVICE URBANISME

Monsieur le Président,

La ville est directement impactée par le projet DK'Plus, en accueillant un terminal sur son territoire, rue du 2 juin 1940, à proximité du Fort des Dunés.

Quelques observations sont générées par l'emprise de cet ouvrage, à savoir :

 Une petit bâtisse d'environ 44m² figure sur la parcelle, et le coût de sa reconstruction sera à prendre en compte dans l'estimation domaniale.

Un puits artésien alimente l'arrosage automatique de notre terrain de football « honneur », et il a été convenu lors d'une réunion entre techniciens, ville et Communauté Urbaine de Dunkerque le vendredi 4 mars 2016, de le prendre en compte pour qu'il puisse rester opérationnel, et de protéger la canalisation qui sera recouverte par le futur parking.

- Le voisinage des terrains de football avec le parking de voitures nécessitera la pose de poteaux et filets pare-ballons, afin de ne pas endommager les véhícules garés là, et sera à prendre en charge par la Communauté Urbaine. Des précisions seront apportées quant à la hauteur, selon les normes en vigueur, et sur leur implantation.
- L'angle de giration des bus quittant le terminal, pour aller vers l'Est, devra tenir compte des voitures stationnées sur les parkings matérialisés en face, dans la rue du 2 juin 1940, partie sur la chaussée, partie sur le trottoir. Les supprimer rendrait plus difficiles encore les possibilités de parking, les autres espaces à proximité étant pleinement occupés dès le soir.
- L'allée piétonne figurant sur les plans initiaux gagnerait à être maintenue pour éviter que les personnes ne doivent circuler sur la chaussée.
- Une clôture doublée d'une haie pour entourer le parking permettrait de masquer légèrement celui-ci par rapport au Fort des Dunes, sans pour autant nuire à la perspective donnant de la rue Roger Salengro vers le Fort.

Toute correspondence delit être adressée de marière impersonne le à Mansieur le Marre - Mairie ent la filrenteaute - 1/30, that beign Novempe - 0.7-0.819 - 59914 DUNKLERQUE\* 1/31, 100 2 95 3, 4 9 0 - 120, 100 3 2 0 6 90 Burill : mairie@sillo leffi incloudes.fi - 80e internet : http://www.ville-leff-incloudes.fi-

#### ÉPARTEMENT DU NORD

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Leffrinckoucke, le



#### MAIRIE DE LEFFRINCKOUCKE

Jumelée avec la ville de WEGORZEWO (Pologne)

- Un portail sera à placer entre le parking et l'allée permettant d'aller sur le stade Dacosse, ainsi qu'un autre portail à l'extrémité Ouest du parking, dans l'axe du cheminement piéton.
- Il est demandé de tracer un emplacement pour autobus dans le nouveau parking, permettant à un autocariste de stationner là, pendant que ses occupants visitent le fort.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

B. WEISBECKER

"Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire - Mairie de Leffrinckoucke - 330, Rue Roger Salengro - BP 70219 - 59944 DUNKERQUE"
Tél. : 03 28 51 41 90 - Fax : 03 28 20 06 80
E-mail : maire@ville-leffrinckoucke.fr - Site internet : http://www.ville-leffrinckoucke.fr

• Courrier LEF-C2D – Le 19 mars 2016, Monsieur FAUCON Laurent a remis le courrier (lettre 2 feuillets)

- COUNTRIES ENTEGISTRE PAGEG DU TEGISTRE PUP GOV
Enquête publique DK+ plus de Mobilité le flinkouche
12
LEF C2D (G) FAUCON Laurent
ALCAMATA
* Sur Laffircharche:
- N'y a t'il pas un meiller endroit pour la gare de bus prève près de stadest fort (près Ferne Flerrynch? or aillers à obsder)
- parsire la voie velorante van la Pelite collecte  - parsire la voie velorante van la Pelite  - parsire la voie velos au piel de innelles collecte  - luie un equi perent mocis en de la voire verte mosilité donce  - THNS jusque Leffiniteante  - bier Calibrer la protien de bus at carbone nat vers la Parse (éholients Panys ves Regre  - station vélo DK vélo à rajenter au querter dues
- tier Calibrer la pacher de bus et cademenat vers la l'anne Centions fanças vestifique - status vélo Ox vélo à rajenter au querter Dues - l'ellechir à senction l'observable Village non de contience (consignifice
- Réflechir à jonction boffinchanche Village par de systèmes coopératifs.
Maine impulse lien social tech pour covoiturage mettre un panneau pris dubus
orienter vers le site de la mairie pour ruse en contract de hubituits ar lans hazels hubitus
le step, le covoilvrage, le partage, le échage ala existe de loit être conforté.
Si un agent municipal va du village en vistique, le signale sur le site et an profit
an other or inligunt theme now make to remember of linear Note terrings.
cu reterr en inliquet l'home pour prentre es passagers et déposer la termines. Ceci et un ortil complènentaire, pas une solution merci !
& Démershe DK+
Excellente merci à bout point de une -amélioration du service, concertifé
objectifs et dédinaisen de opération.
& Ville DK - place Jean Bort vers plus de pietonisation alenhour - parhing V.m. Sorterrain pour habitants locaux - circulation authour à buisser - Wavette vers
Sorterrain pour habitants locaux - circulation autour à buisser- Wavette vers
purhay salellite à augmenter - augmenter le parhings sontelités - + de Warture et geten

- clarely reto et initaties agets enlais du public et du prine

- garge partages vels on prod du collectifs
- plus de nature en ville epices loudes et mêre alimitaire (veges - fauit diver plants aronatique... rond point élètes et invoyable constités)

- plus de bus à l'anet - obligation éterrire le radians - veilleuler à de simensionnement appliment et de techique et carbanent alternatifs.

Alerin de vetre prix en compte

# Réponse du maître d'ouvrage :

La station de correspondance a été placée en limite est de la zone agglomérée qui correspond à la porte d'entrée du site naturel des Dunes de Flandres, où se trouve le Fort des Dunes. Cela permet d'assurer une bonne desserte de la commune de Leffrinckoucke par deux lignes à 10 minutes de fréquence (les lignes B – rouge et C – verte). Sa position permet également de desservir le site naturel, sans empiéter sur les sites inscrit et classé, un équipement sportif ainsi qu'une zone d'habitation importante au sud de ma rue du 2 Juin 1940. Le parc de stationnement « relais » adossé à la station de correspondance pourra être mutualisé avec les équipements riverains : les terrains de sport et le Fort des Dunes.

La Communauté Urbaine de Dunkerque étudie la poursuite de la véloroute du Littoral vers Bray Dunes. L'enquête publique est prévue en 2016 et les travaux en 2017.

La liaison vers la gare d'Adinkerke est améliorée dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité.

Les stations Dk'vélo (vélo en libre service) sont placées dans les zones les plus denses de manière à garantir leur bon fonctionnement et une bonne rotation des vélos.

#### Avis de la commission d'enquête :

L'emplacement de la station terminus à proximité du Fort des Dunes à Leffrinckoucke semble judicieux, notamment dans le cadre de l'habitat, de la culture et du point de vue sportif. Cet emplacement permet le stationnement des véhicules des usagers et des transports en commun. Une enquête publique programmée en 2016 devrait traiter le vélo-route du littoral.

# III – 3.7 - Registre de la Mairie annexe de Malo-les-Bains

• Courrier MAL-B-C1D – Le 25 février 2016, Monsieur LALOUETTE Bernard, domicilié 29 place du Casino à Dunkerque dépose la fiche de contribution (3 feuillets) :

	<u> </u>	<u>0</u> 3-	Fiche	de contribution	
		L-B-C <sub>1-D</sub>	COWWISSAIR	E-ENQUETEU DE DE DE LE 25	S-2.2011
		Prér			.,,
	265	du Conico			
			lle: Dunker	ov€	
Tel:O	61059440	29			
Mail:					
_ ·	DUI	NON (	impossibilité d lévulous couse	d'éta assidu a decreal surgela	up chiffe In les. Re
		ifs à maintenir et/ou à		absence here of	u es. E
		tifs à maintenir et/ou à		d'éta assidu a absence hero d	up chiff
Quels so	nt les points posit	tifs à maintenir et/ou à	ins, quelles sont les	situations à améliorer	
Dans le p	nt les points posit	tifs à maintenir et/ou à	ins, quelles sont les	situations à améliorer	
Dans le p	nt les points posit	tifs à maintenir et/ou à	ins, quelles sont les	situations à améliorer	

MAK-B.CJ-D

Depase COMMISSAIRE-ENQUETED

Habitant day la 23 ne 1 de Question de la Pische Paul Asseman

J'ai pur observer qu'aux nontreuss, période, de fréquentation interes
de parleine de la Pooce Paul Asseman :

La voie memont du Casino au Pont Lefol at systèmot Jument

bloquée par des voiture dont le conducteur roule à faible ablure on

s'ante en plin milier de la chaussée pour anayer de trouver sui

sa gandre une éventuelle place libre pour abler y étationne.

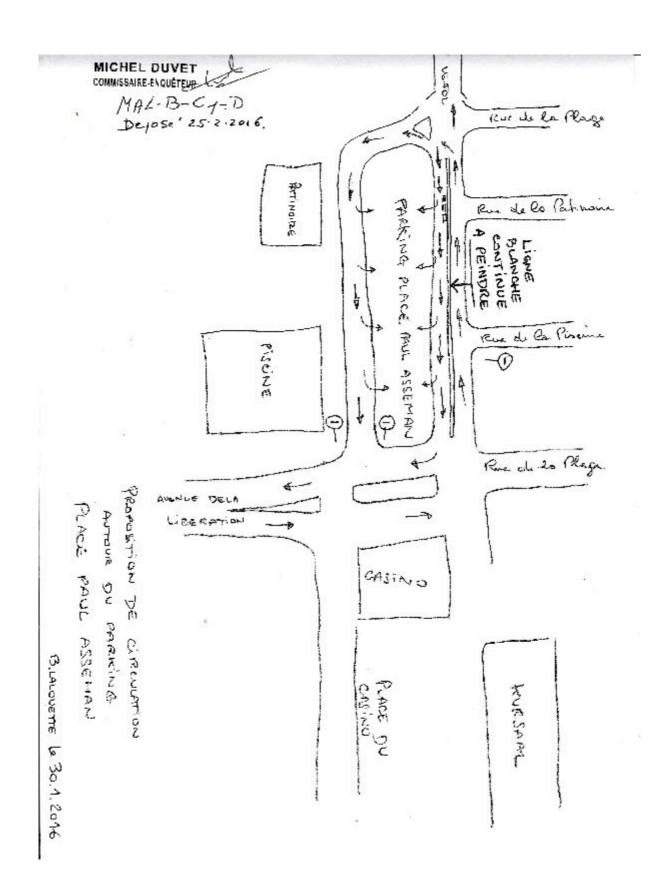
Et s'al voit fine cette possitillé leir est offete il est obligé. d'attende que com la cirallation de reticules venent à contre seus pour pouvoir tourner à ganche.

Il sufficient de remplacer les lègre discontinue en milieu de chausée et la remplacer par une lique continue pour empiréer l'accis durch au parking des voitures circulant dans le seus Malo veus Dunkerfure. Sochant que vo, véhicules pourraient accèder our parking par les voir située en face de l'anaient Antenge de femuse près du Pout lefal.

Par atte simple apposition d'un legue continue au sol la circulation des partures su cette voir seroit fluidifrée.

Et oute un petite étude de la matérialisation au sol des emplocements de stationnement son a parking pourset ponnettre d'aptimiser sa capacité. Les emplacements "poids lourds" en extrémité aust de parting ne sont pas justifiée. Les cara n'out pas vocation à un stationnement langue duvie son a parking et perment di port le lan, passagien comme le font les bunde la ville à l'arrib Malo Plage le long de, bâtments Patinoire. Precine Paul Asservan.

B. LALDUETTE 6 30.4.2016



#### Réponse du maître d'ouvrage :

Dans le cadre du projet, le parc de stationnement en surface de la place Paul Asseman sera fortement modifié et son accès sera unique, à l'ouest du pont Lucien Lefol (cf plan page 52 de la pièce A du dossier d'enquête). Cela permettra :

- de réaliser un trottoir le long du parc de stationnement et de la voie routière, permettant aux usagers du parc de rejoindre la digue, en sécurité ;
- de mieux matérialiser les places de stationnement, avec un nombre de place inchangé ;
- de comptabiliser les véhicules entrant et sortant du parc de stationnement afin d'informer les usagers de la disponibilité du stationnement en amont ;

de créer un terminus fonctionnel pour la ligne A – bleue en extrémité ouest du parc de stationnement à proximité de l'arrêt « Malo Plage » de la ligne D – orange et de la digue de Malo-les-Bains.

Ainsi les aménagements prévus répondent aux principales observations de ce riverain de la place Paul Asseman et aux enjeux de mobilité dans ce secteur balnéaire.

# Avis de la commission d'enquête :

Les aménagements devraient répondre aux aspirations de ce citoyen.

• <u>Courrier MAL-B-C2D</u> – Le 17 mars 2016 **MARTEEL François** domicilié 43 Bd Trystram à Leffrinckoucke a déposé :

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

Ce requérant adhère totalement au projet lequel constitue à ses yeux un atout pour l'image de la ville et de l'agglomération.

Marteel François
94 Bd Trystram.
59495 Leffrinckoucke
06.84.18.32.54 Maj

MAL-B C2D

Bonjour.

Voici ma contribution concernant l'enquête publique sur le projet DK + .

Tout d'abord sur l'aménagement de la place de la République :

Il était temps ! L'aménagement de cette place a fait son temps.
Lile présente des difficultés de déplacement pour les piétons : marches,
murets, etc. La place sera donc nivelée et apportera une véritable qualité
urbaine. Elle conservera le stationnement actuel.

Concernant le quartier de la gare à Dunkerque :

C'est souvent la première image que la ville donne d'elle-même : aujourd'hui, la place est une vaste gare routière. Cette dernière sera déplacée rue Bellevue, à la place de l'actuel parking, alin de permettre à la place de devenir un vrai espace public partagé entre piétons, vélos et voltures. Enfin l

Un nouveau parking sera créé à proximité des quais de bus et de train, le long de la rue du Magasin-Général.

Cet aménagement sera un atout pour l'image de la ville et de l'agglomération.

A Dunkerque, le 17/03/16

François MARTEEL

- **Déposition Ecrite MAL-B-E1D** Le 25 février 2016, Monsieur **BEGARD Pierre** domicilié 119 avenue de la Mer à Dunkerque-59240 a déposé comme suit :
- « Je m'oppose : à la création d'une ligne de bus traversant l'avenue de la Mer. Pour les raisons suivantes : et dans un intérêt collectif de riverains à savoir :
- Vibrations : au niveau des habitations construites sur un sol sableux,
- Nuisances sonores : déjà importantes car le fait de la circulation « camions...etc
- Lourdeur des fréquentations multiples et complexité entre la circulations de véhicules et piétonnière avec sorties d'écoles « sécurité » et accès à la plage par beau temps....etc »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Suite à la concertation de 2015, l'itinéraire de la ligne E – violette a été modifié. Ce point est clairement précisé dans la pièce C du dossier d'enquête (page 12).

La ligne E – violette empruntera l'avenue de la Mer, une des plus larges avenues du quartier de Dunkerque – Malo-les-Bains, sur environ 175 mètres, entre l'avenue Kleber et le boulevard du 8 mai 1945. Cela permettra d'avoir une desserte efficace de la plage de Malo-les-Bains.

#### Avis de la commission d'enquête :

Les usagers devraient être incités à emprunter cette desserte pour se rendre à la plage de Malo-les-Bains, ce qui devrait entrainer une diminution du passage des véhicules légers (donc réduction des vibrations et nuisances sonores) et diminuera donc le stationnement de ces derniers.

- **Déposition Orale MAL-B-O1D** Le 25 février 2016, Madame **ZOONEKINDT** domiciliée à Malo-les-Bains qui déclare ce qui suit :
- « Elle souhaite connaître le tracé de la ligne D et s'il y a un arrêt Place Jean Bart »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Comme précisé sur le plan général des travaux (pièce D du dossier d'enquête), la ligne D – orange comportera bien un arrêt sur la place Jean Bart.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

- **Déposition Orale MAL-B-O2D** Le 25 février 2016, Messieurs **GLUCKQMAN**, Président des Commerçants DK Centre, **VANDEWALLE**, Président D.A.C. et **DHONDT** Olivier, Centre Marine Dunkerque déclarent comme suit :
- « Exposition d'une multitude d'observations. Manque de concertation ! Un dossier sera déposé avant la fin de l'enquête publique au siège de la CUD »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Les éléments de réponse sont précisés en réponse au mémoire déposé. Compte tenu des nombreux échanges qu'elle a organisés avec les habitants, les acteurs économiques en général et les commerçants en particulier, la Communauté Urbaine de Dunkerque ne comprend pas qu'on puisse parler d'un manque de concertation. De nombreuses propositions formulées par les commerçants ont été prises en compte dans le projet, notamment sur l'aménagement du centre-ville de Dunkerque mais aussi sur l'aménagement de la rue de la République à Saint-Pol-sur-Mer. La pièce C du dossier d'enquête reprend les évolutions du projet suite à la concertation.

#### Avis de la commission d'enquête :

Voir CUD-C3D

# II – 3.8 - Registre de la Mairie annexe de Petite Synthe

- **Déposition Ecrite PET-S-E1D -** Le 26 février 2016 Madame **VANTOORE Régine** a déposé comme suit :
- « 1) <u>Affichage insuffisant</u> dans les quartiers à proximité des électeurs utilisateurs,
- 2) Je n'ai pas <u>d'objectifs</u> pour aller en ville.
- nuisible aux commerces de quartier,
- rien à faire en ville pas d'intérêt, pas de vie en ville pas de plage
- 3) Carrefour Corelli
- pas de suppression des espaces verts existants au carrefour CO<sup>2</sup> et oxygénation du quartier 4) Le bus ne va pas à la Halle aux Sucres en direct. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

La Halle aux Sucres est actuellement desservie par une navette qui parcourt le centre-ville de Dunkerque et passe par la gare. Cette ligne est maintenu dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité avec un parcours qui pourrait passer par le quartier de la Citadelle (cf annexe au dossier d'étude d'impact relative au nouveau réseau).

#### Avis de la commission d'enquête :

L'affichage a été réalisé dans les mairies et mairies annexes du 18 février au 21 mars 2016. Les parutions légales ont eu lieu dans deux journaux régionaux. A Quatre reprises, des articles ont fait référence à l'enquête publique dans ces journaux.

- **Déposition Orale PET-S-O1D** Le 26 février 2016, Monsieur **BERTELOOT** déclare comme suit :
- « Il souhaite des renseignements sur la « pénétrante » et ses aménagements. »

# Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

# III – 3.9 - Registre de la Mairie annexe de Rosendaël

• **Déposition Ecrite ROS-E1D** – Le 14 mars 2016 Monsieur **NOUVEAU** a déposé comme suit :

« Cohabitation harmonieuse du centre agglo (centre ville de Dunkerque), différents mode de déplacement (bus, vélo, voitures, piétons), indispensable.

Le service public de transport urbain doit répondre aux besoins de l'ensemble des communes de la CUD. »

## Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet Dk'Plus de mobilité a été étudié pour offrir à tous les habitants de l'agglomération un réseau de transport collectif urbain efficace et adapté à la configuration urbaine, à la densité et aux besoins.

#### Avis de la commission d'enquête :

Le projet DK'Plus mobilité présente un « lien doux » (priorité aux piétons) au centre ville.

- **Déposition Ecrite ROS-E2D** Le 14 mars 2016 Monsieur **BEYART Alain** (commerçant indépendant Union Commerciale de Rosendaël) domicilié 603 rue Paul Vancassel à Dunkerque a déposé comme suit :
- « 1 Quid des aménagements des carrefours de Rosendaël au croisement des lignes de bus (angle Paul Combon ?), (angle Paul Bert ?) (passages de sorties pour le lycée Angellier aux heures fixes ?)
- 2 Il est regrettable que la station terminus soit sur le terrain d'Auchan! (c'est conduire le flux de clientèle en périphérie vers les Hyper!). Un terrain neutre serait le bienvenu dans le dossier, on ne conduit pas les clients vers nos commerces indépendants. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

- 1- Comme le précise le plan général des travaux (pièce D du dossier), la ligne E violette ne passe pas par le carrefour cité. La ligne B rouge poursuit son parcours sur le boulevard de la République François Mitterrand. Les aménagements prévus sur cet axe sont précisés en page 53 de la pièce A du dossier.
- 2- La station de correspondance ouest est placée en extrémité ouest de la zone agglomérée. Tous les pôles commerciaux de la zone agglomérée, qu'ils comportent des supermarchés ou des petits commerces, sont desservis par au moins une ligne structurante à 10 minutes de fréquence. Le centre-ville de Dunkerque est desservi par 4 lignes à 10 minutes de fréquence.

#### Avis de la commission d'enquête :

Les aménagements sont énoncés dans le dossier. La station terminus du Puytouck a été légèrement déplacée sur l'emprise du parking AUCHAN pour la sécurité des usagers qui doivent actuellement traverser la RD.601, axe très fréquenté.

• **Déposition Ecrite ROS-E3D** – Le 14 mars 2016 Monsieur **CONTART**, Directeur E.Leclerc a déposé comme suit :

« Ligne C qui part de Fort des Dunes jusque centre commercial Auchan Grande Synthe. Je suis très surpris que 5 lignes ont la destination d'Auchan. Je me sens très concerné. Vous facilitez la circulation pour amener nos clients des centres E.Lerclerc vers le centre commercial Auchan. Merci de nous apporter des précisions sur votre décision d'emmener tous les riverains vers ce centre commercial et comment allez vous faire pour proposer des solutions nous concernant. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le centre commercial E. Leclerc de Rosendaël est relativement enclavé entre la voie ferrée et le boulevard de la République François Mitterrand, rue des Forts à Dunkerque – Rosendaël. Il se situe néanmoins à proximité du tracé de trois lignes à 10 minutes de fréquence : les lignes B – rouge, C – verte et E – violette

Le centre-commercial Auchan, à proximité duquel se trouve la station de correspondance ouest du Puythouck est desservi par trois lignes à 10 minutes de fréquence : les lignes A – bleue, B – rouge et C – verte.

Actuellement il existe une ligne de bus, la ligne 9, qui dessert le centre commercial Auchan à Grande-Synthe.

La distance entre les deux établissements commerciaux par la ligne B – rouge est de plus de 13 km. Cela représente un temps de parcours supérieur à 30 minutes. Dans ces conditions il paraît difficile de considérer que les transports collectifs vont modifier la zone de chalandise du supermarché E. Leclerc de Dunquerke – Rosendaël.

Le centre-ville de Dunkerque où se trouve un établissement de l'enseigne E. Leclerc est desservi par 4 lignes structurantes à 10 minutes de fréquence : les lignes A – bleue, B – rouge, C – verte et D – orange.

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est attachée à développer la desserte des différents lieux d'achat, afin de favoriser le report modal vers le transport collectif urbain. En effet, la voiture reste le mode de déplacement largement dominant des usagers des centres commerciaux.

#### Avis de la commission d'enquête :

L'implantation de la station terminus à proximité de GRANDE SYNTHE ne devrait pas changer les habitudes de la clientèle des supermarchés, du fait de l'éloignement des autres zones commerciales.

• **Déposition Ecrite ROS-E4D** – Le 14 mars 2016 Monsieur **LAFORCE Alain** a déposé comme suit :

« De mon avis personnel, je pense que la rue Arago devrait garder son sens de circulation en entier dans le sens actuel. En premier pour le ramassage des poubelles de toute la rue ; avec le sens inverse entre place Voltaire et la rue Fourre les camions devront faire un parcours assez long pour le ramassage de trois petits bouts de rue.

En 2<sup>ème</sup> pour les gens habitant ce bout de rue, ils devront faire un détour important (rue Corbier). Pour ma part faire la même chose pour me garer dans le sens de circulation du Boulevard République Mitterrand habitant au 134 de ce boulevard. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Cette observation ne concerne pas le projet Dk'Plus de mobilité mais le projet de modification du plan de circulation dans le quartier de Dunkerque – Rosendaël, en cours de discussion dans le cadre des Fabriques d'Initiative Locale mises en place par la Ville de Dunkerque.

# Avis de la commission d'enquête :

Hors sujet

• **Déposition Ecrite ROS-E5D** – Le 14 mars 2016 ????? domicilié rue du Pont Neuf a déposé comme suit :

« Pourquoi créer un arrêt au milieu de cette rue alors qu'il en existe déjà de part et d'autre et qui sont peu utilisés. Où garerons-nous nos voitures ?

Actuellement les voitures, bus, camion roulent vite sur cette voierie, les priorités sont plus ou moins respectées, de nombreux enfants habitent dans cette rue. Si les priorités n'existent plus, nous pouvons craindre pour nos enfants car cette rue deviendra une autoroute. Laisser les priorités obligent les gens à ralentir. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Dans le cadre du projet, l'arrêt situé actuellement au sud de la rue serait reporté au sud du canal de Furnes dans la rue Célestin Malo, sur la commune de Coudekerque-Branche, en vis à vis de l'arrêt du sens de circulation opposé. Ce déplacement permettra de mieux desservir les quartiers au sud du canal de Furnes et libèrera des places de stationnement au niveau de l'arrêt actuel. Il est donc proposé, avec le projet Dk'Plus de mobilité, de créer un arrêt dans le milieu de la rue du Pont Neuf, au niveau de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, qu'il apparaît important de bien desservir.

Sur la question des priorités à droite, la Communauté Urbaine de Dunkerque a étudié un schéma de hiérarchisation de son réseau de voirie. Dans ce schéma les voies empruntées par les lignes de bus structurantes sont prioritaires sur les voies secondaires et les carrefours avec les voies de même niveau sont gérés par des feux. Il est en effet très défavorable pour un bus de freiner pour laisser la priorité à droite à des véhicules venant de rues secondaires, c'est très inconfortable pour les usagers à l'intérieur du bus et rend ce mode de transport moins attractif. L'expérience montre que les priorités à droite ne favorisent pas la sécurité en milieu urbain et sont plutôt facteurs de comportements « déviants » (écart vers le centre de la chaussée), ou concentre l'attention des automobilistes sur les

voitures aux intersections, au détriment des piétons. Des moyens plus appropriés permettent d'inciter les usagers à respecter les limitations de vitesse

# Avis de la commission d'enquête :

Les aménagements énoncés et l'implantation d'un arrêt de bus auprès de l'I.F.S.I. apparaissent en effet très judicieux.

Il apparait indispensable de donner la priorité de passage aux bus afin que ces derniers respectent les temps de passage aux arrêts et ne soient plus freinés par la circulation des véhicules automobiles. La sécurité est l'affaire de tous, d'autant plus, quand il s'agit de celle des enfants.

• **Déposition Ecrite ROS-E6D** – Le 14 mars 2016 Madame **MAES Maryline** et Madame **FLEURYNCK Viviane** ont déposé comme suit :

« Gérons 2 établissements recevant du public depuis plus de 20 ans. Nous nous situons à Ghyvelde, sur la D.2 entre Uxem et Ghyvelde. Or nous constatons que le futur réseau présente une « dent creuse » dans noter périmètre.

Nous accueillons chaque année

 $Le\ Camelus = +\ de\ 15\ 000\ personnes$ 

- Centre de loisirs + Maison de quartier (Grande Synthe... et tout le territoire CUD)
- Ecoles primaires, secondaires,
- Personnes à mobilité réduite (IME...), (AFEJI...)
- Touristes nombreux venant sur le secteur (Bray-Dunes, Malo....)
- Employés et apprentis

*La Hooghe Moote* + 20 000 personnes

*Auberge – Etangs de pêche – Campings* 

Nous recevons les clubs 3<sup>ème</sup> âges, des scolaires, de nombreux particuliers de l'arrondissement de DK, des personnes à mobilité réduite, des centres de loisirs (envoyés par l'OT de Dunkerque car nous sommes nombreux à loger des jeunes qui viennent pour les stages d'activité été EOLE ...)

Nous accueillons aussi les familles aidées par la CAF (aides Vacaf) qui peuvent ainsi prendre quelques jours de vacances à la mer.

Parmi ces personnes, nombreuses sont celles qui n'ont pas ou peu de moyens de mobilité (+ et +)

Il y a aussi 3 autres campings sur la D2 (+500 emplacements donc environ 1500 personnes)

Une navette campings passe depuis + 5 ans, 3 fois/semaine entre Hondschoote et Bray-Dunes. Il y a + 1 000 personnes qui l'empruntent durant l'été malgré son irrégularité... Celle-ci risque d'être supprimée car nous sommes sur le territoire CUD et non plus CCF...

Une pétition interne avait déjà recueilli plus de 500 signatures en 2014. Nous proposons et demandons que soit étudié :

- Une liaison « virtuelle » sur demande entre Leffrinckoucke Village + Ghyvelde village pour rejoindre la plage et la gare de Dunkerque

- *Un prolongement de la ligne 12*
- Un prolongement de la ligne 4

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet prévoit une ligne 12 qui dessert la D2 au niveau de l'intersection avec la D947 (arrêt Sogeloge), avec une fréquence à 8 allers / retours par jour. Cette ligne est en connexion avec les lignes urbaines fréquentes B – rouge et C – verte, au niveau de la station de correspondance du Fort des Dunes

La desserte des quartiers peu denses ou des équipements isolés ne peut être aussi fréquente que celle des zones urbaines pour des raisons évidentes de maîtrise du budget de la collectivité. Il importe de proposer le service le plus adapté à la demande.

Comme le précise l'annexe au dossier d'étude d'impact relative au nouveau réseau, un bus classique avec une fréquence de 10 à 20 minutes permet de transporter 900 passagers par heure. C'est très éloigné du besoin exprimé.

#### Avis de la commission d'enquête :

Ces deux établissements situés sur Ghyvelde, reçoivent plus particulièrement des groupes de personnes qui de ce fait utilisent les transports en commun privés (écoles, club du 3<sup>ème</sup> âge...) ou des véhicules légers en ce qui concerne le camping. La fréquentation de ces lieux n'est pas constante. Il conviendra de suivre l'évolution de la densité de ces zones.

• **Déposition Orale ROS-O1D** – Le 14 mars 2016 Monsieur **VANNOO** déclare ce qui suit :

« Il souhaite des renseignements concernant les ligne de bus sur Malo-les-Bains et l'aménagement du site à Leffrinckoucke ».

# Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - **Déposition Orale ROS-O2D** Le 14 mars 2016 Madame **BRATS** déclare ce qui suit :
- « Elle souhaite des renseignements sur les arrêts de bus en centre ville »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet prévoit de rationaliser les arrêts de bus dans le centre-ville de Dunkerque et sur les quais des bassins.

Actuellement, certaines stations comportent quatre quais différents : Jean-Bart et Hôtel de Ville. La station République comporte des quais relativement éloignés.

Dans le cadre du projet les stations Jean-Bart et Hôtel de Ville comporteront deux quais chacune, place Jean-Bart pour la première et sur le quai des Hollandais / place du Minck pour la deuxième. Cela facilitera les correspondances dans ces espaces centraux. La station république comportera des quais en vis-à-vis.

# Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - Courrier ROS-C1D Le 14 mars 2016 Monsieur et Madame DEMOULIN domiciliés à Coudekerque-Branche ont déposé le courrier composé :
  - D'une pétition,
  - D'un article de la Voix du Nord du 29.02.2016,
  - D'un courrier de la mairie de Coudekerque-Branche

L'ensemble est annexé à ce registre ( 6 feuillets)

Ros. C.J. D. MICHEL DUVET COMMISSAIRE ENQUÉTEUR

A Monsieur le pusident de la commusion d'enquête publique

Monsieur,

Nous habitons un des peuplier à l'audélierque Bér Dans cette sur se trouvent des écoles maternelle et primaire à une extremité et un béginage à l'autre extremité. Proche du béginage se trouvent l'auêt de bus "Nollser" et un rond-point-lette une mesure envuon 300 m -

IP y a actuellement 2 lignes de bus (nº4 et 5) qui panent dans la une dans les 2 ens - IP est privu en 2018, 2 lignes (nº4 et E) avec une fréquence plus importante de la ligne E-

Depuis que des travaire ont été faits dans la me, nous et tous les habitants de la me avons des problèmes de vibration des maisons avec comme consequence des fissures diverses dans les murs, plafonds, dalle et camplage lors de cedains passages de bus - Nous constatons une enterse importante des bus notamment le matin et le soir -

Soite à une purière reunion avec Mr le Maire de Condeheques un compteur de interse à été placé dans la rue par la CUD à la hauteur de l'arrêt de bus et du rand-point---. la voleine moyenne trouvée est gable!!! evidemment (Voir photocopie de d'article de la VDN qui oublie de mentionner le positionnement du compteur)

Une deuxième rennion avec Hr le Mare, la CUA et DKbus.
Hr le Maire a demandé un 2º comptage de viterse, a
propose que la cuculation dans la me se fasse à

Bokm/h mais les bus vontils la respecter (quel sua le contrôle) [8]

Nous souhaitons une deminution de la fréquence ales bus
cau nous avons constaté que beaucoup de bus roulent à
vide ou presque et une vilène à 30 km/h respectéé.

Est a trop demandé ou utopique que d'avoir 1 seule
Pigne de bus a qui redvirânt les nuisances

En espérant que as considérations seront puis en charge:
presénce d'enfants et personnes agées, vibration des maisons.

Mous vous puons d'agrer, Monsieur, nos salutations distinguées.

H' et Mme Demoulie

Je soussigné Madame Lamirand Corinne, 15 rue des Peupliers à Coudekerque-Branche atteste ressentir toutes ses nuissances (vibrations etc...) également dans notre domicile.

Lomisand

Pour la patition de la rue des peupliers: NORBERT Northalie St rue des Poupliers 59210 CoudeVienque Branche - fissures coverlages aiside - fissures platand chambre (coté rue) - fissures platand solon. of relig COSSELIN Clothilia 31 Rue des Perplies S9 210 Condekerque - Branche Cost di Choois 41 rue des peupliers CRAVE AMELIE 36 Rue des peupliers 59210 COUDEHERBUE BRANCHE - GALLES. Laminard 45 rue de peuplions condeberque Banche Demoulin 17 me des peupliers CB Rotsaert 13 rue des penpliers, Condeheugne Branche Vandences 3 Rue des prenties Courdeherque Jo Branche M'Zamenille 1 Rue des Autres appT3 E qui dome sur la rue des pauplier d'Envirelle

VOIX DU NORD LUNDI 29 FÉVRIER 2016

La municipalité de Coudekerque-Branche a pris l'engagement de réduire la vitesse autorisée dans cette rue du quartier Hoche, lors d'une réunion publique, mercredi.

COUDEKERQUE-BRANCHE. «Vous allez avoir des morts!», a lancé Bruno Top. l'ancien directeur de l'école Marcel-Pagnol, lors de la réunion publique organisée par la municipalité mercredi sur le thème la sécurisation routière de la rue des Peupliers. Il protestait contre la vilesse excessive y tait contre la vitesse excessive, y compris de certains bus, observée par les riverains de cette artère qui offre un raccourci pratique entre la rue Hoche et la rue de l'Ancienne-Mairie. De ce fait, elle compte de 700 à 1 000

La rue des **Peupliers constitue** un raccourci entre la rue Hoche et la rue de l'Ancienne-Mairie.

passages automobiles quotidiens dans chaque sens.

La communauté urbaine de Dunkerque, qui a effectué des mesures sur 1 030 véhicules venant de la rue Hoche, a pour-tant constaté une vitesse moyenne de 36 km/h, 85 % des véhicules roulant à moins de



Le maire veut limiter la vitesse à 30 km/h, voire installer des coussins berlinois pour obliger les véhicules à ralentir.

47 km/h et 15 % au-dessus (3 %

dépassent les 50 km/h). Après avoir écouté les do-léances, le maire, David Bailleul, s'est engagé à faire limiter, rapi-

dement, la vitesse autorisée à 30 km/h et à envisager des dis-positifs comme des coussins berlinois pour obliger à lever le pied. Ville de Coudekerque-Branche

Monsieur David Bailleul

Maire de Coudekerque-Branche

Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

à

MICHELIDL

Vos Réf DB/SDM/YB/16/346 Nos Réf. Affaire traitée par

oudekerque commissairelen

Aux riverains de la rue des peupliers

Coudekerque-Branche, le 01 mars 2016

Madame, Monsieur,

De nombreux riverains m'ont interpellé quant au nombre, à la vitesse, et à la typologie des véhicules empruntant la rue des Peupliers.

En effet, comme le comptage de la CUD l'a rappelé, quelque 1700 passages sont enregistrés chaque jour, tandis que deux lignes de bus participent également à la densité du trafic, dans cette rue sur laquelle se trouvent deux écoles et une résidence de personnes âgées.

Voilà pourquoi j'ai pris la décision, comme annoncé lors de la réunion publique du 25 février, de **limiter la vitesse à 30 km/h dans votre rue**, et de prendre un arrêté municipal en ce sens (voir au dos).

J'ai convaincu la société Dk'bus qu'elle sensibilise davantage ses chauffeurs sur le respect de cette vitesse, à toute heure de la journée.

J'ai également obtenu de la Communauté Urbaine de Dunkerque une réfection de la voirie d'ici 2018 au plus tard, afin de réduire les vibrations ressenties par certains d'entre vous.

Enfin, la Police Municipale et la Police Nationale travailleront de concert, dans le même but de **renforcer la sécurité routière**.

Comptant sur le civisme de chacun pour que ces mesures aient un impact positif,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



DÉPARTEMENT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	N° 16/160
NORD		1 20/100
CANTON	Liberté – Égalité – Fraternité	
COUDEKERQUE-BRANCHE		
COMMUNE	ARRÊTÉ DU MAIRE	
COUDEKERQUE-BRANCHE	-	

Objet: Circulation Rue des Peupliers Mesures de police Le Maire de la Ville de Coudekerque-Branche,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2212-2 et

suivants, et 2213.1 et suivants

Vu le code de la route,

Considérant les passages fréquents de bus de ville créant des

nuisances aux riverains,

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse en deçà de la

vitesse maximale autorisée en agglomération,

Considérant qu'il convient, afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public, de prendre des mesures de police relatives à la circulation des véhicules, rue des Peupliers,

#### ARRETE

Article 1 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h, rue des Peupliers, sur toute sa longueur.

Article 2: Ces dispositions s'appliquent à compter de leur matérialisation

Article 3: Les services techniques de la Communauté Urbaine de Dunkerque sont chargés de la matérialisation des mesures ci-dessus énoncées, dès lors l'application de ce présent arrêté sera rendu exécutive.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police de Dunkerque, Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont

ampliation est adressée à DK BUS MARINE

date d'affichage

date de réception

Fait à Coudekerque-Branche Le 25 février 2016

Le Maire, David BAIL

Enquête n° E16000002/59

DK Plus de mobilité - Rapport d'enquête

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Une réunion publique a été organisée par le Maire de Coudekerque-Branche avec les habitants de cette rue le 24 février 2016.

Il est apparu lors de cette réunion que les habitants perçoivent le bus comme une nuisance (vibration, impression d'une vitesse excessive). Les mesures de vitesse qui révèlent assez peu de dépassement de la limite autorisée n'ont pas convaincu les habitants et de nouvelles mesures seront réalisées.

Une réfection du revêtement de la rue est prévue avant la mise en service du projet Dk'Plus de mobilité. Cela permettra de supprimer les aspérités du revêtement actuel' comportant de nombreuses « rustines » suite à l'intervention d'exploitants de réseaux enterrés, qui peuvent provoquer de légères vibrations lors du passage de véhicules lourds.

Le tracé de la ligne E – violette par cette rue est tout à fait justifié par la desserte d'un quartier d'habitat dense à l'extrémité est de la rue.

En complément, la Communauté Urbaine de Dunkerque précise qu'un riverain de la rue des Peupliers, situé à l'angle de la rue des Aulnes a saisi son assureur pour des problèmes de fissures dans son habitation. Selon ce rapport les habitants attribuent l'apparition des fissures aux travaux de réseau dans la rue et leur aggravation à la vibration produite par la circulation des bus dans la rue.

L'expert note dans son rapport qu'aucune vibration n'est ressentie dans l'habitation lors du passage des bus (pièce jointe n°5).

D'autre part, l'étude d'impact (pièce G du dossier d'enquête), prend en compte l'état des lieux et l'impact du projet sur les vibrations (annexe au dossier d'étude d'impact) et conclut : « Comptetenu des valeurs de vitesses vibratoires très faibles mesurées aux passages des bus dans l'état initial, il n'y a aucun impact vibratoire lié au projet ».

#### Avis de la commission d'enquête :

Suite aux vibrations dénoncées, un expert a été dépêché sur les lieux lequel n'a perçu aucune vibration aux passages des bus. Les travaux de revêtement prévus par la CUD devraient supprimer les vibrations. La vitesse a été limitée à 30 km/heure.

Courrier ROS-C2D – Le 17 mars 2016 Monsieur BODART Johan a remis le courrier : Lettre en 2 feuillets datée du 15 mars 2016.

Johan BODART

54, rue Paul Machy

59240 Dunkerque

06 50 74 62 51

Deposer le 12/03/1/16 Ros C2D

Bonjour,

Voici ma contribution à l'enquête publique concernant le projet DK+ :

Pour moi ce projet comporte de multiples avantages mais j'ai décidé de m'attarder sur un de ceux-ci : La piétonisation de la place Jean BART.

En effet cette partie du projet a été plébiscité à l'occasion d'une votation citoyenne en décembre dernier! J'énumère ci-dessous les avantages de cet élément phare du projet DK+ :

#### Une place Jean-Bart piétonne | ENFIN!

l'ambition : un centre d'agglomération plus attractif, plus beau et plus agréable à vivre.

En faisant cohabiter différents modes de déplacements pour que chacun y trouve sa place. Ce carrefour est accidentagène car il est difficile pour chacun de définir qui est prioritaire. Les avantages sont nombreux (et pas exhaustifs!):

- Mobilité facilitée pour bus/vélo/piétons, la place et le carrefour sont « accidentogènes », le projet permet de pacifier enfin la zone et de donner la place à chaque usager (bus/vélos/voitures/piétons).
- Encouragement à l'usage des transports en commun, trop peu utilisés (1 ménage de l'agglomération sur 5 n'a pas de voiture).
- Des bus rapides, gratuits, confortables dans un aménagement de contre d'agglomération de qualité.
- Piétonisation sera un plus pour la place Jean-Bart qui sera enfin refaite, avec le projet Phoenix, les façades dovraient être rénovées et donner un véritable cochet à cette place qui est aujourd'hui mal entretenue.
- Enfin une place el son accès réaménagés offrant aussi de nouvelles opportunités d'animations de centre-ville (déjà lancées par la ville avent et après la saison estivale, place animée chaque week-end).
- Aménagement propre à favoriser un lieu de rencontre (commerce. administration, santé, tourisme etc....}
- Cela favorisera l'achat et la découverte du centre-ville.

- Stratégie commerciale: enrayer l'évasion commerciale/améliorer
   l'aménagement des espaces publics centraux/ rendre plus qua itarit les zones de chalandise/démarche qualité/ l'amélioration de l'accessibilité et une nouvelle offre en stationnement.
- La création de programmes de logements, privilégiant la mixité sociate et générationnelle, doit pouvoir s'accompagner d'un centre-ville « pour tous ».
- Les cafés pourrant enfin retrouver un complément d'activité avec des terrosses
- Les commerces avec la nouvelle politique de stationnement et le projet Phoenix retrouveront des linéaires complémentaires accessibles (stationnement /bus) et un cœur de ville animé.
- Ne pas vouloir d'une ville « drive ». Chacun peut marcher pour faire ses achats en centre-ville, les parkings prévus ne sont pas très éloignés du cœur de ville, Dunkerque est une ville où on peut tout faire à pied. Quand je vais dans un centre commercial, je ne me gare pas dans la caféteria ou dans la pharmacie I Je me gare à l'extérieur et ensuite je marche!
  - D'ailleurs, l'offre de stationnement sera plus forte et réorganisée! Et s'il est plus facile de se garer, plus facile de s'y balader et d'aller dans les commerces!
  - Enfin, les clients des commerces dunkerquois ne viennent sans doute pas tous en voiture, mais aussi en bus, en vélo ou à pied tout simplement!

Fini le tout-bagnole à Dunkerque!

Falt à Dunkerque le 15/03/2016.

Johan BODARI

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

Cette personne est très favorable à la piétonisation de la place Jean Bart qui rendra le centre ville plus attractif, plus agréable à vivre.

#### III – 3.10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer

• **Déposition Ecrite S-P-S-M-E1D -** Le 1er mars 2016, Monsieur **WILLIART Arnold**, domicilié 231 Rue Victor Hugo à St Pol sur Mer a déposé comme suit :

« Je souhaite que le rond point du 8 mai 1945 soit réduit dans ses dimensions car il fait une trop grande coupure par rapport à la vue et aux paysages de la ville. Penser dans les aménagements à la protection des cyclistes. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

L'aménagement du rond-point du 8 mai 1945 à Saint-Pol-sur-Mer n'est pas prévu dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité mais la Communauté Urbaine de Dunkerque l'étudie dans le cadre de ses programmes d'amélioration de la voirie et de renouvellement urbain.

# Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

• **Déposition Ecrite S-P-S-M-E2D** – Le 1er mars 2016, Monsieur **REUMAUX François**, domicilié 67/69 Quai Wilson BP 87 59430 St Pol sur Mer a déposé comme suit :

« Mon souci c'est l'accessibilité pour ma clientèle - (SIXT et MIDAS 17 emplois) – Quai Wilson, car sur le plan E n°155551-02 il apparaît que venant de Dunkerque par la pénétrante au niveau de la Rue Vauban il ne sera plus possible de tourner à gauche pour venir chez moi au plus court (confer : une seule flèche de circulation représentée). D'autre part, nous sera-t-il possible de conserver le stationnement dans le terrain situé en face du garage? Il est indispensable de maintenir cette partie du Quai Wilson (de chez SIXT au cuisiniste DLB) en double sens avec accès Avenue Maurice Berteaux. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le quai Wilson est bien prévu en double sens entre le pont Ghesquière et la rue Vauban. Les terrains situés entre le quai Wilson et la D601, dans ce secteur appartiennent à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la plupart. Seule une partie, occupée par l'établissement SECURITEST appartient à un propriétaire privé. Dans le cadre du projet la CUD souhaite acquérir ce terrain pour créer une liaison entre le quai Wilson et le boulevard urbain D601 (cf. dossier d'enquête parcellaire

Pièce I). Aujourd'hui la CUD met à disposition ces terrains pour le stationnement des établissement commerciaux du quai Wilson, il n'est pas prévu à ce jour d'autre vocation.

# Avis de la commission d'enquête :

L'acquisition de la partie occupée par l'établissement SECURITEST par la CUD ne devrait pas gêner l'accessibilité à la clientèle des Ets SIXT et MIDAS (M. REUMAUX F.)

• **Déposition Ecrite S-P-S-M-E3D** - Le 1 er mars 2016, Messieurs **RICHARD Roland** Appt 24 entrée K et **SAINT-MAXIN Guy** Michel Appt 42 entrée M Boulevard de l'Espérance Résidence Guynemer 59430 St Pol sur Mer ont déposé comme suit :

« Suite à la consultation du 1er mars 2016 à St Pol sur Mer, nous constatons que les arrêts de la ligne 5, Marie Curie et Espérance, sont supprimés. Ce qui nous obligera à prendre notre véhicule. Les résidences « Guynemer » et « Jean Bart » comptent environ 900 logements. Nous nous sommes rendus compte à l'heure actuelle que les bus passent aux arrêts Marie Curie et Espérance toutes les heures, d'où beaucoup de personnes reprennent leur voiture. Les personnes âgées ou à mobilité réduite sont fortement pénalisées, surtout qu'il n'y a pas de commerces de proximité. Pas d'abribus alors qu'il y a l'emplacement prévu à l'arrêt Espérance. Actuellement sur la ligne 5, cela arrive que l'on ait des bus qui ne sont pas aménagés pour les fauteuils roulants. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Avec le projet Dk'Plus de mobilité, le secteur d'habitation situé entre la rue des Fusiliers Marins et la rue de la République à Saint-Pol-sur-Mer est desservi par deux lignes à 10 minutes de fréquence : la ligne B – rouge qui passe rue de la République et la ligne E – violette qui passe rue des Fusiliers Marins. Les habitations situées au nord de la rue Victor Hugo sont donc en moyenne à moins de 300 mètres de la rue des Fusiliers Marins et les habitations au sud à moins de 300 mètres de la rue de la République. Malgré la suppression d'une ligne qui passe actuellement toutes les heures en journées rue Victor Hugo par les arrêts évoqués, la desserte de ces quartiers au cœur de Saint-Pol-sur-Mer sera améliorée

Dès l'année prochaine, tous les autobus en service sur le réseau seront équipés pour recevoir des personnes en fauteuil. Par ailleurs, désormais la Communauté Urbaine de Dunkerque achète des véhicules avec 2 places aménagées pour personnes en fauteuil et non plus une seule comme c'était le cas auparavant.

#### Avis de la commission d'enquête :

La distance de 300 mètres à parcourir par les habitants de ces quartiers pour avoir accès à une desserte de ligne apparaît convenable.

• **Déposition Ecrite S-P-S-M-E4D** - Le 16 mars 2016, Monsieur **POUWELS Patrick**, demeurant 21 Rue de la République à St Pol sur Mer, a déposé comme suit :

« Souhait : Conserver la possibilité d'utiliser le quai Wilson dans les deux sens de circulation entre la rue J.B Trystram et le N°1 de la Rue de la République afin de pouvoir à partir de chez moi

regagner le centre de St Pol sans être amené à passer par le Pont Europe et la gare. Remarque valable pour toutes les personnes entre l'entrée de St Pol (via Dunkerque) et la Rue Trystram. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le quai Wilson est transformé en boulevard urbain et pourra être utilisé dans les deux sens avec des carrefours à feux aux niveaux des rues et avenues les plus importantes permettant d'accéder à la rue de la République à Saint-Pol-sur-Mer.

#### Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - **Déposition Ecrite S-P-S-M-E5D -** Le 16 mars 2016, Madame **LECOESTER Béatrice**, demeurant 65 Rue du Fortelet à Mardyck, a déposé comme suit :

«J'espère que le bus ne sera pas gratuit mais qu'il passera devant chez moi. Les caisses des comptes publiques sont plutôt vides. Mieux vaut convaincre les habitués de la voiture, en faisant des routes mieux organisées, pour qu'ils se mettent à emprunter le bus. Le système des navettes de retour de bals de carnaval a d'ailleurs l'air de bien plaire. Par contre, pour convaincre les parents et les personnes âgées de plus prendre le bus, faites faire des sorties familiales en bus de ville au lieu de bus hors de prix ; Quand l'Aduges fait sortir les enfants pour aller à la plage ou au Château de Coquelles, c'est pas loin mais çà leur apprend à utiliser peu à peu ce bus.

Je ne sais pas si ces travaux et ces lignes de bus vont être financés uniquement par la CUD ou le département aussi, mais actuellement les lignes de bus prévues pour les enfants sont calculées quand on fait les dossiers d'inscription dans les écoles. Si le bus est gratuit, la population ne fera plus ces dossiers, et le financement du département sera flou; De plus, votre choix de trajets des lignes pourra se faire quelle que soit la population. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

La Commission d'Enquête ne traite pas les questions d'ordre financière.

- **Déposition Ecrite S-P-S-M-E6D-** Le 18 mars 2016, Monsieur **DEHONDT André**, demeurant 14 Rue Henri Barbusse 59430 St Pol sur Mer, a déposé comme suit :
- « 1) On peut regretter que dans le journal communautaire N°6 de février 2016 page 12, la ville de St Pol sur Mer ne fait pas partie des villes concernées par le projet DK Bus « C'est certainement un oubli ».
- 2) Dossier vu en permanence du 16 mars 2016 :
- Rue de la République = trottoirs +larges, c'est très important avec suppression de stationnements

aux zones étroites.

- Les stationnements restants devront être régulés dans la journée pour éviter les stationnements « ventouses » ou résidentiels ( zone bleue ou autres ).
- Veillez à l'interdiction sur les trottoirs des poubelles puantes et dangereuses pour les piétons (à ce sujet M.RAGGAZ s'est engagé à faire une campagne pour éradiquer ce mauvais civisme lors de la réunion publique pour les containers « verre » ).

# 3) La pénétrante:

C'est un projet intéressant mais très onéreux au vu des travaux d'enlèvement des palplanches et du béton protégeant le canal. Enormément de gens se posent la question sur le danger par période de forte pluie du risque d'inondation. Est-ce prudent de casser ce que nos anciens ont érigé?

D'autre part, la piste verte entre les 2 X 2 voies de circulation est une bonne chose (mais le risque de gaz d'échappements + le bruit des moteurs de voitures, n'est-ce pas trop nocif)?

Pourquoi la CUD ne déplace-t-elle pas cette voie verte sur le projet de la ceinture verte de St Pol que la population attend depuis plus de 30 ans ? »

# Réponse du maître d'ouvrage :

La commune de Saint-Pol-sur-Mer est associée à Dunkerque.

Le fonctionnement hydraulique du canal de Mardyck après son aménagement et sa renaturation a fait l'objet d'une étude et est pris en compte dans le cadre du projet. Il s'agit en effet, d'un exutoire du réseau des wateringues vers le canal de Jonction et le canal exutoire.

La modification de son profil fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » qui sera soumis à enquête publique.

### Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - <u>Courrier S-P-S-M –C1D</u> Le 16 mars 2016 Monsieur **MERSSEMAN Francis**, domicilié 10 Rue Paul Gauguin Résidence les Myosotis n° 25 à COUDEKERQUE-BRANCHE ont déposé le courrier composé de 5 pages qui suit :

CHIRAGEN FOURGETTHE PAGE 4.

ISPSM C1D

Monsieur Francis MERSSEMAN 10 Rue Paul Gauguin Résidence « Les myosotis « n° 25 59210 COUDEKERQUE BRANCHE Portable : 06.62.99.35.12

Objet : DK plus de mobilité Réseau bus urbain 2018.

Monsieur,

Je me permets de vous donner mon point de vue voire mes suggestions concernant le futur réseau d'autobus urbain de Dunkerque qui sera modifié et gratuit à partir de septembre 2018. C'est en utilisateur des bus urbains que j'écris, en effet, pour me rendre à mon travail, j'utilise le premier bus de la ligne 3 et même le premier bus à du retard! Bonjour les correspondances pour les voyageurs.

J'ai participé à plusieurs réunions sur le sujet que ce soit à Saint Pol sur mer, Dunkerque et dans ma ville à Coudekerque-Branche. J'ai aussi été aux bus d'informations dans ma ville et à Dunkerque où j'ai eu plaisir de converser sur le sujet avec Monsieur Vergriete, Président de la Communauté Urbaine et Maire de Dunkerque.

Pour moi, les documents sont d'une « transparence-opaque ». Il est regrettable de ne pas avoir sur internet les grands plans détaillés. Venons-en à mon principal soucis, je ne comprends pas pourquoi, on veut mettre des piétons sur l'autopont au pont Europe à Dunkerque alors qu'il existe une passerelle piétons qui existe depuis des dizaines d'années et ceux-ci sont en sécurité, ce qui ne sera pas le cas avec le nouveau projet.



Entrée Autopont. L'automobiliste à aucune vue sur la présence de piétons.



L'autopont depuis la passerelle piétons

La D601, sens Saint Pol sur Mer — Belgique, portion entre la sortie de la pénétrante et le carrefour avec la rue de Lille est une « autoroute urbaine » malgré que la vitesse est limitée à 50 km/h. D'ailleurs des contrôles radar avec jumelles ont lieu régulièrement. Cette portion est aujourd'hui à sens unique en 3 voies avec un arrêt de bus « 11 Novembre » sur la gauche. Malgré les 3 voies, il est fréquent que le carrefour avec la rue du Jeu de Mail et le carrefour formé par la D 916, rue du canal de Bergues où se situe la CAF, cela est sûrement dû au franchissement des feux tricolores alors qu'il y a un bouchon.



Le carrefour D601 avec la rue de Lille et l'ex station-service qui pourrait devenir un parking silo GRATUIT.

Pour info, s'engager dans l'espace compris entre les 2 lignes d'arrêt lorsque le feu est vert, mais que son véhicule risque d'y être immobilisé constitue donc une infraction qui peut être verbalisé par une contravention de 4éme classe (135 €) mais il ne fait pas l'objet de retrait de point sur le permis de conduire. (Source site amende ooreka.fr). Une mise en place de radar automatique de vitesse et de radar feux tricolore serait une parade pour éviter les embouteillages.

En septembre 2018, pour se rendre de Dunkerque centre à Saint Pol sur mer, les automobilistes devront emprunter cette D601, dans le sens contraire qu'actuellement, qui passera en deux fois 2 voies avec au passage démolition du site piétonnier situé entre l'ex station-service, rue de Lille et la rue du Jeu de Mail qui passe sous le pont SNCF avec au passage suppression de l'escalier qui permets en autre de se rendre à la mosquée.



La D601 qui deviendra 2 X 2 voies.



Tout ce côté droit sera démoli ?



L'escalier mosquée supprimé 1

Demain, sauf mauvaise compréhension de ma part, plus de trottoir et on veut mettre les piétons en liberté non sécurisée sur l'autopont alors qu'il existe à quelques mètres, une passerelle piétons sécurisée qui peut l'être davantage avec un système vidéo. Avec le nouveau projet, les embouteillages seront inévitables du fait de la multiplication des feux tricolores et du double sens. Aujourd'hui le piéton venant de la gare et qui sort de la passerelle à un passage piéton avec feux au niveau de la rue de Lille et en face du Pôle santé avec au passage le risque une douche avec l'inondation du Pont Europe en cas de forte pluie.







010

Demain, un automobiliste qui sera près de l'autopont et qui sera pris dans les embouteillages sera tenter de prendre l'autopont en raccourci et le pire c'est que celui qui viendra du secteur « Pôle Santé » en direction de Dunkerque devra franchir une ligne continue je suppose et n'aura aucune visibilité des piétons sur l'autopont du fait de la présence d'un local technique et de la végétation.







Aucune visibilité - Pauvres Piétons. (2



Aucune visibilité - Pauvres Piétons (3)

En septembre 2018, je verrais bien l'utilisation de cet autopont pour la file d'attente des taxis avec la pose d'une barrière avec digicode. Celle-ci serait posée afin que le taxi puisse faire son code sans créer de bouchon soit à environ 6 mêtres du début de l'autopont. Les taxis pourront se garer en épi en marche arrière afin de rendre rapidement à la gare.



A droite, local TAXI, au fond l'autopont



Future file d'attente des taxis ?

Si cela est possible, il serait judicieux de créer un parking silo à la place de l'ex station-service (qui est une verrue), rue de Lille, genre R-2 à R+5.De ce parking, il faut moins de cinq minutes pour se rendre à pieds pour se rendre à la gare pour prendre le train ou le bus. Il est évident que ce parking doit être gratuit car il serait stupide d'avoir le bus gratuit et de payer 5 € 00 par jour par exemple. Cela aura aussi pour effet de limiter le nombre de voitures entrant et stationnant en centre-ville pour exemple. A la place de l'ex commerce de moto « POTISEK », je verrais bien le nouveau commissariat de Dunkerque, cet espace est grand, bien situé pour desservir la ville et le personnel pourrait stationner sur le parking silo qui serait sous vidéo et cet endroit est beaucoup plus spacieux que l'actuel.



L'ex station-service, futur parking silo GRATUIT ?



Potisek, futur commissariat de Police ?

A droite , la mosquée, l'escalier sera supprimé.

Sur une des plaquettes d'informations, on voit que l'autopont à des nouvelles barrières pour les piétons, en cas de mise à disposition de l'autopont pour les taxis, il ne sera pas nécessaire de remplacer ces barrières, juste un coup de peinture suffira et engendra des économies, par contre ,j'ai constaté que les barrières en bois sur la berge , posées il y a peu de temps, beaucoup sont cassées et représente un danger pour les jeunes enfants.



Bonjour la sécurité ! (1)



Bonjour la sécurité ! (2)



Bonjour la sécurité ! (3)

Concernant Coudekerque-Branche, aujourd'hui la Poste et l'Eglise Sainte Thérèse, située rue Ghesquière n'est pas desservi ! Que sera-t-il demain ? Alors qu'avec internet, on va plus souvent à la Poste pour retirer son colis.

Le centre d'appel ARVATO, situé rue Ledru Rollin emploie 500 salariés et n'est desservi pas aucun bus aujourd'hui, j'espère que demain, les employés pourront trouver un bus qui est calquer avec leurs emplois du temps car il serait anormal que cette société paye une taxe transport et que son personnel ne puisse pas profiter des transports en commun.

Aujourd'hui Pôle Emploi, situé Route de Bergues, est très mal desservi, (Arrêt Jaurès – ligne 3). Il est prévu un déménagement de ce service sur Coudekerque-Branche, sera-t-il desservi ?.

Concernant les commerces, j'ai toujours appris « NO parking, NO business » moi, je dirais plutôt « NO commerce, NO client » car il est HONTEUX d'ouvrir son commerce le samedi à 10h00 alors que des clients potentiels profite du bus gratuit et attendent devant la porte. Ouvrir une heure plus tôt le samedi aura forcément des répercussions sur le tiroir-caisse. N'oublions jamais, que le client est roi, les hypermarchés ouvrent à 8h30 et Internet est ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7 et quasiment toujours moins cher.

Concernant le nouveau sens de circulation au Pont Europe, comment vont faire les camions à bêton pour se rendre à la centrale, quai de l'Île Jeanty ? il n'y qu'une entrée , par la D601 en venant du Pont Europe . Construire un pont qui relie le quai EST et OUEST de l'île Jeanty par le biais d'un terrain qui appartient aujourd'hui au Port Autonome, d'ailleurs ce pont pourrait faciliter les déplacement de Saint Pol sur mer vers Dunkerque et l'ouest de Dunkerque Malo les bains et sa plage voire Leffrinckoucke .



Saint Pol sur mer , tout droit c'est fini !



Ce sera désormais, ici à droite !! Piste cyclabe ? Lycée tout droit à 500 m

Un autre pont qui serait utile est à la sortie de l'autoroute A16 en direction de Leffrinckoucke et vous arrivez à un stop, route de Furnes et vous devez prendre à droite jusqu'au feu tricolore près du lycée horticole alors qu'un pont qui formerait un carrefour déboucherait près du cimetière de Rosendaêl et pourrait desservir le Lycée Angellier.

J'habite le quartier « Grand Steendam » à Coudekerque-Branche, le plus grand quartier de ma ville avec un lycée professionnel, un centre d'appel avec 500 salariés, un quartier avec de nombreux immeubles et toujours pas de station de vélo »DK VELO »! Il y aura prochainement une station prés de mon travail mais pas dans mon quartier, donc le service, je ne pourrais pas l'utiliser d'ailleurs ce service, va t- il toujours fonctionner avec le bus gratuit ? Existe-t-il une ville en France, une ville qui propose le bus gratuit et le service de vélo en libre-service ?

Lors de la réunion qui s'est tenue à Cappelle la Grande, j'ai exposé les soucis qu'il n'existerais pas de parking relais avec station de bus au niveau de la ZAC de la Grande Porte qui offre des enseignes commerciales de qualité et qui sont ouvertes le dimanche. (Gamm vert, Meubles DLB ...).

En espérant que mes réflexions seront utiles pour le bien-être de tous et je suivrais avec attention, l'avenir de ce projet. Je reste à votre entière disposition et je vous remercie de l'accueil que vous m'avez réservé.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Francis MERSSEMAN

5/5

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Aménagements projetés dans le quartier de la gare et liaisons piétonnes avec le quartier du Jeu de Mail.

Le projet Dk'Plus de mobilité prévoit d'améliorer la lisibilité du réseau de bus pour le rendre plus attractif et facile à utiliser. Aujourd'hui, l'arrêt 11 novembre situé le long de la D601, face à la rue du Jeu de Mail est « borgne », il n'existe que dans un sens. Dans l'autre sens, les usagers du quartier du Jeu de Mail utilisent soit l'arrêt gare de Dunkerque, soit l'arrêt Sécurité Sociale. Un des éléments forts du projet se situe justement à l'approche du quartier de la gare de Dunkerque, qui constitue un nœud routier, carrefour des grands axes d'accès à Dunkerque (D601, D916, D202 et chaussée des Darses) et une station de correspondance importante du réseau de bus. La rationalisation du réseau de bus passe par la suppression du système très routier actuel qui utilise le canal de jonction comme un « terre-plein central » routier pour la D601. Il s'agit donc de permettre aux lignes de bus d'accéder à la gare au nord de ce canal et aux véhicules de la D601 (ex- RN1), de circuler sur l'axe historique de cette voie, rue de Paris à Dunkerque. Cela permet aussi d'apaiser les quais aux Bois, de Madyck et Saint-Martin le long du canal de Jonction. Pour permettre cela, la liaison piétonne entre les deux parties du quartier du Jeu de Mail séparées par les voies ferrées est déplacée le long du canal de Jonction. Mais la passerelle qui longe les voies ferrées est maintenue et rendue accessible depuis le quai, permettant l'accès à la partie est du quartier.

Dans ces conditions et pour réutiliser au mieux les ouvrages existants, il est projeté de convertir la passerelle franchissant le canal de Jonction et aujourd'hui utilisée par les bus pour rejoindre la gare, en une passerelle piéton qui permettra de créer un lien entre le quartier du Jeu de Mail et le quartier de la gare, beaucoup plus ouvert que celui constitué aujourd'hui par la passerelle piéton qui longe les voies ferrées et qui est accessibles par plusieurs escaliers ou rampes. Elle constituera ainsi une véritable continuité entre la rue du Pont de Fer et le quartier du Jeu de Mail, en rive sud du canal de Jonction.

Bien évidemment les nouveaux carrefours entre la D601 et la D916 seront aménagés et gérés par des feux pour absorber les flux de trafics, qui seront différents d'aujourd'hui compte tenu du nouveau schéma de circulation et d'accès au centre de Dunkerque, décrit dans le dossier

# Desserte de la poste de Coudekerque-Branche et l'église Sainte-Thérèse

La ligne D – orange passe rue Victor Hugo, une rue parallèle à la rue Henri Ghesquière et située à moins de 250 mètres. L'arrêt Weil situé rue Victor Hugo se trouve à environ 370 mètres de la Poste et 270 mètres de l'église.

#### Desserte d'un centre d'appel rue Ledru Rollin

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il est prévu de faire passer le tracé de la ligne 8 par le rue Ledru Rollin.

# Sortie d'A16 en direction de Leffrinckoucke – Franchissement du canal de Furnes

Ce sujet ne concerne pas le projet Dk'Plus de mobilité.

# Station Dk'vélo dans le quartier du Grand Steedam

La ville de Coudekerque-Branche disposera de deux stations Dk'vélo :

- Une station près de l'hôtel de ville dans le centre de la ville réalisée en 2014.

Une station dans le quartier du Petit Steedam, un des plus denses de la ville, réalisée en 2016. Elle est située à moins de 500 mètres du lycée professionnel Fernand Léger.

# Desserte de la ZAC de la Grande Porte à Cappelle la Grande

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il est prévu de desservir cette zone commercial par une ligne à destination de Armbouts-Cappel et du quartier du Grand Millebrugge.

Cette zone comporte déjà de nombreuses places de stationnement à destination des commerces. Il n'y a donc pas de raison d'y créer un parc de stationnement supplémentaire/

Les parcs de stationnement relais sont réalisés en connexion avec des lignes fréquentes qui permettent de rejoindre les centres urbains par les transports collectifs.

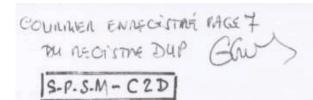
# Avis de la commission d'enquête :

Aménagements projetés dans le quartier de la gare et liaisons piétonnes avec le quartier du Jeu de Mail : il est projeté de convertir la passerelle franchissant le canal de Jonction et aujourd'hui utilisée par les bus pour rejoindre la gare, en une passerelle piétons qui permettra de créer un lien entre le quartier du Jeu de Mail et le quartier de la gare

<u>Sortie d'A16 en direction de Leffrinckoucke</u> – <u>Franchissement du canal de Furnes</u> : Ce sujet ne concerne pas le projet Dk'Plus de mobilité.

<u>Desserte de la poste de Coudekerque-Branche et l'église Sainte-Thérèse</u> : elle est desservie par la ligne B orange. 2 arrêts sont situés à moins de 300 mètres.

• <u>Courrier S-P-S-M-C2D</u> - Le ???? mars 2016, Monsieur BECUWE Rémy domicilié 29 rue Gustave Courbet à Malo-les-Bains a déposé ce courrier. *Lettre 1 feuillet* 



Rémy BECUWE 29, rue Gustave Courbet 59430 Saint Pol sur Mer 06 62 27 25 21

# Le rêve devient réalité: la pénétrante devient un boulevard urbain!

L'aménagement dans le cadre du projet DK + de ce boulevard a de nombreux avantages :

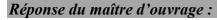
Il supprime de nombreux désagréments pour les riverains comme le bruit, Il permettra de « souder » Saint-Pol et Petite-Synthe et d'y créer un nouvel espace de vie où cohabiteront bus, voitures, vélos et piétons. La limitation de vitesse (50 km/h au lieu de 30 km/h), sur ce tronçon de 3 km, n'implique qu'une faible perte de temps aux automobilistes (moins de deux minutes).

Il va redonner de la qualité urbaine dans cette zone, avec la réouverture du canal de Mardyck, davantage de nature en ville, une voie piétonne dédiée, une voie pour les bus...

Fini l'autoroute urbaine!

Cordialement, Rémy BECUWE

gar



Pas d'observation.

# Avis de la commission d'enquête :

Cette personne est séduite par le projet Dk'Plus mobilité et souligne les avantages de l'aménagement de la pénétrante.

<u>Courrier S-P-S-M-C3D</u> - Le ???? mars 2016, Monsieur BUAN Julian domicilié 48 rue de Corbehem à Saint-Pol-sur-Mer a déposé le courrier. *Lettre 1 feuillet* 

# Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

# Avis de la commission d'enquête :

Ce citoyen est satisfait du projet Dk'Plus mobilité qui redore l'image de la commune de Saint-Polsur-Mer

DU NEGISTIVE DUP GONT

Julien BUAN

S.P. S.M C3D

48, rue de Corbehem

59430 Saint-Pol-sur-Mer

# Rue de la République, à Saint-Pol-sur-Mer

Cette rue est un point noir de l'agglomération : rue étroite, très passante et difficile pour la circulation en vélo/voiture/bus, trottoirs très, trop, étroits pour la sécurité des piétons.

L'aménagement prévu permettra de favoriser la circulation de tous, des bus mais aussi des piétons devant les commerces, sans pénaliser le stationnement. C'est pourquoi le projet DK+ permettra de redorer l'image de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Le 13/03/2016, Julien BUAN

#### III – 3.11 - Registre de la Mairie de Teteghem – Coudekerque-Village

• **Déposition Ecrite TE-CV-E1D** – Le 24 février 2016, Madamoiselle **COLLET Anita**, domiciliée 67 rue Ghandie Résidence Amaury Mougel, Appartement 12 à Teteghem-Coudekerque-Village a déposé comme suit :

« Il faudrait que les bus passent tous les ¼ d'heure au lieu de 0 heure 30 et le dimanche ??? Il faudrait absolument revoir les horaires trop espacés. Merci »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le service et la fréquence sont adaptés aux besoins et le dimanche la fréquence demandée n'est pas soutenable pour la collectivité.

#### Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - **Déposition Ecrite TE-CV-E2D** Le 24 février 2016, Famille **FROMENT (Marie-Claude)**, domiciliée 10 rue J. Monod à Teteghem-Coudekerque-Village a déposé comme suit :

« Ligne Teteghem-Angellier mal desservie = 1 heure de bus pour les sorties de 17h00et 18h00. Ligne 4A = 1 bus toutes les heures pour aller à ROSENDAEL depuis TETEGHEM + mal desservie en fin de matinée et milieu d'après midi. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Cette personne habite dans le secteur ouest du quartier Chapeau Rouge de la commune de Téteghem. Comme indiqué ci-avant, les lignes 4 et 4A présentent une fréquence de 40 minutes en journée.

#### Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - <u>Déposition écrite TE-CV-E3D</u> Le 17 mars 2016, Monsieur et Madame TANCHON
     Hervé domiciliés 10 rue Eric Tabarly à Teteghem-Coudekerque-Village ont déposé comme suit :
  - « Il pourrait être judicieux lors d'une prochaine consultation de présenter un plan à partir d'une ville, afin de maîtriser plus facilement les directions voir points de jonction possibles.

Pour nous, quelles seront les lignes au départ et à l'arrivée de Tétéghem, et que desservirontelles ? De quelles correspondances peut on bénéficier ?

Par ailleurs, chaque ville devrait pouvoir bénéficier d'un point de jonction à la ligne rapide Grande Synthe/Leffrinckoucke »

### Réponse du maître d'ouvrage :

La ligne 4 / 4a qui dessert la commune de Téteghem est en connexion avec les 5 lignes structurantes à 10 minutes de fréquence.

# Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte » Toutefois, chaque Maire pourrait sur sa commune présenter et expliquer le nouveau tracé avant la mise en service de ce nouveau réseau.
  - Courrier TE-CV-C1D Le 16 mars 2016, un courrier est parvenu à la mairie de TETEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE. Il est à l'entête OSSEP DUNKERQUE et est daté du 15 mars 2016. Il s'agit d'une lettre manuscrite d'une page avec pour objet :

65 MILLIONS D'EUROS !!!! Plus le manque à gagner du fait du billet GRATUIT.

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le coût du projet reste très maîtrisé au regard des objectifs de fréquentation du réseau de bus. Un doublement de la fréquentation permet de réduire significativement le coût d'exploitation du réseau ce qui réduit le coût rapporté au nombre de voyageur transporté. Une évaluation économique et sociale du projet est fournie en pièce H du dossier d'enquête publique. Elle prend en compte l'accès gratuit au réseau de transport collectif urbain et présente un bilan très positif.

Les 65 millions d'euro d'investissement sont entièrement consacrés à l'amélioration de l'espace public, les chaussées, les trottoirs, la signalisation. Ces coûts permettent la requalification d'un linéaire important de voirie pour une durée de 20 ans.

# Avis de la commission d'enquête :

Les questions financières ne sont pas du ressort de la Commission d'Enquête.

OSSEP -- DUNKERQUE

15-3-2016 TE-CV-CAD

FEBURIE Roger commissaire engleteur

PROJET DE BUS DUNKERQUOIS

OBJET: 65 MILLIONS D'EVROS!!!

PLUS LE MANQUE A GAGNER DU FAIT

DU BILLET CERATUIT

MONSIEUR,

C'EST A PROJET INVITE ET FORT

LA CIRCULATION EST ACTUEREMENT FLUIDE SUR LES AXES CONCERNÉS.

DE NOMBREUX BOUCHONS ET DE LA POLLUTION

ET SA REGION SONT DESTA 1 CATASTROPHE?

EL FAUT AU CONTRAIRE ARRETTIRE

LE PROJET FARFETU ET BAISSER

L'IMPOSITION LOCALE. POUR RETENDR

LES DUNKERQUES QUI QUITENT LA

REGION EN MASSE, PAR MILLIERS DEPUIS

DES ANNEÉS,

SALUTATIONS DISTINGUES,

O S S E P D U N K E R Q U E

# III-4 Analyse qualitative des observations dans le cadre de l'enquête parcellaire & Avis du Maître d'Œuvre et de la Commission d'Enquête

### III – 4.1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche

Aucune observation

#### III – 4.2 - Registre de la Communauté Urbaine

• <u>Courrier CUD-C1P</u> – Le 14 mars 2016, ICF HABITAT NORD – EST SA d'HLM, 26 Rue de Paradis 75010 PARIS, dépose le courrier (5 pages) qui suit :

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Les discussions étaient déjà en cours avec l'organisme ICF, la Communauté Urbaine de Dunkerque est favorable sur le prix car conforme à l'avis des domaines.

Une décision est en cours d'élaboration sur l'acquisition amiable. Un travail partenarial est engagé avec la Direction de l'Habitat et les bailleurs pour accompagner le relogement du locataire.

# Avis de la commission d'enquête :

Accord des deux parties prévisible.



Direction du Patrimoine

CUD C1. P
MICHEL DUVED
COMMISSAIRE-ENGUETEUR

Paris, le 8 mars 2016

Communauté Urbaine de Dunkerque Monsieur WEISBECKER, Vice-Président Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine Pertuis de la Marine BP 85530 59386 DUNKERQUE Cedex 1

Affaire suivie par : Elisabeth BAPTISTA, chargée d'affaires immobilières Tél. 01.55.33.95.68 / Fax : 01.55.33.95.49 / elisabeth.baptista@icfhabitat.fr

Réf: PA/PG/EB/16-03-01 - DK

Vos. réf. : YP/FP/2016-126 - affaire suivie par Mme Frédérique PLAISANT

Objet : DUNKERQUE rue du Pont de Fer - DK'PLUS de mobilité

## Lettre recommandée avec AR nº 1A 075 895 3738 5

Monsieur le Vice-Président,

Nous faisons suite au courrier du 27 janvier 2016 nous informant du déroulement d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire dans le cadre de l'opération de restructuration du réseau de transport collectif « DK PLUS de mobilité ».

En tant que propriétaire de terrains faisant l'objet de cet aménagement et situés rue du Pont de Fer à Dunkerque, nous vous adressons le questionnaire d'identité renseigné.

Par ailleurs, il a été vu avec Mme PLAISANT que nous souhaitions un transfert de propriété à l'amiable, au moyen d'un acte notarié reprenant l'ensemble des parcelles concernées, à savoir :

- Section AP n°304 pour 723 m² 3 rue du Pont de Fer (cadastré au 2 rue du Pont de Fer)
- Section AO n°68p pour 10 m² 2 rue du Pont de Fer
- Section AO n°233p pour 51 m² 2 rue du Pont de Fer

En date du 11 janvier 2016, le bien immobilier, situé 3 rue du Pont de Fer, a été estimé par France Domaine à une valeur vénale de 189 000 €. Il comprend un terrain bâti d'un logement de type T6, actuellement loué, ainsi que 2 garages. A ce propos, vous trouverez ci-joint le contrat de bail de location.

Les parcelles situées section AO correspondent à des terrains en nature de voiries.

26, rue de Paradis 75010 Paris - Tél. : 01 55 33 96 00 - Fax : 01 55 33 95 23 - www. icfhabitat.fr/nord-est. ICF NORD-EST SA d'HLM au capital de 29 342 100 € - 304 747 835 RCS METZ TI - Siège social : 2 bis, rue Lafayette 57000 Metz.



Dans ce contexte, nous consentons une cession de l'ensemble de ce patrimoine à 195 000 €, compte tenu des bonnes relations entretenues avec la Communauté Urbaine de Dunkerque. Cette dernière prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de notre considération distinguée.

Directeur du Patrimoine,

Patrick Goeuriot

Copies : Monsieur Michel DUVET, Président de la commission d'enquête Agence ICF Habitat Nord-Est Lille

IDENTITE DU PROPRIETAIRE - DU TITULAIRE DU DROIT
(à compléter recto-verso) t.C.F.
A – PERSONNE PHYSIQUE (5)
Nom et prénoms (7) :
Situation de famille : célibataire - marié - veuf - divorcé - remarié (5)
Date et lieu de naissance :
Nom du conjoint :
Domicile (commune, rue, n°, lieudit) :
Profession:
Représenté par (9) :
B - PERSONNE MORALE (5) (Société, Association, Syndicat, autre personne morale) (5)
Dénomination: ICF NORD-EST SA d'HLM
siège: 2 bis rue Lafayette
Forme juridique (pour les sociétés): Société anonyme
Nº d'immatriculation au registre du commerce (pour les sociétés commerciales) :
RCS TI METZ n' 304 747 835
Date et lieu de déclaration (pour les associations) :
Représenté par (noms, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :
Mme Christine RICHARD, Directeur Général, ayant hous pouvoir sous réserve de l'accord du Conseil d'administration
(1) à remplir par l'Administration Expropriante
<ul> <li>(2) Si l'immeuble n'est pas situé dans une partie agglomérée d'une commune urbaine</li> <li>(3) A compléter si possible</li> <li>(4) Lorsqu'il s'agit d'une « fraction d'immeuble » au sens de l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 et de l'article 71 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 (par exemple, l'immeuble en copropriété verticale ou horizontale)</li> </ul>
<ul> <li>(5) Rayer les mentions inutiles</li> <li>(6) Lorsque le déclarant n'est pas propriétaire, il doit néanmoins remplir le questionnaire, fût-ce partiellement en formulant toutes réserves</li> </ul>
(7) Dans l'ordre de l'état-civil (8) Eventuellement
<ul><li>(9) (9) Lorsque l'intéressé ent mineur, interdit, indivisaire</li><li>(9) (9) Lorsque l'intéressé ent mineur, interdit, indivisaire</li></ul>
PARTICIPATE A BEAR AND A DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PR

MICHEL DUVET

# DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

	Nature (1):Terrain + Maison
	Situation (1): COMMUNE DE DUNKERQUE
	AP 304 pour 7a 23ca : 2, rue du Pont de Fer, nature : maison AO 68p pour 10ca sur 1a 09ca, rue du Pont de Fer, nature : terrain AO 233p pour 51 ca sur 6a 94ca, 4, rue du Pont de Fer, nature : terrain
	Lieudit (2):
	Abornement : tenant à
	Contenance totale des parcelles : 15a 26ca
	Superficie à acquérir par la Communauté Urbaine de Dunkerque :
	Référence au cadastre (1): AP 304, AO 68p, AO 233p.
	Lot n° (4):
	Quote-part dans la propriété du sol afférente à ce lot :
1)	Origine de propriété (3) (acte de vente, testament, jugement, etc): Acte de vente SNCF/ ICE NORD-EST SAL HOT, par Me THOUAULT à Paris 82me en date du 22/12/2008 publié à la Conservation des Hypothèques le . 29/01/2009 N° 506 Volume 2009 (Dunkerque)
2)	Origine de propriété (3) (acte de vente, testament, jugement, etc.). Acte de vente SNCF/ ICF NORD EST SA d'HLM, non Me LE QUERE à Paris Rema en date du : 21/12/2011. public à la Conservation des Hypothèques le 09/01/2012 N° 148 Volume 2012 (Dunkerque)
	QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE
	Faisant suite à la notification du
	-3° vonnaître (ne pas connaître) (5) le propriétaire ou les copropriétaires dudit immeuble-
	-3° vertifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis et après.
	Fait à Paris le 02/03/16  FABITAT NORD-EST  SA d'HLM au capital de 29 342 100 €
	Siège social : 2 bis, rue Lafayette, 57000 METZ  Siège administratif : 26, rue de Paradis, 75010 PARIS  RCS TI METZ 304 747 835 - APE 6820 A  TVA Intracommunautaire n° FR873 04 47 47 835



Secteur de Dunkerque 28is Place de la Gare 59140 DUNKERQUE Tél.: 03.28.61.23.23 Fax: 03.28.61.24.24

## TITULAIRE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

NOM: (A BELLE

Date de Naissance : 011671/975

Date du mariage : Emploi : sea

Nom et adresse de l'employeur :

# COMPOSITION DE LA FAMILLE HABITANT LE LOGEMENT

	NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION OU ACTIVITE EXERCEE	REVENU
CONJOINT	DECEDON Siberlin	0310311977	contract -	
ENFANT 1er	DEUDON Mulas	02/11/1/98		
ENFANT 2eme	DEUDON Chijlophe			
ENFANT 3 <sup>ème</sup>	De unou cossandra	the same of the sa		
ENFANT 4eme	DEUDON volution	and the same of th		
ENFANT 5eme				
ENFANT 6eme				
ENFANT 7 <sup>eme</sup>			The state of the s	

# AUTRES PERSONNES VIVANT HABITUELLEMENT DANS LE LOGEMENT

NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTE AVEC LE LOCATAIRE OU SON CONJOINT	DATE DE NAISSANCE	REVENU IMPOSABLE
• B 0 1 3 1 1		The second sections	
· It him president			
- Protestante			
. 1			12 63

Certifié exact, le 1/2/2008
Signature du titulaire de l'engagement de location,

# III – 4.3 - Registre de la Mairie de Dunkerque

• Déposition Orale DUN – 01P (non recevable) – Le 5 mars 2016, Monsieur LIBER François de St Pol sur Mer, a déclaré ce qui suit :

« Je suis déçu de l'estimation des « domaines » et fais remarquer qu'une cuisine équipée a été installée récemment dans cette maison. »

Monsieur LIBER n'a pas voulu écrire lui-même sur le registre ; sa remarque n'est donc pas recevable dans le cadre de l'enquête parcellaire. »

# Réponse du maître d'ouvrage :

La CUD prend note de cette information. C'est un élément qui pourra être repris si recours en fixation de prix en indemnité. Il est rappelé que les enquêtes d'utilité publique et parcellaire n'ont pas pour objet de se rapporter à la fixation du prix des acquisitions.

# Avis de la commission d'enquête :

Les questions financières ne sont pas du ressort de la Commission d'Enquête.

# III – 4.4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck

• Courrier FOR-M-C1P – Monsieur MARISSAL Xavier Asset Manager de CARREFOUR PROPERTY nous remet ce courrier. Lettre à l'attention du Président de la Commission d'enquête – Objet : DUNKERQUE DK'Plus de mobilité – Enquête conjointe d'Utilité Publique et parcellaire. Ce courrier concerne l'enquête DUP et l'enquête parcellaire (Il a été enregistré sous le numéro FOR-M-C1D sur le registre DUP)

# Réponse du maître d'ouvrage :

La CUD est déjà en discussion amiable avec Carrefour Property pour des échanges fonciers. 3 des 4 parcelles évoquées dans le courrier n'apparaissent pas sur les plans et au cadastre suite à des opérations récentes.

Les aménagements de voirie et d'accès sont étudiés avec ce partenaire afin de ne pas gêner les entrées et accès aux commerces ainsi que les futures opérations d'extension.

Il est bien prévu de procéder effectivement à des échanges fonciers sur ce secteur d'importance pour Carrefour qu'il convient de ne pas négliger dans les futurs aménagements.

# Avis de la commission d'enquête :

Les deux parties semblent avoir trouvé un accord.

FOR-M-CAD ET FOR.M. CAP



SAINT POL SUR MER

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marine

BP 85 530 - 59 386 DUNKERQUE CEDEX

A l'attention de Mr Michel DUVET,

Président de la Commission d'Enquête

Objet : DUNKERQUE- DK'Plus de mobilité - Enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique du projet de restructuration du réseau de transport, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos remarques.

Aujourd'hui, le schéma de circulation ne prévoit pas de sortie depuis notre centre commercial de St Pol sur Mer, vers le giratoire entre le centre commercial et la station service.

Le maintien d'un échange, en double sens, entre ce giratoire et le parking du centre est essentiel pour différentes raisons :

- Permettre aux clients qui viennent de faire leurs courses au centre commercial, d'accéder facilement à la station service.
- Supprimer le sens parking centre commercial vers la station service induirait un report du trafic vers le boulevard de l'Aurore où l'on retrouve de nombreuses traversées piétonnes, ce qui provoquerait un réel manque de sécurité pour les piétons.
- La création d'un véritable carrefour au niveau de l'actuelle sortie de la RD 601 pourra être utilisée en sortie par la clientèle du centre commercial, à condition que celle-ci puisse repartir facilement sur la RD 601. Il est important de conserver un sens de circulation du centre commercial en sortie, vers le giratoire à proximité de la station service qui desservira la RD 601.

RECISTRE PAN CELLAIRS

Concernant la valorisation des terrains qui font l'objet de l'enquête parcellaire, nous attirons l'attention sur le fait qu'il s'agit de terrains situés en zone constructible. D'autre part, nous souhaitons que l'entretien des voiries soit effectué dès que nécessaire afin que les riverains et la clientèle du centre commercial ne subissent pas de dommages sur leurs véhicules.

Nous serions favorables à un échange de foncier afin de récupérer des délaissés de voirie jouxtant notre propriété foncière, situés sur les parcelles AP 337, AP 507, AP 653 et AR 124 ... .

Nous vous remercions, par avance, de la prise en compte de nos différentes observations, et vous prions de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

LIVING PERCICIE

SUR MER - C.C.I.St. Pol ZAC (iss. Jurgins - 59430 SANT PCL Self MER - Y(r. +33 (0)) 28 58 58 - Fex : +33 (0)3 28 61 88 23 u capital de G 589 200 euros - 5898 social. 1 rue Jaug-Merinoz - ZAE Saint-Guérauit - 99007 Evry - RCS EVRY 451 321 335 N° Shen - 451 321 335 - N° TVA intracommilinautaira : FR 90 451 321 335

# III – 4.5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe

Aucune observation

# III – 4.6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke

• Courrier LEF-C1P - Le 17 mars 2016, Monsieur WEISBECKER, Maire de la commune de Leffrinckoucke a envoyé ce courrier au Président de la Commission d'Enquête : Lettre en deux feuillets.

# Réponse du maître d'ouvrage :

La « bâtisse » évoquée par le Maire de Leffrinckoucke (dont 1 petite partie empiète sur le foncier nécessaire au parking relais) est aujourd'hui à usage de buvette et sera effectivement démolie et remplacée par une nouvelle construction à charge de la CUD.

En accord avec le Maire, elle sera couplée d'un local de repos pour les conducteurs de bus, cette construction sera réimplantée sur la parcelle restant appartenir à la ville.

# Avis de la commission d'enquête :

La CUD accepte effectivement la charge de la démolition et de la reconstruction de cette bâtisse.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Lettinickoucke, le 17 mars 2016

LE MAIRE DE LEFFRINCKOUCKE

Monsieur le Président de la commission d'enquête Michel DUVET

Objet : Enquête publique projet DK'PLUS DE MOBILITE

La ville est directement impactée par le projet DK'Plus, en accueillant un terminal sur son territoire, rue du 2 juin 1940, à proximité du Fort des Dunes

Quelques observations sont générées par l'emprise de cet ouvrage, à savoir

# REGISTAR PARCELLAINE

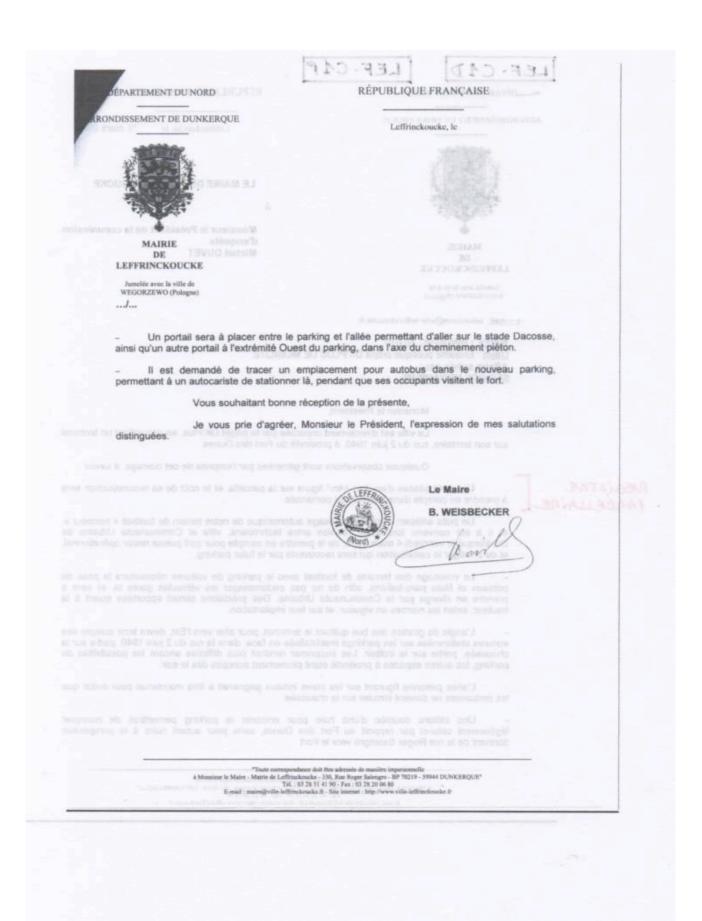
Une petit bâtisse d'environ 44m² figure sur la parcelle, et le coût de sa reconstruction sera à prendre en compte dans l'estimation domaniale.

Un puits artésien alimente l'arrosage automatique de notre terrain de football « honneur », et il a été convenu lors d'une réunion entre techniciens, ville et Communauté Urbaine de Dunkerque le vendredi 4 mars 2016, de le prendre en compte pour qu'il puisse rester opérationnel, et de protéger la canalisation qui sera recouverte par le futur parking

- Le voisinage des terrains de football avec le parking de voitures nécessitera la pose de poteaux et fliets pare-ballons, afin de ne pas endommager les véhicules garés là, et sero a prendre en charge par la Communauté Urbaine. Des précisions seront apportées quant à la hauteur, selon les nomes en vigueur, et sur leur implantation.
- L'angle de giration des bus quittant le terminal, pour aller vers l'Est, devra tenir compte des voitures stationnées sur les parkings matérialisés en face, dans la rue du 2 juin 1940, partie sur la chaussée, partie sur le trottoir. Les supprimer rendrait plus difficiles encore les possibilités de parking, les autres espaces à proximité étant pleinement occupés dès le soir.
- L'allèe pietonne figurant sur les plans initiaux gagnerait à être maintenue pour éviter que les personnes ne doivent circuler sur la chaussée.
- Une clôture doublée d'une haie pour entourer le parking permettrait de masquer légérement celui-ci par rapport au Fort des Dunes, sans pour autant nuire à la perspective donnant de la rue Roger Salengro vers le Fort.

The area is the matery fail the above in market improvement.

I this series is the resonance of the transport of the area of the property of t



# III – 4.7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains

Aucune observation

# III – 4.8 - Registre de la Mairie de Petite Synthe

• **Déposition Ecrite PET-S-E1P** – Le 26 février 2016, **Madame LIBER Evelyne**, demeurant 51 Quai Wilson 59430 à St Pol sur Mer a déposé comme il suit :

« J'ai accepté le principe de l'expropriation mais le prix proposé par les domaines me semble **très** inférieur à l'évaluation notariale. »

# Réponse du maître d'ouvrage :

La CUD prend note de cette information. C'est un élément qui pourra être repris si recours en fixation de prix en indemnité. Il est rappelé que les enquêtes d'utilité publique et parcellaire n'ont pas pour objet de se rapporter à la fixation du prix des acquisitions.

La propriété des époux LIBERT n'est que très peu affectée par le tracé du projet Dk'Plus de mobilité. En raison d'une difficulté à terme d'accéder à cet immeuble, et pour éviter toute dépréciation éventuelle de celui-ci, il a été décidé d'accepter une emprise totale de manière à ne pas les bloquer dans leur projet de vie (départ à la retraite, vente de leur maison pour un investissement sur Paris).

Pour information, les propriétaires étaient vendeurs de leur propriété bien avant le lancement de la procédure d'enquête et ne trouvaient pas d'acquéreur pour différentes raisons (superficie habitable importante, bien pas très bien positionné en termes de situation, prix souhaité similaire à des immeubles situés à Malo-les-Bains, secteur peu coté sur le plan immobilier, montant des impôts fonciers élevés).

Si la proposition de la CUD ne leur apparaît pas suffisante, il leur est toujours possible de chercher un autre acquéreur.

# Avis de la commission d'enquête :

Les questions financières ne sont pas du ressort de la Commission d'Enquête.

# III – 4.9 - Registre de la Mairie de Rosendaël

Aucune observation

# III – 4.10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer

Aucune observation

# III – 4.11- Registre de la Mairie de Teteghem – Coudekerque-Village

Aucune observation

# III-5 Observations de la commission d'enquête & Avis du Maître d'Œuvre et de la dite Commission en réponse

La commission d'enquête a procédé à une étude approfondie du dossier, elle a également pris en compte les remarques du public. Voici les principaux points qu'elle a souhaité soumettre au maître d'ouvrage pour avoir ses explications et qui permettront d'améliorer la compréhension du dossier.

# III – 5.1- Enquête D.U.P.

- Les lignes créées ou dont le tracé est modifié seront – elles opérationnelles au fur et à mesure de l'avancement des aménagements prévus ou tout en bloc seulement à la fin de la totalité des travaux envisagés fin 2018 ?

# Réponse du maître d'ouvrage :

La Communauté Urbaine de Dunkerque travaille actuellement avec l'exploitant du réseau de bus Dk'Bus Marine au fonctionnement du service pendant la réalisation des travaux. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de la mise en service de sections avec des voies réservées aux bus, celles-ci seront ouvertes aux lignes en fonctionnement. Mais le réseau est organisé pour une année scolaire, en septembre, afin de limiter les modifications pour les usagers. Les travaux s'étaleront sur deux années scolaires et nous veillerons à limiter les réorganisations profondes pendant ces deux années.

Le réseau nouveau sera mis en service pour la rentrée 2018.

# Avis de la commission d'enquête :

Pour la bonne organisation et limiter la gêne des usagers, les travaux seront effectués sur deux années scolaires.

- Quel principe de fonctionnement sera mis en œuvre pour organiser le croisement des voies « Bus et des voies « voitures » sous le pont Trystram ? »

# Réponse du maître d'ouvrage :

Dans le cadre du projet, il est prévu d'équiper les lignes structurantes à 10 minutes de fréquence d'un système radio de communication avec les carrefours à feux. L'objectif est de réguler les feux pour que les bus ne s'y arrêtent pas.

Sous le pont Trystram, les bus traverseront la D601 par des feux qui se déclencheront à l'approche et qui seront mis en cohérence avec le carrefour proche entre la D601 et le quai Wilson.

# Avis de la commission d'enquête :

- « Dont acte »
  - Le projet de la CUD a l'ambition d'attirer un maximum d'usagers sur le réseau DK'Plus de mobilité. Il faut donc qu'il soit évolutif (zones économiques nouvelles, lotissements nouveaux, ...) La billetterie actuelle permet d'établir des statistiques et études diverses. Avec la mise en place de la gratuité quels seront les moyens mis en œuvre pour assurer cette évolution »

# Réponse du maître d'ouvrage :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CUD est en cours de révision. Il intègre, comme le permet la loi ALURE, le volet Habitat et Déplacement. Dans ce cadre, le PDU est donc révisé. Cette révision intègre le projet Dk'Plus de mobilité, dont un des objectifs rappelé en page 20 de la pièce A du dossier est de participer à la densification du tissu urbain.

# Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

# III – 5.2- Enquête Parcellaire

• Demande d'exclusion de parcelle

« En réponse au courrier de la SNCF, direction immobilière territoriale du Nord en date du 2 février 2016, qui demande d'exclure les parcelles AO 149 AO 232 et AO 148 de la présente procédure d'expropriation ; quelle est votre position et l'éventuelle incidence sur les projets d'aménagements au sein du pôle gare ?

# Réponse du maître d'ouvrage :

Les discussions sont également en cours avec la SNCF Direction immobilière car les négociations se réalisent de façon amiable.

Il est bien convenu que ces parcelles citées feront l'objet de Conventions d'Occupations Temporaires (COT) pour partie, tandis que d'autres emprises seront vendues à la CUD.

Un certain nombre de travaux d'ouvrages et de branchements divers seront également pris en charge par la CUD pour répondre au besoin de déplacer certaines structures.

Des conventions de partenariat et de financement sont déjà établies par le propriétaire à l'intention de la CUD.

# Avis de la commission d'enquête :

Un accord entre les deux parties semble se dessine.

III-6 Pièces jointes aux réponses des observations par le Maître d'œuvre

Ou comment faire de Dunkerque un Centre de Commerces à ciel ouvert Proposition d'un plan d'action pour un Centre-Ville attractif

# Plan d'action pour un centre ville attractif

Depuis 3 mois, le groupe de commerçants que nous formons travaille sur les solutions à apporter aux problématiques du commerce de Centre Ville.

Notre réflexion s'articule autour de 4 Thèmes

| - Périmètre d'action, Parcours Marchand, Animation

11 - Circulation, Parkings, Aménagement Urbain et Cadre de Vie

III - Numérique, Ville connectée, Fichiers clients

IV - Identité commune au Centre Ville, Communication

# Créer une synergie et faire du centre ville un pôle commercial

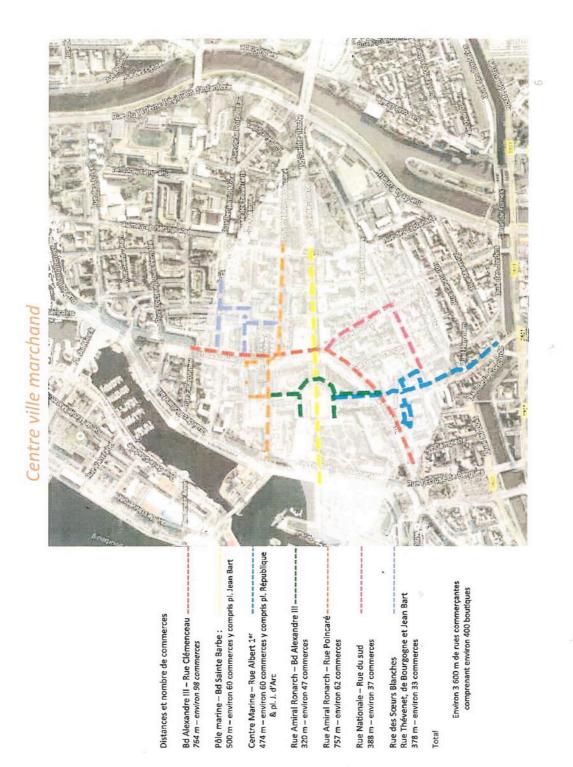
La Philosophie

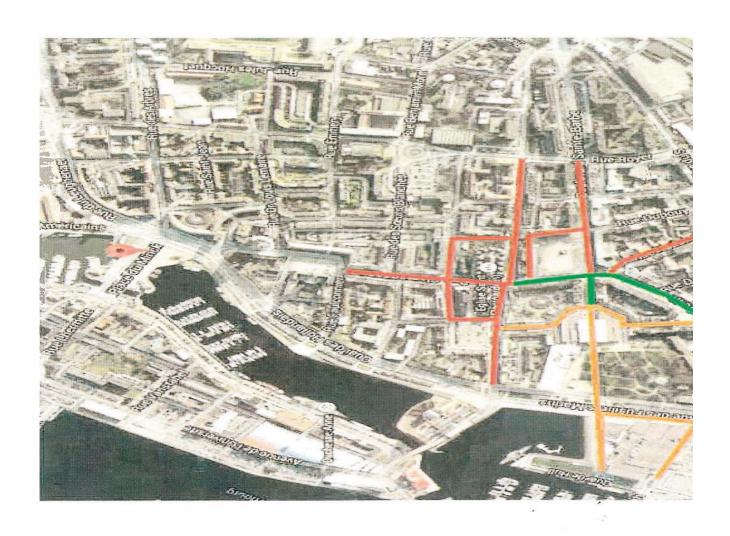
o Créer de l'adhésion autour d'un projet commun,

o Créer des groupes de réflexion composés chacun d'un leader et d'un animateur,

o S'entourer de professionnels pour chaque domaine spécifique afin d'obtenir des idées concrètes et précises des actions à mener, des moyens à mettre en place, du timing, des budgets...,

# Périmètre d'action





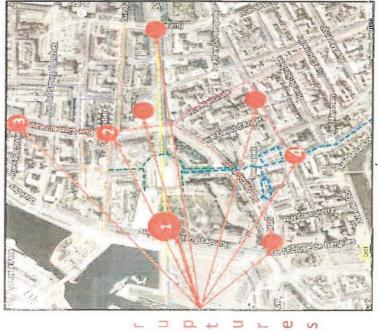
one 1 bis
one 2 cone 3

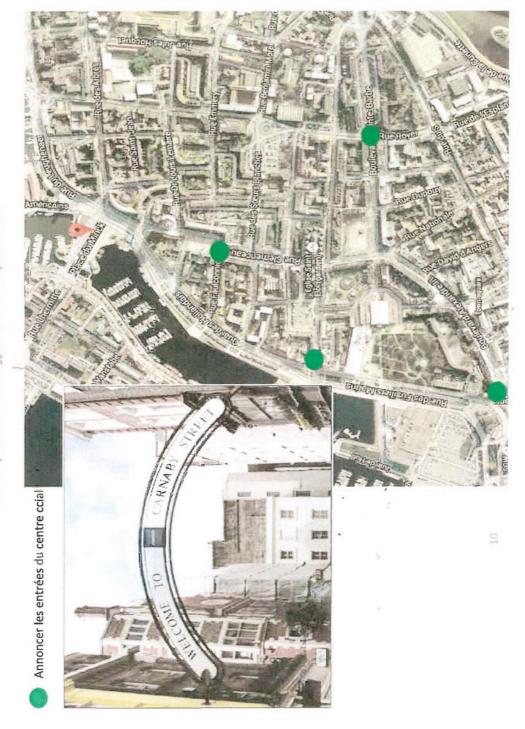
# - Périmètre d'action, Parcours Marchand, Animation

# Parcours Marchand

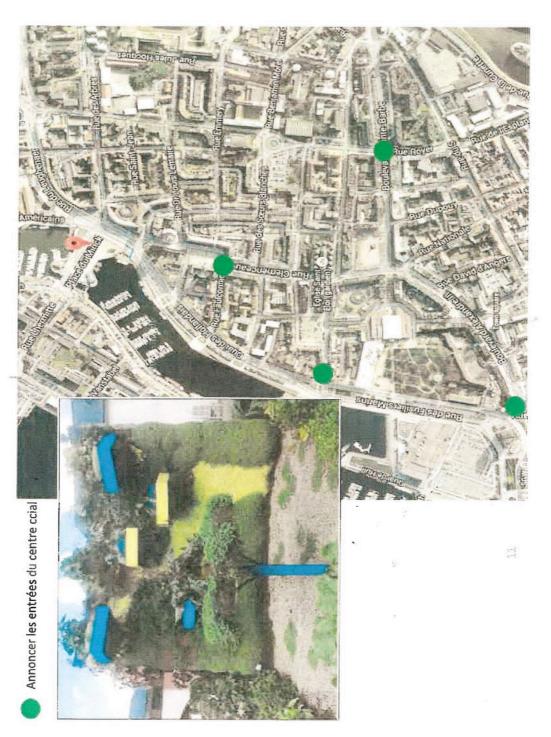








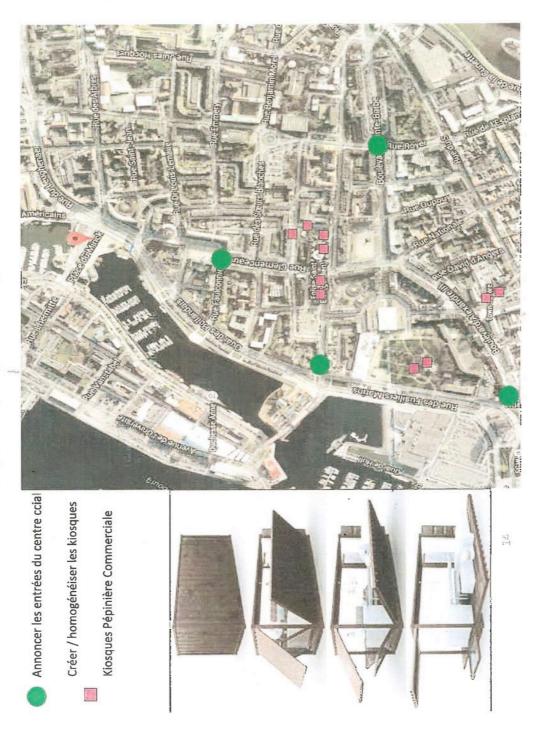






Enquête n° E16000002/59

Pour palier aux différentes ruptures...



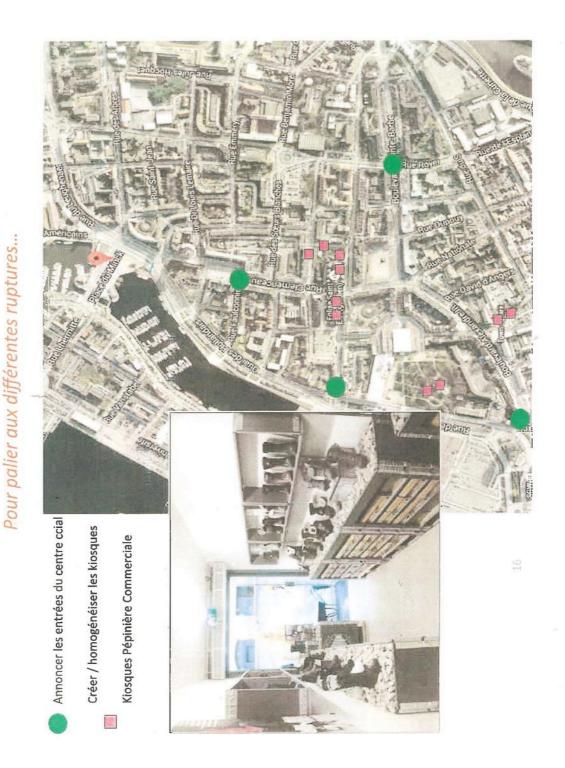


Créer / homogénéiser les kiosques

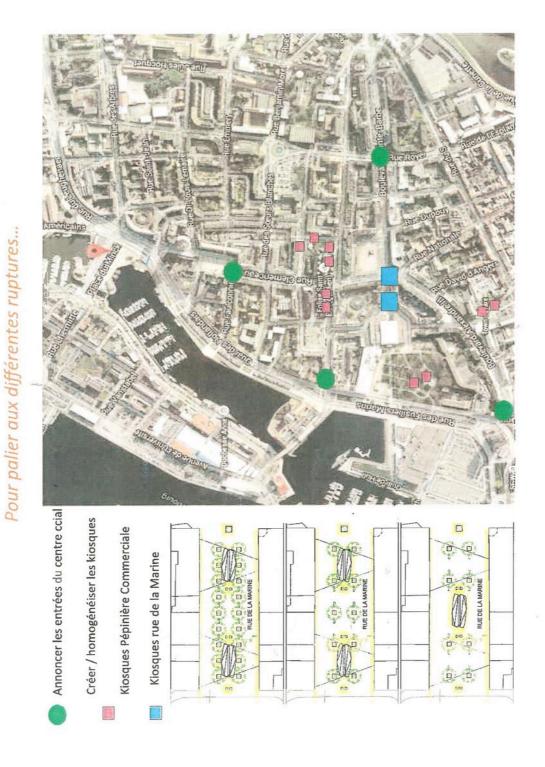
Kiosques Pépinière Commerciale



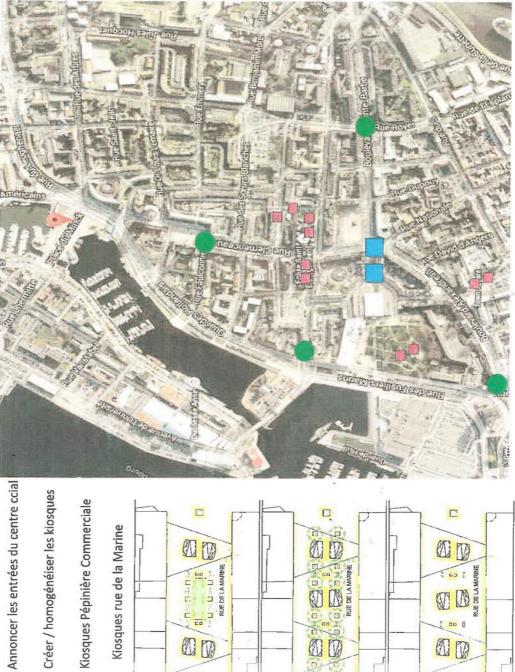
L)



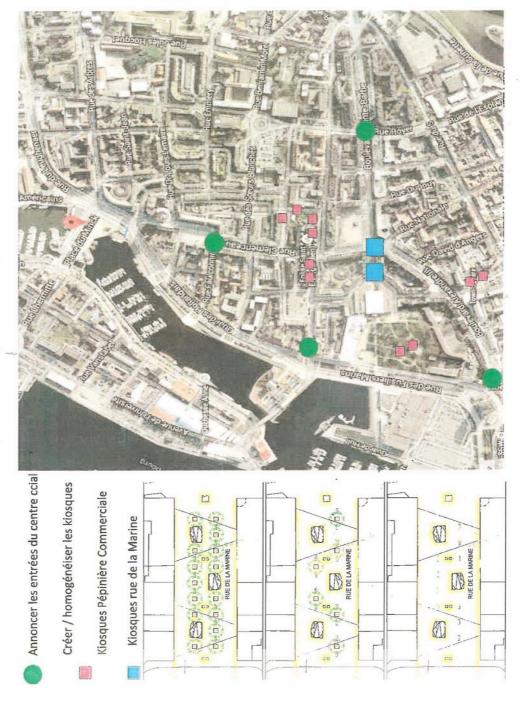
Annoncer les entrées du centre ccial Créer / homogénéiser les kiosques Kiosques Pépinière Commerciale Kiosques rue de la Marine j~

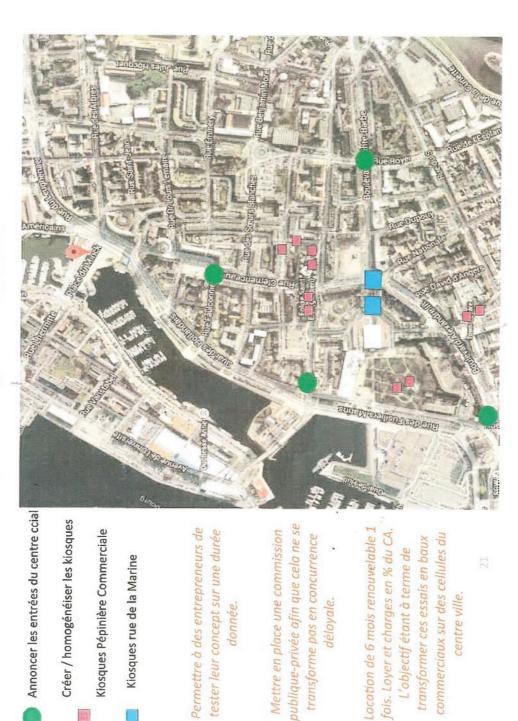


Pour palier aux différentes ruptures...



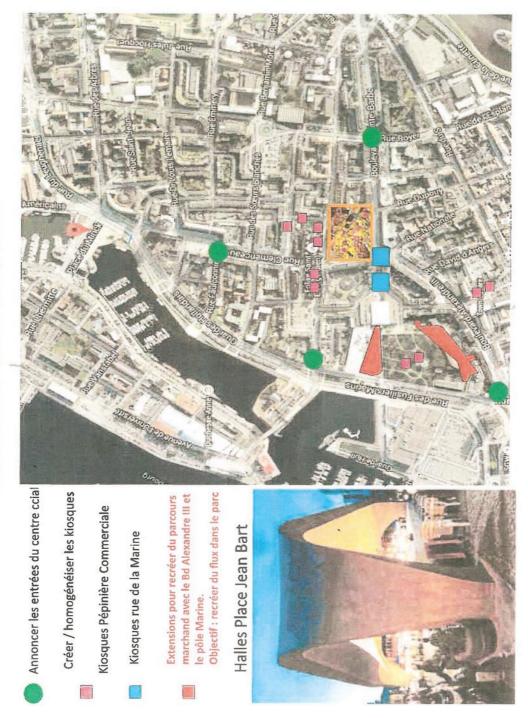
Pour palier aux différentes ruptures...



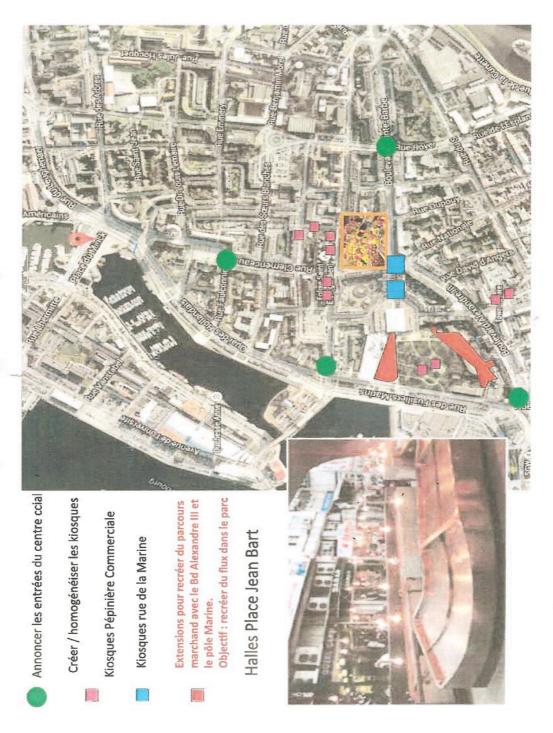


Annoncer les entrées du centre ccial Créer / homogénéiser les kiosques marchand avec le Bd Alexandre III et Objectif : recréer du flux dans le parc Kiosques Pépinière Commerciale Halles Place Jean Bart Kiosques rue de la Marine

Pour palier aux différentes ruptures...

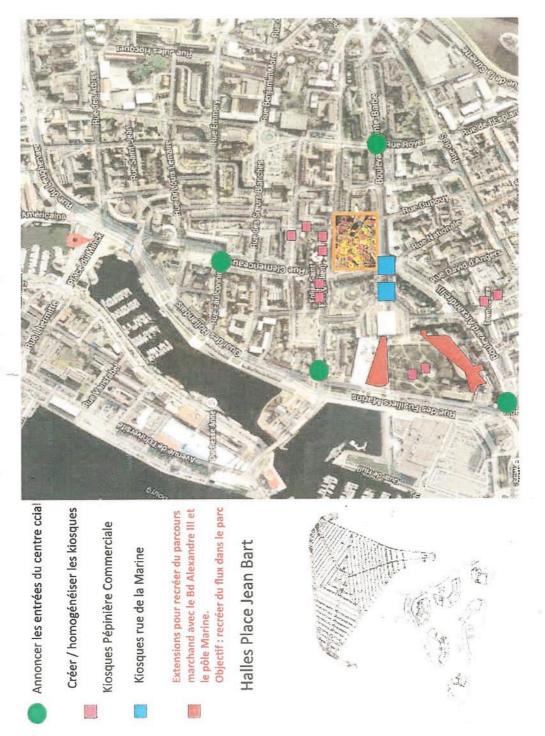


Pour palier aux différentes ruptures...



Pour palier aux différentes ruptures... Annoncer les entrées du centre ccial Créer / homogénéiser les kiosques Objectif : recréer du flux dans le parc marchand avec le Bd Alexandre III et Extensions pour recréer du parcours Kiosques Pépinière Commerciale Halles Place Jean Bart Kiosques rue de la Marine

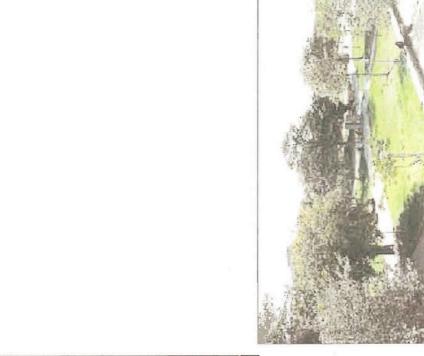
Pour palier aux différentes ruptures...





Parc de la Marine

Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la





# Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

Un parcours accrobranche,





# Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

Un parcours accrobranche,

Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,



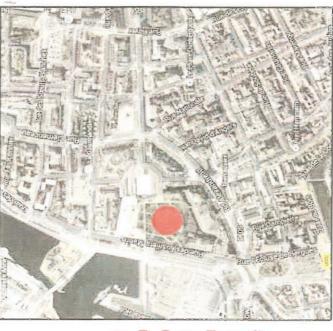


# Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

## Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,
- Jeux en rapport avec les animations du moment,





# Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,
- Jeux en rapport avec les animations du moment,
- Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),





# Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

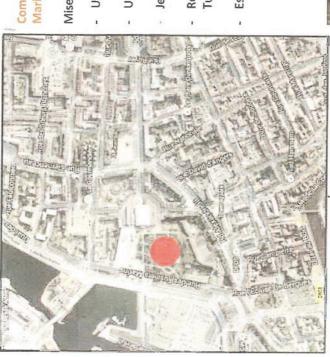
Un parcours accrobranche,

Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,

Jeux en rapport avec les animations du moment,

Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),

Espaces de transition,





# Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la

Marine ?

## Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,
- Jeux en rapport avec les animations du moment,
- Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),
- Espaces de transition,
- Mur d'escalade,







# Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

Un parcours accrobranche,

Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,

Jeux en rapport avec les animations du moment,

Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),

Espaces de transition,

Mur d'escalade,

Bibliothèque éphémère, etc...





Animation

# Aménagement urbain et cadre de vie en liaison avec l'histoire que l'on veut raconter et l'image que l'on veut donner. ENTRETIEN ET SCENARISATION DES ESPACES PUBLICS

- Réalisation de portes d'entrée du Cazur Marchand via la mise en place de totems et signalétique commerciale dont des multimédias permettant de relayer les informations sur les animations commerciales menées par la Ville ou les associations de commerçants, 0
- Création d'une charte des devantures afin d'harmoniser et d'homogénéiser les façades commerciales et améliorer l'image du centre ville. 0
- o Gestion des déchets (revalorisation des cartons) et des espaces livraisons

0

- Création d'une équipe municipale exclusivement dédiée à la sécurité qui pourrait être contactée facilement par ligne directe.
- Création d'une équipe municipale multitâches exclusivement dédiée à l'entretien du Centre Ville via « dans ma rue », une application pour mettre le doigt sur ce qui ne va pas.. 0
- Création d'un point d'accueil « Centre Ville » sur le flux marchand dans lequel les chalands et clients pourraient connaître les animations en cours et à venir, les horaires réguliers ou exceptionnels des boutiques, adhérer au programme de fidélité, retirer des lots, services aux consommateurs (conciergerie), déposer des idées, retirer des colis... 0

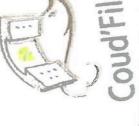








## Entretien des espaces publics Exemple à PARIS & Coudekerque-Branche



## Signalez les anomalies dans tout Paris

pas à la ville (grands jardins non municipaux, parvis de gares et esplanades privées), le service Dans Ma rue enregistre les anomaltes et, en transmet les détaits aux gestionnaires concernés 1.3.1.4.1.4.1.8. | Le dispositif couvre tous les arrondissements de Paris. Sur l'espace public qui n'apparlient en fonction des accords passés

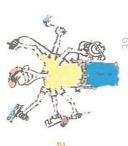
## Une expérimentation étendue progressivement

festée fin 2012 en inteme par les personnels des services gestionnaires de l'espace public puis par les Conseillers de quarfier en avril 2013, l'expérimentation de l'application est désormais proposée à tous les Parisiens. La Ville attend de ce test des propositions d'améliorations

## Un dispositif développé en open source pour bénéficier à d'autres territofres

C4M pour les versions iPhone et Android et 03July pour la version Windows Phone. Leurs codes Les applications mobiles ont été développées par des experts reconnus de ce type de dispositif sources, ainsi que le code du dispositif de gestion utilisé par les services de la Ville, seront publiés en open source. C'est à dire qu'ils pourront être adaptés et réutilisés librement par d'autres territoires

à l'entretien des espaces publics du centre Mettre en place une équipe municipale



multitâches exclusivement dédiée



Mairie de Paris

expérimental qui permettent à chacun de signaler les anomalies constatées dans la rue 03/07/2013] Web et mobile - "DansMaRue" est une application mobile et un site internet De quoi améliorer la qualité de l'espace public et rfieux répondre aux attentes des Avec Tappication mobile graturie DansMaRue, devenez acteur do votre ville en signalant los encrmalies telles que malyropraté, grafities, etc.,, DansMaRue est un dispositif de geston des enomalies constatées sur l'espace public pansien dont l'objectif est d'améliorer la virle et de

ous pouvez accédor

syondre au mieux aux attentes des Pansiens

· à l'application mobile !élèchargeable gratuitentent sur Play Store (pour Android), sur !/App Store (pour iPhone) et bientôt sur le Market Place (Windows Phone) ;

En fonction du type et de la géolocalisation de l'anomalia, le service le plus proche de celle-ci ecevra l'information et pourra programmer l'infervention la plus adapté

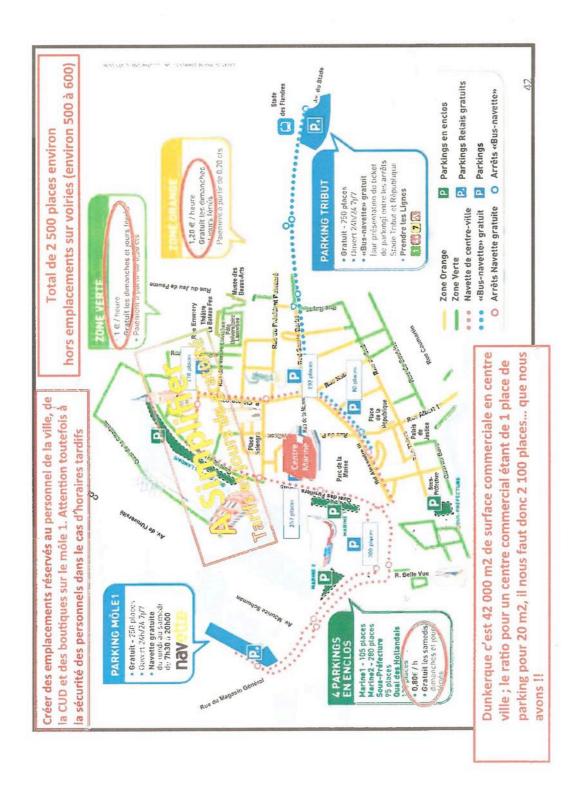
'utilisateur pourra également bénéficier d'un suivi, en laissant son adresse mail. Ainsi, il sora



Exemple à Dax

Communiquer ( y compris en néerlandais) dès les entrées de ville sur les 2 500 places disponibles en Centre ville.

Jalonnement dynamique des parkings publics et privés, indication des gratuités Annoncer l'offre commerciale générale et les parkings via des kakemonos, ainsi que des places disponibles à l'instant T.



# Faciliter l'accès au Centre Ville c'est aussi...

#### Pay by Phone

o Mise en place du système Pay by phone qui a l'avantage d'offrir 20 mn de stationnement gratuit (uniquement pour les propriétaires de smartphone....)

Donner la possibilité à tous de pouvoir profiter de ces 20 mns affertes en changeant les horodateurs par des bornes acceptant les cartes bancaires ; ils pourront donc aussi accepter la carte de fidélité

#### Gratuité du pkg

puis relier les Pay by phone à une carte de fidélité qui, en échange de points accumulés chez les commerçants, pourrait Comment être certain que ces 20 mn offertes ont été bénéfiques pour un commerçant du Centre Ville ? Pourquoi ne pas offrir 3 week-end de stationnement gratuit pendant les soldes ? donner la possibilité de profiter d'un stationnement gratuit ? A simplifer !!

## Quelle place pour le BHNS ?

o Mise en place d'un groupe de travail CUD / Commerçants riverains afin de revoir le plan de circulation.



Enquête n° E16000002/59

# Créer une synergie et faire du centre ville un pôle commercia

- Récupération par la ville des fichiers pour mailings ciblés,
- Créer un fichier client afin d'envoyer des mailings au sujet des animations et des opérations commerciales, 0
- Créer une application Centre Ville permettant de connaître les boutiques, restaurants, leurs horaires d'ouvertures, la disponibilité des parkings et leurs tarifs, les bons plans en cours, promotions, etc... 0
- o Mise en place d'une solution globale de gestion (fidélité, e-commerce)
- Mise en place d'éléments statistiques permettant une re-commercialisation des cellules vides footfall, passages véhicules, etc...), détecteur de flux clientèle : 0

Ce système permet d'évaluer la fréquentation piétonnière en centre-ville avec une répartition de ces flux par jour, heure, Les données récoltées par les détecteurs urbains mesurent quantitativement et objectivement l'attractivité d'un territoire. semaine, mois ou encore année. D'une façon concrète les indicateurs récoltés permettent

- Un observatoire de la fréquentation du centre-ville, notamment des pics d'activité.
- L'évaluation et la mesure de l'impact des opérations commerciales, culturelles ou autre sur le trafic piétonnier,
- Une information évolutive sur les zones, jours et horaires les plus fréquentés afin d'ajuster la programmation festive ou encore améliorer les projets en espace urbain (signalétique; opérations en street marketing...)
- Une aide au conseil sur les horaires d'ouvertures des commerces de proximité (cibler les tendances naturelles, de fréquentation clientèle)
- La communication d'indicateurs objectifs pour les propriétaires de murs commerciaux ou pour les créateurs d'entreprises sur l'attractivité piétonne d'une implantation commerciale (aide aux études de marchés.
- De comprendre les schémas d'usage des infrastructures non-motorisées en fonction de l'heure, de la météo et de saisonnalité touristique.

## La carte de Fidélité





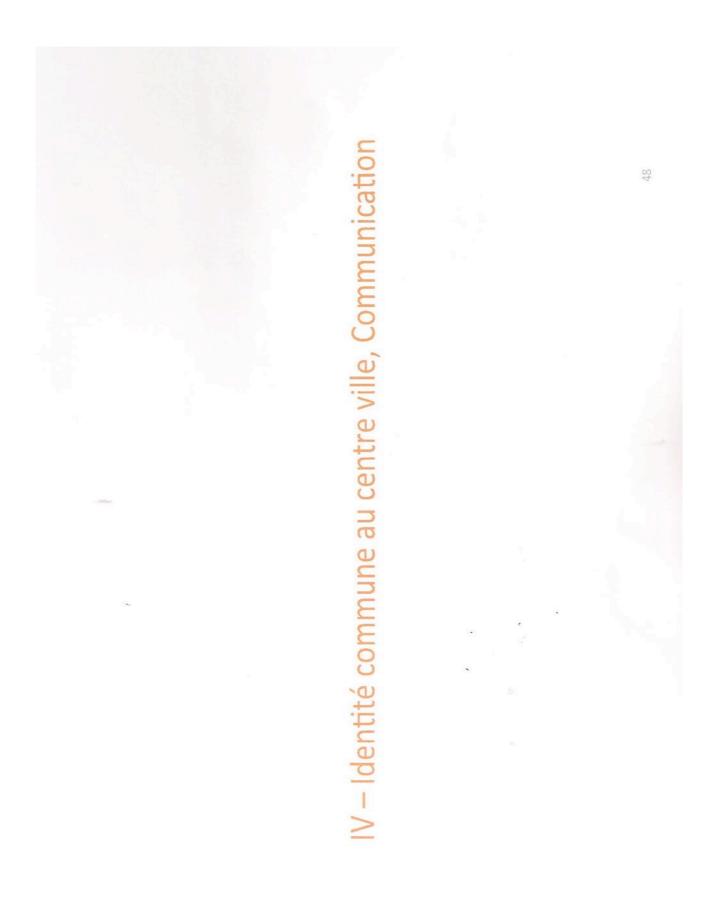
- Développer la fréquence d'achat Multiplier les visites des clients
- Augmenter le montant du panier moyen Optimiser le passage en caisse
- Augmenter la visibilité Booster les ventes

# Lancer des campagnes commerciales Invitation aux jeux Envoi d'offres promotionnelles Envoi d'offres anniversaire... Finoi d'offres anniversaire...

# Une solution simple et rapide pour tous les types de commerçants

# Le client cumule des points qu'il peut ensuite utiliser à sa guise :

- o Gratuité du parking,
- o Cadeaux en boutiques,
- o Places pour évènements sportifs, culturels, loisirs...
- o Etc.



# Créer une synergie et faire du centre ville un pôle commercia

## Constat de la situation existante

Aujourd'hui, il n'existe aucun support de communication, ni action de communication qui donne une vision marchande et attractive de la destination Dunkerque Centre.

Manque d'identité commune traitée comme un code MARQUE. En exemple, la ville de Courtrai en Belgique : la marque K pour le commerce, les opérations commerciales de centre ville et le Centre Commercial du centre ville.



#### Les Solutions

- CRÉER une MARQUE de centre ville afin d'acquérir la notoriété d'une destination « shopping » de qualité.
- CRÉER du CONTENU afin de rafraîchir la mémoire sur les enseignes, les marques et lieux attractifs du centre ville de Dunkerque.
  - MUTUALISER les moyens, les actions et gagner en qualité d'image et de perception de la destination Dunkerque. Donner une

Mutualiser les moyens autour des opérations culturelles et sportives pour créer du flux en Centre Ville

#### Concurrence

## Les principaux pôles de concurrence sont :

o Lille, agglomération de 1 million d'habitants qui attire grâce à la diversité de l'offre proposée - 45 mn

Cité Europe, dont le budget animation est de 2 millions d'euros | A titre de comparaison, l'Apacad dispose de 200 000 C...

o La Belgique, dont les magasins ont l'avantage d'être ouverts le Dimanche ; ils attirent donc une clientèle aisée pour qui le dimanche est le seul jour de la semaine entrèrement disponible.

20 mn	25 mn	30 mn	40 mn	45 mn	te - 60 mn
La Panne -	Coxyde -	Niewport -	Ostende -	Bruges -	Knokke le zoute

## Dunkerque – Centre Commercial

## Coûts approximatifs annuels

Dépenses uniques		17 000 €			10 000 €	100 000 €	127 000 € la première année
Dépenses récurrentes	720 € *		250 000 € **				
	Carte de Fidélité	Image Création marque / logo	Gestion de la communication	Création du parcours client	Etude primaire	Ville connectée	

<sup>\*</sup> Coût par commerce pour un minimum de 100 commerces participants

communication (analyse des supports, réservation des supports, établissement de l'ensemble des lignes graphiques et mise au format, sélection des images, \*\* Ces frals comprennent la création et la réalisation du concept de communication et d'animation sur tous types de supports adaptés à la stratégie de animation des réunions marketing et validation des bons à tirer de chaque support),

Quid de l'association des commerçants du Centre Ville de Dunkerque ?

uid de l'Apacad ?

Quid de la CCI Côte d'Opale

Quid de la Ville de Dunkerque commerces ?

uid Asso Centre Marine? - Asso Pôle Marine?

# Proposition de Méthodologie de Travail et Calendrier

#### a première année

- Une réunion tous les 15 jours avec les techniciens et les élus concernés
- Un bilan tous les trimestres

## 1ºes solutions facile à mettre en place :

- Calendrier commun 2015 regroupant les évènements sportifs, culturels croisés avec les moments shapping
- Mise en service en Septembre 2015 de la carte de fidélité (à point)

Liste des questions à poser

Depuis la mise en place du Pay by Phone, combien de transactions ont été réalisées ?

Sécurité : Parc de la marine

Insérer des logements pour une réappropriation du parc et recréer un flux commerçant

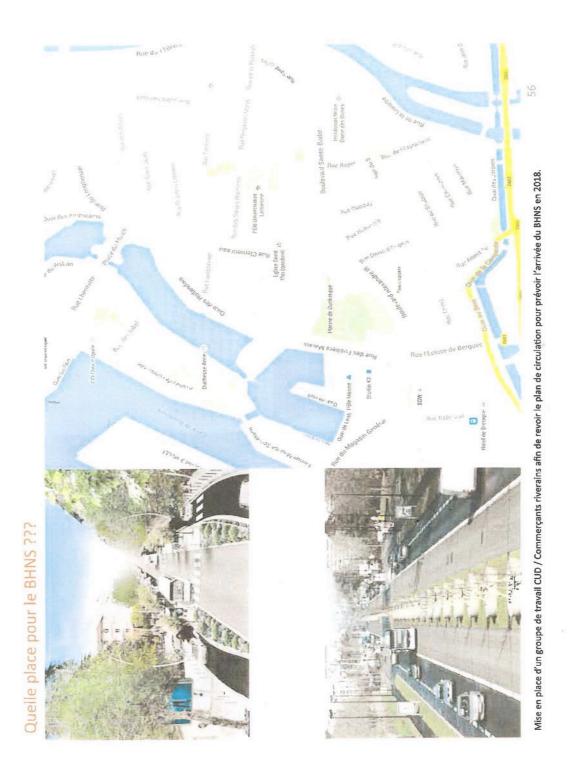
A titre de comparaison, au Centre Marine, ce sont 3 agents qui assurent la sécurité en permanence pour 10 000 m2 développés. Comment résoudre les problématiques avec 1 binôme pour le Centre Ville ?

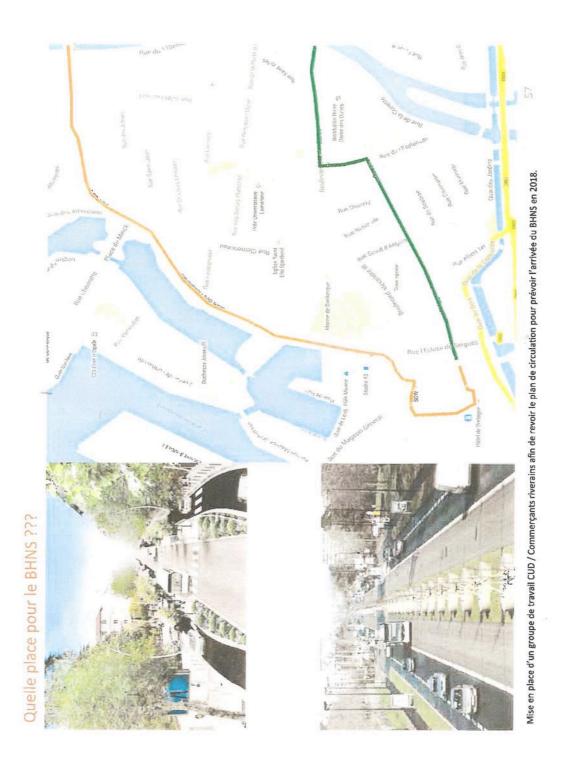
# Animations possibles pour la digue dès Avril et jusque Septembre



irer de plus en plus de participants chaque année.







# Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

# Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de : Un capteur Beacons dans chaque boutique,

# Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique, Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de : Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la

# Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),

Récompenser les clients les plus fidèles,

# Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- 🗸 Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la
- Récompenser les cliénts les plus fidèles,
- Capter les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.

# Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- 🗸 Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
- Récompenser les clients les plus fidèles,
- Capter les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.

En contrepartie de cadeaux, le consommateur accepte d'activer le bluethooth de son smartphone,

# Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
- Récompenser les clients les plus fidèles,
- Capter les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.
- En contrepartie de cadeaux, le consommateur accepte d'activer le bluethooth de son smartphone,
- ✓ Le commerçant distribue des réductions et des cadeaux mais fait évoluer son chiffre d'affaires de manière

# Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



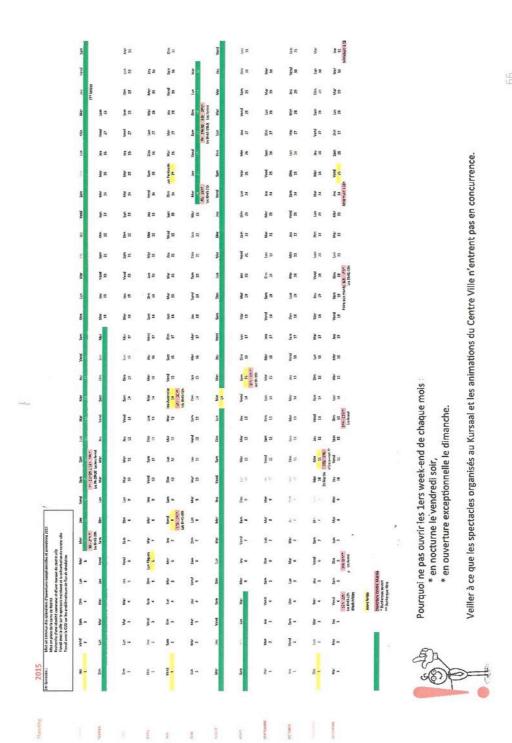
Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- V Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
- / Récompenser les clients les plus fidèles,
- Capter les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.

## Jn système gagnant – gagnant

- En contrepartie de cadeaux, le consommateur accepte d'activer le bluethooth de son smartphone,
- Le commerçant distribue des réductions et des cadeaux mais fait évoluer son chiffre d'affaires de manière significative.



### DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

0 3 BEC. 2015

LINKEROUS

Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport

Création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.

Monsieur le Vice-Président

Vu la délibération-cadre mobilité du 21 octobre 2013 qui prévoit un véritable accompagnement auprès de la population et la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants de l'agglomération.

Vu la délibération du 15 octobre 2015 qui tire le bilan de la concertation du projet DK'Plus de mobilité, approuve le réseau proposé et les orientations d'aménagement et autorise le lancement de l'enquête publique.

Expose aux membres du Conseil les objectifs poursuivis par la commission d'indemnisation amiable.

La Communauté Urbaine de Dunkerque assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet de restructuration du réseau de transport urbain de l'agglomération baptisé Dk'Plus de mobilité. Ce projet et les aménagements associés ont fait l'objet d'une large concertation qui s'est déroulée en 2015 et feront l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2016.

Les travaux d'aménagement de l'espace public pour la réalisation de ce projet sont susceptibles d'engendrer des gênes importantes pour les activités économiques riveraines, commerces, artisanat, professions libérales et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

L'accompagnement de ces derniers, pendant toute la durée des travaux, constitue l'une des principales priorités de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

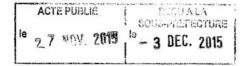
Consciente des enjeux économiques liés aux travaux du projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque est soucieuse de la poursuite et du développement de l'activité économique pendant cette période délicate.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une commission d'indemnisation amiable afin de permettre, dans le cadre du droit en vigueur, une indemnisation concertée et dans des délais adaptés, des professionnels riverains concernés par les préjudices subis du fait des travaux.

Un projet de règlement intérieur de cette commission est joint à la présente délibération. Il précise la composition de la commission, son fonctionnement et les conditions de dépôt des demandes.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,



APPROUVE la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès des communes concernées et des chambres consulaires la désignation de leur représentant au sein de cette commission.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le 7 6 NOV. 20

Le Précident
Patrice VERGRIETE

### COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 26 novembre 2015 18h15

> Présidence : M. Patrice VERGRIETE Secrétaire de Séance : Mme Séverine WICKE Nombre de conseillers en exercice : 76 Date de convocation de séance : 19/11/15



Présents:

M. Patrice VERGRIETE.

Président.

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Karima BENARAB, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE,

Vice-Présidentes.

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMON, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Christian HUTIN, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Bernard WEISBECKER Vice-Présidents.

Mme Sabrina KHELLAF,

Conseillères Communautaires Déléguées,

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean DECOOL, M. Bernard FAUCON, M. Jean-Yves FREMONT, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Roméo RAGAZZO, M. Jean-Philippe TITECA,

Conseillers Communautaires Délégués,

Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Julie BECKAERT, Mme Isabelle BULTE, Mme Fabienne CASTEL, Mme Martine COUDEVYLLE, Mme Joëlle CROCKEY, Mme Diana DEQUIDT, Mme Claudine DUCELLIER, Mme Nadia FARISSI, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Régine MARTEEL, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Marjorie VOITURIEZ, Mme Séverine WICKE,

Conseillères Communautaires,

M. Olivier BERTHE, M. Johnny DECOSTER, M. Régis DOUILLIET, M. Philippe EYMERY, M. Guillaume FLORENT, M. Cyrille GAILLARD, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Stéphane GOUVART, M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-François MONTAGNE, M. Adrien NAVE, M. Yves PANNEQUIN, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Alain SIMON, M. Jérôme SOISSONS, M. Michel TOMASEK, M. Frédéric VANHILLE,

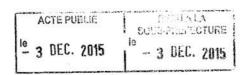
Conseillers Communautaires,

Absent(s) excusé(s) :

M. Claude CHARLEMAGNE, M. Jean-Luc DARCOURT, Mme Annette DISSELKAMP, M. Thomas FRAGA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir: Mme Josiane ALGOET à Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Claudine BARBIER à M. Bernard FAUCON, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Eric ROMMEL, Mme Martine FORTUIT à M. Philippe EYMERY, M. André HENNEBERT à Mme Isabelle KERKHOF, Mme Jannick LANDY à M. Sony CLINQUART, M. Guy LECLUSE à Mme Martine ARLABOSSE, Mme Nicolle LUSTRE à M. Damien CAREME, Mme Laëtitia MILLOIS à M. Bertrand RINGOT, Mme Leïla NAIDJI a M. Frédéric VANHILLE, Mme Stéphanie PEEREN à M. Pascal LEQUIEN, M. Laurent VANRECHEM à M. David BAILLEUL, Mme Alice VARET à Mme Marjorie VOITURIEZ.





Commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet « Dk'Plus de mobilité »

Règlement intérieur

0 3 BEC. 2515

### Article 1 - Rôle de la commission

Par délibération du xxx, le conseil de la Communauté urbaine de Dunkerque a décidé la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration du réseau de transport collectif « Dk'Plus de mobilité ».

Le rôle de cette commission est d'examiner les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels situés dans les zones d'aménagement du projet (sur les tracés des lignes A-bleue, B-rouge, C-verte, D-orange et E-violette), sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe et Leffrinckoucke et sur les communes associées de Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer, en exercice avant l'achèvement de l'enquête d'utilité publique, et de proposer au Conseil de Communauté, dans des délais raisonnables, une indemnisation à l'amiable pour les préjudices économiques effectifs.

### Article 2 - Siège de la commission

Hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque – Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59 386 Dunkerque Cedex 1

### Article 3 - Composition de la commission

A chaque membre désigné nominativement par arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque est associé un suppléant.

### Membres ayant voix délibérative :

- Un Président, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille
- Un représentant de la Préfecture du Nord, sous-préfecture de Dunkerque
- Un représentant élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale
- Un représentant élu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Nord Pas de Calais – Commission territoriale Dunkerque
- Un représentant élu de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Un représentant élu de la commune de Coudekerque-Branche
- Un représentant élu de la commune de Dunkerque
- Un représentant élu de la commune de Grande-Synthe
- Un représentant élu de la commune de Leffrinckoucke

Le Président pourra être suppléé par le représentant de la Préfecture du Nord.

Chaque membre pourra se faire représenter par son suppléant en cas d'empêchement.

Page 1 sur 6



### Membres à titre consultatif :

- Un représentant de la direction générale Ville et Environnement
- Un représentant de la direction général des Affaires Financières
- Un représentant de l'Office du Commerce de Dunkerque
- · Un expert-comptable.

Dans le cas où l'un des membres se trouverait en position de conflit d'intérêt, il s'abstiendra et se fera représenter par son suppléant.

### Article 4 - Lieu des séances

La commission se réunit au siège de la Communauté urbaine de Dunkerque – Pertuis de la Marine.

### Article 5 - Périodicité des séances

Le Président fixe un calendrier semestriel des séances. Ces dernières se dérouleront au moins le premier mardi de chaque mois, sauf empêchement. La date et l'heure de la réunion à venir est rappelée aux membres à la fin de chaque séance.

Le Président fixe l'ordre du jour qu'il transmet avec la convocation et la liste des dossiers présentés aux membres de la commission au moins 5 jours francs avant la séance. En cas d'urgence, il peut décider l'inscription de dossiers supplémentaires, jusqu'à l'ouverture de la séance.

### Article 6 - Organisation des séances

La commission est présidée par le Président ou, en son absence, par son suppléant.

A l'ouverture de la séance, la présence des membres et leur qualité sont constatées par le Président qui donne connaissance des absences excusées.

Un quorum d'au moins 5 membres à voix délibérative est nécessaire à la validité des avis rendus par la commission. Les procurations ne sont pas acceptées.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Les avis motivés sont pris à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le Président de séance a voix prépondérante.

Le vote a lieu à main levée.

### Article 7 - Tenue et police des séances

La commission délibère en dehors de la présence du public.

A la demande du Président, la commission pourra procéder à l'audition de toute personne en mesure d'éclairer les débats et notamment du requérant.

Page 2 sur 6



Les personnes que la commission aura éventuellement convoquées pour procéder à leur audition seront introduites au moment opportun et quitteront la salle après leur audition.

Les requérant seront informés de la date de la séance au cours de laquelle leur dossier sera examiné en commission (éligibilité et indemnisation). A cette occasion, ils seront invités à produire, s'ils le souhaitent, des observations écrites, à transmettre sept jours francs avant la tenue de la séance.

### Article 8 - Travaux de la commission

Le Président désigne un rapporteur pour chaque dossier. Le rapporteur présente le dossier à la commission.

La commission établit, dans un premier temps, au vu du rapport technique, si le demandeur est placé dans une situation susceptible d'ouvrir droit à indemnité. Elle prend connaissance à cette occasion des observations écrites formulées par le demandeur et procède éventuellement aux auditions nécessaires.

Si tel est le cas, la commission, après dépôt du rapport économique de l'expert, détermine, dans un second temps, le montant de l'indemnité susceptible d'être allouée.

Ces deux étapes d'instruction pourront se dérouler au cours de la même séance, si d'emblée le principe d'indemnisation ne souffre d'aucune contestation sérieuse.

Les propositions motivées de la commission sont transmises au Conseil de Communauté pour décision.

Les avis de la commission revêtent un caractère de proposition vis-à-vis du Conseil de Communauté qui statue sur le montant de l'indemnité.

### Article 9 - Confidentialité des séances

Les contenus des séances (débats et votes) ne doivent en aucun cas être communiqués aux demandeurs.

Les membres de la commission déclarent renoncer à assister les requérants.

Toutes les informations, comptables et autres, fournies par les demandeurs ainsi que les prises de position individuelles des membres de la commission ont un caractère confidentiel. Tous les membres de la commission s'engagent à respecter la confidentialité des séances.

### Article 10 - Conditions de dépôt des demandes

### 10.1 Les activités relevant de la commission d'indemnisation à l'amiable

La commission d'indemnisation à l'amiable est ouverte exclusivement aux commerçants, artisans et professions libérales.

10.2 Pour obtenir un dossier de demande d'indemnisation

Page 3 sur 6



Il existe plusieurs possibilités d'obtenir un dossier de demande d'indemnisation :

- soit en écrivant au secrétariat de la commission d'indemnisation à l'amiable –
   Communauté urbaine de Dunkerque BP 85530 Dunkerque Cedex 1, qui adressera un dossier de demande d'indemnisation à compléter et à retourner à l'adresse précédente;
- soit en téléchargeant un dossier de demande d'indemnisation sur le site internet <u>www.dk-mobilite.fr</u>, dans la rubrique « professionnels », à compléter et à retourner à l'adresse précédente.

### 10.3 Délai de dépôt des demandes

Les dossiers ne pourront être déposés qu'à l'expiration d'un délai minimum de 3 mois après le début de la perte de chiffre d'affaires, sauf en cas d'urgence motivée.

### 10.4 Une baisse significative de chiffre d'affaires

Le dossier du demandeur doit démontrer que son établissement enregistre une perte de chiffre d'affaires en relation directe avec les travaux d'aménagement liés au projet Dk'Plus de mobilité. Cette baisse doit excéder la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire.

La jurisprudence des juridictions administratives admet que le préjudice d'un établissement situé dans le périmètre défini à l'article 1 ci-dessus est indemnisable lorsque les travaux génèrent une baisse significative de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 10 %) ou sont susceptibles de porter atteinte à la pérennité de l'entreprise.

### 10.5 Nombre de demandes

Plusieurs demandes d'indemnisation concernant des périodes de travaux successives pourront être déposées par le même requérant en respectant toutefois un délai de trois mois minimum entre deux demandes.

### 10.6 Procédure d'urgence

En cas d'urgence motivée et sans attendre le délai de trois mois, la commission pourra proposer au Conseil Communautaire le versement d'une provision à valoir sur le montant de l'indemnisation. Cette provision sera ensuite déduite du montant total du préjudice.

### Article 11 – Procédure d'instruction des dossiers de demande d'indemnisation

### 11.1 Rapport technique

Un rapport technique dressé de manière contradictoire par un technicien de la Communauté Urbaine de Dunkerque, établira la réalité et l'importance de la gêne d'accessibilité de l'activité causée par le chantier (cause, étendue, effet, durée), grâce aux données issues des arrêtés de circulation et de stationnement, aux conditions de circulation des piétons, des

Page 4 sur 6



emprises du chantier, des photographies datées, des schémas extraits des dossiers d'exploitation des entreprises.

En cas de litige sur le contenu du rapport, un expert nommé par le Tribunal Administratif pourra être mandaté pour réaliser une expertise technique.

### 11.2 Premier examen par la commission d'indemnisation à l'amiable

A réception du rapport technique, la commission d'indemnisation examine une première fois le dossier et se prononce sur le fondement de la demande. Si elle ne constate pas de gêne d'accès à l'établissement susceptible d'être qualifiée « d'anormale » elle rejette la réclamation.

Dans le cas contraire, elle poursuit l'instruction et fait établir un rapport d'évaluation du préjudice économique.

### 11.3 Rapport d'évaluation du préjudice économique

Lorsque ce constat de gêne est établi, la proposition d'indemnisation est examinée en fonction de la comptabilité de l'activité professionnelle notamment de la connaissance des chiffres d'affaires hors taxes et de la masse salariale, le cas échéant, des trois années d'exercice antérieures à la période de travaux, ainsi que la marge brute globale de l'établissement concerné, et un examen attentif des évolution sectorielles et ou conjoncturelles.

Pour l'établissement de ce rapport, il appartient au demandeur de répondre à toute question posée par le secrétariat de la commission d'indemnisation à l'amiable ou par l'expert économique et de fournir, à partir de sa comptabilité, tous les éléments devant permettre d'évaluer exactement le préjudice.

### 11.4 Deuxième examen par la commission d'indemnisation à l'amiable : proposition d'indemnisation

A réception du rapport d'évaluation du préjudice, la commission d'indemnisation à l'amiable se saisit une nouvelle fois du dossier.

Au vu de la réclamation présentée par l'intéressé et des rapports techniques et économiques, elle se prononce définitivement sur le préjudice et établit une proposition de règlement amiable. La commission pourra moduler sa décision en regardant si le requérant peut prouver qu'il a pu prendre des mesures exceptionnelles afin de palier les gênes de travaux (fermeture pour congés, animations commerciales, etc.)

Dans le cas contraire, elle propose le rejet de la réclamation.

### 11.5 Décision du Conseil de Communauté

La Communauté Urbaine de Dunkerque se prononce sur la proposition faite par la commission d'indemnisation à l'amiable et décide de l'indemnisation ou la non indemnisation des gênes.

### 11.6 Convention d'indemnisation

Page 5 sur 6



En cas d'indemnisation, il sera proposé à la signature du requérant une convention d'indemnisation comportant versement de l'indemnité contre renonciation à tout recours concernant le montant proposé et à raison de tous les chefs de préjudice, en relation avec les même dommages.

L'acceptation de cette proposition vaudra transaction au sens de l'article 2044 du Code Civil.

### 11.7 Paiement

Une fois la convention signée par les deux parties, la Communauté Urbaine de Dunkerque, selon les règles de la comptabilité publique, procède au paiement du montant de l'indemnité. Cette indemnité est non remboursable.

### 11.8 Recours

Si la demande est rejetée ou si le requérant refuse la proposition d'indemnisation, il lui reviendra de saisir, s'il le souhaite, les juridictions compétentes pour faire examiner ses arguments.

### Article 12 - Modalités de calcul des indemnités

L'indemnité est calculée à partir d'une perte de marge brute constatée sur la période retenue par la commission de date à date en comparaison avec la même période des années antérieures aux travaux.

Les périodes de fermetures pour congés et autres éléments significatifs pourront venir en déduction du montant de l'indemnité proposée.

### Article 13 – Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le relevé de décision qui ne fera apparaître que la proposition de la commission pour chaque dossier sera validé par les membres de la commission à chaque fin de séance.

Par ailleurs, le secrétariat de la commission établira un tableau de suivi des dossiers au niveau sectoriel et au niveau géographique.

Page 6 sur 6





Dunkerque, le 0 8 JAN. 2016

DIRECTION GENERALE VILLE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION Tél.: 03.28.62.71.42 Fax: 03.28.62.70.98

Vos réf:

Nos réf: CG/XD/VS/-2015-23532

<u>Objet</u> : Projet Dk'Plus de mobilité votre lettre du 14 décembre 2015 Monsieur Mario PEDRETTI Conseiller Municipal de Leffrinckoucke

249 rue des Coquelicots

59495 LEFFRINCKOUCKE

Affaire suivie par: Xavier DAIRAINE

Monsieur,

Par lettre du 14 décembre 2015, vous sollicitez un rendez-vous avec le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sujet de la desserte de Leffrinckoucke Village dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité.

Les services de la Communauté Urbaine sont à votre disposition pour répondre à vos questions et écouter vos suggestions concernant ce projet. Je vous invite à contacter Xavier Dairaine, responsable de ce projet au sein de la Direction Générale Ville et Environnement qui a déjà eu l'occasion de vous présenter ce projet en mairie de Leffrinckoucke.

Je souhaite vous préciser quelques éléments pour répondre aux observations que vous formulez dans votre lettre.

L'un des enjeux essentiel du projet Dk'Plus de mobilité est d'améliorer l'offre de mobilité pour tous les habitants de notre agglomération en l'adaptant aux besoins. Ainsi nous avons pris en compte, pour les communes ou quartiers périurbains, isolés de la zone agglomérée, une multiplication par trois de la fréquentation. En effet, nous constatons que la part des déplacements en transport collectif pour ces habitants est de moins de 1% (hors public scolaire), notre ambition est que l'amélioration du réseau la porte à 3 %. Ce sont à la fois la qualité et l'efficacité de l'offre et la gratuité d'accès qui permettront d'atteindre cet objectif.

Mais pour cela, nous devons proposer une offre soutenable parce que nos habitants ne comprendraient pas que nous dépensions des sommes importantes

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marine - BP 85530 - 59386 Dunkerque cedex 1 - Tél. : 03 28 62 70 00 www.dunkerquegrandlittoral.org



pour des services peu utilisés voire pas du tout utilisés. Rien ne serait plus néfaste pour l'image de notre réseau que des bus qui circulent à vide.

Ainsi, pour les communes périphériques, nous avons travaillé à une desserte en cohérence avec les usages d'aujourd'hui, augmentés selon notre objectif (multiplication par 3). Le niveau de service dépend nécessairement de la densité de population. On ne peut imaginer une desserte urbaine dans une zone périurbaine, ce ne serait pas soutenable pour notre agglomération.

Aujourd'hui Leffrinckoucke Village est desservi par la ligne 4A et notamment de nombreux renforts pour les usages scolaires passant par les établissements du périmètre.

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il n'est pas prévu de changer cette partie du service à destination des établissements scolaires. Il est prévu de modifier les autres services en mettant en place une ligne reliant le terminus de la ligne 4 à Téteghem (Van Der Meersch) et la future station de correspondance à proximité du Fort des Dunes. Cette ligne est prévue avec un trajet défini et des horaires définis, qui permettrons une bonne correspondance avec la ligne 4, mais à la demande. C'est ce qui est le plus adapté à la fréquentation envisagée et à la densité de population de Leffrinckoucke Village.

Cela permettra, par rapport à la situation actuelle, d'améliorer fortement le lien entre le centre de Leffrinckoucke et le quartier de Leffrinckoucke Village par la création d'une ligne directe. Cette ligne en terminus à la station de correspondance du Fort des Dunes sera en connexion avec deux lignes à 10 minutes de fréquences, vers le centre-ville de Dunkerque, vers le CHD et vers l'ouest de l'agglomération, et avec les deux lignes desservant les communes de l'est de l'agglomération (Bray-Dunes, Zuydcoote et Ghyvelde et la gare multimodale d'Adinkerke). La ligne vers Adinkerke via Bray-Dunes plage est prévue avec une fréquence de 30 minutes et la ligne vers Ghyvelde avec 8 allers / retours par jour.

Bien évidemment, nous examinerons au regard de la fréquentation observée, les évolutions possibles de l'offre, et notamment l'activation sans demande de certains horaires.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinauées.

Pour le Président Le Vice-Président

Chargé de la Transformation Ecologique et Sociale

Ecologique et sociale

de l'agglomération , Environnement, Energie et Transport

Life gie et il disport

Damien CAREME

-3 ND por PA CCHATHE bucketing one of Luneral Leffrinckoucke, le lundi 14 decembre 10185 Monsieur Mario Pedretti Terident Conseiller Municipal de Leffrinckoucke 249 rue des Coquelicots, D.G. V. 59495 Leffrinckoucke Contact: 06 65 25 07 06 ou mario.pedretti@free 6 DEC AR DG Objet : demande de rendez-vous. MACT. DGRHC DGAL Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Nous nous permettons de solliciter un rendez-vous avec vous afin d'améliorer le réseau de transport prévu pour le quartier de Leffrinckoucke Village dans le projet « DK'plus de mobilité ».

Nous vous savons ouvert à la concertation et à l'écoute des habitants de la CUD, et souhaitons attirer votre attention sur la desserte future du quartier du Village. En effet, dans le projet actuel, seule une ligne virtuelle de bus est prévue. Ce qui signifie la disparition de toute ligne fixe et le fait qu'il faudrait désormais téléphoner 24 heures avant pour obtenir le passage d'un bus. Outre l'absence de souplesse d'un tel délai, nous pensons que cette décision contribuerait à isoler davantage ce quartier des autres.

Or le projet « DK'Plus de mobilité » est un projet ambitieux, financé par l'ensemble des contribuables de la CUD. L'espoir de voir une amélioration de la desserte du quartier du Village est réel, l'attente y est forte et légitime. C'est un quartier qui, en raison de sa géographie, a besoin d'un service de transport fixe et plus régulier. Il est éloigné du centre de la commune, comme de Dunkerque. De plus, il regroupe le cimetière communal, une école ainsi qu'une salle des sports. L'accès pour tous doit en être facilité. Comment comprendre que ses habitants ne puissent bénéficier d'un service de transport régulier et fréquent, à la différence de ceux des trois autres quartiers de la ville ?

Il s'agit d'un enjeu important pour la commune comme pour l'intercommunalité. Le fait de favoriser et d'encourager les transports en commun pour tous présente un intérêt écologique évident auquel nous sommes sensibles. L'enjeu économique est aussi important. L'idée d'un bus gratuit est intéressante car elle ne peut que favoriser les commerces. D'où l'intérêt d'une ligne de qualité entre ce quartier et le centre-ville de Dunkerque.

Nos quatre élus mènent un travail d'écoute et de dialogue régulier avec les habitants de Leffrinckoucke. Nous avons rencontré de nombreux habitants du Village pour échanger avec eux sur le projet de ligne virtuelle, en prenant en compte leurs questions, doutes et demandes. Le sentiment d'être oublié domine. L'attente est réelle comme l'atteste une pétition très largement signée que nous souhaitons vous remettre. Notre volonté est que ce projet de transport fonctionne au mieux pour tous. Dans cet état d'esprit nous aimerions vous rencontrer, si vous le voulez bien, afin de vous faire part des demandes des habitants pour améliorer le dispositif prévu.

En vous remerciant d'avance, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueuse considération.

Mario Pedretti,

Conseiller Municipal, groupe « Leffrinckoucke Autrement! »

Agence de Lille CS 11001 59444 Wasquehal Cedex Assistante : Pauline Honorez

Saretec

Entreprises & Collectivités

Daniel Reymbaut Ingánieur Expert

Téléphone : 03 20 08 45 50 Tálécopic : 01 58 71 24 42 Courriel : dreymbaut@saretec.\*r

### Rapport d'Expertise

« Responsabilité Civile »

Client SMACL

Correspondante Mme Malorie Charaud Référence client 2013231835Y-0431 Référence expert 278 8282 DRT 59 E

Affaire CUD/M. Sens

Fissures en intérieur et extérieur immeuble propriété de M. Sens suite à travaux en domaine public et circulation des bus.

Dommages déciarés par l'assuré

Rapport du 14 avril 2014

Saretee France 9/11 (4.4. Georges Enesco, 94.938 Crete Library - 181, 433 (6) 1, 48, 55, 84, 80 - Fax +33 (6) 1, 56, 71, 24, 40 - www.saretec.tr. 54.3 as capture 1400-0006 (40.0 Cook 8 par per est.)

### IV CLÔTURE DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique préalable relative à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire portant sur les aménagements liés à la restructuration du réseau de transport collectif de l'agglomération dunkerquoise (DK'plus de mobilité) s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral daté du 25 janvier 2016 qui en fixait les modalités d'organisation.

Les réunions de présentation et de vérification avec les responsables du Projet transport à haut niveau de service de la Communauté Urbaine de Dunkerque ont permis aux membres de la commission d'obtenir les informations nécessaires à la compréhension de ce projet, d'apporter des précisions utiles concernant le dossier et les registres d'enquête - concernant d'une part la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), d'autre part l'enquête parcellaire - déposés dans les dix mairies concernées et au siège de la CUD.

Onze registres concernant la DUP ainsi que onze registres concernant l'enquête parcellaire étaient à disposition du public. Un vadémécum déposé dans chaque lieu de permanences permettait de rappeler les règles à respecter pour permettre au public de s'exprimer dans de bonnes conditions mais aussi permettre aux mairies de correspondre régulièrement avec le président de la commission d'enquête pour l'informer des observations consignées dans les registres.

Le passage des membres de la commission en mairies et à la CUD a permis de vérifier l'affichage ainsi que les conditions d'accueil des commissaires enquêteurs dans les lieux de permanence. Celles-ci étaient satisfaisantes : salles accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), téléphone, photocopieuse, ...etc

Les services de la CUD ont toujours mis une salle à disposition des membres de la commission d'enquête.

La population s'est bien mobilisée pour ce projet de restructuration du réseau de transport collectif. 76 observations ont été formulées dans le cadre de la D.U.P. et 5 dans la cadre de l'enquête parcellaire.

Ce chapitre clôt le rapport ; les conclusions et avis motivés ainsi que les annexes de ce rapport sont traités dans des documents différents.

Fait à Dunkerque, le 20 avril 2016

Monsieur Michel DUVET,

Président

Monsieur Gérard GUILBERT, Titulaire Monsieur Roger FEBURIE,

Titulaire